8
7-C
88

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu

80.h.33

Biblioth. colleg. romani

TABLEAU

6.28.6.5

DE

L'HISTOIRE

GÉNÉRALE

DES

PROVINCES-UNIES.

BIBLIOTECA ROMA COLLEGII EMMANUELIS

PAR

A. M. CERISIER.

TOME CINQUIEME.

A { *Utrecht* chez B. WILD.
Londres P. Elmsly.
Paris Barois, fils ainé.
Bern La Société Typographique.
Geneve Barthelemy Chirol.
Leipzich Weidman & Reich.

MDCCLXXX.

Tyrannidis affectatio est in eo qui omnia imperii signa reipsa retinens, negat tamen verbis se habere vel velle imperium

Tacit.

TABLE
DES
MATIERES

Contenues dans le Cinquieme Volume.

La République des Provinces-Unies.

PREMIERE EPOQUE.

ETat Politique des Provinces-Unies relativement aux autres puiſſances de l'Europe. Arrivée des Plénipotentiaires Espagnols à la Haye. 1608. Premieres Conférences pour la paix. Succès des Provinces-Unies dans les Indes. Discours pour la conſervation du commerce des Indes. Propoſitions des Etats-Généraux ſur ce commerce. Vuës des Français relativement à ce commerce. Débats ſur le commerce des Pays-Bas. Traité d'alliance avec l'Angleterre. Débats ſur l'échange des places. Les villes du Brabant ne peuvent obtenir droit de ſuffrage. Départ des Miniſtres Danois. Inquiétude des Etats-Généraux. Demandes des Espagnols. Propoſition d'une Trêve. Fermentation dans les Provinces-Unies. Raiſons alléguées par Maurice contre la Trêve. Obſervations des Etats contre ces raiſons. Réſolution des Etats au ſujet de la Trêve. Sentimens des différentes Provinces.

Lettre circulaire de Maurice aux villes de Hollande. Effets de cette lettre. Retraite des Miniſtres Espagnols. Suites de cette Retraite. Emportement de Maurice. Découverte des inſtructions des Espagnols. Nouvelles propoſitions de l'Archiduc. Discours de Jeannin en faveur de la Trêve. Discours de l'Ambaſſadeur Winwood. Le Prince Maurice l'attaque vivement. Second discours circulaire de Maurice. Clameurs des Partiſans de la guerre Barnevelt réſigne ſa place. Il eſt rapelé. Vive dispute avec la Zéelande. Discours de Jeannin contre l'oppoſition des Zéelandais. Appuyé par l'Ambaſſadeur Anglais Spencer. Effets de ce discours. Jeannin réconcilie Maurice & Barnevelt. Dispoſitions des Archiducs & du Roi d'Espagne. Delft, Amſterdam & la Zéelande conſen-
1609. tent à la Trêve. Arrêté des Etats Généraux. Anvers choiſi pour le lieu du Congrès. Ouverture du Congrès. Articles intéreſſans de la Trêve. Part des Rois de France & d'Angleterre dans cette Trêve. Politique de Henri IV. Efforts de Jeannin pour introduire un changement dans le gouvernement. Barnevelt fait échouer le projet de Jeannin. Disputes ſur les contributions. La Trêve a t-elle été utile à la République ? Progrès du commerce des Indes. Création de la Banque d'Amſterdam. Efforts de Jeannin en faveur des Catholiques. Départ de Jeannin. Réflexions politiques ſur cette guerre.

SECONDE EPOQUE.

1609. Alliances & traités des Provinces Unies avec

plusieurs puissances. Avec l'Empereur de Maroc. Avec l'Empereur du Japon. Tréves dans les Indes. Traité avec le Grand-Seigneur. Troubles sur la succession de Cleves. Préparatifs de Henri IV. Assassinat, Éloge de ce Monarque. Ses liaisons avec les Provinces Unies. Renouvellement de l'alliance des Etats avec la France. Prise de Juliers. Ambassade en Angleterre sur les disputes pour la pêche. Suites des troubles sur la succession de Cleves. Ascendant des Provinces Unies dans le Nord. Emeute dans les Provinces. A Alkmaar. A Leeuwaarde. A Utrecht. 1610.

TROISIEME EPOQUE.

Cause des Troubles de religion. Persécutions contre les Catholiques. Origine des principes rigides adoptés par les Réformés. Origine des principes modérés. Caractere d'Arminius. Arminius attaqué par Gomar. Origine des disputes sur l'action de Dieu & la liberté de l'homme. Arminius & Gomar disputent devant les Etats. Mort d'Arminius. Projets d'Arminius. Les Arminiens vivement attaqués. Les Gomaristes demandent la tenue d'un Synode national. Origine de ces noms, *Remontrans*, *Contre-Remontrans*. Conférence à la Haye. Le Roi d'Angleterre se déclare contre les Remontrans. Causes de l'entêtement des deux partis. Leur acharnement. Singulieres méprises des Gomaristes. Leurs efforts pour rendre leur système ecclésiastique indépendant. Troubles à Rotterdam. Maurice commence à se déclarer, Il 1611. 1612.

1613. ſe lie avec le Roi d'Angleterre. Edits pour concilier les deux partis. Les Magiſtrats Remontrans employent l'autorité. Amſterdam
1614. ſe déclare ouvertement contre les Remontrans. Révolution à Leeuwaarde. Barnevelt
1615. délivre les places de sûreté. Arrivée de Carleton, Ambaſſadeur d'Angleterre. Bruits ſe-
1616. més contre Barnevelt. Caractere de François Aarſens. Maurice aspire à la ſouveraineté.
1617. Députation à Amſterdam. Commencement du Schisme. Progrès du Schisme. Emeute à Amſterdam contre les Remontrans. Schisme à la Haye. Politique de Maurice. Intrigues de la Cour d'Angleterre. Maurice rompt ouvertement avec les Remontrans. La Republique donne des ſecours aux puiſſances étrangeres. Les Etats Orgueilleux de leur puiſſance maritime. Découverte du Détroit de le Maire.

QUATRIEME EPOQUE.

1617. Inſolence audacieuſe des Gomariſtes. Levée des Waardegelders. Démarches violentes de Maurice contre la levée des Waardegelders. Diſpute ſur la légitimité de la convocation d'un Synode par les Etats Généraux. L'Ambaſſadeur d'Angleterre prend beaucoup de part aux disputes. L'Ambaſſadeur de France cherche à réunir les Esprits. Maurice ga-
1618. gne pluſieurs petites villes de Hollande. Huit villes de Hollande forment une espèce de confédération. Nouveaux bruits injurieux publiés, contre Barnevelt. Appuyés par Maurice. Barnevelt fait ſon apologie. Nouvelles attaques contre Barnevelt. Maurice devenu

Prince d'Orange fait des changemens en Gueldre. Maurice gagne les Etats d'Overyſſel. Oppoſition courageuſe de la ville d'Utrecht. Conférence remarquable de Maurice avec les Députés des Etats à Utrecht. Embarras des Régens d'Utrecht opposés à Maurice. Maurice caſſe les Waardegelders. Changement dans le gouvernement d'Utrecht. Les Etats de Hollande conſentent à caſſer les milices. Empriſonnement de Barnevelt, Grotius, Hogerbeets & Ledenberg. Surpriſe cauſée par cette violence. Artifices de Maurice pour éluder l'élargiſſement des priſonniers. Jugemens divers ſur cet empriſonnement. Fuite de pluſieurs Citoyens attachés Barnevelt. Bruits répandus contre les priſonniers. Propoſition des Etats de Nollande. Maurice change les Régences de pluſieurs villes. Il rencontre quelques obſtacles à Hoorn. Réflexion ſur ces changemens.

CINQUIEME EPOQUE.

Maurice remercié pour avoir opprimé la liberté. Il conſomme ſon ouvrage en changeant les Régences de Leide, d'Haarlem & de Rotterdam. Il fait auſſi des changemens à Amſterdam. Il devient abſolu en conſervant la forme Républicaine. Avanture ſinguliere occaſionnée par cette révolution. Sollicitations des Ambaſſadeurs de France en faveur des Priſonniers. Reponſe des Etats-Généraux aux Ambaſſadeurs de France. Les Remontrans dépoſés dans pluſieurs petits Synodes. Théologiens étrangers apelés au Synode de Dort. Ouverture du Synode de Dort. Les Remon- 1619

trans exclus de Synode. Queſtions curieuſes discutées dans le Synode. Delibération ſur la liberté de la preſſe. Harangue d'Epiſcopius dans le Synode. Les membres Remontrans exclus du Synode. Disputes ſur la compétence du Synode. Les Remontrans refuſent de ſe borner à l'expoſition de leurs ſentimens. Les Remontrans cités ſont chaſſés
1619. du Synode. Les Arminiens mal-traités dans les Provinces. Grandes précautions des Peres du Synode. Terribles écritures des Remontrans. Querelles parmi les Peres du Synode. Le Synode inſulté & flatté. L'Article de la prédeſtination décidé. Rédaction des Canons. Sentence fulminée contre les Remontrans. Vorſtius condamné. Clôture du Synode. Suites du Synode. Cauſe politique de la tenue du Synode. Eclat cauſé dans l'Europe par le procès de Barnevelt. Hogerbeets interrogé. Ledenberg ſe tue dans ſa priſon. Grotius interrogé. Barnevelt dans ſa Priſon. Barnevelt interrogé. Artifice ingénieux de Scriverius pour inſtruire les priſonniers. Etranges demandes de l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Changemens dans le college des nobles de Hollande. On nomme une Commiſſion de vingt-quatre juges. Hogerbeets amené devant les juges. Grotius amené le ſecond. Conduite de Barnevelt devant les juges. Aveux de Barnevelt. Traitemens des juges à l'égard de Barnevelt. Raiſons alleguées en faveur des priſonniers. Paroles de Barnevelt. Sollicitations des Ambaſſadeurs de France en faveur des priſonniers. Efforts du Stadhouder de Friſe en faveur des priſonniers. Moyens employés pour engager les juges à prononcer une ſen-

tence de mort. La Famille de Barnevelt refuſe de demander ſa grace. Barnevelt averti de ſe préparer à la mort. Meſſage envoyé par Barnevelt au Prince Maurice. Barnevelt ſe prépare à la mort. Artifice employé pour empêcher ſa famille de lui faire le dernier adieu. Efforts de la Princeſſe d'Orange & de l'Ambaſſadeur de France pour ſauver Barnevelt. La cour remplie de Soldats. Sentence & exécution de Barnevelt. Ce qu'on raconte de Maurice au ſujet de cette exécution. Caractere de Barnevelt. Accuſations contre Barnevelt discutées. Sentences contre Hogerbeets & Grotius. Ils ſont enfermés à Louveſtein. Sentences contre Moersberg & de Haan. Sentence contre Uitenbogaard. Cauſe de la haine de Maurice contre lui. Dépenſes de ce Procès. Confiſcation des biens des proſcrits. Sentimens différens ſur ces Procédures. Indignation générale contre les juges. Réflexion ſur cet événement. Erreur de Mr. Wagenaar. Quel parti Maurice tire de cette révolution?

SIXIEME EPOQUE.

Mort de Guillaume-Louis Stadhouder de Friſe &c. Maurice devient Stadhouder de Groningue, Ommelandes & Drente & le Comte Ernſt Caſimir, de la Friſe. Affaires de la Boheme & du Palatinat. Les Arminiens perſécutés. Louiſe de Coligni inſultée. Emigrations. Evaſion de pluſieurs priſonniers Arminiens. 1620.

Singuliere Evaſion de Grotius Apologétique compoſée par Grotius. Etat de la République à l'expiration de la Trêve. Les 1621.

Etats ſe diſpoſent à la guerre. Mort de Philippe III. & de l'Archiduc Albert. Conquêtes des Eſpagnols. Victoires de la maiſon d'Autriche en Allemagne. Spinola échoue devant Berg-op-Zoom. Succès des armées des Etats. Affaires de l'Oostfriſe.

SEPTIEME EPOQUE.

1624. Maurice paiſible poſſeſſeur de ſa nouvelle puiſſance. Conſpiration formée contre Maurice par les fils de Barnevelt. Meſures priſes pour la conſpiration. Enthouſiasme des conjurés. Plan dreſſé pour l'exécution du complot. Imprudence des conjurés. Découverte de la conjuration. La conſpiration étouffée. Les conjurés arrêttés. Evaſion de Stoutenbourg. Exécution du jeune Groeneveld. Exécution de Slatius. Mécontentement national.

1625. Courſes des Eſpagnols. Nouveau traité avec la France. Traité avec l'Angleterre. Mort de Maurice. Particularités ſur le caractere de Maurice. Conſéquences particulieres des changemens qu'il fit dans l'Etat. Mécontentement au ſujet des ſubſides. Changement dans la charge d'Avocat de Hollande ou de Grand-Penſionaire. Obſervations ſur les revenus publics, le nombre des troupes & l'intérêt de l'argent. Population. Armemens contre les pirates de Dunkerque. Et contre les Barbaresques. Edit injuſte contre la liberté de la navigation. Erection de la compagnie du Groenland. Compagnies des Indes Occidentales. Conquêtes dans le Bréſil. Fondation de la Colonie de la nouvelle Belge, à préſent la Nouvelle York. Guerres & Progrès de la

Compagnie des Indes Orientales. Fondation de Batavia. Réunion des Compagnies Anglaise & Hollandaise. Armemens & conquêtes dans l'Isle de Ternate. Affaire d'Amboine avec les Anglais. Observations sur les Compagnies exclusives. Religion. Secte des Rhinsbourgeois. Littérature. Goût national. Hooft & Vondel. Roddenberg. Vie & génie de Grotius. Arts utiles. Liberté de la presse. Découvertes de nouvelles terres.

AVERTISSEMENT.

LA plus grande partie de ce volume est consacrée à développer l'origine & les suites d'une grande révolution civile. Il est d'autant plus nécessaire de s'étendre sur ces sortes d'événemens qu'ils sont, à la fois, importans & peu connus. Jamais on en a tant appellé à des événemens tirés de cette Histoire; & jamais on n'en a donné tant de notions fausses. On rencontre de ces mépriſes jusques dans des écrits où tous les mots devraient être pesés. Par exemple, n'est-il pas surprenant de voir dans une de ces piéces (*), pleine d'ailleurs de raisonnemens solides, la Pacification de Gand représentée comme une convention conclue par les Flamands *pour la* défense du culte Protestant *? Ni la Pacification de Gand, ni l'Union d'Utrecht n'ont pour objet direct la défense du culte Protestant; puisque le Catholicisme était la religion dominante de la plus grande partie des Provinces qui s'y confédererent ou furent invitées à s'y confédérer pour la défense de leurs privileges respectifs & la liberté de conscience. Verité importante qui est le premier titre du droit de chaque Province sur la religion, sans qu'elle ait renoncé à d'autre pouvoir qu'à celui de molester qui que ce soit sur cet article; verité que le Président Jéannin* (voy. p. 95) *& Mr. de Servien* (voy. Tom. VI, p. 175) *ont soutenue dans l'assemblée des Etats-Généraux & que Barnevelt a scellée de son sang.*

(*) Voyez les observ. sur le memoire justific. de la cour de Londres.

TABLEAU DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES PROVINCES-UNIES.

PREMIERE EPOQUE.

Le Congrès s'ouvre pour la paix à la Haye.— Les débats sur le commerce des Indes la font échouer. — Négociation pour la Trêve.— Faction contre la Trêve.— L'habileté de Jeannin & de Barneveld opere la conclusion de la Trêve.— Etats des finances.—Progrès du commerce dans les Indes.— Etat de la religion.

I.

LE tems n'eſt plus où la République des Provinces-Unies cherchait 1608.

1608. des maîtres & n'en trouvait pas. Ce n'eſt plus un édifice chancelant que l'on ne ſoutenait que dans la crainte d'être écraſé ſous ſes ruines. Elle commence à devenir le centre des interêts & de la politique de l'Europe: elle figure parmi les autres puiſſances: les Etats-Généraux ont forcé leurs anciens maîtres à reconnaître leur indépendance & à venir leur demander la paix dans leur pays, en traitant avec eux d'égal à égal. Ils n'avaient cependant pas encore obtenu le grand objet de leurs deſirs & de leurs travaux. Quoique la navigation leur procurât une puiſſance qui n'était gueres proportionnée au cercle étroit de leur territoire; & quoique ce territoire fût aſſez bien couvert par ſa poſition géographique; cependant-ils ne pouvaient ſe diſſimuler qu'ils avaient encore beſoin de ſecours étrangers, pour réſiſter aux forces Eſpagnoles. Il eſt vrai que les Etats voiſins dont ils tiraient ces ſecours avaient beaucoup d'interêt à les leur fournir, pour humilier une nation inquiete & belliqueuſe, qui avait aſpiré à la monarchie univerſelle. Mais, depuis que les revers éclatans & l'épuiſement ſenſible de l'Eſpagne, avaient diminué la terreur que ce Royaume avait imprimée aux autres nations, les amis politiques des Provinces-Unies

Etat politique des Provinces-Unies relativement aux autres puiſſances de l'Europe.

laiſſaient percer d'autres vues & voulaient qu'on leur tînt compte de leurs bienfaits. Il était à craindre que des alliés ſi puiſſans qui ſe repentaient d'avoir refuſé la ſouveraineté de ce petit Etat naiſſant, ne travaillaſſent à lui forger d'autres chaînes que celles de la reconnaiſſance. Les Anglais commençaient à voir d'un œil jaloux le commerce des Provinces-Unies, les tenaient dans une eſpece de ſujettion par le moyen des places de ſûreté & ſe vantaient même à la Cour Ottomane qu'elles faiſaient partie de l'empire Britannique. Il eſt vrai que Jacques I. ne tenait le ſceptre que d'une main faible & que la vue d'une épée nüe le faiſait évanouir : mais l'Angleterre ne laiſſait pas de devenir formidable par ſa réunion avec l'Ecoſſe & par les progrès de l'induſtrie & de la navigation que l'amour du Monarque pour la paix favoriſait encore. Le Roi de France ne voyait pas d'un œil indifférent l'aſcendant de l'Angleterre dans les Provinces-Unies ; il prévoyait déjà que la conformité de religion & les alliances que cette conformité pourrait amener, ne contribueraient pas peu à l'augmenter : il cherchait donc à contrebalancer ou à détruire cet aſcendant, en ſe procurant une influence plus marquée dans la République. Ce grand Monarque ſécon- 1608.

Jeannin T. IV. 150.

Ibid. Lett. de Villeroi du 24 *Mars* 1603.

1608. dé par des Miniſtres éclairés & citoyens avait en peu d'années changé la face de la France: elle commençait à ſentir ſes forces & à voir ſes reſſources. Sully (*) comparait déjà cet Empire à un corps robuſte & vigoureux, qui n'était faible que dans les extrémités, en oppoſition à la Monarchie Eſpagnole dont les bras & les jambes ſont, diſait-il, forts & puiſſans, & le cœur faible & débile. Mais, quoique Sully combattît vivement les projets ambitieux formés ſur la liberté des Provinces-Unies, les Chefs éclairés de cette République, ne laiſſaient pas de ſe défier de l'ambition naturelle aux grandes Monarchies. Dans leur ſituation incertaine & problématique, ils avaient jetté les yeux autour d'eux; pour ſe procurer de nouvelles alliances. L'affinité du ſang, du langage, des mœurs, du gouvernement & de la religion, ſemblait leur offrir des alliés naturels parmi les puiſſances Proteſtantes d'Allemagne. Mais, après avoir été trompés par de vaines attentes, ils avaient enfin reconnu qu'ils ne pouvaient compter ſur des peuples dont la lenteur naturelle était encore augmentée par l'oppoſition de leurs interêts reciproques & dont le chef était uni par les nœuds du ſang & de l'intérêt avec l'Eſpagne. En un mot, l'Empire, gêné par les entraves de ſa conſtitution politique,

(*) *Voyez une de ſes lettres datée du 26 Fév. 1608 dans les Negociat. de Jeannin.*

avili & déchiré par la faibleſſe de Rodolphe, menacé par les Ottomans & pauvre par le défaut d'émulation & d'induſtrie, ne leur offrait que des ſoldats qui ſe vendaient à l'un ou à l'autre parti. La Suede & le Danemark ne cherchaient à ſe lier avec les Etats du midi que pour des interêts de commerce. La Pologne n'avait aucune influence dans les affaires des autres Etats de l'Europe. La Ruſſie n'était connue que ſur la carte. L'Italie gémiſſait ſous le joug de la ſuperſtition Romaine ou de l'oppreſſion Autrichienne. Pluſieurs petits Etats de cette belle contrée de l'Europe s'indignaient de ces fers ; mais ils n'avaient ni la force ni le courage, pour entreprendre de les rompre. La ſeule République de Veniſe, plus puiſſante encore par la ſageſſe de ſon gouvernement que par ſa force intérieure, ſe couvrait de gloire ; elle réſiſtait fierement aux prétentions des Pontifes de Rome, appuyées de la Cour d'Eſpagne. Les Provinces-Unies avaient ſaiſi cette occaſion de ſe lier avec un Etat fondé, comme le leur, ſur la baſe du commerce & de la liberté : ces offres avaient jetté le premier fondement de l'amitié qui s'eſt enſuite formée entre les deux Républiques : mais la diſtance des lieux & la différence des religions, ne pouvaient faire eſperer de grands avantages de cet- 1608.

Grot. Hiſt. XVI.

1608. te alliance. Quant aux Suiſſes, on ne pouvait compter ſur eux. Encore plus pauvres qu'aujourd'huy, ils ſuivaient le même ſyſtême, de ne s'engager jamais en corps de nation dans des querelles étrangeres & de ſe borner à vendre des ſoldats à tous ceux qui voulaient en acheter. Les Provinces-Unies les avaient pris pour modeles, dans leur inſurrection. Mais n'étant pas défendues, comme eux, par des barrieres inacceſſibles & par un gouvernement militaire, & ſentant que leur exiſtence dépendait en grande partie du commerce qui n'eſt qu'un fondement précaire, elles avaient eu longtems pour ſyſtême de ne pas poſer les armes qu'elles n'euſſent ramené le reſte des Païs-bas dans la confédération. Quelle brillante figure les dix-ſept Provinces Belgiques n'auraient-elles pas faite parmi les autres puiſſances de l'Europe? Les deux grands alliés de la République, bien loin de craindre cet événement, n'y voyaient que l'abaiſſement déſiré de la puiſſance Autrichienne. Dans le plan qu'Elizabeth propoſa à Sully en 1601, plan qui ſe trouva conforme au projet d'un juſte équilibre entre les puiſſances Européennes, formé par Henri IV, il était queſtion d'engager tous les Païs-bas à ſecouer le joug Eſpagnol & à ſe réunir ſous une

seule République fédérative. Les efforts extraordinaires que firent alors les Etats-Généraux en portant la guerre dans le cœur des Provinces Autrichiennes, prouvent suffisamment qu'ils avaient la même ambition & le même projet. Lorsqu'ils commençaient à se flatter d'un succès heureux ; un seul homme vint, qui rompit leurs mesures & changea le destin de la guerre. Spinola parut & fit pancher la balance du côté des armes Espagnoles. Les Etats-Généraux commencerent alors à penser qu'il vaudrait mieux s'assurer la jouissance tranquille de ce qu'ils possédaient que d'exposer leur existence pour des espérances incertaines. Ils commencerent à sentir les dangers d'une guerre qui pouvait les épuiser en exposant leur liberté au dedans. Pour se mettre également en surêté au dehors, ils jugerent à propos de suivre un autre système. Il était dangereux de compter sur des alliés trop froids quand on leur demandait des secours, trop exigeants, quand ils en accordaient. Ils s'appliquerent à nourrir les espérances des Français & des Anglais pour ruiner leurs projets l'un par l'autre. Cette politique ne laissait pas d'être précaire & périlleuse : il vaut mieux se soutenir par ses propres forces que par la jalousie des Etats neutres : les Chefs éclairés de la Républi- 1608.

1608. que virent donc que leur plus sûr parti était d'obtenir au plûtôt une déclaration entiere & formelle d'indépendance, en faisant la paix avec l'ennemi.

Arrivée des Plénipotentiaires Espagnols à la Haye.

On commençait même à craindre que les Espagnols n'eussent cherché qu'à s'instruire des ressources de la nation en sondant les dispositions des esprits par de feintes conférences; lorsqu'on vit arriver leurs négociateurs, au commencement de Février. Ils s'excuserent de leur délai sur la rigueur de l'hiver. En effet le froid était si rude depuis deux mois, qu'ils avaient été obligés de prendre des traîneaux pour se rendre en Hollande. Ils étaient cinq, le Marquis Spinola, le Président Richardot, le Secretaire Mancicidor, Louis Verreiken & le Cordelier Neyen. Ils furent reçus avec les plus grands honneurs dans toutes les villes où ils passerent. A une demi lieue de la Haye, ils trouverent le Prince Maurice qui était venu à leur rencontre, accompagné d'une multitude innombrable que la curiosité avait attirée. Mais le plus beau spectacle fut de voir les deux premiers Généraux de ce siecle que l'année précédente on avait vu marcher l'un contre l'autre, à la tête de deux puissantes armées, se tenir alors étroitement embrassés & ne combattre que par des politesses & des complimens. Ces deux héros mon-

Meteren LXIX.

terent dans le même caroſſe. Ils goû- 1608.
terent alors le plaiſir le plus flatteur pour leur ambition, celui de s'apprécier l'un & l'autre, & de recevoir des louanges non ſuſpectes de la bouche d'un rival. Lorſque tous les Députés eurent pris poſſeſſion des logemens qui leur étaient deſtinés, on ne peut exprimer avec quelle ardeur on accourait de toute la Hollande, pour voir la magnificence que Spinola affecta d'étaler dans cette occaſion. On venait admirer ſes ameublemens pompeux, ſon train brillant & l'éclat de ſa dépenſe. On venait l'admirer lui-même. On obſerva que parmi les ſpectateurs, il y en eut pluſieurs qui affecterent de faire parade de leur zele pour la foi catholique. Le Marquis donnait un libre accès à tous ceux qui ſe préſentaient, leur parlait le premier par le moyen de ſon interprête, ſoit par politeſſe, ſoit dans l'intention de gagner les bonnes-graces du peuple.

Les Provinces-Unies nommerent, chacune, un Député, pour traiter en leur nom. Les Etats-Généraux choiſirent auſſi deux Plenipotentiaires, le Comte Guillaume Louis de Naſſau & Walraven de Brederode. Barneveld était chargé des pleins pouvoirs de la Province de Hollande; c'était ſur lui

Premieres conférences pour la paix.

Meteren XXIX.

1608. que devait rouler cette importante négociation. Pour rendre la premiere audience plus ſolemnelle & plus impoſante, le Prince Maurice & le Conſeil d'Etat furent apellés dans l'aſſemblée des Etats-Généraux. On commença dans la premiere ſéance par lire les pleins pouvoirs des Miniſtres reſpectifs. Les Provinces-Unies propoſerent pour préliminaires une déclaration ſolemnelle de leur indépendance. Barneveld qui portait la parole déclara nettement qu'elles étaient réſolues de ne traiter ſur aucun article, avant que cette reconnaiſſance fût déclarée dans les termes les plus poſitifs. Cette demande fut accordée : le Préſident Richardot affecta même de déclarer *qu'on ne s'oppoſerait pas à ce que les Provinces-Unies ſe fiſſent ériger en Royaume, ſi bon leur ſemblait.* Il arriva, pendant la conférence, qu'un Député des Etats, examinant la ſcel qui pendait à la procuration des Miniſtres Eſpagnols, fit obſerver qu'il était entouré des écuſſons des dix-ſept Provinces des Païs-bas. Il en prit occaſion de ſe plaindre hautement, que l'on cherchait de nouveau à ſe réſerver des prétentions ſur les Provinces-Unies, & qu'on devait renoncer à ces titres, comme on avait renoncé à toute eſpèce de droits dans la procuration donnée par

Jeannin II. 106-108. 114. 130. *Grot. Hiſt. XVII.* 533. 534.

les Archiducs. Les Députés Eſpagnols trouverent cette demande dure & révoltante. Ils alléguerent l'uſage ordinaire des Souverains qui retenaient les titres des pays ſur leſquels ils avaient eu des prétentions. Ils firent obſerver que le Roi d'Eſpagne prenait la qualité de Roi de Jeruſalem, le Roi de France, celle de Roi de Navarre; & que le Roi d'Angleterre s'intitulait Roi de France. Il ne convenait donc pas, ſelon eux, à un état qui s'était procuré l'indépendance par ſa révolte, de s'arroger le droit d'introduire des coutumes inconnues dans le monde politique & de changer des loix à la conſervation desquelles tous les Souverains étaient également intéreſſés. Les Députés des Etats répondirent que les Monarchies ſe ſoutenaient par leur propre Majeſté; mais qu'un nouvel état libre ne pouvait prendre trop de précaution pour aſſurer ſes droits: Jeannin même prit le parti des Etats: il fit ſentir que les deux exemples allégués étaient bien difiérens, puiſqu'aucun de ces Souverains n'avait renoncé à ſes prétentions; & que le grand objet du traité actuel était de faire renoncer les Archiducs à tous les droits qu'ils pouvaient reclamer ſur les Provinces-Unies. Peu à peu les Miniſtres d'Eſpagne conſentirent à ſe relâcher ſur cet ar- 1608.

1608. ticle ; mais en dédommagement de ce sacrifice, ils demanderent que les Etats s'abstinssent de la navigation & du commerce des Indes. Ils ajouterent même que cette espérance était un des principaux motifs qui faisait pencher Philippe vers la paix.

Succès des Provinces-Unies dans les Indes.

En effet, ce Monarque commençait à craindre de se voir entierement chassé des Indes Orientales. Maatelief, qui commandait une escadre de la Compagnie Hollandaise, avait formé un établissement sur la côte de Malabar, insulté la ville de Malakka, livré deux combats à la flotte de l'Espagne qu'il avait détruite en partie & secouru les habitans de Ternate contre les Portugais. Quoique cet Officier n'eût pas réussi dans toutes ses entreprises, il ne laissait pas d'avoir préparé la conquête des Molucques. Il venait d'amener des Ambassadeurs du Royaume de Siam. Les Etats-Généraux & les Etats de Hollande auxquels il avait fait rapport de ses expéditions les avaient jugé si importantes, qu'ils en avaient fait des remercimens publics à ce brave citoyen.

Meteren XXVIII. Grot XVI. 523 XXVII. 553. Meteren XXX.

Discours pour la conservation du commerce des Indes.

Ainsi les Hollandais, déjà maîtres d'une grande partie du commerce des Indes Orientales, avaient droit d'espérer de plus grands avantages. Ils n'apprirent qu'avec indignation la proposition de renoncer à cette importante naviga-

tion. Les Eſpagnols avaient beau vouloir leur perſuader que cette renonciation était le moindre équivalent qu'ils pouvaient demander pour les ſacrifices qu'ils faiſaient. Ils prétendaient même que les Provinces Unies trouveraient un avantage à venir comme autrefois chercher les marchandiſes de l'Orient en Eſpagne, ſans s'expoſer aux dangers & aux fatigues du long voyage des Indes. Ils ajoutaient que ce commerce appartenait aux Eſpagnols & aux Portugais qui en avaient fait la premiere découverte, & qu'ils ne pouvaient permettre aux Provinces-Unies une navigation qu'ils avaient refuſée aux Français à la paix de Vervins & aux Anglais dans le traité de Londres. Les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre ne manquerent pas de s'élever contre cette orgueilleuſe prétention. Ils ſoutinrent qu'ils n'avaient jamais cru avoir beſoin d'une authoriſation particuliere, pour uſer d'un droit que la nature accorde à toutes les nations. Ceux qui avaient pris part aux actions de la Compagnie Hollandaiſe, ne tarderent pas à ſoutenir leurs intérêts avec la plus grande chaleur. „ Quelle reſſource, " diſaient-ils dans les requêtes qu'ils préſenterent & dans les Mémoires qu'ils publierent, " nous reſtera-t-il, ſi nous ſommes privés de la plus riche branche de notre commerce ? Rélégués

1608.

Grot. Hiſt. XVII 534. *Jeannin II.* 110. 114. 139. 144.

Grot. Hiſt. XVII. 534-536. *Meteren XXIX.*

1608. dans un pays ſtérile & marécageux, les particuliers perdront les ſources de leur ſubſiſtance & l'état celles de ſa proſpérité. Nous envoyons actuellement vingt vaiſſeaux ſur la côte de Guinée, quatre-vingt aux Iſles du Cap-Verd, vingt en Amérique & quarante dans les Indes Orientales. Cette navigation ſeule occupe plus de huit mille matelots. C'eſt aux travaux que ces braves gens ont eſſuyés, c'eſt au ſang qu'ils ont répandu, que l'Etat doit ſa force & ſes richeſſes. Quelle ingratitude de contraindre ces hommes qui ſont le nerf & la fleur de l'Etat, à chercher une autre patrie qui leur donne du pain! Quelle infamie de livrer à la vengeance & à la cruauté des Eſpagnols tous ces peuples généreux de l'Inde avec qui nous avons contracté des alliances utiles & ſolides, & d'expoſer par notre lâcheté cette précieuſe réputation de bonne-foi qui caractériſe notre nation! Quelle funeſte politique d'abandonner un commerce dont les retours vont toujours en augmentant! Pouvons-nous renoncer aux brillantes eſpérances que l'avenir nous promet? Nous connaiſſons à peine Cambaye, Malabar, Ceylon, Nerſingue, Coromandel & Queda, les côtes de la Chine & du Japon, & cette vaſte mer du Sud où une immenſe partie du globe

encore inconnue n'attend, peut-être, que nous, pour être découverte à l'Europe? L'ennemi avoue que nos ſuccès dans les Indes l'ont réduit à nous demander la paix: nous pouvons achever de l'épuiſer par ce commerce; & l'on veut nous l'arracher. On prétend nous indemniſer en nous ouvrant les ports d'Eſpagne où nous trouvons toujours moyen de commercer ſous un pavillon étranger! Quand on nous aura privé d'une navigation à laquelle nous n'employons que des vaiſſeaux armés en guerre, où trouverons nous des flottes guerrieres, pour nous défendre ſi nous ſommes attaqués à l'improviſte? L'Eſpagne nous rend ce qu'elle peut nous reprendre, quand bon lui ſemblera, & veut nous ôter ce que nous ne pourrons plus recouvrer; ſi la Compagnie vient à ſe diſſoudre. Quel droit peut-elle alléguer en ſa faveur? L'océan n'eſt-il pas un élément ouvert & commun à tous les peuples comme l'air qu'ils reſpirent? Le vaiſſeau qui fend les vagues d'une mer nouvelle laiſſe-t-il des traces pour marquer la priſe de poſſeſſion des premiers navigateurs? La preſcription n'étant que de droit civil ne peut rien dans le droit de la nature, ni le titre de premier occupant dans ce qui n'eſt point ſaiſiſſable. Il n'y a que de vils pirates & de mépriſables monopoleurs qui puiſſent 1608.

1608. s'arroger l'empire des mers & le commerce universel. Si nos ancêtres ont jugé qu'on pouvait faire une guerre legitime à ceux qui ferment leurs propres ports aux autres nations ; encore moins devons nous subir la loi de ceux qui veulent nous fermer des ports qui ne leur appartiennent pas. L'Espagne, en nous accordant l'indépendance, ne cede que ce qui est irrévocablement échappé de ses mains. Elle reçoit la paix en nous la donnant. Quelle serait donc la recompense de nos glorieux efforts depuis quarante ans, si nous devions finir par courber la tête sous un nouveau joug, & nous laisser lâchement bannir des plus opulentes contrées de l'univers par un ennemi; nous qui ne l'aurions jamais souffert d'un Prince légitime ?" Il n'y avait rien à répliquer à ces raisons. Mais nous verrons qu'elles furent bientôt oubliées par les Hollandais, dès qu'ils furent les plus forts dans les Indes: nous les verrons même exercer une tyrannie que les Espagnols n'auraient jamais imaginée. Le fameux Grotius rassembla encore plusieurs autres raisons dans un traité qu'il publia l'année suivante, pour établir la liberté de la mer & le droit de tous les peuples à la navigation des Indes. Il y en avait cependant, qui soutenaient

Burign. vie de Grotius. ed. d'Amst. I. p. 43.

Grot. XVII. 536.

Jeannin II. 131. 145. 153. 157. 183.

que les plus grands profits de la Compagnie provenaient des priſes faites ſur les Portugais, que ce commerce n'intéreſſait que quelques particuliers & les Provinces maritimes ; mais que la paix touchait le corps entier de la confédération. Mais ce ſentiment n'était ſoutenu que faiblement & par un petit nombre. Maurice & Barneveld étaient d'accord ſur un article auſſi important : le premier dans l'idée de rompre la négociation ; le ſecond, dans l'eſpoir de faire quitter la partie aux Eſpagnols par la crainte qu'ils ne ſe viſſent entierement chaſſés des Indes. 1608.

Les Etats-Généraux montraient qu'ils ne pouvaient abandonner ce commerce ſans perdre leur puiſſance maritime & ſans compromettre leur exiſtence politique. Cependant, pour éviter les reproches d'une rupture, ils propoſerent trois partis à prendre ſur cet objet : le premier de faire la paix avec une entiere liberté de commerce pour les deux nations : le ſecond d'abandonner au ſort de la guerre tous les pays ſitués au delà du Tropique du Cancer, & le troiſieme de faire la paix en Europe & ſeulement une trêve dans les Indes. Les deux premiers moyens d'arrangement déplurent aux Eſpagnols : ils auraient accepté le troiſieme ; pourvu que les Etats ſe fuſſent engagés à renoncer au com-

Propoſition des Etats-Généraux ſur ce commerce.

Jeannin II. 143.

1608. merce des Indes à l'expiration de la trêve. Les Etats n'avaient garde d'accepter cette condition : ils parlerent même d'ériger une Compagnie des Indes Occidentales : mais les Eſpagnols regardant cette propoſition comme un expédient imaginé pour les intimider, perſiſterent dans leur ſentiment. Ainſi, perſonne ne cédant de part & d'autre, il était à craindre que la négociation ne fût rompue. Ceux qui ne ſubſiſtaient que par les ravages de la guerre, s'échappaient en murmures, demandaient à grands cris qu'on les tirât d'incertitude en prenant un parti déciſif.

Vues des Français relativement à ce commerce.

Dans cet état de perpléxité, le Miniſtre Jeannin propoſa de laiſſer meurir un article qui demandait le plus ſérieux examen, & de n'en reprendre la diſcuſſion que lorſqu'on ſerait d'accord ſur les autres. Cet avis fut approuvé. Ce Miniſtre n'inſiſtait que faiblement ſur la conſervation du commerce des Indes. Mais pour ne point donner de l'ombrage aux Etats, il n'oſait fronder ouvertement leur opinion. Henri IV brûlait d'ériger une Compagnie des Indes: Jeannin pratiquait ſous main pluſieurs négocians pour les attirer en France. Il avait eu à ce ſujet des conférences ſecretes avec Iſaac le Maire, l'un des plus riches marchands d'Amſterdam, très expérimenté dans ce com-

Jeannin I. 163. 219. 233. 289. II. 117. 361. 176. 187. 193. 219.

merce. Le Maire l'avait assuré qu'il était tout dévoué à la France, *étant*, disait-il, *issu de la ville de Tournay, les habitans de laquelle ont tous la fleur de Lys dans le cœur.* Cependant Sully (*) représentait à Jeannin que des établissemens si éloignés n'étaient pas analogues au *naturel & à la cervelle des Français que je reconnais*, dit-il, *manquer de persévérance & de prévoyance & ne porter ordinairement leur vigueur, leur esprit & leur courage qu'à ce qui est incessamment présent à leurs yeux. Il faut prendre garde*, disait cet ami ardent des Etats-Généraux que, *par leur traité, ils n'abandonnent pas un pouce de terre & qu'ils établissent leur gouvernement de façon que les autres peuples des Païs-bas cherchent à se joindre à eux, lorsqu'ils sentiront quelque oppression de leurs Princes. Il est donc à désirer*, poursuivait-il, *que les Etats conservent le commerce des deux Indes pour augmenter leur puissance en diminuant celle de l'Espagne.* Jeannin entrait dans les vues de ce grand Ministre : il avait représenté si fortement l'importance de ce commerce pour l'existence des Provinces-Unies qu'Henri IV fut ébranlé par ces raisons : *Je considere & connais*, écrivait-il à Jeannin, *mieux que je n'ai fait, le bien & le mal que les parties de part & d'autre font*

1608.

(*) *Voy. sa lettre datée du 26 Fév. & la réponse de Jeann. du 16 & celle du Roi du 19 Mars dans les négoc. de Jeannin.*

1608. *pour recevoir de la déciſion du commerce des Indes. Si les Etats peuvent l'obtenir proviſoirement pour quelques années, ſans s'engager à le quitter à l'expiration du terme, je ſuis d'avis qu'ils y accédent.* Il eſt ſingulier que, dans une nation auſſi puiſſante que l'était alors la nation Françaiſe, il n'y eut pas quelques hommes aſſez hardis pour entreprendre par eux-mêmes ce commerce, comme les Hollandais l'avaient entrepris. Il paraît par les mêmes mémoires de Jeannin, que le gouvernement craignait de s'aliéner les Hollandais & que les particuliers redoutaient en France les anciens abus contraires à la liberté du commerce & la tyrannie des Gouverneurs des places maritimes.

Débats ſur le commerce des Païs-bas.

Meteren XXIX.

L'oppoſition des interêts reſpectifs n'était pas moins vive dans les conférences des Plénipotentiaires. Les Etats-Généraux, ayant reçu une Copie des articles que les Eſpagnols voulaient diſcuter, en préſenterent vingt-huit de leur part. Les Eſpagnols qui voulaient ſe réſerver à eux ſeuls le commerce des Indes, n'en voulaient pas moins obtenir la liberté du commerce d'Anvers. Les Hollandais & les Zéelandais craignaient la chûte de leur commerce, quand la navigation de cette ville ne ſerait plus gênée par les forts & les flottes qu'ils entretenaient le long de l'Eſ-

caut. Richardot qui avait à cœur cet important article eut beau les conjurer les larmes aux yeux de ne pas laiſſer échaper une ſi belle occaſion de pacifier les Païs-bas L'intérêt les rendit inflexibles. Pluſieurs autres articles rélatifs au commerce, furent mis ſur le tapis. Mais comme on demandait des ſacrifices aux Provinces-Unies, ſans leur en offrir, on ſe diſputait avec chaleur, ſans prendre aucune réſolution. Les Plénipotentiaires Eſpagnols ſe virent obligés d'envoyer en Eſpagne; pour ſe procurer des pouvoirs plus étendus. Le Pere Neyen qui avait la reputation d'être expéditif dans ces ſortes de voyages, & doué de la ſoupleſſe néceſſaire pour négocier dans une Cour, fut chargé de cette commiſſion. Il avait promis de rapporter les ordres du Roi dans quarante jours: mais ſon abſence plus longue qu'il n'avait cru, retarda les opérations du Congrès. 1608. *Jeannin II.* 201. 205.

Traité d'alliance avec l'Angleterre.

Les Etats-Généraux profiterent de ce délai pour conclure avec l'Angleterre un nouveau traité d'alliance qu'ils n'avaient jamais perdu de vue. Les Ambaſſadeurs Anglais, pour ſavoir à quoi s'en tenir, auraient bien voulu différer juſqu'au retour de Neyen: mais comme les Etats redoublaient d'inſtances & que l'aſcendant des Français augmentait de plus en plus dans la République; *Jeannin II.* 264. 269. 273. *Rymer Holl. Reſol. Janv. Août.*

BIBLIOTECA VIRTUAL

1608. ils crurent ne pouvoir différer ſans danger. Le traité fut ſigné le 26 Juin. Il ne devait avoir lieu que dans le cas d'une paix ou d'une trêve: il était parlà conforme au dernier traité fait avec la France, aux troupes auxiliaires près qui, de part & d'autre, étaient réduites à la moitié. Le même jour l'état des ſommes duës à l'Angleterre fut fixé à 818,408 livres ſterlings. Les Provinces-Unies promirent de payer, à la concluſion de la paix, 600,00 livres ſterlings par an, juſqu'à l'entier rembourſement de la dette.

Debats ſur l'échange des places.

Jeannin II. 214. 227. 230. *Meteren XXIX. Grot. Hiſt. XVII.* 539.

En attendant la réponſe du Roi d'Eſpagne, les Plénipotentiaires agiterent pluſieurs articles, pour abréger la négociation. On s'arrêtta longtems ſur l'échange des villes & des cantons qui étaient à la bienſéance de l'un ou de l'autre parti. Les Eſpagnols reclamaient l'Ecluſe, l'Iſle de Cadſand, & tout ce que les Etats poſſédaient dans la Flandre & le Brabant, & ſur la rive gauche du Wahal. Ils offraient en échange les villes de Lingen, d'Oldenzeel & de Groll. Cette propoſition fut rejettée avec le dédain qu'elle méritait. Les villes de Bergen-op-Zoom & de Breda ſaiſirent cette occaſion pour ſupplier les Etats de ne pas les abandonner à l'ennemi. Elles demanderent en même tems la reſtitution de leurs privilé-

ges municipaux Elles réclamaient surtout le droit de voter dans les Etats-Généraux que l'on avait rendu aux autres villes qui, ayant autrefois accedé comme elles à l'Union d'Utrecht, avaient également été repriſes ſur l'ennemi. Mais les Etats-Généraux craignant d'augmenter l'embarras des déliberations dans une aſſemblée où les ſuffrages n'étaient déjà que trop difficiles à concilier par leur multiplicité, rejetterent cette demande, ſous prétexte que ces villes & leurs diſtricts n'étaient pas aſſez puiſſans pour former un gouvernement à part. Enſuite on diſcuta ce qui regardait les limites dans les Païs-bas, les contributions militaires, la reſtitution des biens confiſqués: on n'oublia pas les intérêts de la Maiſon de Naſſau. Mais comme les difficultés augmentaient avec les queſtions, les Miniſtres Danois fatigués de ces longueurs, prirent le parti de s'en retourner. Ils dirent en partant qu'" ils s'ennuyaient d'être ſimples ſpectateurs d'une piece de théatre où les Français étaient les ſeuls qui jouaient un rôle."

1608.

Les villes du Brabant des Etats ne peuvent leur obtenir leur droit de ſuffrage.

Grot. Hiſt. XVII. 538.

Départ des Miniſtres Danois.

Ibid. 540.

Cependant pluſieurs bruits arrivés coup ſur coup jetterent l'alarme dans les Provinces-Unies. Elles apprirent que Philippe avait offert l'Infante d'Eſpagne au Dauphin de France & pro-

Inquietude des Etats-Généraux.

1608. mettait de lui donner les Païs-bas pour dot, ſi les Français voulaient l'aider à ſoumettre les Provinces rebelles. Jeannin diſſipa leurs ſoupçons. Il fit obſerver à Barneveld que le Roi de France ne pouvait empêcher le Roi d'Eſpagne de lui propoſer de pareils mariages, qu'il berçait le Roi d'Angleterre de la même alliance & que la politique des Eſpagnols était d'offrir leurs Princeſſes à toutes les Cours qu'ils voulaient intéreſſer en leur faveur ; mais que Henri était trop ſincere pour abandonner ſes alliés & trop éclairé pour donner dans un piege ſi groſſier. Il ne put cependant raſſurer les Etats-Généraux contre d'autres nouvelles venues d'Eſpagne. On apprit que Philippe avait déclaré n'avoir jamais eu l'intention de renoncer à ſes droits ſur les Provinces-Unies, qu'il faiſait des préparatifs formidables, & qu'il était réſolu de ne leur accorder jamais la paix, qu'elles n'euſſent abandonné la navigation des Indes & permis le libre exercice de la Religion Catholique.

Jeannin II. 65 23. 134. 158. 198. 153. 370. 372. 378. 382. 383. 415. 438. 487. *Grot. XVII.* 540.

Demandes des Eſpagnols.

Cette nouvelle qui fut confirmée par les Miniſtres Eſpagnols au Congrès de la Haye, fit évanouir les eſpérances des partiſans de la paix. Jeannin lui-même chargé de ſoutenir les interêts de la Religion Catholique, ne put s'empêcher de déſapprouver une clauſe qui tra-

Ibid. 548.

tendait à débaucher une partie considérable des sujets de la République, en leur offrant Philippe pour l'objet de leur reconnaissance. Quand ces propositions du Roi d'Espagne furent exposées dans l'assemblée des Etats-Généraux, il n'y eut qu'un seul cri, celui de les rejetter avec indignation & mépris. Plusieurs membres se répandirent en plaintes violentes, en expressions injurieuses contre les Espagnols. Ils ne leur épargnerent pas les qualifications de traîtres, de perfides: ils assurerent qu'on ne pouvait plus se fier à cette nation. On ne parla plus que de courir aux armes & de recommencer la guerre avec plus de fureur que jamais: les Etats Généraux résolurent unanimement de rompre la négociation. Ils publierent un manifeste dont ils envoyerent des copies à tous les Ministres étrangers. Ils protestaient qu'ils avaient accepté la négociation avec la meilleure intention & qu'elle n'échouait que par la mauvaise foi des Espagnols. 1608. *Jeannin II.* 397 402. 404. 407.

On s'attendait à voir recommencer les hostilités au premier instant, lorsque les Ambassadeurs de France & d'Angleterre proposerent une longue trêve. Depuis longtems, Jeannin en avait conçu l'idée en prévoyant la rupture de la négociation pour la paix. Il avait fait le voyage de France pour s'aboucher Proposition d'une Trêve. *Jeannin I.* 42. 202. *II.* 169. 174. *III.* 205.

1608. plus particulierement ſur ce projet avec Henri IV qui le goûta. Il en avait fait part à Barneveld qui le trouva conforme au plan qu'il avait lui-même adopté ſur les interêts de ſa patrie. Cet ardent Républicain ſuivait toujours le fil des projets du Roi de France : il n'ôſait les combattre ouvertement : ſon grand objet était de procurer à ſa patrie, le repos & l'indépendance. Il ſentait qu'alors il ſerait plus aiſé de faire échouer les deſſeins des ambitieux au dedans & au dehors de l'Etat. Henri IV ne pouvait ſe diſſimuler que la paix, en le rendant moins néceſſaire à aux Etats, ne manquerait pas de relâcher les liens qui les attachaient à lui : mais il était épouvanté des dépenſes de la guerre. Pour l'effrayer encore davantage, Barneveld avait eu l'adreſſe d'engager Maurice & le Conſeil d'Etat à charger prodigieuſement l'état des dépenſes de la guerre qu'on avait envoyé à ce Monarque. Maurice avait cru par ce moyen obtenir des ſecours plus conſidérables : mais Barneveld, qui connaiſſait la politique & l'eſprit d'épargne de Henri, ne doutait pas que ce tableau ne le décidât à tout tenter pour ménager une paix entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux. Cependant, le Monarque, pour ſe conſerver un aſcendant dans la République, pendant la paix, avait

Grot. Hiſt. XVII. 540.

Jeannin I. 292. 329. 414. 433. *II,* 15. 133. *III.* 177.

chargé Jeannin de gagner les principaux chefs de l'Etat. Jeannin avait même ordre d'offrir des préſens & des penſions à Maurice, à Barneveld & à pluſieurs autres, *au cas*, diſent ces inſtructions ſecretes, *qu'avec leur aide & aſſiſtance, ſa Majeſté pût devenir maître de leur Etat.* On n'a jamais rien ſû des menées ſecretes de Jeannin, ſinon que Barneveld en reçut un préſent d'environ vingt mille florins. Il était trop prudent pour ne pas ſentir que, quand même il n'y avait pas de loi dans la République qui défendît d'accepter des préſens d'un Prince étranger; le droit naturel & le droit des gens condamnaient aſſez une telle pratique. Il avait l'œil trop perçant pour ne pas pénétrer les vuës du Monarque: mais d'après le deſſein où il était de les faire échouer & d'après le plan qu'il avait adopté de le nourrir dans ſes eſpérances pour l'interêt de ſa patrie, il crut qu'il ſerait dangereux de marquer de la défiance à un Prince qui ſe piquait de bonne-foi & voulait paſſer pour l'ami ſincere de la République. Il s'enveloppa donc dans la pureté de ſes intentions &, après bien des refûs, il ſe laiſſa vaincre par les ſollicitations de Jeannin. Mais il a dans la ſuite ſoutenu n'avoir accepté cette ſomme que comme l'acquit d'une recompenſe que le Monarque lui avait

1608.

Ibid. I. 46. II. 475. 498. Brandt Hiſt. der Regtspleg. over Oldenbarn. 87. 88. 90.

cause de leur constitution compliquée, ils ne pussent se gouverner par eux-mêmes. Aussi Sully, ami des Provinces-Unies, parce qu'il était ami de la liberté, ne cessait de faire des vœux, pour qu'ils corrigeassent les défauts de leur constitution. Jeannin même en portant la parole pour leur proposer la trêve, ne leur cache pas qu'ils ont besoin de repos, pour arranger leurs affaires & *réformer leur gouvernement.* Ce système n'est gueres celui d'une ambition marquée. Aussi Barneveld entra dans toutes les vues de la France, bien sûr que son alliance serait plus utile à sa patrie, que ses vagues projets d'ambition ne pourraient lui devenir funestes. 1608. *Jeannin II.* 412.

Quoique la trêve ne fût proposée qu'autant qu'elle serait précédée d'une reconnaissance de l'indépendance des Provinces-Unies & qu'elle les confirmerait dans la liberté de leur commerce, cette proposition ne laissa pas de causer la plus vive fermentation. Les partisans de la guerre se déchaînerent avec transport contre les Espagnols. L'animosité était si violente qu'ils n'apprehendent plus l'avenir, disait Jeannin, & que le ressentiment leur ôte toute crainte. On aurait renvoyé les négociateurs Espagnols avec aigreur, sans le respect qu'on avait pour

Fermentation causée dans les Provinces-Unies par la proposition d'une Trêve.

Lettr. de Jeannin du 29 Août.

Meteren XXIX. Grot. Hist. XVII. 542.

1608. le Roi de France. Il y en eut même qui publierent des écrits anonimes où ils s'efforçaient d'affaiblir la confiance que méritait ce Monarque. Toutes les villes furent inondées de libelles sanglans contre la trêve. On soutint que les membres des Etats qui la proposaient, s'étaient laissés corrompre par des présens. Les uns, s'érigeant en prophetes, montraient déjà la dépopulation, la révolte & l'esclavage, comme les suites nécessaires de la trêve. D'autres ne tarissaient pas, quand ils en venaient à la peinture des cruautés & des trahisons des Espagnols dans toutes les parties du monde : on observa que l'ennemi n'envoyait pour négocier que des Italiens, des Espagnols & des Moines, les plus perfides de tous les hommes. Il y en eut même qui publierent que la République ne pouvait florir que pendant la guerre; & que la paix fermerait la source de ses richesses & de sa puissance. Quoique ces libelles fissent peu d'impression sur les Chefs du gouvernement, ils ne laissaient pas d'échauffer le peuple. On rendit un édit pour les défendre; mais, la liberté de la nation ne permettait pas d'informer rigoureusement contre les auteurs. D'ailleurs, on n'aurait ôsé sévir publiquement contre les partisans d'une opinion avouée par le premier citoyen de l'Etat,

Maurice s'était opposé avec trop de chaleur au traité de paix, pour pouvoir goûter le projet d'une trêve. Il était à craindre, disait-il, qu'à l'expiration de cette trêve, les Etats-Généraux ne trouvassent plus le même zele chez leurs alliés. Philippe profiterait de ce tems pour remplir ses coffres & se mettre en état de tomber avec de plus grandes forces sur les Provinces-Unies. Il pourra même les surprendre, pendant qu'elles dormiront sur la foi des traités. Les peuples, trompés par l'apparence insidieuse de la tranquillité qui regnera, se laisseront amollir par les douceurs du repos. Ils aimeront mieux rentrer sous le joug que de porter le poids d'une nouvelle guerre. Les Catholiques qui sont en si grand nombre, sur-tout vers les frontieres, n'attendent peut-être pour se vanger du refus qu'on leur fait de la liberté religieuse, que l'instant où les troupes seront congédiées. Déjà l'on apperçoit quelques nuages entre les différentes villes & Provinces: ces nuages s'amonceleront pendant le calme: alors ils éclateront en tempêtes violentes qui déchireront le sein de l'Etat. L'ennemi saisira cette occasion pour corrompre les mécontens & faire rentrer les Provinces sous le joug."

1608.

Raisons allegnées par Maurice contre la Trêve.

Jeannin II. 479. 481. *III.* 144.

Les membres des Etats observaient contre ces insinuations que les frais de

Observations des Etats-Gé-

1608. la guerre excédaient de trois cens mille florins par mois les revenus de la République. Cependant le nouveau ſyſtême militaire de l'ennemi exigeait encore une augmentation de ſix mille hommes de troupes : les Etats-Généraux devaient neuf millions de florins & les Provinces particulieres à peu-près le double. Ils ne pouvaient donc continuer la guerre ſans le ſecours de leurs alliés. Ce tableau trop fidel faiſait tant d'impreſſion, que les plus ardens zélateurs de la guerre étaient réduits à une alternative auſſi cruelle que dangereuſe. Ils propoſaient d'abandonner les places éloignées & de ſe borner à défendre le cœur de l'Etat. Quant aux déſordres qui devaient armer les citoyens contre les citoyens, dès que la crainte de l'ennemi ne les tiendrait plus réunis, ce préſage paraiſſait frivole & même injurieux. Il eſt vrai que l'événement ne l'a que trop bien réaliſé ; mais ce fut par le crime de ceux qui avaient fait la prophétie & pour le malheur de ceux qui n'avaient pas voulu y ajouter foi. D'ailleurs ces conjectures ſiniſtres ne militaient pas moins contre toute eſpece de paix : il eut donc fallu ſoutenir que la République ne pouvait ſubſiſter qu'au milieu des agitations & des alarmes d'une guerre perpétuelle. Mais ce qui paraiſſait bien plus probable, c'eſt que

néraux contre ces raiſons.

Grot. Hiſt. XVII. 543. 544.

ceux qui portaient le poids de la guerre pouvaient se soulever, s'ils s'apercevaient qu'on avait rejetté des conditions raisonables. Il était à craindre que, pour satisfaire la haine qu'ils nourrissaient contre les Chefs de l'État, ils ne refusassent de fournir les sommes nécessaires pour soutenir la guerre. D'après ces observations, les Etats firent le 30 Août un arrêté où toutes les Provinces entrerent à l'exception de la Zéelande. Ils resolurent d'écouter les propositions d'une trêve, pourvu que leur liberté fût assurée non seulement pendant la trêve, mais purement, simplement & pour toujours. Ils ajouterent qu'ils donnaient encore treize jours aux Espagnols pour se décider, à condition qu'ils sortiraient du pays au commencement d'Octobre, s'ils n'avaient pas alors donné une réponse satisfaisante. 1608.

Résolution des Etats-Généraux au sujet de la Trêve.

Jeannin II 431.

Cette résolution vigoureuse ne fut point goûtée par les Espagnols. Ils ne voulaient point accorder pour une simple trêve une renonciation aussi expresse & conçue dans la forme de celle qu'ils avaient offerte pour négocier la paix. Ils offraient seulement de conclure une suspension d'armes pour sept ans, en laissant toutes choses dans leur état actuel; à condition néammoins que le Roi d'Espagne déclarerait sous deux

Sentimens des différentes Provinces.

Jeannin II. 439. 445. 448-459 562.

1608. mois, s'il voulait accorder la navigation des Indes ou la disputer par la voie des armes. Mais les Etats persistèrent dans leur arrêté; & les Députés retournerent dans leurs Provinces respectives, pour prendre de nouveaux pouvoirs. Les cinq Provinces de Gueldre, d'Utrecht, de Frise, d'Overyssel & de Groningue, plus exposées que les deux autres aux invasions de l'ennemi, opinaient pour la trêve. Les avis étaient partagés en Hollande; mais le plus grand nombre des villes votantes inclinaient pour la trêve. La Zéelande seule refusait d'y accéder. Cette Province était à couvert par sa situation, tirait à elle une grande partie des avantages de la guerre; & Maurice, en qualité de Premier Noble & de Marquis de Veere & de Flissingue était presque le maître absolu des délibérations. Il affectait de publier par-tout que le Roi de France, quoiqu'il conseillât d'accepter la trêve, n'oublierait jamais ses interêts au point de refuser ses secours, si la guerre recommençait. Il se laissa même persuader de se déclarer ouvertement contre la trêve. Il écrivit une lettre circulaire aux villes de Hollande. Elle respire la hauteur & l'emportement de son caractere impérieux. Il mettait dans un nouveau jour toutes les raisons déjà alléguées; il prétendait que la Républi-

Lettre circulaire de Maurice aux villes de Hollande contre la Trêve.

que obligée, pendant la trêve de bien garnir les frontieres à tout événement, porterait tout le poids de la guerre, sans avoir les avantages qu'elle en tirait autrefois. Le tiers de nos habitans, disait-il, que la guerre faisait subsister, sera réduit à la mendicité; nos braves vétérans iront chercher ailleurs la gloire & le butin. Les équivoques insidieuses, les mauvaises chicanes des Espagnols, montrent assez qu'ils n'ont que des vues perfides. S'ils avaient un desir sincere de renoncer à leurs prétentions, ils ne penseraient qu'à faire une paix bonne & solide. Pouvons nous compter sur la reconnaissance des Archiducs qui ne sont que les vassaux du Roi d'Espagne? Il est vrai que les triomphes de notre liberté sont respectés de tout l'Univers. Mais n'avons nous pas besoin qu'elle soit reçonnue d'une maniere éclatante & formelle, pour que nous soyons traités comme libres & indépendans par toutes les puissances étrangeres & pour que les peuples ne tournent plus les yeux vers un autre *soleil levant?* Autrefois les Etats ne prenaient aucune résolution sans l'avis de mon illustre pere: de cette heureuse harmonie on voyait sortir des déliberations fermes & vigoureuses contre l'ennemi de la patrie: je ne cherche point à faire ostentation de mes services: je pense cependant qu'ils auraient

1608.

Meteren XXX. Grot. Hist. XVII. 544. 545.

1608. dû me procurer la même confiance: j'oſe même l'eſperer des nouveaux ordres que vous donnerez à vos Députés. Ce n'eſt pas que j'aye aucun interêt de traverſer cette négociation : il n'eſt perſonne dans les Païs-bas, à qui la paix ſoit plus néceſſaire qu'à ceux de ma maiſon. Combien de fois, mon Pere & moi, n'avons nous pas, en combattant pour l'Etat, trouvé des occaſions avantageuſes pour nous-mêmes, ſi nous euſſions eu la moindre volonté d'abandonner la ſainte cauſe que nous avions épouſée & de trahir notre devoir & notre conſcience?"

Effets de cette lettre.

Ce diſcours ne fut pas également bien reçu de tout le monde. Maurice, au lieu de ſonger à gagner les Députés des Etats qu'il avait tant d'interêt de ménager, s'était permis des expreſſions peu meſurées qui ſemblaient jetter des ſoupçons ſur leur fidélité. Ainſi le reſſentiment ſervit encore à les affermir dans leur opinion. Il n'eſt donc pas étonnant ſi les ſentimens de patriotiſme & de déſintéreſſement dont il affectait de ſe parer, ne furent pas reçus partout avec le même dégré de reſpect. Il y en eut qui attribuerent ſon oppoſition à des motifs moins purs & moins honorables, en un mot aux revenus qu'il tirait des licences & des contributions pendant la guerre, à l'autorité que lui

Grot. Hiſt. XVII. 514.

Jeannin. I 184. III. 146, 175.

procurait alors le commandement des troupes & à l'éclat que les expéditions militaires faiſaient réjaillir ſur ſon nom. Et ce qui donna plus que de la vraiſemblance à ces ſoupçons, c'eſt que nous verrons dans la ſuite que Maurice ne ſe rendit, que lorſqu'il craignit d'être abandonné par le Roi de France & qu'il eût obtenu des avantages qui le dédommageaient des pertes que la trêve lui cauſait. 1608.

Retraite des Miniſtres Eſpagnols.

Le délai fixé pour le départ des Miniſtres Eſpagnols étant écoulé, ſans qu'ils euſſent donné la réponſe qu'on leur avait demandée, ils ſe virent obligés de venir prendre congé des Etats. Ils n'oublierent pas de ſe plaindre amerement qu'on avait manqué au reſpect dû à leur caractere & qu'on les renvoyait d'une maniere dure & inſultante. „ Je n'ai pas le don de prophétie, „ pourſuivit le ruſé Richardot qui portait la parole, " mais je ſuis bien trompé, ou je vois le jour où vous ſouhaiterez ce que vous refuſez maintenant. Alors vous verrez, avec ſerrement de cœur, s'élever contre vous le ſang que vous aurez fait répandre inutilement." Barneveld lui répondit au nom des Etats, qu'ils n'avaient accepté la négociation que ſous la promeſſe que leur indépendance ſerait reconnue de bonne-foi & ſans équivoque. On ne devait donc, pourſuivit-il, imputer cette rupture

Jeannin II. 491-499. Grot. Hiſt. XVII. 544.

1608. & les ſuites ſanglantes qu'elle devait produire qu'à la perfidie de ceux qui violaient lâchement leur promeſſe : c'était à eux, c'était à leurs cruels placards qu'il fallait attribuer les ruiſſeaux de ſang que cette malheureuſe guerre faiſait couler." C'eſt ainſi que cette négociation fut rompue pour la ſeconde fois. Les Etats de Hollande, en couchant cet événement dans leurs regiſtres, ajouterent ces mots : Dieu veuille qu'ils n'ayent pas laiſſé dans le pays des ſemences funeſtes au bien-être de la République.

Holl. Reſol. 30 *Sept.*

Suites de cette retraite

On remarquait aiſément ſur le viſage de Spinola le chagrin que lui cauſait cette ſeconde rupture. Richardot aurait bien voulu faire proroger ſon départ ; mais l'orgueil Eſpagnol l'empêchait de demander un délai. Les Païs-bas Autrichiens deſiraient bien plus la paix que l'Eſpagne. Richardot s'échappa même juſqu'à dire enſuite, en écrivant à Jeannin qu'on leur donnerait la vie, ſi la trêve pouvait réuſſir. En conſéquence, avant de partir, il laiſſa dans les mains des Ambaſſadeurs étrangers, un plan dont ils étaient chargés de favoriſer l'exécution. Mais avant de le propoſer aux Etats, ils crurent devoir prévenir Maurice, ſoit pour gagner ſa confiance, ſoit pour s'aſſurer de ſes diſpoſitions. Cette entrevue eſt remarquable

Jeannin II. 291. 292. 294. 299.

par les lumieres qu'elle jette ſur le caractere du Prince. Il n'écouta les Ambaſſadeurs qu'avec colere & animoſité. Il répondit avec emportement que propoſer la trêve était travailler à renverſer les fondemens de la République. La Hollande & la Zéelande n'y conſentiront jamais, dit-il, & je ſaurais bien contraindre les autres Provinces à ſe ranger à leur avis, *bon gré malgré.* Quand je n'aurais que trois ou quatre villes de mon coté, je ſuis réſolu de défendre avec elles la liberté de la patrie & de m'enſevelir glorieuſement ſous ſes débris plûtôt que d'accepter une trêve qui nous fera rentrer en peu de mois ſous le joug aviliſſant de l'Eſpagne : car tel eſt le deſſein de ceux qui ont entamé la négociation." Ces dernieres paroles ne pouvaient reſléchir que ſur Barneveld ſur qui le Prince voulait jetter des ſoupçons de s'être vendu à l'Eſpagne. Jeannin lui dit avec modeſtie & reſpect, & cependant avec fermeté, qu'il était trop ſage & trop homme de bien, pour ſe ſéparer du corps de l'Etat, & que cette réſolution le perdrait, ſans lui procurer la gloire qu'il ambitionnait. Il ajouta pluſieurs autres raiſons pour ramener le Prince par la douceur; mais toute ſon éloquence fut inutile. Ainſi commençait à ſe trahir ce caractere opiniâtre & violent dont l'on n'aurait

1608.

Emportement de Prince Maurice.

Ib. 504. 505.

1608. cependant jamais ſoupçonné les funeſtes effets qu'il produiſit dans la ſuite. Maurice commençait à gagner de nouveaux partiſans : ils prétendaient même s'autoriſer d'un accident ſingulier occaſionné par le départ des Eſpagnols.

Découverte des inſtructions ſecretes des Eſpagnols.

On trouva dans un tiroir ouvert d'un appartement que Richardot avait occupé, l'original des inſtructions ſecretes qu'on avait données aux Miniſtres Eſpagnols. Elles furent portées au Comte Jean de Naſſau qui les fit paſſer au Comte Fréderic-Henri, d'où elles tomberent entre les mains du Prince Maurice. Celui-ci les communiqua aux Etats-Généraux : & cet écrit ne tarda pas à devenir public. Tout le monde s'attendait à y trouver les vuës ſecretes & les vrais ſentimens des Archiducs. On vit avec tranſport qu'ils voulaient reconnaître le grand point de la liberté des Provinces-Unies avec plus d'étendue & de bonne-foi qu'on n'avait eſperé. Ils avaient même imaginé de propoſer ſecretement aux Etats une ligue offenſive & défenſive, où, ſans penſer à empiéter ſur leur ſouveraineté, ils formeraient de tous les Païs-bas une confédération redoutable aux puiſſances voiſines. Mais, en réfléchiſſant que les Archiducs parlaient du Roi de France comme d'un Monarque affectionné pour eux, & diſpoſé à faire tous ſes efforts pour obtenir

Jeannin I. 54. II. 505. 510. 511. 514 518. 523. *Baud. Ind. Belg. p.* 213. 222. 227. 258. *Grot. Hiſt. XVII* 545.

l'exercice public de la religion romaine dans les Provinces-Unies, on ſe douta qu'ils avaient imaginé cet artifice, pour gagner la confiance de la nation & ſemer des ſoupçons entre la France & la République. Il eſt vrai que les Archiducs inſiſtaient beaucoup de la part de l'Eſpagne, ſur ce même article de la religion & ſur la jouiſſance excluſive du commerce des Indes. Mais, pouvaient-ils moins faire, pour rendre l'artifice plauſible? Cependant Richardot, pour mieux authoriſer le ſentiment de ceux qui croyaient que ce papier avait été laiſſé par mégarde, ſe plaignit amerement de l'uſage qu'on en avait fait. Il ſoutenait, non ſans raiſon, qu'on aurait dû le lui renvoyer, ſans l'ouvrir; & qu'on avait violé à ſon égard le droit des gens & celui de l'hoſpitalité. Il s'agit de ſavoir ſi l'oubli ſingulier d'un papier d'une ſi grande importance n'était pas un artifice? Jean Richardot ſemble avoir été un politique très ſubtil; mais de cette ſubtilité qui ſe permet des détours que la probité déſavoue. L'art de négocier n'eſt pas l'art d'intriguer & de tromper: il ne conſiſte pas à corrompre, à ſe jouer des ſermens, & à ſemer les alarmes & les diviſions. Un négociateur habile ſait parvenir à ſon but ſans ces expédiens, qui ſont la triſte reſſource des intriguans. Il ſait 1608.

1608. ſe rendre impénetrable quand il craint de devenir ſuſpect, &, ſans avoir recours à des manœuvres detournées & extraordinaires, il trouve dans la nature même des affaires qu'il négocie, des incidens propres à faire réuſſir tous ſes projets. Il eſt diſcret, circonſpect, diſſimulé même ; mais jamais fourbe, faux ou brouillon. Quand ſes vuës ne ſont point louches, ſon génie grand & fécond trouve aiſément d'autres voies que celles du menſonge & de la fourberie qui finiſſent preſque toujours par être demaſquées, & deviennent même pernicieuſes aux Auteurs. Ainſi la conduite des Miniſtres Eſpagnols à la Haye ne contribua pas peu à leur ôter toute confiance, à faire rompre le Congrès & même à les faire renvoyer d'une maniere peu honorable S'ils réuſſirent dans quelques uns de leurs projets, ce fut bien plus par la nature des circonſtances que par la force de leur art. Ou plûtôt c'eſt à Jeannin dont les vuës étaient nobles & honnêtes, qui avait l'art de manier les eſprits en particulier, de les ſubjuguer en public, de porter partout la concorde & l'harmonie, c'eſt à lui qu'eſt dûe la réuſſite de cette négociation qui, ſans lui, eût certainement échoué. Ces réflexions ſont néceſſaires, pour que le lecteur ne confonde pas la politique de Jeannin & de

Barneveld avec celle des Miniſtres Eſpagnols. Et ce qui ſert encore à rendre encore plus ſuſpecte la conduite de Richardot, c'eſt qu'il paraît avoir forgé dans ce même tems un menſonge bien noir. Pour alarmer les Etats & les rendre plus faciles & plus ſouples, il aſſura que le Roi d'Angleterre excitait ſous main le Roi d'Eſpagne à ne point reconnaître l'indépendance des Provinces Unies. Ce bruit qui jetta pluſieurs Provinces dans le découragement, mit Jacques I. dans une colere ſi violente qu'il jura de faire couper la tete à celui de ſes Miniſtres qu'il ſaurait y avoir donné lieu. 1608.

Winwood Memor. II. 456. 466. 476. *Jeannin* III. 169. 179. 198. 207. 223. 224. 250. 254. 272. 274. 290.

Comme les deux partis pouvaient également s'authoriſer de la découverte du papier de Richardot; l'oppoſition des eſprits menaçait tous les jours d'une diviſion éclatante. Ce qui pouvait encore décourager les partiſans de la paix, c'eſt que les Archiducs ne voulaient plus employer le mot *reconnaitre* & ne propoſaient dans leur formule que de *tenir*, en leur nom & en celui du Roi d'Eſpagne, les Provinces-Unies pour Etats & pays libres ſur leſquels ils ne prétendent rien. Mais les Etats-Généraux exigeaient que leur indépendance & leur ſouveraineté fût *reconnue pour toujours.* Les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, voulant faire un der-

Nouvelles Propoſitions des Archiducs. *Jeannin* II. 491. 492. 494. 493. III. 21. 27.

1608. nier effort pour lever ces difficultés, demanderent une audience des Etats-Géneraux. Ils y entrerent accompagnés des Ambaſſadeurs d'Allemagne. Jeannin portait la parole au nom de tous. Il déploya toutes les reſſources de ſon profond génie, & s'énonça, dans cette occaſion, avec une dignité convenable à l'importance de la matiere & digne du puiſſant Monarque qu'il repréſentait. Les raiſons qu'il allégua ſont ſi frappantes, l'orateur y trace un tableau ſi intéreſſant de l'état du pays, que le lecteur en verra avec plaiſir les principaux traits. Pour gagner adroitement la confiance de ceux qu'il attaquait, „ nous avouons, " dit Jeannin, „ qu'il y a parmi ceux qui s'oppoſent avec chaleur & véhémence à la trêve que nous vous avons propoſée, des perſonnes d'un rang diſtingué & qui ont rendu de grands ſervices à l'Etat : nous avouerons encore qu'ils ne ſont mûs que par l'interêt de la patrie. Car il peut arriver que des gens ſages & bien intentionnés ſoient ſouvent diviſés d'opinions, quoiqu'ils n'aient tous qu'un même but & deſſein. Auſſi les prions-nous de croire que nous partageons également leur zele pour la République, & que nous ne cherchons pas à favoriſer ſes ennemis. Nous ne croyons pas avoir merité qu'on ſoupçonnât ou

Diſcours remarquable de Jeannin en faveur de la Trêve.

Lb. III. 3.

notre conduite ou notre prudence. Il nous ſemble, au contraire, que vous faites un grand préjudice à votre liberté, en recherchant avec tant d'ardeur, une reconnaiſſance préciſe & minutieuſe de vos ennemis; comme ſi vous revoquiez en doute la validité du décret que vous avez publié contre eux, décret que le ſuccès de vos armes a ſuffiſamment juſtifié. Il eſt ſans exemple que, dans de ſemblables révolutions, des Souverains, même dépouillés de leurs Etats, aient été contraints d'abandonner honteuſement leurs droits par un aveu public, à moins que les revers de la fortune ne les ait livrés entre les mains de leurs ennemis. Les Princes dont vous exigez cette déclaration, ſont-ils donc à vos pieds? ſont-ils réduits par la force à cette honteuſe néceſſité? Voyez les Suiſſes, voyez les Danois. Les premiers n'ont pour titre de leur indépendance que l'acte d'une ſimple trêve. Les ſeconds n'ont jamais exigé de leur Roi Chriſtierne, quoique leur priſonnier, une renonciation formelle à ſes droits. Nous ne ſaurions trop vous exhorter d'éviter les factions, fléaux des gouvernemens popu- 1608.

(*) La liberté des Suiſſes ne fut reconnue qu'à la paix de Munſter.

1608. laires, de vous attacher à reſſerrer de plus en plus les liens de cette Union qui vous a procuré de ſi brillans ſuccès & de vous repoſer entierement ſur le zele & la ſincerité des Princes nos maîtres, qui, n'ignorant pas que la trêve n'ait des dangers, n'en ſont pas moins convaincus que la guerre entraîne des inconvéniens bien plus grands." Jeannin finiſſait ſa harangue en montrant combien les bruits ſemés contre le Roi de France étaient abſurdes; & combien ils étaient outrageans pour un Monarque dont tous les procédés à leur égard reſpiraient le plus vif attachement à leurs intérêts. A la fin de ce diſcours qui fut écouté avec la plus grande attention, on lut un écrit où Jeannin développait ſes raiſons avec encore plus de force & s'attachait ſur-tout à réfuter celles que Maurice avait alléguées dans le mémoire qu'il avait fait circuler. On y obſervait que le domaine des Monarchies eſt inaliénable, que les Souverains ne ſont que les adminiſtrateurs de leurs Etats & ne peuvent les démembrer au préjudice de leurs ſucceſſeurs, qui n'obéiſſent qu'à la loi du plus fort, juſqu'à ce qu'une longue poſſeſſion ait affermi le droit des vainqueurs. „ La liberté," diſait Jeannin dans cet écrit, „ eſt un avantage qui n'a ni terme ni condition. L'acte que vous

Ibid. 9.

exigez avec tant de chaleur ſuppoſerait que vous ne croyez pas encore la poſſéder, & que vous avez beſoin de cette rénonciation, pour qu'elle vous ſoit légitimement acquiſe. N'eſt ce pas la ſuppoſer ſuffiſamment que de traiter avec vous, comme avec des Etats libres ſur leſquels on ne reclame aucun droit. Le mot *toujours* ne ſervirait de rien dans l'acte en queſtion ; puiſqu'à l'expiration de la trêve, la querelle ſera remiſe au droit de l'épée. La force ſeule ſera l'arbitre & le juge de ce différend. Envain voudriez vous alors vous prévaloir de l'interprétation minutieuſe des termes dans leſquels on aurait reconnu votre indépendance ; ne ſentez vous pas que vous auriez toujours tort, ſi vos armes & votre artillerie ne valaient pas mieux que celles de l'ennemi ? On affecte de dire que cette déclaration eſt néceſſaire pour les puiſſances amies de la République: mais elles vous déclarent par nous qui ſommes leurs organes, que le titre qu'on vous offre leur ſuffit. On dit encore que le Roi d'Eſpagne ſe prépare à vous accabler lorſque la trêve expirera: mais qui ne voit que de jeunes Monarques tel que lui, ſont plus portés à diſſiper qu'à théſaurirer, & qu'à la tête d'une nation fiere, ambitieuſe & impatiente du repos, il ira chercher d'autres ennemis qui 1608.

1608. épuiseront ses forces & ses finances. Vous, au contraire, qui suivant le système des Etats Républicains, dédaignez l'ambition de conquerir, & n'avez que celle de vous conserver ; vous songerez toujours aux besoins de l'avenir; vous mettrez de l'ordre dans vos finances, vous acquitterez vos dettes, vous amasserez de nouveaux fonds, vous vous procurerez de nouvelles alliances, & vous serez à l'expiration de la trêve encore mieux préparés que votre ennemi. J'avoue qu'il est sage de prévoir les suites des discordes intestines dans un Etat Républicain ; & que l'ennemi pourra chercher à les fomenter : mais cette observation doit vous engager à vous précautionner contre ces pratiques, à vous tenir étroitement unis; il serait absurde d'en inférer que vous devez faire éternellement la guerre. Et c'est pour cela même que la crainte de l'ennemi, que fera naître la trêve, en vous forçant à vous tenir sur vos gardes, vous est plus avantageuse que la paix, qui, vous jettant dans une fausse securité, vous exposerait bien plus aux embûches & aux surprises d'un ennemi perfide & ambitieux. D'ailleurs dans un gouvernement organisé tel que le vôtre, le grand nombre & les changemens fréquens de Magistrats rendent difficiles ou du moins inutiles les voies de la corruption.

ruption. Comptez-vous pour rien l'amour de la liberté gravé dans les cœurs de tous vos citoyens? La plupart de nos habitans nés & élevés dans la conſtitution actuelle, y ſont trop accoutumés pour jamais penſer à ouvrir la bouche en faveur de l'ancienne domination: ils ont tous en horreur le nom ſeul de la ſervitude. Il eſt vrai qu'il vous faudra toujours payer les troupes néceſſaires pour les garniſons: mais, ayant dans le fait, plus de la moitié moins d'hommes à entretenir, vous pouvez épargner la moitié de vos dépenſes, ſans compter celles qui ſont occaſionnées par les rencontres imprévues dansun tems de guerre. Quant à la lettre de Juſte Lipſe qu'on a pris ſoin de répandre pour échauffer les eſprits; je conviens que cet Auteur profond avait raiſon de conſeiller autrefois aux Eſpagnols de vous propoſer des trêves comme le plus ſûr moyen de renverſer l'édifice de votre République. Mais, il ne s'agiſſait point alors de reconnaître votre liberté; vous n'aviez pas, comme à préſent, le ſoutien de deux grands Rois vos voiſins & vos alliés, qui offrent de ſe rendre garands du traité & ſont en état de le faire reſpecter. Rappellez-vous que la pacification de Gand, quoique mal obſervée, n'a pas laiſſé de ſauver la Hollande en chan-

1608.

Voy. ci dev. Tom. 4. p. 312.

1608. geant le théatre de la guerre. Rappellez-vous l'exemple encore plus frappant des Suiſſes. L'oppreſſion les força comme vous à éclater contre le joug. Animés, comme vous de l'amour de la liberté, ils ont ſupporté le fardeau d'une guerre longue & périlleuſe. Comme vous ils n'ont pû être vaincus. Ils n'ont jamais fait qu'une ſimple trêve; le tems ſeul l'a convertie en une paix perpétuelle; parce qu'ils ont ſaiſi cet intervalle pour régler leur gouvernement. Ces fiers guerriers, fortifiés par une ligue étroite, ont alors bravé l'ambition de leurs anciens maîtres, qui n'ont ôſé venir les attaquer dans les retranchemens inacceſſibles de leurs montagnes & de leurs rochers. La nature vous a procuré des avantages ſemblables. L'océan, de grands fleuves, une multitude innombrable de navires & de matelots qui paſſent pour les meilleurs ſoldats de mer qu'il y ait au monde: voilà des avantages qui vous protégéront toujours contre les entrepriſes de vos ennemis. Envain cherche-t-on à vous faire craindre que l'exiſtence politique & la bonne volonté de vos alliés peuvent changer. Quoiqu'il ne ſoit pas donné à l'homme de prévoir l'avenir, le bon ſens qui ſait juger les probabilités, ſuffit pour vous raſſurer. Quand même la mort vous en-

leverait les Rois qui ſont actuellement vos alliés, la raiſon d'état qui ne meurt point, parlera toujours en votre faveur dans les deux Royaumes: ils auront toujours le même interêt de ſoutenir votre lité de leurs forces & de leurs bons avis. Gardez vous donc d'ajouter foi à des libelles ſéditieux qui tendent à vous inſpirer de la défiance pour vos alliés & vos amis. C'eſt dans votre auguſte aſſemblée qu'il eſt permis d'ouvrir librement ſon avis & de développer les raiſons que l'on croit devoir intéreſſer la cauſe commune: toute autre voie eſt dangereuſe & ne tend qu'à ſoulever le peuple contre les chefs de l'Etat. C'eſt à eux qu'il eſt donné de choiſir le meilleur avis, de ſe répréſenter toutes les autres raiſons que nous omettons; mais que vos lumieres pénétrent & que votre zéle vous dictera pour répondre à nos adverſaires, qui, autrement, auraient trop d'avantage ſur nous par le pouvoir qu'ils ont de s'énoncer publiquement en toute liberté." 1608.

Ces raiſons étaient preſſantes: l'Ambaſſadeur d'Angleterre, Winwood, les appuya encore dans le conſeil d'Etat où il ſiégeait de la part du Roi d'Angleterre. Il fit ſur-tout obſerver que les Provinces Unies ne pouvaient, ſans ſe rendre coupables des malheurs af- Diſcours de l'Ambaſſadeur Winwood dans le conſeil d'Etat. *Grot. XVII* 579.

1608. freux de la guerre, ſe refuſer à un accord qui n'attaquait ni leur religion, ni leur liberté, ni leur commerce, & dont de puiſſans monarques offraient de ſe rendre les garands. Maurice qui ne pouvait dévorer les traits lancés contre ſon mémoire dans le diſcours de Jeannin, ſaiſit cette occaſion, pour décharger ſon cœur. Il dit à Winwood, avec plus de vivacité que de prudence," que les grands Monarques voient ſouvent d'un œil indifférent les dommages cauſés à leurs amis. Souvent même, pourſuivit-il, des conſidérations d'Etat les obligent à diſſimuler des injures qui les regardent perſonnellement. Peu s'en eſt fallu que nous n'ayons vu un Monarque puiſſant, la famille Royale & tous les grands d'un Royaume périr par un horrible complot. Quelle conduite a tenue le Monarque dans cette occaſion? Il n'en a pris qu'avec plus d'ardeur la défenſe des Catholiques. Il a même recherché l'amitié de ceux qu'il ſavait avoir trempé dans le complot qui devait le détruire." On voit que le Prince faiſait alluſion à la fameuſe conſpiration des poudres. Winwood fut d'autant plus révolté de ce propos hardi, qu'il ne contenait que des vérités que le Prince aurait dû taire, il eſt vrai, par le reſpect dû à une tête

Jeannin III. 251 324. W. 99.

Le Prince Maurice l'attaque vivement.

Birch Negociat. from 1592. to 1617. p. 286. 287.

couronnée. Mais, Maurice, bienloin de mettre un lenitif ſur la playe qu'il venait d'ouvrir, s'échappa en expreſſions plus injurieuſes encore. Il s'embaraſſait peu de ménager un Prince qu'il croyait s'entendre avec les Eſpagnols & dont il n'avait rien à eſpérer pour ſes projets de guerre. Comme Jacques I. n'avait pas la réputation de briller par le courage perſonnel, Maurice s'énonça ſur cet article avec toute la liberté d'un homme nourri dans les armes qui mépriſe tous ceux qui manquent de cette premiere qualité néceſſaire à un guerrier. Ce diſcours révolta l'Ambaſſadeur Anglais. Il en rendit un compte exact à ſon maître, qui en fut extrêmement piqué; il écrivit pour que le Prince lui fît reparation d'honneur dans le conſeil d'Etat. Maurice ne voulut jamais s'abaiſſer à cette ſoumiſſion. Il ſe contenta d'écrire au Roi pour ſe juſtifier. 1608.

Cependant, le diſcours de Jeannin, rendu public, affermiſſait les partiſans de la paix, ébranlait les ſauteurs de la guerre. Il faiſait d'autant plus de ſenſation qu'on le regardait comme l'expreſſion des ſentimens d'un Monarque qui, pour augmenter à propos ſon aſcendant dans l'état, ne laiſſait pas, malgré la ſuſpenſion d'armes, d'appuyer habilement ſes raiſons par de groſſes

Second diſcours circulaire du Prince Maurice.

Jeannin III. 27.

1608. sommes qu'il faisait toucher aux Etats. Ainsi Maurice, alarmé de l'impression que faisait ce discours, fit circuler une seconde lettre où, rapelant les raisons contenues dans la premiere, il insistait sur la loi fondamentale de l'Union, qui prescrit de ne conclure aucun traité, sans l'unanimité des suffrages. Il parcourut même plusieurs villes pour gagner les Magistrats. Ses Partisans, enhardis par son exemple & frémissant du tour qu'ils voyaient prendre aux choses, ne garderent plus aucune modération. Ils s'abandonnerent à des moyens analogues au caractere de gens qui ne respirent que la guerre. Ils répandirent contre la trêve des libelles encore plus sanglans que les premiers. Ils se permirent les personalités les plus odieuses. Ils attaquerent avec violence Corneille & François Aarsens, qui favorisaient alors le parti du Roi de France. Mais ce fut principalement sur Barnevelt, qu'ils dirigerent tous les traits de leur fureur. Ils ne se bornerent pas à le représenter comme un citoyen dangereux, qui tramait des complots capables de détruire la République. „ C'était, disaient-ils, un homme que la prospérité avait ébloui, qui dominait, avec une insupportable fierté, sur ses pareils, & frondait avec une indécence punissable, des per-

Clameurs des Partisans de la guerre.

Jeannin III. 42. 43. 58. 74. 75. *Aitsema I.* 36.

sonnes dont il devait respecter le rang & le mérite. ,,On en vint jusqu'à afficher à la Haye contre lui trois lettres séditieuses où il était dévoué à l'infame supplice des traîtres & des ennemis de la patrie. Les Etats-Généraux furent indignés de ces indignes manœuvres. Maurice, même, crut devoir leur assurer qu'il n'y avait aucune part; & pour mieux les persuader, il déclara qu'il fallait en rechercher les auteurs & sévir contre eux. Barnevelt, se voyant en bute à l'animosité d'ennemis si violents, prit une résolution hardie & ferme, & qui n'était sans politique. Il ne regardait point, dit-il dans l'assemblée des Etats de Hollande, l'animosité des grands contre lui, comme quelque chose de nouveau: pour servir sa patrie, il n'avait jamais tremblé devant leur pouvoir, ni lâché le pied à la vue d'aucun péril: tous les bruits & les accidens imprévus n'avaient jamais alteré la serénité de son ame; parce qu'il se sentait armé du témoignage consolant d'une conscience pure & sans reproches. Il ajouta que, voyant la négociation d'une trêve, déjà odieuse par elle même, devenir encore plus odieuse par la haine qu'on lui portait, il priait l'assemblée de nommer à sa place un ministre moins envié pour travailler au bien de l'Etat.

1608.

Barnevelt resigne sa place d'Avocat.

Jeannin III. 43. *Grot. Hist. XVII.* 548.

1608. Il se leva, en achevant ces paroles, & se retira, sans attendre de réponse. Cette retraite dût jetter tous les membres de l'assemblée dans l'étonnement. Il n'était pas aisé de trouver une tête forte comme celle de Barnevelt, qui pût soutenir le poid des affaires dans la conjoncture où l'on se trouvait. En conséquence, ils nommerent quelques Députés pour le prier, au nom des Etats, de ne pas abandonner, dans des tems aussi difficiles, une République qu'il avait, disaient-ils, toujours servie avec honneur & intégrité. Barnevelt se laissa persuader. Il vint reprendre ses fonctions. Son retour causa une satisfaction générale. Ses ennemis même n'oserent faire paraître leur mécontentement. C'est ainsi qu'il sut tirer adroitement parti de leur haine, pour cimenter son autorité. Il fit plus. Également habile à tirer avantage de la considération que lui procurait ce triomphes éclatant, il mit en œuvre toutes les ressources de son éloquence; & bientôt le corps entier de la noblesse & douze villes de la Hollande se rendirent à son sentiment. Deux lettres que Jeannin avait engagé le Roi de France à écrire, l'une aux Etats & l'autre à Maurice, arriverent à propos pour favoriser encore le même parti. Alors Maurice, n'osant plus se roidir ouver-

Il est rappelé & gagne un grand nombre de Partisans.

Jeannin III. 48.

Ibid. 61. 62. 93. 96. 101-105.

tément contre l'aſcendant d'un Monarque qu'il reſpectait; quatre autres villes de Hollande ſe rendirent; & celles de Delft & d'Amſterdam qui s'étaient toujours montrées les plus opiniâtres, commençaient à ſe laiſſer ébranler, & ne paraiſſaient pas devoir tenir longtems. La Zéelande ſeule, conſtamment entraînée par l'interêt de ſon commerce, continuait de s'oppoſer vivement à la trêve; s'appuyant toujours ſur l'unanimité ſtipulée dans l'Union & ſur la clauſe qui déferait le jugement de ces ſortes de conteſtations aux Stadhouders. Ainſi la déciſion de la trêve était remiſe à des arbitres intéreſſés à prolonger la guerre; & les Stadhouders devenaient juges dans leur propre cauſe. Les Partiſans de la trêve ne demandaient plus, ſi on la ferait ou non; mais ſi la ſeule Province de Zéelande donnerait la loi à toutes les autres. La diſpute en devenait plus vive; & les Zéelandais menaçaient de rompre avec les autres Provinces, qui parlaient déjà de faire la trêve ſans eux. Pendant que les eſprits étaient ainſi échauffés, Jeannin ſaiſit le moment, pour frapper un coup déciſif. Il ſe rendit avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre dans l'aſſemblée des Etats-Généraux. Il commença par montrer d'une maniere ferme & frappante, le danger

1608.

Vive diſpute avec la Province de Zélande.

Ibid. 97. 101 105. *Grot. Hiſt. XVII.* 548. 549.

Diſcours preſſant de Jeannin contre l'oppoſition des Zélandais. 18. *Nov.*

1608. qui les menaçait, si une seule Province osait rompre avec les Princes ses alliés & dissoudre l'Union à laquelle ils devaient leur brillante prospérité & même leur existence. „ C'était, poursuivait-il, le devoir de gens sages de céder à l'avis du plus grand nombre, sur-tout dans un gouvernement populaire où il n'y a pas un chef, qui puisse empêcher les suites funestes des factions, en ramenant, par le poids de son autorité, les sentimens divers à celui qui lui semble le meilleur. Le seul moyen d'éviter ces dissensions est de se soumettre au jugement de la pluralité. Où trouveriez vous des médiateurs désintéressés? Serait-ce parmi les Princes qui conseillent la trêve, ou parmi les Stadhouders de vos Provinces qui la désapprouvent? Mais les uns & les autres, ayant pris parti dans cette contestation, ne sont plus des juges compétins. Six Provinces se laisseront-elles imposer la loi par une seule? Il ne convient pas, il est vrai, à nous qui sommes étrangers, d'entreprendre de vous donner l'explication de vos loix: mais le sens commun nous dicte de nous transporter au tems où cette loi fut faite. Il s'agissait alors d'empêcher les défections, & les traités particuliers avec un ennemi qui voulait vous réduire sous le joug; mais non pas, com-

Jeannin III. 113.

me à préſent, de traiter en qualité de souverains avec lui. En avouant même que cette interprétation ne ſerait pas fondée, nous penſerions comme penſait un Sénateur Romain dans une conjoncture ſemblable, qu'il faudrait ou abroger pour toujours ou dérober aux yeux, pendant quelque tems, une loi qui tend évidemment à la ruine de la République. C'eſt ici qu'il faut ſuivre la grande maxime de tous les gouvernemens politiques; *le ſalut du peuple eſt la ſuprême loi.* Car, enfin, n'êtes vous pas convenus ſouvent que vous êtes hors d'état de continuer la guerre ſans des ſecours étrangers? Or, nous ſommes chargés de vous déclarer de la part des Rois nos maîtres, qu'étant diſpoſés à vous aider de toutes leurs forces, ſi vos ennemis refuſent l'accomodement que nous vous avons propoſé, ils ſont également réſolus de ne vous donner aucun ſecours, ſi, rejettant des conditions ſûres, honorables & avantageuſes, vous flétriſſez l'honneur de vos armes & la bonté de votre cauſe. Ils tiennent pour certain que vos ennemis, en déclarant qu'ils ne reclament plus rien ſur vous, avouent aſſez qu'ils ne ſont plus vos maîtres. Et ſi le Roi d'Eſpagne refuſe de donner une déclaration auſſi étendue que celle que vous exigez; après avoir réduit à une 1608.

1608. néceſſité ſi dure & ſi honteuſe les peuples les plus orgueilleux de l'Univers, devez-vous envier à ce Monarque la mince, mais inutile ſatisfaction de pouvoir dire à ſes détracteurs, que la déclaration eſt bornée au tems de la trêve? Quant à vous, elle ſuffit pour aſſurer l'avantage que vous reclamez; & vous avez tort de chercher à élever, gratuitement, des difficultés & des chimeres que perſonne autre n'aurait jamais imaginées. Il dépendra toujours de votre ſageſſe d'éviter les inconvéniens que l'on dit devoir réſulter de la trêve, & de faire dans votre conſtitution les changemens néceſſaires pour la rendre éternelle. C'eſt même ce que nous attendons de votre prudence. Nous finiſſons en priant Meſſieurs de Zélande de ne plus s'oppoſer à un avis qui intéreſſe tout le corps de la confédération, dont ils forment une des plus brillantes parties. Nous faiſons la même priere à ſon Excellence, à Monſieur le Comte Guillaume, & à tous ceux de cette illuſtre maiſon qui ont ſupporté tant de travaux pour établir, affermir, & aggrandir cet Etat. Nous les prions de nous prêter la main pour ramener la Province de Zélande; afin qu'ils puiſſent dire un jour avec Phocion, ce grand & ſage Capitaine Athénien, que, s'ils ne peuvent ſe repentir d'avoir rejetté un avis

qu'ils jugeaient dangereux pour l'Etat, ils n'en ſont que plus ſatisfaits de voir que cet avis a eu des ſuites plus ſalutaires & plus heureuſes qu'ils n'auraient penſé. „ Cette Harangue, pleine d'éloquence, où nous n'avons, ainſi que dans les autres, rien avancé qui n'appartienne exactement à l'orateur, où nous avons même, autant qu'il nous a été poſſible, conſervé ſes propres paroles, cauſa la plus grande ſenſation. Il fut encore appuyé par l'Ambaſſadeur Anglais, Spencer. Il ajouta qu'un Etat Républicain où la pluralité ne décidait pas les ſuffrages, courait riſque de partager le ſort de cette fille, que d'anciens auteurs diſent avoir été déchirée par ſes amans qui ſe diſputaient ſa main : il rappella, avec autant de ſagacité que de force, les malheurs arrivés au peuple de l'ancienne Rome, par le pouvoir qu'il avait accordé à ſes tribuns de s'oppoſer aux délibérations du Sénat. 1608.

Ce diſcours eſt appuyé par l'Ambaſſadeur Anglais Spencer.

Grot. Hiſt. XVII. 540.

Ces raiſons, ſur-tout celles de Jeannin & particulierement la ménace ſérieuſe que Henri IV faiſait de retirer ſes ſecours aux Etats, s'ils s'obſtinaient à refuſer la trêve, étonnerent les plus opiniâtres. Les Députés de Zélande parurent ébranlés; ils demanderent un delai; pour aller prendre de nouveaux pouvoirs de leurs commettans. Maurice même, que l'on diſait être réſolu

Effets de ce diſcours.

Jeannin III. 121. 122.

1608. de soulever les villes par le moyen des soldats & de la populace, plutôt que d'accepter la trêve, commençait à se laisser gagner. Jeannin saisit cette occasion pour le réconcilier avec Barnevelt. Il acheva de l'entraîner, en lui faisant promettre qu'on tiendrait trente mille hommes sur pied pendant la trêve.

Jeannin reconcilie Maurice & Barnevelt.

Ibid. 122 131.

Les Ambassadeurs, voyant donc les esprits heureusement disposés, s'employerent à la cour de Bruxelles pour suivre avec ardeur le fil de la négociation. Nantis d'une assurance que les Archiducs étaient authorisés à la continuer, ils en firent part aux Etats, pour les tranquiliser. On ne laissait pas d'être inquiet du côté de l'Espagne. Philippe sentait son orgueil révolté par l'idée de reconnaître formellement l'indépendance des Provinces-Unies & ne pouvait sur-tout se soumettre à leur laisser la navigation des Indes. Cependant, il fallait ou rompre ou convenir de ces deux points. Aussi les Archiducs qui voyaient de plus près les maux & les dangers de la guerre, n'oubliaient rien pour persuader au Roi d'Espagne, qu'ils n'accordaient rien de plus par la déclaration qu'on leur demandait que ce qu'ils n'avaient pas refusé en convenant d'une suspension d'armes; & que le point de

Dispositions des Archiducs & du Roi d'Espagne.

Bentivoglio hist. des guerres de Flandre Liv. 25.

Jeannin III. 153-155. 185. 189.

la navigation des Indes ſerait traité d'une maniere qui ne porterait que très peu de préjudice aux interêts de l'Eſpagne. Pour achever de le déci- 1608.
der, Albert envoya à Madrid Ini- *Grot. Hiſt. XVII.* 550.
go Brizuela, Eſpagnol d'une haute naiſſance, ſon confeſſeur &, comme il arrive aſſez ſouvent chez les Princes Catholiques, ſon confident intime & le guide de ſes actions. Il était chargé ſur-tout de repréſenter au Roi que le commerce & les ports de Brabant & de Flandre ne pouvaient être ouverts que par la trêve; qu'elle ſervirait même à l'avancement de la foi Catholique, en diminuant les haines nationales, aliment des haines religieuſes; que la guerre, au lieu de rétablir le vrai culte dans les Provinces révoltées, pourrait en cauſer la perte dans celles qu'on avait ramenées à l'obéiſſance; & que les termes dans leſquels la reconnaiſſance était conçue, conſervaient tous les droits du Roi; que pluſieurs même parmi les Confédérés n'avaient pû s'empêcher de dire, en plaiſantant, qu'elle ne pouvait leur ſervir à rien. Le Duc de Lerme gouvernait alors l'Eſpagne ſous le nom du Roi: Les qualités politiques de ce Miniſtre étaient aſſez équivoques, ſes talens militaires étaient abſolument nuls. *Bentivog. ibid.*
Pour éteindre une guerre qui eût four-

1608. ni des occaſions à pluſieurs généraux de ſe rendre néceſſaires & de partager ſon crédit, il engagea Philippe à ſouſcrire au projet de la trêve.

Delft, Amſterdam & la Zélande conſentent à la trêve.

Pour empêcher que l'Europe ne fût embraſée par le feu d'une nouvelle guerre, il ne manquait plus que le conſentement des Magiſtrats de Delft, d'Amſterdam & de la Province de Zélande, c'eſt-à-dire, de pluſieurs négocians aux interêts de qui cette guerre paraiſſait utile. Delft ſe rendit aſſez facilement. Mais les Etats-Généraux furent obligés d'envoyer des Députés pour gagner la Zélande & la Ville d'Amſterdam. Elles ne cederent qu'après avoir oppoſé bien des difficultés. Ainſi, toutes les Provinces ſe trouverent réunies en une même opinion. Mais, non-ſeulement on ignorait encore quels étaient les ſentimens du Roi d'Eſpagne; le bruit même courait qu'il ne voulait plus reconnaître l'indépendance des Provinces Unies. Il paraît que ce bruit avait été adroitement répandu par Richardot, afin de ſonder, s'il n'était pas poſſible d'engager les Provinces-Unies à la trêve, ſans accorder ce point eſſentiel: par cet artifice & par d'autres moyens ſemblables, cet homme ruſé avait ſi bien ſéduit cinq Provinces & même quelques villes de Hollande qu'entraînées d'ailleurs par le dé-

Jeannin III. 185 204. 213 219. 251.

Arrêté des Etats-Généraux.

1609.

11 *Janv.*

Jeannin III. 169.

Grot. XVII. 550.

sir de voir la fin de cette négociation & de la guerre, elles consentaient à une trêve de vingt à vingt-cinq ans, sans exiger le point important de la liberté. On publia même que les Anglais favorisaient ce nouveau plan. Mais, Barnevelt, toujours le même, toujours inébranlable dans ce qui intéressait essentiellement l'honneur de la République, s'opposa vivement à ce projet. Jeannin l'excita, le seconda de toutes ses forces; & c'est à ces deux grands hommes, qu'on fut redevable de la résolution vigoureuse que prirent les Etats-Généraux de ne recevoir d'autre plan de négociation que celui qui serait appuyé sur la base de la liberté. Ils stipulerent unanimement que les Archiducs déclarassent, tant en leur nom qu'en celui du Roi d'Espagne, qu'ils traitent avec *les dits Sieurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, en qualité & comme les tenant pour Pays, Provinces & Etats libres sur lesquels ils ne prétendent rien.* Ils s'engageaient en même tems, à n'admettre aucun article qui pût préjudicier à leur religion ou à leur commerce. 1609.

Jeannin n'avait pas cessé d'entretenir une correspondance réguliere avec les Ministres de l'Archiduc; & par ce moyen la négociation n'avait jamais été interrompue. Mais comme cette voie

Anvers choisi pour le lieu de congrès.

1609. était d'une lenteur faſtidieuſe, on convint de chercher une place où les Miniſtres des parties reſpectives puſſent s'aboucher; & la ville d'Anvers fut aſſignée pour le lieu du congrès. Ce choix plut également aux deux parties. Les Archiducs virent avec plaiſir, qu'après avoir été d'abord chercher la paix à la Haye, ils avaient leur revanche, en faiſant venir les Députés des Provinces-Unies ſur leur territoire. Les Etats y conſentirent d'autant plus volontiers que le ſéjour des Miniſtres Eſpagnols en Hollande avait excité beaucoup de ſoupçons & de mécontentement.

Jeannin 261. 288. 301. *Grot. Hiſt. XVIII.* 562.

Ouverture du congrès entre les Miniſtres Eſpagnols & les Médiateurs Français & Anglais.

Les Eſpagnols ſe rendirent les premiers à Anvers. Les Plénipotentiaires Anglais & Français y vinrent enſuite, en attendant les Députés des Etats, qui ne devaient arriver que lorſque les Eſpagnols auraient accordé les points les plus eſſentiels; pour éviter la honte & la douleur d'une ſeconde rupture. Les Miniſtres Eſpagnols chicanerent d'abord ſur les titres que les Etats-Généraux avaient pris dans leur mémoire. A la cour de France, on eut bien voulu qu'ils euſſent conſervé celui de *Hauts & puiſſans Seigneurs* qu'ils s'étaient donnés depuis peu; & Jeannin jugeait qu'ils en avaient beſoin, pour donner de l'éclat à leur République naiſſante. Mais les Eſpagnols mirent tant d'im-

4 *Fevrier.*

Jeannin III. 216 *Lettr. de Villeroi du 8 Janvier. ibid.*

portance à cette minutie, que ce titre fut changé en celui d'*Illuſtres Seigneurs*. Les Etats languiſſaient après la déciſion d'articles plus eſſentiels. Celui de la ſouveraineté leur fut accordé de bonne grace. Mais l'article du commerce des Indes cauſa de nouveau les plus vives conteſtations. Les Etats voulaient qu'il fût redigé de la maniere la plus claire & la plus préciſe dans le traité. Les Miniſtres de l'Archiduc voulaient que l'on ſe ſervît, pour cet article, d'une circonlocution qui renfermât cette liberté d'une maniere implicite, mais non pas expreſſe; & que ce commerce fût défendu formellement aux Provinces-Unies dans la partie des Indes qui était du domaine particulier de la couronne d'Eſpagne. Les Rois de France & d'Angleterre à qui une conceſſion formelle de la part de l'Eſpagne, ſemblait donner à ce Royaume un droit qu'ils ne voulaient pas reconnaître ſur un commerce qu'ils ſe propoſaient de partager, auraient voulu que Philippe s'obligeât en général de ne point troubler la navigation des Provinces-Unies. Mais les Hollandais mettaient tant d'importance à la conſervation de ce commerce qu'ils ne pouvaient le croire appuyé ſur une baſe aſſez ſolide. On ne put leur faire entendre qu'il vaudrait mieux l'abandonner au ſort des armes,

1609.

Jeannin III. 351. 378. 386. 392. 896.

Jeannin III. 550-409.

1609. & que les avantages qu'ils en avaient tirés, s'évanouiraient pour la plus grande partie qui provenait des prises faites sur les Espagnols. Enfin, après de longs débats, on vint à bout de concilier tous les partis en dressant cet article en termes généraux. L'article des contributions ne passa pas sans de vives contestations Les Provinces-Unies voulaient qu'elles subsistassent, parce qu'elles en tiraient plus de l'ennemi que l'ennemi n'en tirait d'elles. Mais, les Espagnols, insistant sur la contradiction de rétablir la tranquillité par une trêve, en se réservant des avantages qui ne s'exigeaient que par le droit de la guerre, parvinrent à les faire supprimer. Cependant les Zélandais ne voulurent jamais se désister des droits qu'ils tiraient sur les vaisseaux qui entraient dans l'Escaut pour se rendre à Anvers. Cette discussion, renvoyée à une négociation à l'amiable, après la conclusion de la trêve, n'a été décidée que longtems après, & toujours en faveur des Zélandais. Ils n'ont jamais voulu se relâcher sur un point qui pouvait relever à leur préjudice le commerce d'Anvers. Enfin toutes les principales difficultés étant levées, les Etats Généraux se rendirent à Bergen op Zoom. Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre vinrent les y trouver. Jeannin leur fit, toujours

avec ſon adreſſe & ſon éloquence ordi- 1609.
naire, un rapport détaillé de la négo-
ciation qu'il venait de conclure; &
n'oublia pas de les inviter par les rai-
ſons les plus preſſantes, à conclure le
traité. En conſéquence, ils envoye-
rent leurs Députés à Anvers; & les
Ambaſſadeurs étant également retournés
dans cette ville, la négociation ſe re-
noua & fut ſuivie avec une rapidité à
laquelle on n'était pas accoutumé. Les
deux parties ſoupiraient tellement pour
en voir la concluſion que la mort du
Duc de Cleves qui occaſionna un chan-
gement dans le ſyſtême politique de
l'Europe & paraiſſait devoir rallumer la
guerre avec plus d'acharnement que ja-
mais, n'y cauſa pas le moindre obſta-
cle. Tant les deux parties étaient laſ-
ſes de la guerre! Tant elles paraiſſaient
s'être habituées promptement au repos
que leur avait procuré cette longue
négociation qui durait depuis plus de
deux ans! Ce déſir de la tranquillité
fut auſſi cauſe qu'elle eut une plus heu-
reuſe iſſue qu'on ne l'avait eſpéré; en-
fin après tant de débats & d'obſtacles,
la trêve fut ſignée le 9 Août, pour dou-
ze ans.

Elle contenait vingt neuf articles. Je Articles intéreſſans de la Trêve.
paſſe ſous ſilence ceux qui ſont, en quel-
que façon de ſtile, & ſe rencontrent dans
tous les traités de cette ſorte. Le pre-

1609. mier article regarde la ſouveraineté. Il eſt conçu en ces termes; „ *Les Archiducs déclarent, tant en leur nom qu'en celui du Roi qu'ils conſentent de traiter avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies* EN QUALITE & COMME *les tenant pour Pays, Provinces & Etats libres, ſur leſquels ils ne prétendent rien.*" On voit que les Eſpagnols, à force de prodiguer les prieres, les careſſes, les menaces, les refus; de ſemer les craintes, les alarmes & les ſoupçons, vinrent à bout de ſauver en apparence leur honneur, en abandonnant en effet leurs droits. Jeannin fit de vains efforts, pour obtenir une déclaration plus formelle & plus préciſe; il ne put jamais vaincre l'orgueil des Eſpagnols, diſpoſés plûtôt à tout hazarder qu'à ſe relâcher ſur cet article. (*) Il fut alors impoſſible de douter qu'ils n'avaient pro-

Grot. XVII. 565. &c. Meteren.

(*) L'élégant & eſtimable Auteur de l'Origine & de l'Etat floriſſant des Provinces-Unies, *De opkomſt en Bloei der vereenigde Nederlanden*, me permettra de lui faire remarquer qu'il n'aurait pas dû dire qu'à l'occaſion de cet article, *on douta de la ſincerité de Jeannin, & avec raiſon.* Elle ne fut pas ſuſpectée dans cette occaſion & ne put pas même l'être. Tout le monde devait ſavoir alors que cet habile & vertueux négociateur ne chercha à montrer que ces mots *pour toujours*, n'étaient pas ab-

posé la paix que pour avoir la trêve & ménager par ce moyen leur délicateſſe. L'article où il eſt queſtion du commerce des Indes, ou plûtôt, où il eſt accordé ſans qu'on en faſſe mention, met encore dans un plus grand jour ce faux 1609.

ſolument néceſſaires pour la reconnaiſſance de la ſouveraineté des Provinces-Unies, que lorſqu'il eût épuiſé tous les moyens; pour engager les Eſpagnols à ſe relâcher ſur ces mêmes mots. Le déſir ardent & les ſoins infatigables qu'il fit paraître pour ménager un traité de paix qui devait ſans conteſtation renfermer ces paroles, ſervent encore à démontrer ſa bonne foi. Il craignait, il eſt vrai, que les Etats n'inſiſtaſſent trop ſur la ceſſion de ces mots; non pas dans l'idée qu'ils étaient inutiles; mais dans la crainte qu'un entêtement trop grand de leur part ne fît échouer la trêve: il jugeait que les dangers d'une nouvelle guerre devaient l'emporter ſur des chicanes de mots; & qu'après tout, cette exactitude grammaticale ne ſervirait de rien à l'expiration de la trêve; puiſqu'alors la diſpute était remiſe au droit du canon. „ *Nous ſerions*, diſait il en écrivant à Villeroi (30 Août & 10 Sept. 1608.) *volontiers de leur avis; que la ſouveraineté leur demeure pour toujours; n'était que nous voyons que c'eſt pour venir à une rupture....*" *Sa Majeſté a toujours temoigné qu'elle était de l'avis des Etats ſur le point de la ſouveraineté & ſur celui de la religion, & jugeait même que tout ce qu'elle avait fait pour*

1609. honneur des Eſpagnols. Comme la poſſeſſion excluſive de ce commerce était un des principaux motifs qui leur avait fait déſirer & propoſer la ceſſation des hoſtilités, ils n'oublierent rien pour la conſerver. Mais lorſqu'ils virent l'impoſſibilité

les Etats demeurerait enſeveli, s'ils ne ſont ſouverains pour toujours. Je ſais bien qu'elle le déſirerait encore, s'il ſe pouvait faire; mais s'il n'y a moyen, elle aime mieux la trève ſimple que de rentrer en guerre. Le même Ecrivain Hollandais s'eſt encore trompé en inſinuant page 333, que Jeannin regarda la découverte du papier de Richardot, comme un artifice, & qu'il en prit occaſion de juger de là des vues ſecretes & de l'influence de ce Miniſtre ſur les Archiducs ſur ſes maîtres: Jeannin au contraire, loin de penſer que cet oubli fût concerté, penſait au contraire qu'on avait dérobé ce papier à Richardot. (*Lett.* 1. *Oct.* 1608.) Mr. STYL ſe trompe encore en inſinuant page 319, d'après ſon ſyſtême que j'ai attaqué *Tom. IV* p. 295, que la Republique en reculant ſes limites, aurait donné ombrage aux têtes couronnées, qui, recherchaient alors ſon amitié. *Voyez ci-devant* pag. 6 & 7. Je ſupprime pluſieurs autres fautes légeres échappées à l'imagination vive de l'Auteur, qui ſe ſerait refroidie dans la lecture ſeche & rebutante des originaux; elles n'ôtent rien au merite de ſon excellent ouvrage que j'eſpere faire paraître un jour en Français avec des remarques & des correctifs.

poſſibilité d'arracher cette renonciation importante aux Etats; ils eurent, de nouveau, recours à une maniere de s'exprimer qui pût ſauver un peu leur honneur. Rien n'eſt plus curieux, que de voir comment la choſe eſt décidée dans le ſecond, le troiſieme & le quatrieme article. *La-ditte Trêve ſera*, dit-on, *bonne & ferme pour le tems de douze ans; & il y aura une ceſſation d'hoſtilités, tant par mer que par terre, pour tous les lieux de la domination des deux parties. Chacun demeurera ſaiſi & jouira réellement des pays & places qu'il occupe actuellement. Les ſujets & habitans des Pays des ſieurs Roi, Archiducs & Etats, entretiendront, durant la trêve, toute bonne correſpondance & amitié; pourront venir & ſéjourner dans les Pays l'un de l'autre & y exercer leur trafic & commerce en toute ſûreté, tant par mer & autres eaux que par terre: ce que toutefois ledit Roi entend être reſtreint & limité aux Pays qu'il poſſéde en Europe; & aux autres lieux & mers où les ſujets des autres Rois & Princes qui ſont ſes amis & alliés trafiquent d'un conſentement réciproque. Mais hors de ces limites les ſujets des-dits ſieurs Etats ne pourront faire aucun commerce, ſans la permiſſion expreſſe du-dit Sieur Roi;* EXCEPTÉ DANS LES PAYS DES AU- 1609.

1609. TRES PUISSANCES QUI VOUDRONT LE LEUR PERMETTRE, & QUI, à CETTE OCCASION, NE SERONT POINT TROUBLÉS PAR LE ROI. Enfin, comme ſi l'on eut craint que l'on ſe méprît ſur le ſens de ces paroles, on ajouta dans le cinquieme article, que, comme il fallait un longtems pour avertir ceux qui ſe trouvaient hors des-dittes limites avec des forces & des navires, de ceſſer tout acte d'hoſtilité; la trêve n'y commencerait que de ce jour en un an. Quelle puérile circonlocution pour éviter d'énoncer clairement ce que l'on céde en effet! Les Eſpagnols obtenaient cependant la vaine & ſtérile ſatisfaction de ne point faire inſérer dans le traité le mot des Indes & les Etats obtenaient en effet la liberté d'y commercer. Les Etats furent même ſi ſatisfaits de cet article qu'ils avouerent à Jeannin qu'ils ne s'attendaient pas qu'on eût pu leur procurer des conditions ſi favorables. Ils ne pouvaient, en effet, ſe méprendre ſur le ſens; à moins de ſtipuler que le Roi leur donnerait auſſi la permiſſion de commercer avec les puiſſances qui ne voudraient pas les recevoir. Enfin, pour achever de lever toute eſpece de doute ſur cet article, les Ambaſſadeurs de France aſſurerent les Etats par une reconnaiſſance ſecrete

Jeannin IV. 76. *Bentivog.*

que la permiſſion de commercer aux Indes était compriſe dans le traité. On ne voit donc pas ſur quel fondement le Préſident Richardot ôſa déclarer enſuite que cet article était ſi obſcur qu'il ne l'avait jamais entendu. Les Archiducs obtinrent, en revanche, mais non ſans bien de la peine, qu'il ne fût fait aucun changement dans les territoires du Brabant ſoumis aux Etats, où le culte de la religion catholique avait juſqu'alors été exercé publiquement. Voilà tout ce que ſa Majeſté vint à bout d'obtenir en faveur de ſoi qu'il profeſſait. Et cela eſt très remarquable, parce qu'elle paraiſſait vouloir reſter inflexible ſur ce point & que, d'après les inſtructions ſecrètes égarées ou fabriquées par Richardot, on ne devait jamais ſe relâcher ſur le libre exercice de ce culte dans les Provinces-Unies. Mais les Etats avaient conçu des ſoupçons trop bien fondés ſur la ſincérité des Eſpagnols, pour leur accorder une faveur qui les aurait rendus l'objet de la reconnaiſſance des catholiques qui formaient une partie conſidérable de la nation. 1609.

Les Rois de France & d'Angleterre ſe rendirent garands de cette trêve; mais il eſt à remarquer qu'ils éludèrent conſtamment de faire une alliance perpétuelle avec les Provinces-Unies & Part des Rois de France & d'Angleterre cette trêve.

1609. de leur donner une déclaration éclatante & publique qu'ils les reconnaissaient pour toujours libres & indépendantes. Barnevelt, à qui les fondemens de la liberté de sa patrie ne pouvaient jamais paraître trop solidement affermis, épuisa son éloquence & perdit ses sollicitations: ils répondirent que rien n'était plus inutile, puisque la souveraineté de la République était déclarée authentiquement par la garantie des deux souverains. *J'entends*, écrivait Henri IV à Jeannin, *que les Etats sachent & croyent que la trêve manquant par la faute de l'Espagnol, je ne les abandonnerai point; mais je n'entends pas leur bailler, en cas qu'ils s'accordent, la déclaration sur la continuation de leur souveraineté après la trêve; car c'est chose inutile, & qui pourrait néanmoins nuire à mes affaires. Il importe au public & particulierement à ma couronne qu'ils jouissent long-tems & particulierement des effets de la souveraineté. Qu'ils sachent*, ajoute-t-il, *qu'en desirant qu'ils arrachassent l'aveu de leur indépendance à leurs ennemis, ce n'était pas pour le nom seulement; mais pour assurer leur Etat, & plus facilement établir & affermir le gouvernement d'icelui, pour jamais.* Il n'y a rien de contradictoire dans ces paroles; si l'on fait attention que l'ambition de Henri était que les

Jeannin. III. 230. 245. 248. 259. 271. 291. 313. 319. 384. *IV.* 14. 25.

Politique de Henri IV.

Etats posaffent leur gouvernement civil sur une base ferme & bien combinée; & que leur souveraineté fût réellement reconnue, pour que, dans un tems de crise, ils eussent le droit de se choisir un maître. Il ne pouvait croire qu'une machine dont toutes les pieces paraissaient se heurter, pût subsister. Après avoir tout tenté pour engager les chefs à une reforme salutaire, désespérant de réussir, toujours imbu des mêmes préjugés sur les défauts de ce gouvernement, & n'oubliant pas ses propres interêts dans cette circonstance, il croyait avoir plus de droit que tout autre à en recueillir les précieux débris. Cette observation & cette observation seule que nous avions déjà insinuée auparavant, explique l'énigme des protestations d'amitié que faisait Henri à la République & des manœuvres secretes qu'il préparait pour la faire tomber dans ses filets, au cas qu'elle ne pût se soutenir d'elle-même. Le Nonce de Bruxelles, Bentivoglio, Génie pénétrant & profond, écrivait vers ce même tems qu'un gouvernement si vicieux ne pouvait subsister, & ne tarderait pas à retourner sous le joug monarchique. Le principal inconvénient était le défaut d'une force coactive dans le corps de la confédération. En effet le droit de commander,

1609.

Della Relatione delle Prov. unita L. 3. c. 7. 8.

1609. privé du pouvoir phyſique de ſe faire obéir, paraît inutile & illuſoire; C'eſt un corps, ſi l'on veut, doué de tous les ſens, mais qui n'a pas la faculté de ſe mouvoir.* Ce défaut était trop frappant pour échapper à l'œil pénétrant de Jeannin. Auſſi imagina-t-il de ſuppléer à l'article de l'Union qui n'avait commis l'arbitrage ultérieur des conteſtations élevées dans le ſein de la République qu'aux Stadhouders de ce tems-là. Son premier objet fut de travailler à faire augmenter l'autorité de Maurice. Il commença par le gagner, en s'employant avec tant de zele en ſa faveur, qu'il vînt à bout de lui procurer des penſions aſſez fortes pour le dédommager des pertes que lui cauſait la fin de la guerre. Maurice aurait dû ſe prêter gratuitement à la trêve, s'il la jugeait avantageuſe à ſa patrie; ou ne pas vendre ſon ſuffrage, s'il la croyait pernicieuſe. Mais ce grand homme ne ſavait pas aſſez commander à l'interêt. Et Jeannin ſaiſit adroitement ſon faible pour l'amener à ſes fins. Maurice affectait de publier qu'il avait refuſé des Eſpagnols un million de florins & pluſieurs Seigneuries en Allemagne; pour abandonner la République. Il avait même ajouté que les Archiducs lui avaient offert la ſouveraineté des ſept Provinces; au cas

* *Voy. tom. IV. p.* 283. 286. 287.

Efforts de Jeannin pour introduire un changement dans le gouvernement.

Jeannin III. 175. 340. 375. 377. 404.

Jeannin I. 71. 185. *II.* 12. 17. 28. 38.

qu'il voulût faire une ligue avec eux. Ces offres, que l'honneur de Maurice aurait dû faire, puiſqu'il eſt toujours honteux d'avoir été ſoupçonné de pouvoir manqer de foi, ne laiſſalent pas de ſolliciter puiſſamment l'augmentation de ſon autorité. Henri IV employa tout ſon crédit en faveur de Maurice. On faiſait obſerver que les Etats Généraux, ayant, à l'occaſion des troubles au tems de Leiceſter, augmenté leur pouvoir aux dépends du Conſeil d'Etat dont Maurice était le chef, il était de la plus exacte équité d'indemniſer ce Prince à qui la République était principalement rédevable des grands avantages que la trêve venait de lui confirmer. Il y en avait même, ſur-tout parmi ſes officiers & les amis, qui déclarerent qu'il ſerait à propos de changer, en ſa faveur, la république en principauté. François Franken, ardent zélateur de Maurice, Auteur du fameux manifeſte de la ville de Gouda, avait, dans ces dernieres diſſenſions, ſoutenu avec chaleur les interêts de Maurice. Il a dit enſuite à un de ſes amis que Barnevelt, vers le commencement des négociations, avait, d'abord, été d'avis qu'avant de traiter avec l'ennemi, les fondemens de l'Etat fuſſent poſés ſur une baſe plus ferme, & qu'on offrît à Maurice les fruits de ce pouvoir ſouverain dont ſon illuſtre pere n'avait

1669.

Jeannin II. 205. Uitenbog. leven en verant. X. 156.

1609. goûté que les prémices. Mais ce rapport paraît plus que ſuſpect, dans la bouche d'un homme auſſi partial; & Uitenbogaard lui-même auquel il fit cette déclaration, avait plus d'une fois trouvé ſa ſincérité en défaut: d'ailleurs rien ne s'accorde moins avec le ſyſtême politique de Barnevelt: ſon oppoſition aux vues de Maurice, ou du moins ſa froideur conſtante pendant tout le cours du traité, dépoſent évidemment contre cette aſſertion.

Barnevelt fait échouer le projet de Jeannin.

Auſſi ne fut-il fait aucune mention de ce plan vers la fin de la négociation. Barnevelt ſut adroitement éluder les inſtances des négociateurs Français. Envain eſſayerent-ils de le gagner, en lui proposant des avantages conſidérables dans le plan qu'ils invitaient les Etats d'adopter. Il s'agiſſait d'établir un nouveau conſeil d'Etat, inveſti du pouvoir de décider toutes les conteſtations qui diviſeraient les différentes Provinces; Maurice devait en être le chef & Barnevelt, le Préſident pour toute ſa vie. Jeannin ſe flattait que l'Ambaſſadeur de France y aurait ſéance; auſſi bien que celui d'Angleterre. Il ſe flattait même de *jetter ſi avant les fondemens de l'autorité du Roi dans la République, qu'il ne ſerait pas aiſé de les déraciner après* *. Quant au Prince Maurice, le *préſident Jeannin*, diſait

Jeannin. I. 71.

* *Lettre du* 1 *Févr. &* *Tom. I. p.* 64-70.

l'inſtruction envoyée au Roi, *en a conféré ouvertement avec lui & l'y a trouvé du tout diſpoſé.* Pour Barnevelt, il *lui a promis de demeurer Serviteur de ſa Majeſté, d'empêcher que l'Etat ne retourne en l'obéiſſance du Roi d'Eſpagne; & s'il leur prend volonté de changer le gouvernement & d'en faire une principauté, de préférer le Roi à tout autre Prince.* Mais Jeannin, ajoute l'inſtruction, *s'éclaircira davantage des diſpoſitions de Barnevelt.* Auſſi n'oublia-t-il rien pour le mettre dans ſes interêts. Il ne craignait pas même d'avancer que, s'il pouvait gagner un homme dont l'influence était ſi grande, il était ſûr que ſon plan réuſſirait. En un mot, Maurice était gagné; il eſpérait ſans doute de voir la République prendre peu-à-peu la forme d'une principauté, dont il ſerait le chef & le Roi de France le protecteur: Jeannin n'attendait plus que l'aveu de Barnevelt: mais dans cette circonſtance délicate, ce fin politique, cet ardent patriote, ne manqua ni à ſa patrie ni à lui même. Il voyait, que dans une confédération auſſi compliquée que l'était le gouvernement des Provinces-Unies, on ne pouvait introduire une pareille innovation, ſans déranger tout le méchaniſme de la machine. Il voyait dans ce projet la ruïne de la conſtitution fédé-

1609. 11 *April.*

Grot. Hiſt. XVII. 551.

Jeannin I. 65. *IV.* 131. 132.

1609. rative. Il voyait le danger de donner dans un Etat libre tant d'autorité à des ſouverains étrangers. Maurice, à la tête de ce conſeil, y eût aiſément appelé toutes les affaires importantes par la facilité d'engager une Province ou une ville à s'oppoſer aux réſolutions qui lui déplairaient. Le conſeil ayant le pouvoir de décider tous les cas qu'il voudrait évoquer à ſon tribunal, eut été maître abſolu dans la République. Les Etats Provinciaux n'euſſent poſſédé que l'ombre de la ſouveraineté; juſqu'à ce qu'on les eut accoutumés à ſe laiſſer enlever cette ombre même: Ainſi la confédération ſe fût peu-à-peu éclipſée ſous un gouvernement ſimple; & les Stadhouders ſeraient devenus inſenſiblement les maîtres de la République & les vaſſaux de la France. Barnevelt voyait d'ailleurs ſon interêt particulier lié à celui de ſa patrie. Il liſait dans l'avenir. Par ſes talens & ſon emploi, il jouait le ſecond rôle dans la République. Quoiqu'il ne fût qu'un Officier des Etats de Hollande, il ne laiſſait pas d'avoir, par la conſidération que lui donnaient ſes lumieres, ſes ſervices, & par l'influence de ſa Province, le glorieux avantage de diriger preſque toutes les voix dans les Etats-Généraux où il était toujours député. Il n'eut gueres pu être admis

dans le nouveau Conſeil d'Etat, ſans renoncer à l'importante fonction qu'il exerçait avec tant d'éclat. Auſſi, ne manqua-t-il de faire échouer le projet Roi de France. *On lui a propoſé*, dit Jeannin, * *d'être pour toujours dudit Conſeil; mais quand il conſidere que Maurice en doit être le chef, aſſiſté de ſon frere & du Comte Guillaume, des Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, &c. il juge qu'il n'aurait pas le même pouvoir qu'il a parmi les Députés des Etats qui ſont preſque tous marchands & gens fort peu entendus aux affaires & à cette occaſion ſuivent volontiers ſes avis. Il n'a pu être induit d'entrer dans notre plan; quoiqu'en apparence il ne le rejette pas.* En effet Barnevelt, ſans attaquer ouvertement ce projet, en renvoya adroitement la diſcuſſion à des tems éloignés qui ne manquerent pas de le faire oublier. Comment, Jeannin, cet homme ſi éclairé, pouvait-il ſe flatter ſérieuſement de changer les idées républicaines, ſi profondement gravées dans tous les cœurs? Echappée à tant de piéges tendus à ſa liberté, quelle avait appellée long-tems à grands cris, en poſſeſſion d'une indépendance achetée au prix de tant de ſang, dans les premiers momens d'effervescence & d'enthouſiasme que lui cauſait la jouiſſance tranquille

1609.

* 8 *Mai.*

Voy ſes Lettr. depuis le Mai juſqu'au 9 Juin.

1609. de tant d'avantages précieux, la République irait-elle s'exposer à les perdre? Renoncerait-elle à un gouvernement sous lequel elle avait fleuri depuis plus de vingt-ans? Etait-il si aisé d'éblouir ceux qui s'honoraient de gouverner un état libre, & qui sentaient qu'ils ne seraient plus rien; si la constitution venait à changer? Jeannin pouvait-il se flatter que le Prince devenu souverain, se concerterait toujours avec la France; pour favoriser les mesures du Roi? N'était-il pas plus avantageux de conserver le fond de la constitution actuelle, où les divisions inséparables d'un gouvernement si compliqué, conserveraient toujours des amis à la France? Un esprit aussi droit que le sien ne voyait-il pas l'irrégularité & même le péril du plan concerté par la cour de France d'entretenir des partisans dans l'Etat, moyennant des récompenses & des pensions (*)? Aussi entrevoit-on par ses dernieres lettres que ces réflexions commençaient à se retracer à son esprit.

Lettre du 9 Juin.

(*) Le Sieur Wicquefort, politique plus rusé que bon citoyen, approuve ce plan; & il faut avouer qu'on a longtems cru que la science de la politique ne pouvait s'empêcher de suivre de tems en tems une marche cachée & ténébreuse & des voies détournées

Il se réduisit à l'objet principal de sa négociation, à faire tous ses efforts pour éteindre toutes les semences de mésintelligence entre Maurice & Barnevelt, qu'il regardait comme la ruïne de l'Etat si elle continuait, & d'affermir les Etats dans l'amour qu'ils faisaient paraître pour leur nouvelle République; pour qu'ils n'eussent jamais la pensée de rentrer sous l'ancienne domination. Il paraissait cependant désespérer d'étouffer cette mésintelligence; car le *Prince*, disait-il, *est opiniâtre*; il ne peut vaincre ni déguiser le mécontentement qu'il a d'avoir été vaincu; *il n'est pas assez populaire.* Barnevelt *est d'un naturel assez peu respectueux & trop élevé pour sa condition; il craint que Maurice ne veuille se vanger*; & il veut empêcher l'accroissement d'une autorité qui peut lui devenir funeste. 1609.

Avant de quitter le Pays, Jeannin, toujours attaché au plan qu'il avait embrassé d'étouffer les germes des divisions intestines qui menaçaient de déchirer la République, s'employa pour

Disputes sur les contributions.

& obliques: il paraît que les plus grands hommes, les hommes les plus droits, (car il n'est point de grandeur sans droiture.) payerent tribut à ce fatal préjugé. *Voy. Wicquefort l'Ambass. l. 2. c. 9.*

1609. terminer les diſputes occaſionnées par la répartition des impôts qui devaient entrer dans la caiſſe de la généralité. Ces diſputes duraient depuis le commencement de la guerre. La Hollande & ſur-tout la Zélande ſe plaignaient d'être taxées trop haut. On n'avait pu ſoumettre à des contributions conſidérables la Gueldre & l'Overyſſel, que la guerre avait long-tems déſolées. En 1608, on avait fait une repartition. La Gueldre payait $4\frac{1}{2}$; la Hollande $55\frac{1}{2}$; la Zélande $13\frac{1}{2}$; la Province d'Utrecht $5\frac{1}{2}$; la Friſe $11\frac{1}{2}$ l'Overyſſel $2\frac{1}{4}$; Groningue & les Ommelandes $6\frac{1}{2}$. La Zélande ſe récria contre cette répartition; on entreprit d'y faire des changemens; mais les diſcuſſions devinrent ſi longues qu'elles ne purent être terminées que l'an 1612. Ces débats paraiſſaient d'autant plus étonnans que les reformes faites parmi les troupes devaient réduire la ſomme des contributions générales. Elles montaient, ſuivant les derniers rôles, à quarante deux mille cinq cens hommes de pied & quatre mille deux cens chevaux. L'infanterie fut réduite à trente mille hommes & la cavalerie à trois mille; en comptant les troupes que le Roi de France avait entretenues & continuait d'entretenir à ſes frais: & qui montaient à quatre mille fantaſſins & quatre cens chevaux.

Jeannin IV. 143.

Voy. dans Jeannin le traité du 22 Juin.

Il eſt certain que la difficulté de percevoir l'argent néceſſaire pour payer les troupes, embaraſſa les Etats, même pendant la négociation & que les ſecours qu'ils tirerent alors du Roi de France, ne contribuerent pas peu à donner du poids à la médiation de ce Monarque. Ils reconnurent ouvertement qu'ils ne pouvaient continuer la guerre ſans des ſecours étrangers: &, cependant, il ſe trouve encore dans la République, des perſonnes qui, touchées des diviſions malheureuſes & des cataſtrophes ſanglantes qui affligerent leur patrie pendant la trêve, ſoutiennent que le Roi de France rendit un très mauvais ſervice à la République, en l'engageant dans ce traité. Mais Henri IV était-il donc obligé de fournir perpétuellement des ſecours aux Etats, ſi, toujours ſourds à des conditions équitables, ils trouvaient leur interêt à faire une guerre éternelle? Quand même l'oppoſition des différentes Provinces lui eût fait appréhender des troubles funeſtes, en pouvait-il prévoir de la nature de ceux que l'on vit éclater? Pouvait-il prévoir lui-même la mort violente qui ne tarda pas à l'enlever au bonheur & à la gloire de la France? Car il eſt certain que, s'il eût vécu, jamais Barnevelt n'eût monté ſur l'échaffaut. Ainſi, par l'enchaînement des choſes humai-

1609.

Queſtion ſur le ſervice rendu à la République par la trêve.

1609. nes, on peut dire que la même main qui ôta la vie au plus grand des Rois de France, fit périr par un contre-coup, le plus grand des citoyens de la République. D'ailleurs, j'ai montré que d'autres raiſons, non moins importantes que l'impoſſibilité de ſoutenir la guerre ſans ſecours étrangers, avait engagé les Etats à prêter avec ardeur l'oreille aux conférences pour la paix. On ſait encore que les alliances politiques ne ſont bonnes & ſolides qu'autant qu'elles ſont avantageuſes aux deux parties: il ne s'enſuit pas de cette obſervation que les bienfaits n'engagent à aucune reconnaiſſance: car, ſi les motifs de la bienfaiſance devaient être abſolument purs & dégagés de tout interêt; perſonne ne pourrait ſe croire lié par ce ſentiment ſi utile pour reſſerrer les nœuds qui doivent rapprocher les individus & les ſociétés.

Voy Tom. IV. p. 650. 551.

Progrès du commerce des Indes.

Il ne paraît pas que la détreſſe d'argent où ſe trouvaient les Etats, fût occaſionnée par la décadence du commerce. Au contraire, leur navigation faiſait tous les jours de plus grands progrès. On vit arriver des Indes cette année quatre vaiſſeaux richement chargés, avec la nouvelle importante de la priſe de *Makian*, une des Iſles Moluques. La compagnie fit auſſitôt équiper neuf bâtimens, pour aller recueillir

Meteren XXXI.

les fruits de cette conquête & mettre fin aux fureurs des Européens qui s'égorgeaient dans ces Pays lointains, en leur notifiant la conclusion de la trêve. La même compagnie avait envoyé dès le mois d'Avril un vaisseau pour chercher un nouveau passage pour la Chine, non pas par le nord comme auparavant; mais par le Nord-Est. Cette expédition fut confiée à un fameux pilote Anglais, nommé Henri Hudson. Il s'avança jusqu'au 61e dégré, découvrit la Baye qui porte encore son nom & s'en revint non dans les ports de la République au service de laquelle il s'était mis; mais en Angleterre, où il fut retenu. Le Roi Jacques le fit partir encore en 1611; mais il revint sans avoir fait aucune découverte. Le Roi de France brûlait toujours d'établir une compagnie des Indes dans son Royaume. Les directeurs de celle de Hollande lui proposaient même de s'associer avec une compagnie Française, pour être plus en état de se défendre contre les Espagnols. Il fit passer une somme considérable en Hollande; & Jeannin engagea de sa part un Capitaine de Vaisseau à chercher, au nom & sous le pavillon du Roi, l'ancien passage déjà tenté par le nord. On n'a jamais sû quel avait été le résultat de cette expédition.

1609.

Jeannin.
25 Janv.
28 Mars.

1609. Cette même époque fut encore remarquable par l'établiſſement de la banque d'Amſterdam. Elle paraît avoir été fondée ſur le modele de celle de Veniſe. On imagina de créer cette banque, pour obvier à la hauſſe & à la baiſſe des eſpeces occaſionnée par la facilité ou la difficulté d'échanger les monnoyes étrangeres. Le réglement eſt daté du 31 Janvier 1609. Il fut ſtatué qu'on pourrait y porter toutes ſortes de monnoyes, de maſſes, de grenailles & de billons; & conformément à cette diſpoſition, on y reçoit encore des lingots d'or & des barres d'argent; mais ce qu'on y apportait, ne pouvait être moins de 300 florins. La ville ſe rendit caution des effets qu'on y dépoſerait; & ils furent affranchis de tout arrêt par voie de Juſtice. On pouvait y négocier toute ſorte d'échanges moyennant une certaine retribution. Ainſi les effets de cette banque étaient de donner plus de facilité & de ſolidité aux opérations du commerce, d'offrir aux capitaliſtes un dépot inviolable, ſûr, & à l'abri des voleurs & des autres accidens du ſort, & de procurer inſenſiblement à la ville d'Amſterdam l'avantage de regler le tau des monnoyes étrangeres rélativement à la valeur de celles du Païs. C'eſt une erreur de croire que cette banque inſtitue de nou-

Création de la banque d'Amſterdam.

Richeſſ. de la Holl. I. 116.

veaux ſignes de valeurs & qu'elle repréſente un crédit d'opinion, comme la banque actuelle d'Angleterre: ſon crédit ne doit chanceler en aucun tems, puiſque la répréſentation eſt effectivement d'un fond réel & toujours exiſtant dans la caiſſe. Tant d'argent renfermé ne ſerait-il pas plus utile dans la circulation? Ou bien, craindrait-on que la circulation d'un numéraire qu'on ſuppoſe prodigieux, n'écraſât le commerce, en aviliſſant l'argent, & en augmentant conſéquemment la main-d'œuvre par la multiplication des ſignes de valeur? 1609.

Efforts de Jeannin en faveur des Catholiques.

Avant de ſe retirer, Jeannin fit un dernier effort en faveur des catholiques. Plus il avait tenté de faire adoucir leur ſort dans la République; plus on paraiſſait redoubler de rigueur à leur égard. Maurice, entraîné lui-même par une politique peu généreuſe, encourageait l'eſprit de perſécution. Il avait vu, ſous Leiceſter & preſque à ſes dépens, de quoi les Miniſtres de la religion ſont capables, quand l'eſprit de parti ſe joint chez eux au zele religieux. Il voyait avec quelle force le reſſort ſi puiſſant de la religion, habilement dirigé, agiſſait ſur l'eſprit des hommes Il s'arma donc du vain prétexte d'empêcher cette portion nombreuſe de citoyens, de tourner les yeux

Jeannin IV. 217.

1609. vers les Eſpagnols & vers ſon frere aîné. Ce Prince ſi long-tems malheureux, alors inveſti de la principauté d'Orange, venait demeurer à Breda, dont la Seigneurie lui avait été adjugée dans le traité de partage qui s'était fait depuis peu entre tous les enfans du feu Prince Guillaume. Mais le plan de Maurice était, dit Jeannin, de ſe lier avec les Miniſtres reformés pour ſe remettre en faveur & même de gagner leur confiance pour ſe faire un parti. Jeannin n'oublia rien pour faire ſentir à Maurice l'injuſtice & ſur-tout le danger d'une conduite pareille. Il préſenta même aux Etats-Généraux un mémoire en faveur des catholiques. Ce mémoire eſt un chef-d'œuvre, dont l'eſprit de tolérance a donné le fond & l'éloquence fourni les couleurs. Les faits ſont ſi bien choiſis, les raiſonnemens ſi ſolides, les réflexions ſi judicieuſes, que nous ne pouvons mieux finir cette époque qu'en en raportant les principaux traits. „ Le Roi n'avait pas, diſait-il, jugé à propos de s'intéreſſer ouvertement pour les catholiques, avant que la trêve fût ſignée; il avait craint d'embaraſſer de nouvelles difficultés une négociation déjà trop épineuſe: il avait attendu que les Etats puſſent ſe décider en toute liberté, pour ne pas paraître vouloir diriger leurs ſentimens &

influer ſur leurs délibérations. Le zele pour ſa propre religion n'eſt pas, ajoutait Jeannin, le ſeul motif qui porte le Roi de France à s'intéreſſer pour les catholiques des Provinces-Unies; ſon amour ſincere pour la République l'engage à vous faire connaître que rien ne peut vous être plus utile que de leur accorder, ſi-non l'exercice public, de moins la tolérance de leur religion. Ils ont mérité cette faveur. Ils ont, pendant la guerre, ſacrifié leurs biens & leurs vies pour la défenſe commune. La rigueur avec la quelle on les a traités, ne leur a pas arraché une plainte, un murmure: ils ont regardé cette rigueur comme une néceſſité politique & momentanée: ils ont attendu la paix avec une patience vraiment patriotique, dans l'eſpoir qu'ils en partageraient le avantages, comme ils avaient partagé les maux & les périls de la guerre. Ils ſe ſont flattés qu'on leur rendrait le plus doux, le plus précieux des biens de la liberté, le pouvoir de rendre à l'Etre ſuprême le culte qu'ils croyent devoir lui être le plus agréable. J'en appelle à vous même, Meſſieurs (*), 1609.

(*) Les Miniſtres Français ne donnaient pas alors d'autres titres aux Etats, en les apoſtrophant.

1609. eſt-il une ſervitude qui aigriſſe, qui révolte davantage les eſprits que la contrainte & la rigueur ſur cet article? Vous ſavez que c'eſt l'intolérance qui vous a fait courir aux armes; vous avez été témoins des affreuſes calamités qu'elle a cauſées dans toute la chrétienté. Ne ſemble-t-il pas que le ciel ait voulu nous apprendre par des exemples ſi frappans que la foi vient de la faveur de l'eſprit ſaint & non de l'autorité & de la violence des hommes? Jettez les yeux ſur les effets ſalutaires que la tolérance vient d'opérer en peu d'années dans la France où le fanatiſme avait tout bouleverſé. Et cependant vos catholiques ont plus de droit que les Proteſtans Français aux priviléges de citoyens. Car un ſouverain peut défendre l'exercice de toute autre religion que de celle qu'il a trouvée dans l'Etat. Mais, il n'eſt pas moins injuſte que dangereux d'attaquer une religion dont l'antiquité a conſolidé les fondemens & les droits. Les catholiques ont encore un autre titre que celui de la jouiſſance primitive de leur religion avant que la vôtre s'établît: ils vous ont aidés à vous procurer cette liberté, cette ſouveraineté qui vous donnent le pouvoir d'établir les loix qu'il vous plait; il ſerait donc bien cruel qu'on leur ôtât la part qui leur

revient d'un avantage qui flatte ſi fort le cœur humain. Il ſerait bien injuſte que les uns s'arrogeaſſent le droit exclusif d'être maîtres & ſeigneurs, en réduiſant les autres à l'abjecte & dure condition des eſclaves, en les condamnant à ne pas toucher aux fruits du triomphe qu'ils ont procuré à la patrie commune. Conſiderez combien un refus pareil pourrait devenir préjudiciable à ceux même de votre religion qui vivent dans des Pays où ils ſont les plus faibles. Que pouvez-vous craindre, en diſpenſant les douceurs de la paix & de la liberté à ceux qui n'ont jamais trahi leurs devoirs dans les conjonctures délicates & critiques de la guerre? Mais, en trompant leurs eſpérances légitimes, ne devez-vous pas craindre de les réduire au déſeſpoir, de vous faire des ennemis cachés de ceux dont vous pourriez faire de zélés citoyens? Envain prétendrait-on que votre République eſt fondée ſur la réforme. Les actes publics & ſolemnels, dont vous avez étayé votre priſe d'armes & vos confédérations, ſubſiſtent encore. On y voit que les catholiques, quoique les plus forts, ſe joignirent avec vous, non-ſeulement pour repouſſer la tyrannie qui ſappait vos priviléges, mais encore, parce qu'ils eſtimaient injuſte qu'on voulût vous 1609.

1609. priver de la liberté de rendre à Dieu le culte que votre conſcience vous dictait. L'expérience nous apprend que la diverſité de religion n'eſt point nuiſible à un état. Au contraire, la contrainte ne peut que faire naître de nouveaux troubles, affermir les catholiques dans leur religion ou les précipiter dans l'incrédulité. Que peut-on attendre de gens qui n'auront ni foi, ni loi? Car les ſages ont prouvé que la ſuperſtition était moins nuiſible dans un état que l'impiété: au moins le ſuperſtitieux, craint toujours de tomber entre les mains de Dieu, s'il évite la punition des hommes: mais celui qui n'eſpere ou ne craint rien après la mort, penſe que tout lui eſt permis, s'il peut ſeulement tromper l'œil vigilant du Magiſtrat. Les catholiques ſont-ils mécontens, ils peuvent, dit-on, ſe retirer. Mais après avoir aidé à conquérir le Pays, eſt-il juſte de les condamner à un exil ſi douloureux pour de braves gens qui aiment leur patrie? Quelles ſuites funeſtes n'entraînerait pas une émigration qui ferait un ſi grand vuide dans la République? Ces puiſſantes raiſons devraient vous engager à laiſſer aux catholiques l'exercice libre & public de leur religion: cependant, ſa Majeſté, ſachant que vous n'y êtes nullement portés & que pluſieurs parmi

parmi vous ſont décidés à s'y oppoſer, ſi borné pour prévenir toute cauſe de diviſion, à vous prier de permettre aux catholiques d'exercer leur religion dans leurs maiſons, ſans être inquiétés ni maltraités, comme ci-devant; & pour obvier aux inconvéniens qui pourraient réſulter de cette tolérance, elle vous propoſe de ſoumettre tous leurs eccléſiaſtiques à l'inſpection des Magiſtrats, & de décerner des punitions contre ceux qui, ſe refuſant à ce ſage réglement, fourniraient des ſoupçons contre leur fidélité." Nous n'ajouterons rien à ce diſcours, ſinon qu'en écrivant cette hiſtoire, les mêmes exemples & les mêmes raiſons ſe ſont préſentées avec tant de force à notre eſprit, que nous n'avons pu nous empêcher de faire entendre pluſieurs fois ce que nous penſions. Nous obſerverons que, ſi les catholiques euſſent montré la même fermeté, la même inquiétude qu'ont fait paraître les proteſtans dans une circonſtance pareille, il eſt à préſumer qu'ils ſe ſeraient procuré par la conrrainte ce qu'ils n'ont pu obtenir par la douceur & la ſoumiſſion. Leur docilité eſt d'autant plus étonnante qu'ils avaient perpétuellement devant les yeux des motifs de reſſenti ment que les proteſtans n'avaient pas. Ils voyaient tous les jours ces temples conſacrés depuis leur fondation 1609.

1609. aux cérémonies les plus ſacrées de leur religion, alors envahis avec violence par les partiſans d'un culte nouveau qu'ils regardaient avec horreur. Dans pluſieurs villes ils étaient égaux en nombre aux Proteſtans, & dans d'autres ils étaient les plus nombreux. Ils n'ont pas laiſſé de ſe réſigner à leur ſort. Il n'eſt pas néceſſaire d'être catholique pour ſe récrier contre les excluſions humiliantes, auxquelles ces reſpectables & paiſibles citoyens ont été condamnés: il ſuffit d'être homme & ſenſible, pour désavouer une politique qui ne ſert qu'à flétrir le courage, abâtardir les ames, perpétuer les haines civiles, rendre l'homme odieux à l'homme, avilir la nature humaine qui crie à tous, qu'ils ſont égaux, & qu'on ne mérite le mépris que quand on le cherche. Et un Écrivain public trahirait ſon devoir & ſa profeſſion, s'il reſtait dans le ſilence, quand il voit les droits de l'équité naturelle & de l'humanité violés avec tant d'injuſtice & de barbarie; ſurtout lorſque dans l'inclination qu'il a vouée aux conſtitutions libres, il ſe rappelle avec douleur que ſans cette fauſſe politique, tous les Pays Bas euſſent été réunis ſous une ſeule République fédérative. Les Etats Généraux ne jugerent pas à propos de répondre au mémoire de Jeannin. Ils ne l'envoyerent pas même aux différentes provinces; ainſi l'on ne prit au-

cune déliberation ſur ce ſujet. On ſe contenta de faire eſpérer à Jeannin qu'on ſe relâcherait à cet égard de la rigueur des édits : Et comme les Catholiques n'ont éprouvé dans la ſuite preſque aucune moleſtation & que leur religion ne domine en général que parmi les habitans de la campagne, le menu peuple des villes, qui dans un pays d'induſtrie, ambitionne moins les honneurs que la tranquillité, ils n'ont jamais donné lieu de ſoupçonner leur fidélité pour le gouvernement de leur patrie. 1609. *Ibid.* 182. *Meteren* XXX.

Jeannin, voyant enfin ſes longs travaux couronnés d'un heureux ſuccès, prit congé des Etats, vers la fin du mois de Juin. Les Etats perſuadés que c'était à ſes talens dans l'art de négocier, à ſon habilité à modérer la chaleur des factions, & à diriger les eſprits égarés par la paſſion & l'intérêt, qu'ils devaient le réuſſite de cette longue & pénible négociation, lui témoignerent leur reconnaiſſance en le comblant de préſens. *Nous avons, écrivirent-ils, au Roi de France, jugé de notre devoir de remercier bien humblement votre majeſté, que ſon bon plaiſir ait été d'envoyer par deçà un tel perſonage, qui nous a laiſſé beaucoup de témoignages de ſa très-grande expérience, jugement, prudence &* Départ de Jeannin. *Jeann.* IV. *Lettr. du* 22 *Juin.*

1609. *bonne conduite dans les grandes affaires & qui, par ſa magnanimité & ſinguliere dextérité, a ſurmonté toutes ſortes de difficultés qui ſe ſont offertes; tellement que tous gens de bien ont grand contentement de lui & de ſes actions; louent & remercient de bon cœur votre majeſté, particulierement de ce bienfait.* Enfin l'ouvrage de la trêve fut conſommé par la ratification du Roi d'Eſpagne qui arriva le 27 Juillet.

Ainſi finit cette guerre longue & opiniâtre, qui depuis quarante ans, avait tenu les parties belligérantes, dans des alarmes perpétuelles, l'univers dans l'étonnement & fait ruiſſeler des flots de ſang humain. Après avoir donné ſur les deux éléments le ſpectacle le plus atroce de rivalité, de haine & d'acharnement, les pays-bas commencerent à goûter le bonheur précieux qui eſt le fruit de la concorde & de la tranquillité. L'Europe prit part à la ceſſation d'une guerre à laquelle preſque toutes les nations de cette partie du globe s'étaient intereſſées. On ne pouvait ſe laſſer d'admirer par quel enchaînement de cauſes, le parti où l'on avait vu d'abord la diviſion, la pauvreté, l'inexpérience & de mauvais généraux, avait fini par avoir le deſſus ſur celui qui poſſédait la valeur, l'expérience militaire, les richeſſes, les ſoldats & l'uniformité du com-

Réflexions politiques ſur cette guerre.

mandement. On était frappé de voir une poignée de marchands, de matelots & de pâtres, forcer la premiere puissance de l'Europe à les reconnaître libres, & à leur céder une grande partie du commerce des Indes. Un succès si singulier donna la plus haute idée de la sagesse & de la force de cette nouvelle République. L'étonnement redoublait surtout en voyant qu'après tant de sang versé & tant de trésors prodigués dans une guerre où la République n'avait pas toujours eu l'avantage; elle n'eût pas laissé de s'affermir, de s'enrichir, & d'augmenter sa population, pendant que le royaume vaste & peuplé d'Espagne s'était épuisé d'hommes & d'argent. Quelles peuvent avoir été les causes de cette étrange différence? Deux raisons que les hommes d'Etat ne doivent pas perdre de vue, s'ils veulent tirer quelque utilité de cette histoire. La *premiere*, c'est que les pays-bas confédérés se bornerent en général à une guerre défensive; la *seconde*, c'est qu'ils eurent toujours la supériorité sur mer. Pendant que les Provinces-Unies conservaient, multipliaient même leurs richesses par les effets magiques du commerce & de la circulation, & attiraient chez elles la consommation d'un ennemi réduit à l'inaction, celui-ci détournait les revenus publics de leur vraie destination & déplaçait par des services forcés les hom- 1609.

1609. mes qui auraient entretenu la réproduction par leur induſtrie & leurs travaux. Tandis que l'Eſpagne s'épuiſait en s'élancant pour ainſi dire hors ſes limites pour combattre toute entiere en perſonne; les Provinces-Unies attentives à entretenir dans leur ſein la population des hommes induſtrieux & utiles, ſe battaient avec des métaux que l'induſtrie intérieure reproduiſait ſans ceſſe & voyaient accourir, ſous leurs drapeaux, les volontaires de toutes les nations; parce qu'une ſolde réguliere & permanente attire toujours les hommes. Le fer, le feu, les tempêtes, les maladies ſe diſputaient le droit de leur enlever des milliers de ſoldats; mais la facilité des recrues rendait les armées indétruiſibles. En ſe tenant ſur la défenſive, les Provinces-Unies ſe trouvèrent en état d'arrêter l'ennemi à chaque pas, de le miner inſenſiblement & de le réduire à demander la paix. Les expéditions maritimes n'accablent pas le pays qui les fait; parce que la conſommation retourne toujours à la ſource. Elle donne au contraire une nouvelle activité à la circulation. Ainſi les Provinces-Unies ſans ſe déplacer, envoyaient leurs eſcadres qui fatiguoient ſans ceſſe l'ennemi, comme des troupes légeres fatiguent d'épais bataillons; & par leur ſupériorité ſur cet élément, elles ſe fortifiaient des priſes faites ſur l'Eſpagnol qui fourniſſait ainſi

de nouveaux moyens pour être vaincu. 1609.
Qu'on n'attaque pas ces obſervations, par les exemples des anciens, par le tableau effrayant de la chûte de Carthage; riche & commerçante, accablée ſous les efforts de Rome pauvre & belliqueuſe. Ces exemples n'ont aucun poids dans la poſition actuelle des choſes, parce qu'il n'eſt plus de nation qui faſſe ſon unique objet des conquêtes, parce que nos ſtipendiaires modernes ſuivent à peu-près la même tactique, & que c'eſt bien moins à leur intelligence & à leur courage mercenaire qu'ils doivent leurs ſuccès, qu'au bonheur de combattre un ennemi qu'un rien remplit de terreur & de méfiance; enfin, parce que, ſurtout ſur mer c'eſt la grande ſupériorité de forces, navales & le pouvoir de les ſoutenir le plus longtems, c'eſt-à-dire le plus d'argent & crédit qui donne la victoire.

Cependant les Provinces-Unies, conſidérant qu'elles s'étaient vues pluſieurs fois dans un danger imminent de ſuccomber ſous les efforts de l'ennemi, qu'elles ne devaient en grande partie leur triomphe qu'à des événemens inprévus, qu'elles avaient été dans le péril encore plus prochain de tomber ſous le joug de la France, de l'Angleterre ou d'un Prince particulier, que leurs dernieres opérations offenſives avaient précipité l'état dans des dettes

1609. énormes & que la fortune de la guerre commençait à ſe déclarer contre elles, dûrent s'eſtimer heureuſes de pouvoir quitter les armes à des conditions ſi favorables.

SECONDE EPOQUE.

Alliances & traités de Commerce. — Troubles occasionnés en Europe par la succession de Clèves, de Juliers. &c. — Mort de Henri IV. — Etat de la religion — Factions & Commencemens des troubles à l'occasion des querelles de Religion.

LEs Provinces-Unies, jalouses de se parer des simboles de l'indépendance dont elles venaient d'arracher, avec tant de gloire, les titres à leurs anciens maîtres, s'empresserent d'envoyer dans toutes les cours des ministres revêtus du titre d'Ambassadeurs. Les puissances étrangeres s'empresserent à leur tour de traiter avec elles d'égal à égal & de briguer à l'envi l'alliance ou l'amitié d'une nation dont le nom excitait l'admiration universelle. Mais, parmi ces ambassades solemnelles, aucune ne fit plus d'éclat que celle de *Muley Saïden*, Empereur de Maroc. Comme les Etats l'avaient auparavant assisté de deux vaisseaux de guerre, pour combattre les Espagnols, il envoyait leur demander de nouveaux secours: mais, la signature de la

Alliances & traités des Provinces-Unies avec plusieurs puissances.

Avec l'Empereur de Maroc. *Holl. Rep. Fevr. Meteren* XXXI. *Baudart Mem.* VIII. 62.

1609. trêve ne leur permettant pas d'entrer dans ſes vûes, ils ſe contentèrent de conclure un traité de commerce & d'amitié avec ce Monarque & lui firent de brillantes promeſſes. Enfin pour ſe conſerver l'alliance utile de ce Prince barbare, ils lui envoyerent quelques années après un vaiſſeau de guerre. Le Roi du Japon qui ne ſavait rien du traité de la trêve, mais qui ne pouvait s'empêcher de reſpecter une nation, dont le nom devenait ſi fameux en Aſie, faiſait en même tems alliance avec eux. L'incident qui leur ouvrit l'importante entrée de cet empire, eſt très ſingulier. Nous avons déja vu qu'un des vaiſſeaux envoyés dans les Indes en 1598 fit naufrage ſur la côte du Japon. L'équipage avait langui dans une longue captivité & n'avait encore pu regagner la haute mer, lorſque la flotte de Maatelief fut inſtruite de cet accident par trois armateurs Japonais qu'elle avait rencontrés en faiſant route vers la Chine. Il paraît que ce fut d'après cette information & d'après l'avis qu'on reçut des bonnes diſpoſitions des peuples, que l'Amiral Verhoeven donna ordre en 1609 au Capitaine van den Broek de ſe rendre de Patane au Japon. L'Empereur lui fit un accueil diſtingué. Ce Monarque ne ſe contenta pas de conclure un traité de commerce avec les Hollan-

Avec l'Empereur du Japon. *Voy. Tom. IV. p. 417.*

Richeſſe de la Holl. I. 171.

Meteren XXXII.

dais; il leur permit encore de bâtir des magasins dans tous les lieux de son obéissance. A son audience de congé, il leur remit une lettre pour le Prince Maurice qu'il apelle Roi de Hollande. Cette lettre n'arriva que l'année suivante 1610, avec cinq vaisseaux richement chargés. Ainsi fut ouverte une des principales sources des richesses de la République, puisqu'on l'a vit bientôt en possession du commerce exclusif du Japon. Il est vrai que la joie de cet événement fut un peu empoisonnée par une fâcheuse nouvelle, apportée l'année suivante. On apprit que le Capitaine Pierre Willemszoon Verhoef avait été massacré par les Indiens à Banda, que les Espagnols avaient pris quatre vaisseaux Hollandais près des Manilles & que l'Amiral Paul de Kaarden était tombé entre leurs mains devant Ternate. On apprit encore que les Anglais avaient débauché deux navigateurs des Provinces-Unies, pour entreprendre le Commerce des Indes. Mais les Etats-Généraux, ayant envoyé promptement de nouvelles flottes plus fortes, ne tarderent pas à regagner la supériorité. En 1614, elles brûlerent trois gallions & un gros vaisseau de guerre Espagnol, s'emparerent de l'isle de Pulewai, la plus fertile & la plus riche en noix & Fleurs de Muscade des

1609.

Treves dans les Indes.

Baudart Mem. 170.

1609. Iſles de Banda. Ainſi les Eſpagnols, qui obſervaient aſſez bien la trêve en Europe, mais qui n'avaient pas voulu l'accepter pour les Indes, ne tarderent pas à ſe repentir. Enfin pour décourager les navigateurs que les promeſſes attiraient chez d'autres puiſſances maritimes, les Etats-Généraux publierent en 1616 une ordonnance où ils décernaient les peines de banniſſement & de confiſcation de biens contre tous ceux de leurs ſujets qui ſe donneraient à un ſervice étranger.

Depuis longtems les Etats avaient déſiré de traiter avec la cour de Conſtantinople. Ils n'avaient encore commercé dans le Levant que ſous un pavillon étranger. Une pareille négociation était d'autant plus épineuſe que cette cour ne ſe conduit gueres par les principes de politique ordinaires & qu'elle ne regardait les habitans des Provinces-Unies que comme des rebelles. On dit même qu'un Empereur de ce tems-là, fut curieux de ſavoir l'étendue d'un Etat qui ſoutenait une ſi longue guerre contre la puiſſance formidable de l'Eſpagne. Sa ſurpriſe fut extrême quand il eu vu la carte. *Si c'était mon affaire*, dit-ii, *j'y enverrai non pas des armées mais des pionniers pour jetter ce petit coin de terre dans la mer.* Les puiſſances étrangeres ne cherchaient pas à diſſiper ces préjugés. Au contraire,

Traité avec le Grand-Seigneur. *Ibid.* 179. *Dumont* II. 205. *Bayle art. Louis XI.*

le Réſident Anglais ne pouvant plus, à cauſe de la trêve dont il paraît que la cour de France avait fait paſſer une copie à la Porte, prétendre que les Provinces Unies faiſaient partie de l'Empire Britannique * avaient eu recours à un autre expédient imaginé par la jalouſie de Commerce. Les Hollandais furent repréſentés à la porte, comme une troupe de rebelles qui ne ſubſiſtaient que par leurs courſes & leurs pirateries. Les Etats envoyerent à Conſtantinople un député en 1611. Mais il eut bien de la peine à ſe faire recevoir comme le repréſentant d'une nation libre & indépendante. Enfin, au mois de Juin 1612, il vint à bout de réuſſir dans la négociation. Le Sultan Achmet Chan ſigna un traité de Commerce & d'amitié avec la République & lui accorda de ſemblables & même de plus grands privileges qu'aux Français & aux Anglais. Le Réſident Hollandais eut ſoin d'établir en même tems des Conſuls dans les différentes échelles du Levant. 1609. *van der Sande. V.* 64.

Les Etats-Généraux ne s'attachaient pas ſeulement à étendre & aſſurer leur commerce avec l'attention d'un ſouverain qui regarde cet objet, comme la

(*) Voy. *la lettre de Jeannin du 9 Juin IV:* 150. *qui ne s'accorde gueres avec Wagenaar* t. X. *p* 49.

909. source de la prospérité de l'Etat & avec cette énergie que donnent aux Sociétés ainsi qu'aux particuliers, la vigueur de la jeunesse & le sentiment de la prospérité. Enflés de la célébrité que cette guerre leur avoit procurée, ils ne pouvaient étouffer l'orgueil inquiet mais périlleux, de jouer un rôle dans les scenes du monde politique. Jean Guillaume, Duc de Cléves était mort sans postérité le 25 Mars 1609. Outre les duchés de Cléves, de Juliers & de Berg, le Prince laissait encore les Comtés de la Mark & de Ravensberg & la seigneurie de Ravenstein. Suivant les stipulations convenues dans le mariage de son grand-pere, tous ces domaines ne devaient jamais être démembrés. Le Duc avait eu quatre sœurs. L'ainée était morte après avoir eu du Duc de Prusse son mari, quatre filles, Anne, Jeanne Magdeleine, Magdeleine, & Sybille. Anne avait épousé Jean Sigismond, Electeur de Brandebourg, qui, se fondant sur les droits de la mere de sa femme & sur l'indivisibilité de la succession, la reclamait toute entiere. Mais Jeanne Magdeleine qui avait épousé Philippe Louis, Duc de Neubourg, faisait valoir ses droits & pour elle, comme la plus proche héritiere vivante, & pour son fils Wolfang-Guillaume, comme le plus proche héritier masculin de Jean, Duc des Deux-Ponts

Troubles sur la succession de Cleves.

Bentivog Relat. della Mossa d'arme per e Cose di Cleves e di Giuliers.

Dumont Corps dipl. II. T. 5. p. 103. 123. 126.

Resol. Holl. I'ev. 1610.

& Charles d'Autriche, Marquis de Burgaw qui avaient épouſé les deux autres ſœurs, ayant moins de droit que les premiers, ſe bornaient à demander un partage. Parmi pluſieurs autres compétiteurs que le déſir d'avoir part à une ſi riche dépouille, fit paraître ſur les rangs, on diſtinguait le Duc de Saxe. Il faiſait valoir une expectative que l'Empereur Frédéric III avait accordée à un de ſes ancêtres & ſurtout l'avantage d'être descendu d'une fille de Jean III, Duc de Cléves & tante du feu Duc. Toute l'Allemagne & la plupart des Princes de l'Europe ſe diviſerent, ſuivant que la diverſité des vues & des intérêts mettait de l'oppoſition dans leurs ſentimens. Les divers prétendans n'auraient pas tardé à porter le fer & le feu chez les peuples dont ils dévoraient le gouvernement, lorſqu'ils apprirent que l'Empereur mettait ces Etats en ſéqueſtre, & faiſait marcher l'Archiduc Léopold, qui ſe rendit maître de Juliers. Cette nouvelle réunit les principaux prétendans. Ils ne manquerent pas de penſer que, ſous prétexte de maintenir les loix & la tranquillité du Corps Germanique, l'Empereur voulait s'emparer d'un pays qui rendrait ſes Etats contigus à ceux que la maiſon d'Autriche poſſédait dans les pays-bas, & à ceux qu'elle ne déſeſpérait pas d'y recouvrer. Le Roi de France, dont le 1609.

1609. principal objet était l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, ne vit pas cette invaſion d'un œil indifférent. Il appuya le parti des Princes de Brandebourg & de Neubourg. Ceux-ci intéreſſerent à leur cauſe la plupart des Electeurs Proteſtans & formerent une aſſociation redoutable qui ſe donna le nom d'*Union Evangélique*. Les Princes Catholiques de l'Empire, prirent auſſitôt l'alarme. Craignant que le parti proteſtant ne devînt trop puiſſant, ils formerent une confédération oppoſée, qu'on nomma la *ligue Catholique*. Le Duc de Baviere en fut nommé le chef ſous l'autorité de l'Empereur. Pluſieurs Princes étrangers prirent parti dans cette querelle. Quoique l'ambition & la politique euſſent donné naiſſance à ces deux ligues, en fiſſent mouvoir tous les reſſorts, & qu'il y eut même des Proteſtans dans la ligue Catholique & des Catholiques dans la ligue Proteſtante, on ne laiſſa pas de faire de cette querelle, une querelle de religion. Ces mots de ralliement *Catholique*, *évangélique* ſervaient à échauffer les peuples. Ainſi s'alluma la premiere étincelle de cette guerre funeſte qui, par un progrès inſenſible, embraſa toute l'Europe. Les Etats-Généraux qui craignaient de voir la maiſon d'Autriche s'établir dans un pays qui leur ſervait de rempart, devaient épouſer & épouſerent en effet les

intérêts de la *ligue Evangélique*. Auſſi virent-ils avec plaiſir les Princes de Brandebourg & de Neubourg ſe réunir par un compromis. Suivant ce compromis, la ſucceſſion devait être gouvernée en leur nom & par indivis juſqu'à ce que l'affaire fût décidée. Ils ſe firent enſuite inaugurer dans le pays. Les Etats-Généraux leur promirent des munitions de guerre. Le Duc de Saxe les ſollicita vainement de ne point s'immiſcer dans une querelle qui leur était étrangere. La réponſe qu'ils lui firent eſt pleine de cet orgueil & de cette fierté qui caractériſe les républiques naiſſantes. „ Il im- „ porte," dirent-ils, aux Provinces- „ Unies d'avoir de bons voiſins. Elles „ ſont par conſéquent décidées à favo- „ riſer le parti des Princes de Brande- „ bourg & de Neubourg." Maurice voyait avec ardeur une nouvelle occaſion de faire briller ſes talens dans la carriere des armes. Il eſpérait des ſuccès d'autant plus grands qu'il devait agir de concert avec toutes les forces de la France. 1609.

Henri IV ſe préparait à ſe mettre à la tête de ſon armée. Quarante millions en réſerve, trente mille hommes qui commençaient à filer vers les frontieres de la Champagne, & quatorze mille vers l'Italie, auxquels le Duc de Savoye & les Vénitiens devaient ſe joindre, tous

Préparatifs de Henri IV.

Meteren XXXIX.

1609. ces préparatifs immenſes & ces alliances ſûres, jettaient l'Europe dans l'étonnement & faiſaient ſoupçonner un deſſein plus étendu que celui de régler la ſucceſſion de quelques cantons d'Allemagne. Il en eſt qui préſument que le deſſein de Henri n'allait à rien moins qu'à réaliſer le projet qu'il paraît avoir effectivement conçu, de former une *République Chrétienne*, dont les loix euſſent maintenu l'équilibre & la paix perpétuelle en Europe. Il paraît plus vraiſemblable que ſon objet était d'abaiſſer la maiſon d'Autriche & de fixer dans ſes mains la balance de l'Europe. Le jeune Prince de Condé venait de diſparaître de ſa cour. Devenu raviſſeur de ſa propre Epouſe, dont les charmes avaient fait une impreſſion trop vive ſur Henri IV, il s'était retiré à Bruxelles, où les Archiducs s'étaient empreſſés de lui offrir un azile. La douleur qu'en reſſentit le Monarque amoureux, contribua peut-être à augmenter ſon reſſentiment contre la maiſon d'Autriche; mais elle ne peut avoir été la premiere cauſe de ſes préparatifs. Avant cette évaſion, il avait concerté ſes meſures avec les Etats-Généraux. A la tête d'une ligue puiſſante, ſoutenu par des troupes nombreuſes & aguerries, ce monarque courageux & expérimenté ne voyait point d'ennemis en état de s'oppoſer à ſes efforts.

Voy. les Mém. de Suley.

Beniv. Relat. della fuga del principe di Conde.

Sulli.

Il était prêt à marcher pour détruire une nouvelle ligue Catholique. Le bruit même courut qu'il allait faire la guerre au Pape dont le nom se trouvait à la tête de cette ligue. Ce bruit fut sans doute la cause funeste de la mort de ce grand Roi. Un fanatique, nommé Ravaillac, natif d'Angoulême, saisit le moment où son carosse était arrêté au milieu de Paris par un embarras de voitures, & le tua en lui plongeant un couteau à deux tranchans dans la poitrine. Les grands desseins de ce Monarque périrent avec lui. Avec lui, s'éclipsa, pendant quelques années, la gloire de la monarchie française; & ce Royaume étant tombé sous une administration ignorante & superstitieuse, orageuse & faible, la puissance de la maison d'Autriche ne tarda pas à inspirer de nouvelles allarmes à l'Europe. Sa mort fut un malheur d'autant plus grand pour l'espece humaine que, s'il eût vécu, il eut apparemment prévenu les malheurs de cette sanglante guerre de trente ans qui réduisit l'Allemagne à l'état le plus déplorable. 1609. Assassinat de Henri IV.

Le Vassor, Historien plus téméraire que hardi, parce que la vérité n'est jamais trop hardie, s'est efforcé de relever les taches, qui déparent les grandes qualités de Henri. Il trouve mauvais que son éloge ait été prononcé dans les Eloge de ce Monarque.

1609. égliſes. Mais il aurait dû ajouter que la paſſion de Henri pour les femmes ne lui fit jamais ſacrifier les vrais intérêts de l'Etat & que ſes ſentimens équivoques ſur l'article de la religion furent la cauſe de ce tolérantiſme qui comme un baume ſalutaire, guérit les grands maux qui avaient affligé la France pendant tant d'année. Ce n'était point, il eſt vrai, dans des aſſemblées où les faibleſſes & les erreurs ſont miſes au nombre des crimes, qu'il fallait prononcer l'éloge du bon Henri. C'eût été dans les aſſemblées de la nation à laquelle il avait procuré le repos & le bonheur, dans les cours de juſtice auxquelles il avait rendu leurs droits & dans les campagnes que ſes ſoins avaient vivifiées. Malgré quelques traits de diſſimulation que les circonſtances rendirent néceſſaires & quelquels excès de bravoure, effets d'un ſang vif & bouillant, on n'a pas laiſſé de remarquer dans ce prince un fond de candeur & de bonté & des talens militaires qui feront éternellement reſpecter & adorer ſa mémoire. En un mot, c'était un homme aimable avec quelques défauts, & un Roi parfait; au lieu que Jacques I, ſon contemporain, avait des qualités qui auraient illuſtré un ſimple particulier & n'avait pas celles qui forment un Roi. ô Henri ton nom n'en-

fle point la Légende ; mais en eſt-il moins ſacré ? tu as payé le tribut aux faibleſſes humaines : mais l'amour des plaiſirs ne te fit jamais perdre de vue le bien de tes peuples : il fut le premier objet de tes ſoins : tu connus le mérite de Sully : ta gloire rayonne d'un nouvel éclat pour avoir dit à la belle d'Entragues qui te conjurait les larmes aux yeux de l'éloigner, que tu *préférais un homme comme lui à cent maîtreſſes comme elle.* Tu travaillas pour rendre ta nation heureuſe, & tu réuſſis. Qu'on nous donne des Henri IV & nous leur pardonnerons leurs faibleſſes ; les plus obſtinés Républicains même conviendront que s'il étoit poſſible de trouver un moyen électif de procurer aux nations des chefs tels que toi, la monarchie ſerait alors le plus parfait des gouvernemens. Bon Henri IV, ſi ton nom n'eſt pas inſcrit dans le Catalogue de ces pieux inſenſés qui ont éteint la nature au lieu de la régler, ton nom ſera toujours béni par les hommes ſenſibles & les amis de l'humanité. 1609.

Ses liaiſons étroites avec les Provinces-Unies.

La mémoire de Henri IV ne doit pas être moins précieuſe à la République des Provinces-Unies. Il n'oublia jamais le zele que les Etats-Généraux firent éclater pour lui. Il épouſa leurs intérêts avec autant d'ardeur que de ſuccès. Sans les ſommes qu'il leur envoyait annuellement, ſans ces trou-

Hooft 't leven van Hendrick de Groot.

1609. pes choiſies qu'il fit paſſer pour les ſecourir, ſans la fermeté avec laquelle il ſut impoſer à l'Eſpagne en les protégeant, il eſt encore douteux que le ſuccès eût couronné leurs efforts, infatigables il eſt vrai, mais trop faibles contre la puiſſance énorme de la monarchie Eſpagnole. Enfin, c'eſt à lui ſeul qu'ils furent redevables d'avoir arraché l'aveu de leur indépendance à l'ennemi qui la leur disputoit le fer à la main : car la trêve ne fut qu'un moyen doux & ſalutaire, pour applanir les difficultés qui s'oppoſaient à l'entiere concluſion d'une paix, renvoyée à une époque où elle devoit ſe faire avec moins de diſgrace & de danger pour l'Eſpagne. Auſſi les Etats-Généraux l'appellaient-ils le pere de la République, titre flatteur & glorieux qu'il avait bien mérité. Ils connaiſſaient parfaitement l'affection de ce Prince pour eux : ils s'en prévalurent même, pour lui faire demander, à l'occaſion des troubles de Cléves, qu'il voulût payer pendant quelque tems les régimens français qu'ils avaient à leur ſervice. Cette demande lui donna de l'humeur. Il s'étendit ſur les dépenſes que ſon expédition en Allemagne allait lui coûter. *Les Etats ſont de petits avaricieux*, dit-il, a leurs Ambaſſadeurs, d'un air chagrin temperé par ſa douceur ordinaire; & en apelant cette demande un *petit témoigna-*

Meteren 32 *liv au commenc.*

Vaderl. Hiſt. X. 38. *Meteren ibid.*

ge d'ingratitude. Il leur dit cependant qu'il voulait traiter avec eux comme avec ſon propre peuple & ſans affectation ni cérémonie, leur ouvrir ſon cœur, comme il aimait à l'épancher dans le ſein de ſes meilleurs & de ſes plus fideles ſerviteurs. Il était même prêt de faire une alliance plus étroite avec les Provinces-Unies, lorſque ſa mort tragique trancha ſes jours & rompit ſes projets. 1609.

Renouvellement de l'alliance des Etats avec la France & priſe de Juliers.

Les Etats ne purent réuſſir à conſommer une alliance ſi avantageuſe ſous la Régente Marie de Médicis à qui le gouvernement fut déferé pendant la minorité de Louis XIII qui n'avait que neuf ans. Ils parvinrent cependant à faire renouveller les anciens traités. Le Maréchal de la Châtre fut même envoyé à la tête de huit mille hommes de pied & de douze cens chevaux pour ſeconder Maurice dans le pays de Cléves. Ils s'emparerent de concert de la ville de Juliers qu'ils donnerent en ſequeſtre aux Princes de Brandebourg & de Neubourg. Les armées des deux alliés ſe retirerent enſuite chacune dans leur pays reſpectif; & l'Empereur ne put oppoſer à cette conquête qu'un vain titre d'inveſtiture qu'il donna à l'Electeur de Saxe. *Meteren XXXII.*

Ambaſſade en Angleterre pour la déciſion des

Les Etats travaillaient encore à engager Jacques I dans la même querelle. Ils firent partir à cet effet une députation ſolemnelle; & l'on remarque que les Am-

1609. baſſadeurs des Etats ſe virent rendre pour la premiere fois en Angleterre les honneurs dûs aux repréſentans d'un Etat ſouverain. Jacques I les reçut tête découverte. Ils prirent le prétexte de régler quelques difficultés relatives à la pêche. Les Anglais n'ont jamais pû voir ſans jalouſie une multitude de bâtimens de la République couvrir les mers qui baignent leurs côtes, & en emporter annuellement, par la pêche, des richeſſes inépuiſables. Le Monarque Anglais, voulant détruire cette importante branche de la navigation hollandaiſe, avait rendu un nouvel édit pour interdire aux étrangers la pêche autour des côtes d'Angleterre & d'Ecoſſe. Les Ambaſſadeurs demanderent la révocation de cet édit. Ils repréſenterent que cette pêche faiſait ſubſiſter dans la République, vingt mille matelots & quarante mille hommes qui s'occupaient de la conſtruction des bâtimens & d'autres métiers relatifs à cette branche de Commerce. Ils firent voir qu'on ne pouvait la cultiver avec ſuccès que par une expérience acquiſe dès l'enfance & par une ſobriété naturelle à la nation hollandaiſe & abſolument étrangere aux Anglais. Le ſuccès de cette négociation ſe réduiſit à des promeſſes de ſecours pour la guerre de Cléves & à la ſuppreſſion de l'Edit contre la pêche. Cet accord ne put éteindre les ſujets de diſpute entre

diſputes ſur la pêche. *Holl. Res. May* 1610. *Meteren.*

tre deux puiſſances maritimes dont les intérêts ſe croiſaient trop ſouvent. 1609.

La pêche de la baleine fit naître une diſcorde encore plus vive. Les Belges-Confédérés étaient devenus trop puiſſans ſur mer, pour voir d'un œil indifférent les Basques quitter les côtes les plus éloignées de la France, pour venir pêcher dans le nord ce poiſſon monſtrueux, ſans déſirer de partager ce commerce. Ils commencerent par attirer dans le pays pluſieurs de ces intrépides marins. Avec leur ſecours & par les connaiſſances puiſées dans les derniers voyages au pôle, ils cultivaient, depuis quelques années, cette pêche avec ardeur & ſuccès. Les Anglais, regardant comme un larcin tous les avantages que les Hollandois retiraient de cette pêche qu'ils commençaient auſſi à cultiver, réſolurent de les y faire renoncer. Ayant trouvé deux navires d'Amſterdam, dans ces parages, ils commencerent par leur demander, s'ils avaient permiſſion du Roi de la Grande-Bretagne, pour venir pêcher dans les mers du Groenland. Les Hollandais répondirent que la mer était un élément libre & qu'ils avaient pris leurs paſſe-ports du Prince Maurice. *Cela ne ſuffit pas*, dirent les Anglais ſuivant les annales du tems, *& pour vous apprendre que cette mer eſt au Roi notre maître donnez-nous de bonne grace les Wal-*

Richeſſ. de la Hol. I. 49. Holland's Rykdom I. 345. 346. Baudert Mem. V. 43. Grot. Mare liber.

Mercure de France an. 1613. p. 180. Burigny vie de Grotius liv. I. p. 22.

1609. *rus que vous avez pris, vos nacelles, vos rêts & tous vos instrumens; sinon, nous vous coulerons à fond à coups de canon.* Il n'y avait rien à répliquer à ce langage soutenu par la force. Les Hollandais, se sentant les plus faibles, retournerent dans leur patrie & porterent leurs plaintes au souverain. Les Etats, ayant sollicité vainement une indemnisation de la cour de Londres, y envoyerent une ambassade extraordinaire. Elle était chargée d'exposer vivement les griefs de la nation sur cet article & sur la conduite des Anglais dans les Indes. Ces orgueilleux insulaires voulaient commercer librement dans les ports de cette partie de l'Asie où les Etats avaient un commerce exclusif. Ils refusaient de contribuer aux dépenses nécessaires pour repousser les attaques des Espagnols & des Portugais. Le fameux Hugo Grotius, qui était du nombre des députés, contribua beaucoup à faire décider ce dernier différend en faveur de sa patrie. Mais, quant au dédommagement des pêcheurs, on vit, disent les mêmes annales, que, *qui est le plus fort est le maître de la mer*, & *que*, *dans ces occasions, on ne prend jamais pour rendre.* Ce déni de justice détermina les Etats à donner ordre à la Compagnie qui s'était formée pour cette pêche, de n'y envoyer que des vaisseaux armés. Les prétentions des Anglais furent encore dis-

cutées dans des conférences postérieures. Il fut plus facile à Grotius de les réduire au silence que de les faire renoncer à leurs prétentions. En 1617, ils attaquerent encore les pêcheurs Hollandais; mais s'étant trouvés les plus faibles, ils furent pris eux-mêmes; & les Hollandais emmenerent dans le pays, un navire Anglais que les Etats n'oserent cependant garder. 1609. *v. d. Sande V.* 72.

Ils voulaient ménager Jacques qui leur promettait des secours dans l'affaire de Juliers. Mais, ce Prince, tout occupé à faire de gros livres contre les théologiens de Hollande, s'embarrassait peu de prendre intérêt dans cette affaire. Elle devenait tous les jours plus sérieuse. Les Princes de Brandebourg & de Neubourg avaient gouverné les domaines de cette succession en commun. Mais comme l'exercice d'une souveraineté n'admet gueres de compagnon; la bonne intelligence entre les deux Princes ne fut pas de longue durée; la jalousie souffla ses poisons: chacun d'eux voulut se faire des partisans dans le pays, & de puissans protecteurs au dehors. Les amis des deux maisons interposerent leur médiation, pour empêcher une rupture prête à éclater. D'après leur avis, le Duc de Neubourg, qui était le plus faible & par conséquent le plus facile à gagner, vint demander la fille de l'Elec- Suite des troubles sur la succession de Juliers. 1610. *Intérêt des Princes par le Duc de Rohan L.* 1. *Disc.* 4.

1610. teur en mariage. Cette alliance que l'Electeur ne refuſa point, eût reconcilié les deux compétiteurs, ſi un incident ſingulier n'eût rompu ce projet & diviſé ſans retour les deux maiſons (*). Dans la gaité d'un feſtin où le Gendre & le beau-pere futurs ſe livraient à l'excès du vin, défaut ſi aviliſſant pour leur rang, mais alors ſi commun en Allemagne, même parmi les Princes, Neubourg ſe permit quelques propos piquants. L'Electeur

(*) Chriſtian II, Electeur de Saxe, qui joua un rôle dans cette affaire & laiſſa à ſa mort, arrivée en 1611, ſes prétentions à ſon ſucceſſeur, préférait les puiſſans bûveurs aux meilleures têtes de ſon conſeil & leur donnait des châteaux & des ſeigneuries. On dit que la Princeſſe, ſa mere, lui envoya un jour un miniſtre de la Religion, pour l'exhorter à ſe corriger. Chriſtian, ſachant que le Miniſtre aimait l'or, lui promit une grande coupe de ce métal, à condition qu'il la vuiderait un certain nombre de fois; l'homme d'Egliſe ſe laiſſa gagner: mais il n'avait pas encore accompli la condition, qu'il fût la victime de la liqueur perfide. L'Electeur fit reporter le ſaint homme ivre mort à la Princeſſe „ une „ autre fois, Madame, lui fit-il dire, choi- „ ſiſſez mieux vos gens. Si vous voulez que „ je profite de vos remontrances, envoyez „ moi des Conſeillers qui ſoient à l'épreuve „ de la tentation". *Le Vaſſor. Liv.* 2.

offenſé de cette liberté à ſa propre table & dans ſa maiſon, y répondit par un ſoufflet. Neubourg, outré de ce ſanglant affront, oublia la Princeſſe qu'il recherchait en mariage & ne s'occupa plus que du ſoin de ſa vangeance. Emporté par ſon reſſentiment, il cherche un appui dans une alliance avec le Duc de Baviere, dont il épouſe la ſœur; &, pour avoir la protection de la maiſon d'Autriche & de la ligue Catholique, il embraſſe la religion Romaine. La ligue Catholique acquit par là une prépondance d'autant plus grande que l'Eſpagne & les Archiducs ſe préparaient à l'appuyer ouvertement. Ils précipitaient les préparatifs militaires. Avec l'argent de l'Eſpagne, ils eurent bientôt une armée de trente mille hommes. Spinola en conduiſit vingt mille vers la frontiere d'Allemagne, &, ſous prétexte de faire exécuter le ban que les Empereurs Rodolphe & Matthias venaient de prononcer contre Aix-la-chapelle, il entra dans cette ville & rétablit la Régence Catholique que les Bourgeois proteſtans avaient dépoſée. Le Nonce Bentivoglio contribua beaucoup à cette expédition par ſes conſeils. Je crus même, dit il, dans l'hiſtoire qu'il a écrite de cette guerre, devoir ſuivre le camp Eſpagnol dans l'idée que ma préſence, en qualité de Miniſtre du S. Siege, rem- 1610.

Bentivog. della Moſſa d'arme &c.

1610. plirait de craintes & d'effroi les puiſſances ennemies: comme ſi les vingt mille hommes que Spinola commandait, n'euſſent pas ſuffi, & que la pourpre Romaine eût eu la vertu de jetter les hérétiques dans la conſternation. Enſuite Spinola s'empara de Duuren, d'Orſoy, de Wëſel & de pluſieurs autres places ſous le nom du Duc de Neubourg. Maurice entra d'un autre côté, ſous prétexte d'appuyer l'Electeur de Brandebourg. Il s'empara d'Emmerick, de Rees & de pluſieurs autres places. Cette guerre offrit un ſpectacle inoui juſqu'alors. Deux armées ennemies partagerent toute cette riche ſucceſſion, ſans altérer la trêve & ſans avoir tiré l'épée. Elles étaient ſouvent fort près l'une de l'autre: les détachemens ſe rencontraient même quelquefois; mais au lieu de ſe charger, ils ſe traitaient comme de bons amis: le plus diligent des deux Généraux faiſait le plus de progrès. Quand l'un avait pris une place, l'autre ſe retirait ſans y rien prétendre. La Régence de France avait beau être occupée de querelles domeſtiques & le Conſeil de Jacques avait beau être vendu à l'Eſpagne: l'intérêt de l'Etat devait à la fin prévaloir dans les deux cours: elles propoſerent un accomodement: on tint un congrès à Zanten où la plupart des Princes du Nord envoyerent des médiateurs. Quoique l'Em-

pereur n'y eût point deputé ; on vit que, si dans des affaires de peu de conſéquence, il pouvait faire la loi dans l'Empire; c'étaient les puiſſances étrangeres qui y réglaient les affaires importantes. Mais il arriva dans ce congrès, ce qui arrive toujours dans une affaire où les arbitres & les parties ont des intérêts oppoſés : les deux Etats que la force des armes avait rendus maîtres du pays, commencerent par faire échouer pluſieurs plans qui ne s'accordaient pas avec leurs vues; & lorſque la ſucceſſion fut diviſée par un partage égal, & que le ſort allait décider la part qui devait écheoir à chacun des deux compétiteurs; Maurice & Spinola ne purent jamais s'accorder ſur la maniere dont ils évacueraient les places qu'ils avaient envahies. Les médiateurs des cours reſpectives, fatigués de ces ſubterfuges politiques, ſe préparaient à tout abandonner, lorſqu'on vit arriver un Courier de Madrid, qui portait des ordres de ne point abandonner ces places. Cette nouvelle cauſa la plus vive douleur aux Archiducs qui ſe voyaient enveloppés dans les ſoins & les allarmes d'opérations militaires, dont les étincelles pouvaient rallumer une guerre, qu'ils avaient eu tant de peine à éteindre. Ils écrivirent à la cour de Madrid : mais, lorſqu'ils eurent perſuadé 1610.

1610. le Roi d'Eſpagne d'accéder au traité de Zanten, le Comte de Zollern, arrivé de la part de l'Empereur, remua tant à la Cour de Bruxelles, fit de ſi brillantes promeſſes au Duc de Neubourg, au cas qu'il ne voulût partager qu'avec le Duc de Saxe, que les choſes reſterent dans le même état d'incertitude qu'auparavant. Les deux armées demeurerent en poſſeſſion de tout le pays. Il eſt vrai que les deux Princes, Brandebourg & Neubourg, portaient les titres, les armoiries, & gouvernaient: mais, comme dans tous les pays du monde, la vraie poſſeſſion eſt à ceux qui ſont les plus forts, il arriva qu'ils furent dépouillés en effet par les deux armées qui affectaient de vouloir les rétablir: triſte ſituation des Princes qui ſont obligés d'avoir recours à des protecteurs trop puiſſans, & des peuples dont la ſouveraineté eſt en litige!

Ascendant des Provinces-Unies dans le Nord. *Meteren XXXII.*

Les affaires arrivées dans le Nord offrent un exemple non moins frappant de l'aſcendant politique des Etats-Généraux. La Suede leur promettait depuis quelque tems des avantages conſidérables, s'ils voulaient l'aſſiſter contre la Pologne: mais le Roi de Danemark, également brouillé avec la Suede, les priait de n'entrer dans aucun engagement qui pût nuire à ſes intérêts. Les Etats, flattés de ſe voir ainſi recherchés par de grandes puiſſances, ne voulant pas don-

donner ombrage à l'une ou à l'autre, pour conſerver leur commerce avec toutes les deux, interpoſerent leur médiation, pour les réconcilier. Cependant, la guerre ayant éclaté entre les deux Rois, ſans qu'une ambaſſade envoyée à Coppenhague pour ménager la paix, eût pu réuſſir, les Etats favoriſerent ſous main le Roi de Suede. Ils lui envoyerent 1400 hommes de leurs troupes Ecoſſaiſes, qu'ils eurent l'adreſſe de faire paſſer au travers de la Norvège. Ils avaient raiſon d'être piqués contre le Roi de Danemark : il venait de grêver leur navigation par les nouveaux droits que la guerre l'avait engagé à impoſer ſur les vaiſſeaux qui paſſaient le détroit du Sond. Ayant tenté vainement de les faire ſupprimer, les Provinces-unies s'engagerent (*) dans une alliance offenſive & défenſive avec Lubec & pluſieurs autres Etats de l'Empire pour la liberté du commerce qui les intéreſſait tous également. Cette ligue étonna le Roi de Danemark qui regardait l'Empire de la mer Baltique comme une partie de ſon domaine. Effrayé ſurtout de voir l'avantage commun, faire diſparaître l'ancienne rivalité entre la Hollande & Lubec, il ſe hâta d'abolir les nouveaux péages. Il cherchait même à

1610.

Mallet. Hiſt. de Danem. Liv. IX.

Holl. Reſol. Mai. 1613. *Groot Plac.* IV. 267. 271. 273.

(*) Pour 15 ans.

1610. se lier avec l'Espagne; lorsque les Suédois lui firent des propositions qu'il accepta. Le congrès s'ouvrit sous la médiation de l'Angleterre; & les Etats-Généraux ne contribuerent pas peu à cette paix où ils eurent soin de faire confirmer la liberté du commerce. Le Roi de Danemark, Chritien IV, jeune Prince plein de valeur & de fierté, ne put s'empêcher de faire éclater son dépit. „ Qu'elle est donc, disait-il, cette nou-„ velle République que notre imprudence a laissé naître: il ne lui suffit pas „ d'avoir brisé le sceptre des Rois; elle „ ose déjà s'élever au dessus deux & „ leur dicter impérieusement des loix." Depuis ce tems, les Hollandais furent regardés dans le Nord comme les défenseurs de la liberté des mers & les arbitres des querelles où le commerce était intéressé.

Neuvill. Hist. de Holl. C. 5. Bentiv. Relat. de Danem.

Emeutes dans les Provinces.

Il s'en fallait beaucoup que les Etats-Généraux, en affectant la gloire de rétablir la paix chez leurs voisins, fussent en état de la maintenir dans le sein des provinces de l'Union. Le feu des discordes intestines avait déjà lancé quelques étincelles avant la trêve; à peine fut-elle signée & la crainte d'un ennemi étranger évanouie, que l'incendie se développa d'une maniere très alarmante. Le peuple se plaignait du poids des impôts que la longueur de la guerre

avait rendu néceſſaires. Et comme le mécontentement ne ſait pas raiſonner, il en rejettait la faute ſur les membres du gouvernement qui en ordonnaient la perception & la répartition. Le peuple fournit volontiers de gros ſubſides, s'il s'impoſe lui-même; il porte impatiemment la plus légere taxe, quand il n'a pas conſenti. Il ne ſe paye pas de mots; il ne ſaurait regarder comme ſes Repréſentans, des officiers dont le choix ne dépend pas de lui. Si le déſir d'arracher tous les privileges de la liberté ne vînt pas à tous, leurs cœurs ne laiſſaient pas de s'aigrir du levain de la haine & de la jalouſie. Les diviſions religieuſes fermenterent aiſément dans des eſprits ainſi diſpoſés: il ne leur manquait plus que des occaſions & des chefs pour ſe ſoulever; & ils trouverent aiſément l'un & l'autre. Une affaire de religion fit éclater la premiere émeute. La claſſe des Miniſtres d'Alkmaar voulut ſoumettre les prédicans de cette ville à régler leur foi ſur la confeſſion & ſur le catéchiſme qu'elle avait adoptés. Cinq miniſtres ayant refuſé d'y ſouſcrire, furent interdits de leur emploi. Et comme Adolphe Venator était le plus redoutable des cinq par ſes talens, la haine théologique ne manqua pas de décrier ſes mœurs. On l'accuſa de chercher à corrompre les femmes mariées. La *claſſe*

1610.

A Alkmaar. *Le Clerc Hiſt. des Prov Un.* IX. 273. *Hiſtor. Verh. V. Alkm.* 76. 93.

1610. soutenait même que cette affaire ne devait ressortir qu'à son tribunal. L'autorité séculiere, disait-elle, ne pouvait s'immiscer dans de pareilles affaires, sans porter la main à l'incensoir & violer la puissance que Jésus Christ avait transmise à ses ministres. Les Régens s'alarmerent justement, d'une prétention qui tendait à rescusciter la tyrannie sacerdotale, avec la distinction des deux puissances, & à former un nouvel Etat dans l'Etat. Ils prirent le parti des Ministres suspendus qui, se trouvant faibles & persécutés, reconnaissaient avec ardeur, l'autorité qui les défendait. Mais les Etats de Hollande & la Régence d'Alkmaar eurent beau soutenir les ministres déposés, & déclarer nulle la sentence de leurs adversaires; ceux ci refuserent de se soumettre. Comptant sur une protection puissante, ils firent traîner l'affaire jusqu'au tems où la Régence devait être renouvellée. Cet artifice les fit triompher. Maurice qui les soutenait, ne choisit pour Magistrats que des membres qui leur étaient devoués. Cette partialité fit murmurer ceux du parti contraire. Ils soutinrent qu'on avait violé la loi, en élisant plusieurs membres unis par les liens du sang. Les chefs de la milice Bourgeoise s'emparerent de l'hôtel de ville & députerent à la Haye. Le Prince Maurice nomma quatre média-

Le Clerc ibid. 174.

24 *Decemb.* 1609.

teurs pour juger cette affaire. Ils s'aboucherent avec les Conſeiliers-commités. Ceux-ci, chargés des intérêts des Etats de Hollande, eurent le crédit de faire annuller l'élection. Ils formerent un nouveau conſeil, compoſé de vingt-ſept membres. Le Stathouder les choiſiſſait depuis pluſieurs années, contre la teneur des privileges. Il n'eut plus que le droit de choiſir les Bourguemaîtres & les Echevins dans le nombre double de ſujets que lui préſentait le Conſeil. On obſerva que pluſieurs des Magiſtrats qu'on venait de dépoſer, s'etant rendus à la Haye, ne trouverent accès nulle part qu'auprès da Maurice. On leur fit même entendre qu'ils avaient épouſé la bonne cauſe & qu'on aurait recours à eux, quand l'occaſion le permettrait. 1610. *Handv. v. Alkm.* 35. 66. *Trigl. Kerk. Geſch.* 507.

Il paraît que les factions religieuſes eurent auſſi quelque part aux émeutes, alors arrivées dans d'autres villes, quoique l'influence du peuple & l'eſprit de liberté y fuſſent plus marqués. A Leeuwaarde, quelques uns des jurés de la commune avaient obligé la Régence à renoncer à certains profits qui devaient être verſés dans la caiſſe de la ville. Cette condescendance rendit le peuple plus fier. La Régence s'étant aſſemblée le premier jour de l'an pour procéder à l'élection annuelle, les mutins attaquerent l'hôtel de ville à coups de pierre. Ils enfonce- *A Leeuwaarde. Winſem. Chron.* XX. *V. d. Sande* V. 57. *Meteren* XXXI.

1610. rent les portes, ils casserent les vitres & dissiperent l'assemblée. Les corps de métier formerent une nouvelle régence; & la cour de Frise jugea qu'il serait de sa prudence de la confirmer. Le Stathouder lui-même, Guillaume-Louis, se réduisit à exhorter les Etats à prévenir de pareils désordres, & à prendre garde qu'à la faveur de ces élections séditieuses, on n'introduisît dans la Régence des papistes, des gens vendus à l'Espagne ou d'autres ennemis de l'Etat. On ne doute pas que sous cette derniere qualification, il n'ait eu en vue les Arminiens.

A Utrecht. *Meteren* XXXI. 680-683. XXXII, 711. *Brandt Reform.* II. 157.

L'Emeute fut encore plus sérieuse à Utrecht. On avait écarté des charges un ancien Bourguemaître, nommé Dirk Kanter, homme éloquent & érudit, mais d'un esprit inquiet & turbulent. Cet ambitieux, qui ne pouvait s'accoutumer à vivre en simple particulier, résolut de rentrer dans les charges, en soulevant le peuple. Les circonstances étaient favorables. La commune était, depuis quelques années, mécontente de la Régence; „nous sommes, disait-elle, écrasés sous le poids des impôts; ils ne sont pas employés à l'avantage commun; & la Bourgeoisie, dépouillée de ses privileges, gémit sous la tyrannie des Régens." Kanter excitait sous main les murmures & les plaintes. Pour intéresser les ministres à son parti, il affecta le plus grand

zèle pour la doctrine des rigides réformés. Et comme les Catholiques formaient la partie la plus nombreuse de la Province, il crut devoir aussi les gagner. Dans le tems que la trêve se négociait, il prit hautement leur défense. „ Ils „ avaient, " disait-il, partagé les travaux, „ les périls, les sacrifices de la guerre; „ on ne pouvait donc, sans cruauté, leur „ refuser une des églises de la ville". Enfin, secondé par Henri van Helsdingen, ancien Echevin, il engagea quelques Capitaines de la milice Bourgeoise à éclater, en demandant le rétablissement des anciens privileges. La Bourgeoisie s'ameuta. Et comme on fit courir le bruit que les Magistrats attendaient des troupes, pour réduire les mécontens; elle courut aux armes & s'empara des portes, assistée par les Catholiques auxquels on promettait le libre exercice de leur religion. Le 21 Janvier, dix ou onze des Mutins, ayant Kanter à leur tête, se rendirent à l'hôtel de ville où la Régence était assemblée. Ils la prierent de donner sa démission & de rendre, par écrit, à la commune le droit d'élire une autre Régence que Maurice confirmerait en qualité de Stathouder. Ils s'attendaient probablement, que le Prince prendrait leur parti contre les Magistrats actuels, connus, en général, pour 1610.

1610. *Treviſtes* (*). C'était le nom qu'on donnait à ceux qui, s'étant déclarés, d'abord pour la trêve, & enſuite pour les ſentimens d'Arminius, continuaient, ſous une nouvelle déno mination, & ſous le voile d'une querelle de religion, à former dans l'Etat une faction oppoſée à celle du Prince & des intolérans. L'audace de Kanter lui réuſſit. Il ſe fit élire Bourguemaître avec Helsdingen; toute la Régence fut changée, & Maurice confirma les nouveaux Magiſtrats. Mais le calme ne fut point rétabli. Les Bour-

Uitenb. Kerk. Hiſt. Inleid.

Brandt Réform. I. 735. 828. 833. II. 152.

(*) La République était remplie de prédicans expatriés. Il n'eſt pas inutile de remarquer que ce furent principalement les miniſtres étrangers, qui déclamerent contre la trêve. Nés dans un pays où les têtes s'allument aiſément, échauffés encore par la perſécution Eſpagnole dont ils étaient les victimes, & par le déſir de rentrer en triomphe dans leur patrie, l'excès de leur zèle effaçait leur jugement: rien ne leur paraiſſait plus facile que de ramener les provinces conquiſes. Ce fut ce zèle enthouſiaſte qui les attacha aux principes les plus rigides de la réforme; tandis que les mininiſtres nés dans la République, n'ayant pas les mêmes motifs, penſerent, en général, avec plus de modération. Tant il eſt vrai que nos vertus, nos vices & nos opinions ſont plutôt l'effet des circonſtances que de la réflexion.

geois, voyant que cette révolution n'avait servi qu'à substituer une tyrannie à une autre, puis qu'ils n'avaient pas recouvré leur ancien droit d'élection, demandaient toujours avec inquiétude le rétablissement de leurs privileges, & surtout la diminution des impôts. 1610.

Kanter eut beau faire agir ses partisans & supprimer quelques impôts. Les Bourgeois, qui se sentaient forts avec les armes à la main, voulaient obtenir d'autres avantages. Maurice crut devoir se transporter dans la ville. Pour se l'attacher, les membres séditieux de la nouvelle Régence, lui promettaient de faire augmenter son autorité dans la province, lorsque les Etats-Généraux demanderent à décider cette affaire. La Régence & la Bourgeoisie de la ville, ayant recusé cet arbitrage, les Etats-Généraux eurent recours à des voies aussi extraordinares que violentes. Ils envoyerent le Comte Henri-Frederic avec des troupes, pour faire respecter leur arbitrage. A cette nouvelle, le peuple courut aux remparts, se mit à les fortifier & paraissait déterminé à soutenir un siege. Cette ardeur ne fut pas de longue durée. Ils ouvrirent leurs portes aux troupes des Etats-Généraux; & la Régence persistant encore dans ses refus, fut dépossée & les anciens Magistrats furent rétablis. Ces voies de fait

1611. ne ramenerent pas le repos. Les mutins fomentaient le mécontentement populaire dans des assemblées clandestines & faisaient circuler des libelles contre les Magistrats. Enfin ils résolurent de les déposer & de chasser la nouvelle garnison. On eut vent de cette conspiration. Neuf personnes furent arrêtées avec Helsdingen & Kanter. Quoique chacun des conjurés eût consenti *d'être emporté par le diable*, s'il trahissait le secret; il y en eut cependant qui revelerent toutes les particularités du complot. Il y en eut même un qui confessa que, si la révolution eût réussi, il aurait massacré, de ses propres mains deux Ministres, *Speenhoven* & *Taurinus*, parce qu'ils étaient du parti des Arminiens que les Magistrats d'alors soutenaient. Quatre de ces conjurés perdirent la tête sur l'échaffaut; & les autres furent bannis. Helsdingen & Kanter, ayant eu le bonheur d'être compris parmi ces derniers, allerent finir leurs jours, l'un à Amsterdam & l'autre à Leeuwaarde. On observe qu'ils firent paraître jusqu'au dernier soupir un zèle constant pour les principes rigides de la réforme. Aussi le fanatisme religieux eut-il beaucoup de part aux troubles qu'ils avaient excités. Nous l'allons voir dans les époques suivantes, en produire de plus terribles encore.

Van der Sande. V, 60.

1611.

TROISIEME EPOQUE.

Origine des querelles Théologiques entre les Gomariſtes & les Arminiens-Troubles qu'elles excitent dans l'Etat-Diviſion ouverte entre Maurice & Barnevelt. — Convocation du Synode de Dordrecht.

NOUS avons différé juſqu'ici le récit des troubles eccléſiaſtiques, pour ne pas partager l'attention du lecteur, & pour lui donner la facilité d'en ſuivre le fil avec plus d'intérêt; en lui préſentant l'origine, les progrès & les ſuites de ces diſcordes dans des tableaux ſuivis. Si ces querelles n'avaient produit d'autres maux que des troubles pareils à ceux qu'exciterent les querelles à peu près ſemblables du Janſénisme & du Moliniſme en France, nous n'en aurions parlé qu'en paſſant, ſeulement, pour faire connaître à quels égaremens l'eſprit humain peut s'abandonner, quand il veut gouverner brutalement les conſciences: mais ayant ſervi de masque à des deſſeins dont il ne prévoyait pas les ſuites, on vit ceux qui ſe plaignaient d'avoir été perſécutés, devenir eux-mêmes

Cauſe des troubles de religion.

1611. persécuteurs; on vit l'ambition, armée du couteau sacré de la religion, opprimer la liberté & faire tomber la tête de celui qui avait le plus contribué à la fonder & l'affermir, sous prétexte qu'il *avait contristé l'Eglise de Dieu.* Dans ces événemens tragiques & douloureux, ministres de la religion! apprenez qu'en favorisant l'ambition, vous n'êtes que de vils instrumens qu'elle méprise & que vous trahissez même vos interêts, en rendant la religion odieuse. Et vous chefs & conducteurs des nations! apprenez aussi que vous ne sauriez être trop attentifs à réduire les ministres à ne faire que du bien à n'être que des maîtres de la morale & à les contenir en les soutenant.

Il y a eu chez les anciens peuples des différences de sectes & de superstitions: elles n'ont jamais excité des troubles pareils à ceux que les sociétés chrétiennes ont fait naître. Elles n'ont jamais produit des révolutions qui aient occasionné la nécessité de les admettre dans les scenes de l'histoire. C'est que les philosophes n'avaient aucune autorité sur le peuple & que les Magistrats exerçaient eux-mêmes les augustes fonctions du sacerdoce. C'est que la mithologie payenne, loin d'être exclusive, ne voyait dans les différences des cultes que des manieres différentes d'adorer les mêmes divinités, & des institutions qui, consacrées par le tems & par l'expérience,

convenaient au climat & aux habitans. Auſſi eſt-il certain que les religions & les ſectes n'ont produit de maux qu'à proportion que leurs dogmes ont été plus excluſifs, & qu'il y a eu une plus grande ſéparation entre l'autorité ſéculiere & l'autorité ſacerdotale. La religion des Brachmanes n'eſt point une exception à cette regle. Outre que ſes ſectateurs abhorrent l'effuſion du ſang, ils penſent encore que la divinité ſe plaît à être adorée ſous diverſes formes. De-là la facilité avec laquelle les religions excluſives ont fait diſparaître les religions vagues & indulgentes: mais, quand elles ont rencontré d'autres religions excluſives, il y a eu choc: elles ont été obligées de s'arrêter, comme le mahometisme dans la Grece, ou de faire couler le ſang, comme pluſieurs ſectes chrétiennes en Europe. De-là les querelles de l'Empire & du ſacerdoce, quand il n'y a qu'une ſeule opinion; des flots de ſang ou des orages perpétuels, où il y en a deux; & le reſſentiment & les diſcordes civiles, dans les pays où la religion dominante, ſe trouvant au milieu de pluſieurs ſectes qu'elle ne peut écraſer, ne ceſſe de les irriter en tirant à elle toutes les prérogatives & tous les droits civils.. Si, dans le ſiécle où nous ſommes, des circonſtances qui paraiſſaient les mêmes ne produiſent pas les mêmes

1611.

1611. effets; c'eſt que réellement la puiſſance ſéculiere a gagné le deſſus ſur la puiſſance ſacerdotale & ne ceſſe de lui couper les aîles: C'eſt que le progrès des lumieres a ralenti la ferveur de la foi pour des dogmes de pure ſpéculation: c'eſt que le chriſtianiſme s'eſt plus rapproché des principes de tolérance & d'équité univerſelle, en un mot des préceptes de morale qu'il faut pratiquer que des myſteres qu'il faut croire. L'on peut même aſſurer qu'en ſuivant cette route, on s'eſt rapproché davantage du véritable eſprit du chriſtianiſme. Car l'objet de l'ordre moral & le but de l'Etre ſuprême qui l'entretient, doit tendre certainement au plus grand bonheur poſſible des ſociétés & des individus.

Perſécutions contre les Catholiques.

Ce ne fut pas ſans raiſon que Jeannin prit la cauſe des catholiques opprimés injuſtement. Suivant les loix fondamentales de l'union, ils devaient être tolérés en Hollande & en Zéelande, & jouir dans les autres provinces, de tous les droits & prérogatives des citoyens. Il eſt vrai qu'en 1583, les Etats-Généraux propoſerent d'abolir tout-à-fait cette religion; & que les villes & les provinces reſpectives en défendirent de tems en tems l'exercice par des placards rigoureux: mais on a prouvé que ces édits n'ont pu détruire un article de l'union qui ne ſaurait être abrogé que par le

Verkl. des Unie. II. 230. 237. *V. d. Mark Lect. Academ Faſc.* 3. *Binkersh. Quæſt. Jur. Pub.* II. C. 18. *Grot. Apolo,* C. 2.

consentement unanime de chaque province. Envain prétendrait-on justifier ces rigueurs sous le prétexte spécieux que cette religion est anti-sociale, puisque le même article de l'union fait entendre clairement qu'on peut être catholique & *bon patriote*. L'histoire démontre même que si les catholiques n'avaient pas assisté les Protestans, jamais la prise d'armes contre la tyrannie n'eût été couronnée du succès. On ne laissa pas dans la plupart des provinces, de leur interdire toute assemblée publique. Après les avoir ainsi réduits à des conventicules, on prit occasion de sévir plus grièvement contre eux, comme coupables *d'idolâtrie* & suspects de menées contre l'Etat. C'est ainsi que les mauvais gouvernemens punissent les délits qu'ils ont fait naître. Les prêtres, les cathécistes, les maîtres d'école, ceux même qui avaient assisté aux assemblés, étaient condamnés au bannissement, à des empriſonnemens, au pain & à l'eau, ou à la bierre, à perdre leurs manteaux & communément à des amendes pécuniaires. Aussi paraît-il que c'est de ces odieuses rigueurs, qu'est venu le nom de *Kloppies* qu'on donne encore aux filles qui prennent soin des Eglises catholiques: par ce que dans ces tems d'alarmes & de persécution, elles venaient pendant la nuit *frapper* aux portes, pour avertir les fideles de l'heure &

1611.

Utrecht Plac.-B. I. 394. *Groot Plac. Boek.* I. V. 239. 199. 193. 257 227. *Amſterd. Geſchied. Liv. XI.*

Brandt Hiſt. de la Reform. Anno 1601. 1602.

1611. des lieux où devaient se faire les assemblées. Les ministres protestans ne contribuerent pas peu à ces violences. Certains réformés poussaient même l'horreur contre ce qu'ils appellaient les superstitions papistiques, aux excès les plus ridicules. Un fanatique entra de nuit dans la grande Eglise d'Alkmaar & crut rendre service à la saine religion, en gâtant de belles peintures qui en faisaient l'ornement. Les Magistrats de la ville de Hoorn avaient fait ériger un mausolée magnifique, à l'honneur de Pierre Hogerbeets, citoyen qui avait rendu de grands services à sa patrie. Le peuple ne voulut jamais permettre qu'il fût placé dans l'Eglise; avant qu'on eût ôté des figures en bas relief dont ce monument était décoré.

Hist abr. de l'Egl. Metrop. d'Utr. à la fin de l'Hist. Gener. des Prov. Un. VIII. 247. Brandt Hist. de la Reform. Anno 1607.

Il n'est pas étonnant que les protestans fussent si peu indulgens pour l'ancienne religion, puisqu'entr'eux même, ils ne pouvaient se tolérer les uns & les autres. Les premiers réformateurs, en abjurant l'autorité de l'Eglise comme tyrannique, avaient proposé pour seule regle de la foi, les livres sacrés, comme portant la lumiere avec eux. Mais, quand ils virent que l'intelligence de l'écriture, abandonnée au jugement de chaque fidele, tendait à faire autant de sectes que d'interprétateurs; ils furent comme forcés de revenir aux principes qu'ils avaient

avaient attaqués. Ils dreſſerent des formules de foi, pour guider les conſciences; ils érigerent des tribunaux de doctrine, pour dominer les eſprits. Luther & Calvin en vinrent juſqu'à ſoutenir qu'il était permis de punir de mort les hérétiques. Calvin ne s'en tint pas à la théorie. Ce fougueux Novateur qui tonnait contre l'Egliſe romaine, quand elle faiſait brûler les Proteſtans, attiſa le feu du bucher, où périt le malheureux Servet. Il ne tint pas à la plupart des Miniſtres des Pays-bas, que ces principes, qu'ils avouaient hautement, ne fuſſent mis en pratique contre leurs adverſaires. Ils ne ceſſaient d'échauffer les Magiſtrats & le peuple contre les non-conformiſtes & ſurtout contre les Anabaptiſtes, qui furent ſouvent moleſtés. Ils engagerent les Magiſtrats d'Amſterdam, à mettre en priſon un certain Vogelſang C'était un enthoutſiaſte, au cerveau bleſſé, qui ſoutenait que Dieu avait la figure humaine. On allait le juger avec la derniere ſévérité, lorſque le Bourguemaître Corneille Peterzoon Hooft prit ſa défenſe, & ſauva cet infortuné. Il montra dans un mémoire courageux, éloquent & patriotique, combien cette maniere de procéder était oppoſée à l'eſprit de la Réforme & aux principes de la liberté belgique. On fut moins in-

1611.

Voorred. v. d oorſp. en voort. der Kerk. geſchil. no. 3. 4 gedr. 16. 23.

Brandt Reform. an. 1596. 1598.

1611. dulgent envers les Sociniens. On banniſſait du pays tous ceux qui oſaient avouer cette doctrine. On livrait leurs écrits aux flammes. On obſerva cependant que les Magiſtrats ne faiſaient allumer le bûcher que pour impoſer à la multitude; mais qu'ils avaient ſoin de garder les livres qu'ils partageaient doucement entr'eux & leurs amis.

Uitenbog. Kerk hiſt. 307.

Origine de principes rigides adoptés par les Proteſtans.

Quelle fut la cauſe de cette affreuſe intolérance qui déshonora le berceau de la réforme? C'eſt que les Auteurs de cette grande révolution qui pouvait devenir ſi utile à l'humanité, ſe meprirent ſur les principes qui devaient les guider dans le choix des vérités eſſentielles. Ils ne penſerent pas à régler la religion ſur ces dogmes éternels dont le principe eſt gravé dans tous les cœurs & le texte développé avec autant d'énergie que de clarté dans les préceptes du divin fondateur du Chriſtianisme. S'ils euſſent eu la prudence de livrer aux Docteurs tourmentés de la fureur des diſputes, les dogmes de pure ſpéculation, comme un os que l'on donne à ronger au chien qui menace de dévorer, ils euſſent poſé leurs ſyſtêmes ſur une baſe qu'on n'auroit pu ébranler. L'évidence & les charmes de leurs principes auraient éclairé les eſprits, ſubjugué les cœurs. Sans violence, ſans effuſion de ſang, ils auraient réuni les peuples généralement indignés des

outrages que la cour de Rome avait faits à la raiſon humaine. Mais, égarés par leur haine contre cette Egliſe & par l'orgueilleuſe ambition d'être chefs de parti, ils chercherent moins à la purifier qu'à élever autel contre autel. Ils ſe jetterent preſque toujours dans les extrémes oppoſées à ſa doctrine, comme ſi elle n'eût conſervé aucun principe vrai & que la vérité eût ceſſé d'être telle dans le ſein de cette Egliſe. Cette marche fauſſe & dangereuſe les conduiſit aux plus choquantes abſurdités. Ils déclamerent en termes formels, contre la moralité des actions humaines. Ils déclarerent que c'était le comble de l'impiété & de la damnation que d'y mettre ſa confiance. Ils repréſenterent l'Etre Suprême choiſiſſant comme eux, ſans objet & ſans raiſon, ſes favoris ou ſes victimes. 1611.

La religion devant avoir pour un de ſes objets eſſentiels d'entretenir & d'augmenter notre confiance dans l'Etre Suprême, en nous le faiſant aimer, en nous le peignant ſous les traits les plus ſéduiſans; des principes qui en faiſaient un tyran capricieux & cruel, auteur des crimes & de la perte des hommes, ne pouvaient manquer de révolter les eſprits. Ainſi, dès l'origine de la réforme, on vit les Luthériens reconnaître les conſéquences fâcheuſes de leur Syſté- Origine des principes modérés.

1611. mes & revenir à des principes plus doux. Mais les principes les plus durs & les plus odieux furent les points que les Calviniſtes crurent devoir ſoutenir avec le plus d'enthouſiasme. Ces principes furent apportés dans les Pays-bas par ceux qui prêcherent la réforme: car ils venaient des provinces frontieres de la France où l'on ne connaiſſait gueres que la doctrine de Calvin; & ceux qui les aiderent ou les remplacerent, avaient puiſé les mêmes dogmes dans les Univerſités de Geneve ou d'Heidelberg. Il ſe trouva cependant quelques eſprits modérés qui, enhardis par l'exemple des Luthériens, crurent qu'on pouvait être Proteſtant ſans adopter ces hypotheſes ridicules & cruelles. Dès l'établiſſement de la réforme, on vit Anaſtaſe de la Veluwe, Gellius de Sneek, Duifhuis Miniſtre à Utrecht, Holman profeſſeur à Leyde, le fameux Apôtre de la tolérance & de la liberté, Dirk Koornert, & pluſieurs autres enſeigner publiquement des principes modérés. Mais, leurs adverſaires formaient le parti le plus nombreux; & ils eurent de grandes contradictions à eſſuyer. Gaſpard Koolhaas, Miniſtre à Leyde, fut excommunié pour être raiſonnable, & les Miniſtres aſſemblés en Synode le *dévouerent*, en propres termes, *à Satan*. Quoique les Rigoriſtes

Brandt hiſt. der Reform. I.

eussent le plus grand soin de faire exclure les autres des chaires & du ministere, ils ne purent empêcher Jacques Arminius d'Oudewater, protégé par les Etats, d'être nommé professeur de théologie à Leyde: C'était un homme dont l'abord était séduisant, l'humeur égale, les manieres affables & polies, la conversation intéressante & féconde, & la gaité naturelle tempérée par une douce modestie. On ne doit pas douter que ces qualités qui partaient d'un fond de douceur & de sensibilité, n'aient contribué à faire adopter à Arminius un système de modération conforme à son caractere. A ces talens qui gagnent les cœurs, il joignait un jugement vif, subtil, & pénétrant, une logique claire & simple qui subjuguait les esprits. La pureté de ses mœurs augmentait encore l'estime qu'on avait pour sa personne. Ses ennemis chercherent inutilement à noircir sa vertu. Leur malice fut réduite à lui reprocher un voyage qu'il avait fait en Italie. Le désir d'entendre le fameux Arabella, professeur en Philosophie à Padoue, & peut-être aussi son goût pour la musique & les beaux arts l'avaient conduit dans cette contrée de l'Europe, si fameuse par les restes de ce qu'elle fut autrefois. Comme il séjourna quelque tems à Rome, la logique de la haine en inféra qu'il avait baisé les pieds du pontife

1611.

Caractere d'Arminius.

Geschied. der Remonst. en Contrar. p. 59. Bayle Chauffep. Art. Armin. Brandt liv. v. Armin Bertii Orat. funeb. J. Armin. Regenb. hist. der Remonst. Liv. I.

1611. romain, noué des liaiſons intimes avec les Jeſuites & abjuré la religion proteſtante entre les mains de Bellarmin. Mais ce qu'il y a de plus certain que ces fables ſuffiſamment réfutées par la conduite & les écrits d'Arminius, c'eſt qu'à Geneve même, il ne pût s'accomoder aux ſentimens de la réforme rigide ſur la prédeſtination. Il ôſa expliquer l'écriture d'après ſes opinions à Amſterdam où il fut Miniſtre pendant quinze ans. Arminius, devenu profeſſeur à Leyde en 1603, ſe trouva dans une néceſſité bien plus grande de faire connaître ſes ſentimens. Il ſoutenait que Dieu n'avait exclus perſonne du ſalut par un décret éternel & abſolu, & qu'il n'avait deſtiné les hommes au ſalut ou à la damnation qu'après avoir prévu qu'ils s'attacheraient à Jeſus-Chriſt par une foi vive & deviné l'uſage qu'ils feraient de leur liberté.

Uitenb. Kerk. hiſt. 315.

Arminius attaqué par Gomar.

Arminius avait alors pour collegue dans la même Univerſité un Profeſſeur d'une grande érudition, mais dont le caractere & les ſentimens ne ſympatiſaient point avec les ſiens. C'était un de ces hommes aigres, violens, incapables de ſe modérer dans la paſſion & faciles à ſe paſſioner; parce que leur orgueil ſe voile à leurs propres yeux ſous le manteau de la religion. L'impétueux Gomar né à Bruges avait adop-

té les principes les plus rigides. Il n'avait pas vu ſans peine l'admiſſion d'Arminius dans l'Univerſité. Dans une conférence qu'il eut avec lui, il avait cependant avoué que cette diverſité de ſentimens ne regardait point les fondemens de la foi. Mais lorſqu'il vit le ſyſtême de ſon collegue expoſé dans des Thèſes publiques, il ne pût retenir ſa fougue naturelle. On aſſure qu'il entrait même un peu de jalouſie dans ſa colere. Les talens ſupérieurs & les ſuccès brillans de ſon adverſaire lui faiſaient ombrage. Il s'éleva avec emportement contre lui. Il ſoutint que l'Eternel voulant montrer ſa juſtice redoutable ou ſa miſéricorde gratuite, avait créé les hommes, pour ſauver les uns & damner les autres. Il n'exceptait pas même de ce terrible décret les enfans des fideles. Conformément à ce ſyſtême, il accuſait Arminius d'anéantir le pouvoir efficace de la grace divine & de rendre les hommes orgueilleux & arrogans, en leur attribuant la gloire de leurs bonnes œuvres & de leur ſalut. Arminius ſe défendait par des récriminations. Il accuſait ſon adverſaire de faire Dieu auteur du péché & d'introduire un fatalisme qui tendait à rendre les hommes endurcis dans le mal. 1611. *Brandt Reform.* II. 117. *Leclere hiſt.* IX. 263.

On voit que cette diſpute n'eſt pas moins de la Philoſophie que de la théo-

1611. logie, & qu'il s'agiſſait d'expliquer comment la cauſe premiere & toute-puiſſante agiſſait ſur la volonté de l'homme & de concilier ſon influence avec le libre arbitre. L'examen de ces queſtions a fixé la curioſité des plus anciens philoſophes. Les uns ſe déclarerent pour la liberté abſolue de l'homme. Mais les Stoïciens le repréſenterent comme un inſtrument paſſif, entraîné par la force irréſiſtible d'une puiſſance aveugle, apellée *Deſtin*, qui, ſelon eux, gouvernait l'univers. Chez les Mahometans, les queſtions de la prédeſtination & du libre arbitre, ſont un des principaux points qui diviſent les ſectateurs d'Omar & ceux d'Ali. Juſqu'au cinquieme ſiecle de notre Ere, l'eſprit contentieux des chrétiens ſe diviſa ſur tant d'autres controverſes plus eſſentielles, qu'ils n'eurent gueres le tems de s'appeſantir ſur le Syſtème de l'action de Dieu ſur les créatures. On voit par les écrits des Peres Grecs qu'ils ſe contentaient de croire que l'homme, doué du libre arbitre, a le pouvoir de mériter ou de démériter. Quoiqu'ils regardaſſent la juſtification comme un don de Dieu; ils ne s'embaraſſaient pas de concilier l'oppoſition qui paraît exiſter entre cette juſtification & la liberté. On avait épuiſé toutes les hypotheſes poſſibles ſur la nature du verbe & de l'eſprit de Dieu, lorſque

Origine des diſputes ſur l'action de Dieu & la liberté de l'homme.

Epicteti Enchiridion Cicer. de Divin.

Voſſii hiſtor. pelag.

lorſque le fameux Auguſtin, Evêque d'Hippone en Afrique, voulut pénétrer la maniere préciſe dont l'Etre des êtres opere à l'égard de l'eſpece humaine. Comme il ne pouvait s'inſtruire dans les écrits des peres Grecs dont il n'entendait pas la langue, il ſe livra à ſon propre génie. Comme ſon génie n'était pas moins fougueux que ſubtil, il n'eſt pas étonnant qu'on ne le trouve pas toujours d'accord avec lui-même. Il eſt ſûr qu'avant lui perſonne n'avait enſeigné des hypotheſes auſſi dures ſur le péché originel, ſur la corruption de l'homme & ſur la gratuité de la grace. Auſſi rencontra-t-il de puiſſans adverſaires Mais, ſans attendre, conformément à ſa théorie, que les lumieres efficaces de la grace vinſſent les éclairer; ſon éloquence, ſes talens ſupérieurs & ſurtout ſon crédit & ſon zele perſécuteur les firent condamner dans tant d'endroits qu'il remporta le trimphe le plus éclatant. Quoique l'Egliſe Grecque & même pluſieurs particuliers dans l'Egliſe latine ne vouluſſent pas reconnaître la doctrine d'Auguſtin, il n'a pas laiſſé d'être regardé comme le docteur de la Grace en Occident. Lorſque l'ignorance occaſionnée par l'inondation des barbares, commença à ſe diſſiper & que les études ſe ranimerent, Auguſtin fut regardé comme l'oracle des Ecoles. Les Thomiſtes fu- 1611.

1611. rent ceux qui s'approcherent le plus de ſa doctrine; & les Scotiſtes, quoique d'une ſentiment oppoſé, prétendirent auſſi s'authoriſer de ſon ſuffrage. Ces deux partis ne manquerent pas de ſe faire mutuellement des reproches d'héréſie: mais comme ils avaient, chacun, des défenſeurs également puiſſans dans le ciel & ſur la terre, le ſiege de Rome eut cette fois la ſageſſe de ne rien décider. Rome ſuivit la même politique à l'égard de Molina. Ce Jeſuite, pour accorder la liberté de l'homme avec la preſcience divine, avait imaginé en Dieu une eſpece de *ſcience moyenne*. Les Dominicains avaient dénoncé ce ſyſtême au pape. Secondés par les ennemis des Jeſuites qui n'étaient pas en petit nombre, ils attaquerent vivement cette doctrine dans les congrégations apelées *de Auxiliis*, en 1607. Leur fougueux Lemnos mit pluſieurs champions hors de combat. Et, ce qu'on n'aurait pas attendu dans une guerre purement polémique, elle fut vraiment tragique, puiſque les vaincus, qui n'avaient pas aſſez conſulté la force de leurs poûmons, ne ſurvécurent pas à leur défaite. Ce fut heureuſement le ſeul accident de cette ſorte que cette ridicule querelle occaſionna. Car Rome eut encore la ſageſſe de ne pas compromettre ſon infaillibilité en prononçant: & toute queſtion ſur laquelle l'au-

Racine hiſt. Eccles. T. X. Art. 2.

torité laiſſera ſoutenir le pour & le contre ne ſaurait cauſer des troubles. 1611.

Cependant, comme s'il y eût une eſpece de fatalité dans cette diſpute, Arminius éprouva à peu près le même ſort que les ennemis de Lemnos. Comme les Gomariſtes échauffaient le peuple en leur inſinuant que la foi était en péril & que toute la nation prenait parti dans cette guerre, les Etats de Hollande évoquerent la diſpute. L'orgueilleux Gomar toujours ardent, toujours aveuglé par ſon zele, les indiſpoſa d'abord en déclinant ouvertement leur juriſdiction en qualité d'Eccleſiaſtique. Il ſoutenait qu'il n'appartenait pas à un tribunal ſéculier, d'inſtruire de pareilles matieres. Il fut cependant obligé de paraître avec Arminius devant le grand Conſeil. La diſpute fut vive & opiniâtre. Les arbitres crurent devoir prononcer qu'il ne s'agiſſait que de queſtions ſubtiles & non des „ points fondamentaux de la foi." Comment!" dit Gomar, „ cette controverſe eſt de la „ derniere importance. Je ne voudrais „ pas comparaître devant le tribunal „ de Dieu, avec les ſentimens d'Armi„ nius. Si les Etats ne préviennent cet „ orage, nous verrons s'élever autel „ contre autel, ville contre ville, pro„ vince contre province" C'eſt ainſi que la paſſion aveuglait ce fougueux

Brandt Ref. 11. 86.

Uitenb. Kerk hiſt. 436. 442.

Arminius & Gomar diſputent devant les Etats.

1611. théologien qui, quelques années auparavant, n'avait rien trouvé de réprehensible dans les mêmes dogmes. Arminius ſoutint n'avoir attaqué que les opinions particulieres de quelques miniſtres: il s'énonça avec une douceur ſi ſéduiſante, que pluſieurs s'écrierent qu'ils aimeraient mieux mourir avec la charité d'Arminius qu'avec la foi de Gomar. Comme la diviſion croiſſait dans l'Egliſe & dans l'Etat, ces deux chefs furent encore apelés devant l'aſſemblée des Etats de Hollande. On leur permit d'amener chacun quatre théologiens qui devaient leur ſervir de ſeconds & de juges. Mais le nombre des combattans ne fit que rendre la diſpute plus vive; &, comme leur controverſe roulait ſur la prédeſtination, ſur la grace, ſur la liberté de l'homme, ſur la certitude du ſalut, ils ne purent jamais ni s'entendre, ni s'accorder. L'orgueilleux Gomar indiſpoſa encore ſes juges en ſe plaignant d'être forcé de diſcuter en leur préſence des matières Eccléſiaſtiques. Les Arminiens continuaient au contraire à gagner les chefs du gouvernement en reconnaiſſant hautement leur autorité. Le fameux Uitenbogard joua un rôle brillant dans cette aſſemblée. Il ſoutenait ouvertement le parti d'Arminius. Comme il avait grand crédit à la cour & ſurtout auprès de Bar-

Le clerc hiſt. Liv. IX.

nevelt, Gomar l'avait malignement comparé à l'Evêque Euſebe qui ſéduiſit l'Empereur Conſtantin en faveur d'Arius. Uitenbogaard fit un diſcours où il ſe juſtifia des reproches d'arianiſme. Il montra l'inconſéquence des Calviniſtes qui, après avoir établi l'écriture pour régle de la foi, revenaient aux principes du papiſme, en voulant ſoumettre les conſciences à des formules arbitraires & aux déciſions des eccléſiaſtiques. Il prouva ſurtout que la foi n'était pas en danger & qu'il n'y avait pas d'autre moyen de prévenir les troubles, que de défendre au parti le plus fort de traiter le plus faible d'hérétique, & d'échauffer les eſprits par des déclamations violentes. Il montra combien il ſerait dangereux d'admettre deux puiſſances dans l'Etat Il s'attacha ſurtout à mettre l'autorité dans ſon parti, en prouvant que des Magiſtrats chrétiens peuvent & doivent même connaître de ces ſortes de diſputes, & prendre des réſolutions pour empêcher qu'elles ne cauſent des troubles civils. 1611. *Brandt Ref.* XII. 98.

Cependant Arminius ne put ſoutenir le combat juſqu'à la fin. Il était tombé depuis pluſieurs mois dans une eſpece de langueur. Les efforts extraordinaires qu'il avait faits pour ſe défendre épuiſerent un tempérament faible. Mort Arminius.

1611. & délicat. Le chagrin que lui causaient les attaques de ses ennemis & le pressentiment douloureux des troubles que cette querelle allait allumer dans l'Etat, acheverent de l'abattre. Il mourut âgé de quarante-neuf ans en montrant de grands sentimens de piété & persistant dans ses opinions. On peut dire, s'il a besoin d'être disculpé, qu'il ne prévoyait pas que des disputes que le peuple n'entendait pas eussent pu causer tant de troubles, & qu'il se trouva ensuite engagé à les soutenir par les encouragemens qu'il reçut d'hommes puissans & respectables dans l'Etat. Il devint, probablement, comme Jansenius son compatriote, chef de secte sans le savoir. Il convient, cependant, d'observer, qu'en supposant que la puissance de Dieu est infinie & que sa prescience & sa prédestination ne sont qu'une seule & même chose, l'hypothese des Gomaristes est plus conséquente. L'hypothese des Arminiens paraît plus conforme aux idées de justice & debonté sous lesquelles l'homme aime à se représenter l'Etre souverainement bienfaisant. Mais, cette hypothese ne fait que pallier la difficulté sans la résoudre. On leur demandera toujours pourquoi le maître absolu de tout permet le péché & la réprobation qu'il pourrait empêcher? On ferait de nouvelles questions, & une difficulté

Bert Orat. funeb.

n'eſt pas réſolue, lorſqu'il reſte un pourquoi auquel on ne peut répondre. Auſſi cette queſtion rentre dans celle de l'origine du bien & du mal, grand problême qui, dans tous les tems, a été le tourment & l'écueil de la raiſon humaine & dont l'Etre ſuprême nous a évidemment caché la ſolution. Auſſi, paraît-il que le but d'Arminius n'était pas d'arrêter les eſprits ſur les queſtions ſcandaleuſes de la grace & de la prédeſtination. Il avait un projet plus relevé, plus digne de ſon ame grande & ſenſible. Il eſt certain qu'il avait en vue de réparer les maux cauſés par Luther & Calvin, en réduiſant les points néceſſaires au ſalut à un petit nombre & de réunir dans une fraternité d'amour & de tolérance toutes les ſociétés chrétiennes, dont il n'aurait exclus que les idolâtres & les perſécuteurs. Ses projets n'ont pas été ſans ſuccès. Quoique les ſociétés arminiennes diminuent à vue d'oeil dans les pays où elles ſe ſont formées, leur eſprit & leur doctrine ont fait des progrès rapides dans les autres ſectes & même dans l'Egliſe qui ſe fonde ſur le Synode de Dort. On s'eſt apperçu qu'en Angleterre, en Allemagne, en Suiſſe, Arminius a ſubjugué Calvin. Les cours proteſtantes ont adopté le principe fondamental de l'arminianiſme, ſur la tolérance Le-

1611.

Projets d'Arminius. *Bert Orat. funeb. Mosheim Hiſt. Eccles. 17 Secul. 2 Sect. 2. part.*

1611. grand défaut de l'arminianiſme eſt de n'admettre pour regle infaillible de la foi qu'un livre que chacun peut interpréter différemment. Auſſi s'eſt-on apperçu que leurs Docteurs different entr'eux ſur des points très-eſſentiels. Ils auraient dû, ce ſemble, poſer pour premiere regle, la raiſon, je veux dire cette raiſon d'où ſont émanées les verités pratiques qui ſont le fondement de la ſociété, le frein du vice, l'aiguillon de la vertu, la conſolation des malheureux. Les livres ſacrés ne ſeraient venus qu'après, toujours ſubordonnés à ces premiers principes. Le légiſlateur des chrétiens eût toujours été l'homme divin venu dans le monde pour affermir & développer ces principes ſacrés que les erreurs & l'ignorance avaient ébranlés & obſcurcis. On eût livré à l'indifférence & au mépris tous les dogmes théologiques qui ne tendent pas à rendre l'Etre Suprême plus aimable, à augmenter notre confiance en lui, & notre penchant à lui plaire.

Regenboog hiſt. der Rem. I. 1-4.

Mais, pour répondre à leurs adverſaires, les Arminiens furent obligés de ne prendre que les livres ſacrés pour guides. Forts dans ce retranchement, qui fut celui des premiers réformateurs, ils défiaient leurs ennemis & leur renvoyaient les traits lancés contre eux. Les Calviniſtes Rigides n'oſaient nier

Les Arminiens ſont vivement attaqués. *Leclerc hiſt. IX. 266. Regenb. I. 2. 2. 31.*

la regle de foi posée par les premiers réformateurs: mais ils soutenaient que le vrai sens de l'écriture sainte avait été expliqué par ces grands hommes & que, si les ministres s'écartaient du *cathécisme d'Heidelberg* & de la *confession de foi des Eglises Belgiques* dressés l'un en 1562, & l'autre en 1563, & adoptés depuis par différens synodes, l'Eglise manquerait d'unité & de point de ralliement. Ils soutenaient qu'étant les plus nombreux & suivant la doctrine la plus ancienne, ils devaient prescrire la loi à quelques téméraires novateurs qui introduiraient le trouble & la division dans l'Eglise, s'ils n'étaient réprimés. Il faut avouer qu'ils avaient raison en politique & qu'ils ne pouvaient proposer un moyen plus efficace, pour prévenir les troubles, que la soumission au plus grand nombre & à l'autorité. Les Arminiens ne laissaient pas de leur proposer des questions très embarrassantes:" Etes vous infaillibles leur disaient-ils? Les premiers réformateurs l'étaient-ils? cependant, vous voulez rétablir pour régle de foi l'autorité que vous avez rejettée en abjurant le papisme. La parole de Dieu ne serait donc pas une regle infaillible, s'il fallait l'expliquer d'après des catéchismes & des confessions faites par des hommes. Si l'anti- 1611.

1611. quité ajoutait à la bonté de votre cau-
se, ne voyez-vous pas que les papiſtes
datent de plus loin que vous? C'eſt
vous qui donnez lieu aux diviſions en
rendant la réforme odieuſe par des doc-
trines dures & des tyrannies inſuppor-
tables? Notre ſeul but eſt de les préve-
nir en rendant la voie du ſalut plus lar-
ge, en ouvrant, autant qu'il eſt poſſible,
l'entrée de l'Egliſe à tous les chrétiens
dont les mœurs ſont irréprochables." Il
était difficile d'échapper à des argu-
mens ſi preſſans. Les rigoriſtes, ne pou-
vant y répondre, eurent recours à des
moyens conformes à leur caractere vio-
Regenb. I. 19. lent. Il prétendirent d'abord qu'étant
juges ſuprêmes dans les matieres de la
foi, le Magiſtrat devait déférer aveu-
glément à leurs déciſions & employer
ibid 23. ſon autorité pour les faire recevoir. Ils
24. 25. vanterent la ſageſſe du Gouverne-
ment de Geneve, qui faiſait brûler
les hérétiques dénoncés par les paſteurs.
Ils peignaient ceux qui parlaient en fa-
veur du tolérantiſme, & contre les ſy-
nodes & les formulaires, comme des
Athées, des impies & des eſprits forts,
qu'aucun frein ne retenait, & qui, ſous
le voile de la liberté de conſcience, cher-
chaient à infecter la religion d'horribles
ibid 31. héréſies & à vendre le pays au Pape &
à l'Eſpagne." Le catéchiſme eſt infail-
lible, diſait un prédicant d'Alkmaar:

Dieu même l'enſeigna jadis à Adam, à Noé, à Abraham, aux prophétes, aux Apôtres. 1611.

Les Rigoriſtes imaginerent un nouveau moyen, pour faire adopter le *catéchiſme* & la confeſſion *belgique*; ce fut d'obliger tous les miniſtres à les ſouscrire. Un Synode tenu à Rotterdam en 1606, n'ayant pu faire paſſer cette réſolution, les Gomariſtes demanderent la convocation d'un Concile national. Les Etats-Généraux y conſentirent, mais à condition qu'on examinerait ces deux formulaires de foi. Ces derniers mots furent un coup de foudre pour les Gomariſtes. „ Ces formulaires „ ſont ſacrés, " diſaient-ils, „ nous „ avons promis, par ſerment de les „ ſuivre comme des guides infaillibles: „ il n'eſt queſtion que de prévenir les „ diviſions, en forçant tous les miniſtres „ à les ſigner." Les Arminiens, au contraire, déclamaient contre tous les formulaires; à moins que les points de foi n'y fuſſent réduits à un petit nombre. Ils publierent à Gouda un catéchiſme très-court, entierement compoſé de termes empruntés de l'Ecriture ſainte. Les Gomariſtes s'éleverent vivement contre cette hardieſſe & ſoutinrent, non ſans raiſon, qu'avec une méthode pareille, il ſerait facile d'introduire dans l'égliſe les opinions les plus monſtrueuſes.

Les Gomariſtes demandent la tenue d'un Synode national.

ibid 32. *Leclerc hiſt.* IX. 267. *Brandt* II. 66. 77.

Grot. hiſt. XVII. 553.

1611. Les Armniens, craignant d'être opprimés, parce qu'ils étaient les plus faibles, imaginerent de ſe mettre ſous la protection des Etats de Hollande, en leur préſentant une Requête ou Remontrance où ils rendaient compte de leur doctrine Elle eſt contenue en cinq articles. 1°. Dieu, diſaient-ils, n'a prédeſtiné au ſalut ou à la damnation qu'après avoir prévu ceux qui croiraient ou ceux qui ne croiraient pas. 2°. Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes; mais il ne ſauve que ceux qui croyent en lui. 3°. Cette foi eſt un pur effet de la grace de Dieu. 4°. Cette grace eſt la cauſe du commencement, du progrès & de l'accompliſſement du ſalut; mais on peut y réſiſter. 5°. Avec cette grace on peut vaincre le diable, le péché, le monde & la chair; mais on peut la perdre à ce que déclarerent enſuite les *Remontrans*. C'eſt le nom qu'on donna depuis à ceux qui ſoutenaient les ſentimens d'Arminius. En préſentant cette Remontrance, ils engagerent adroitement les Etats à interpoſer leur autorité pour maintenir la concorde. Mais les Prédeſtinatiens en prirent occaſion de s'emporter avec plus de fureur contre les Remontrans. La *claſſe* de Leyde déclara qu'elle ne pouvait ſe ſoumettre à l'autorité des Etats. Il y en eut même qui traiterent les Remontrans

Origine des noms de Remontrans & de Contre-Remontrans. *Brandt hiſt. der Reform. II.*

ibid 132.

de *démons* & de *Mameluques*. Ils les comparerent aux Cananéens que Dieu ordonna de chaſſer & de détruire, & aux prêtres de Baal que le prophéte Elie fit dévorer per les flammes. 1611.

Les Etats de Hollande cherchaient tous les moyens poſſibles de rétablir la paix. Ils indiquerent une conférence à la Haye entre ſix Miniſtres de chaque parti. C'eſt d'après une *Remontrance* que les Gomariſtes préſenterent alors contre celle de leurs adverſaires, qu'ils ont été appellés *contre-remontrans*.. Ils adoptaient la corruption originelle par Adam, la prédeſtination abſolue dans le ſens le plus rigide, l'efficacité irréſiſtible de la grace, l'inamiſſibilité de la juſtice, & la rédemption excluſive & partiale. Les Etats craignant de ne pouvoir accorder les deux partis, leur propoſerent de s'expliquer ſur les moyens de pacifier les troubles. Les Remontrans déclarerent que le meilleur était de ſoutenir les deux opinions & de permettre à chacun de les enſeigner & de les prêcher. Un parti naiſſant & faible encore ne demande que la tolérance pour s'affermir. Mais les Gomariſtes, qui voulaient vaincre & régner ſeuls, demandaient un ſynode national où ils étaient ſûrs de triompher par leur nombre. Les Etats, avant de ſe décider, recommanderent aux deux partis de ſe ſupporter mutu-

Conference à la Haye.

Regenboog II. 96. *Trigl.* 544. *Baud.* II. 38. *Uttenb.* *Kerk. hiſt.* 439.

1611. ellement avec charité, de ne parler qu'avec modération des matieres de controverſe & de s'attacher à inſtruire le peuple des vertus morales & chrétiennes, plûtôt que de queſtions abſtraites & difficiles. Les deux partis parurent ſe ranger à cet avis & ſe traiterent de freres. Mais la paix n'eſt guares aſſurée quand elle dépend du ſilence de théologiens déjà échauffés.

Les plus grands ennemis des Remontrans n'étaient pas en Holiande. On vit paraître dans l'arêne théologique un nouvel Athlete dont la faveur ranima le courage des Gomariſtes. En un mot le Roi d'Angleterre que les affaires politiques des puiſſances étrangeres ne pouvaient réveiller de ſa léthargie, ſentit tout ſon zele & ſon activité s'animer à la nouvelle de ces querelles théologiques. Malheureuſement pour les Remontrans, ce théologien couronné, ſe déclara vivement contre eux. Il en voulait ſur-tout à Conrad Vorſtius que les intrigues des Arminiens avaient fait apeller de Steinfurſt dans le Comté de Benthem, pour venir remplir à Leyde la chaire de théologie vacante par la mort d'Arminius. Vorſtius paſſait pour un partiſan zélé des principes Arminiens; on le ſoupçonnait même, non ſans raiſon, de pencher pour le Socinianiſme. Les Gomariſtes l'avaient accuſé d'un ſi grand nombre d'héréſies qu'on ne lui permettait

Le Roi d'Angleterre ſe déclare contre les Remontrans.

pas encore d'exercer son emploi. Son traité *de Deo* avait soulevé tous les partisans de l'orthodoxie. On y trouve en effet des sentimens qui ne s'accordent pas avec les opinions reçues. Il était difficile de concilier les hypotheses même les plus mitigées de la prédestination avec l'action universelle d'une puissance infinie. Vorstius, en avançant des idées qui tendaient à limiter cette puissance, donnait une forme plus philosophique au système d'Arminius, & pouvait rendre une raison plus satisfaisante de l'origine du mal & du péché. Le Roi d'Angleterre, jaloux de maintenir la pureté de la foi & de passer pour un des plus profonds théologiens de son siecle lisait ces sortes de traités avec plus de plaisir que les dépêches de ses Ambassadeurs. Il était à la chasse quand on lui porta les livres de Vorstius. Au bout d'une heure il en avait déjà parcouru le contenu. Son œil pénétrant y découvrit tant d'hérésies, qu'il fit partir au plutôt un exprès pour en porter une liste détaillée aux Etats Généraux. Il ne se bornait pas à les exhorter à sévir contre l'Auteur; il les menaçait, en cas de refus, de publier un manifeste pour faire connaître à tout l'univers, combien il abhorrait & ces hérésies, & leurs exécrables auteurs, & ceux qui les tol-

1611.

Bayle Art Vorstius. Le Vasser Liv II. Baudart II, 54 -- 57. Trigl. 580-590.

1611. raient." Vorſtius n'était pas un homme; c'était un monſtre qu'il fallait étouffer au plutôt, pour préſerver le monde de ſes ravages". L'Ambaſſadeur Winwood, en préſentant cette lettre aux Etats, appuya de ſon côté ſur la néceſſité d'exclure Vorſtius d'une place où il ne fallait pas même que ſa foi fût ſoupçonnée. Ce zele ſingulier, ce ton haut & menaçant, ſurprirent étrangement les Etats.

Cependant, pour ménager un Roi auquel ils devaient des égards, ils s'engagerent à priver le nouveau Profeſſeur de ſa chaire, s'il ne pouvait ſe purger des erreurs qu'on lui imputait. Cette réponſe ne ſatisfit point le Monarque. Il crut que les Etats ne cherchaient qu'à éluder ſa demande; il leur écrivit des lettres foudroyantes. Il traitait le pauvre Vorſtius *d'Archi-héretique*, de *peſte*, de *Socinien* & *d'Athée*. Je crois, diſait-il aux Etats, " devoir vous aver-
Lett. du Roi Jacq. Mercure françois II. 460 470. „ tir de ne pas vous laiſſer ſurpren-
„ dre, par les ſubterfuges & les équi-
„ voques de ce blaſphemateur; endur-
„ ciſſez vos cœurs contre la fauſſe pi-
„ tié qui vous crierait *de ne pas le*
Uitenb. Kerk hiſt. 567. *Brandt* II 156. „ *faire brûler: jamais aucun héréti-*
„ *que ne l'a mieux mérité.* „ Ce monarque fanatique n'épargnait pas les autres Remontrans. Selon lui, Pierre Bertius meritait le feu pour le ſeul titre

de

de ſon livre de *l'apoſtaſie des ſaints*. Arminius était un ennemi de Dieu, qui, le premier, avait infecté la religion du venin de l'héréſie. Les Remontrans étaient d'exécrables ſectaires qu'il fallait extirper au plutôt. Enfin, diſait le Prince, comme Dieu nous a honorés du titre de Défenſeur de la foi; (il ſe trompait: ce fut le pape Léon X qui donna ce titre à Henri VIII. pour avoir écrit contre Luther.) Si l'on ſoutient Vorſtius, nous ſerons obligés de rompre avec ces égliſes fauſſes & hérétiques, de déliberer avec les autres Egliſes ſur les moyens *de renvoyer aux enfers les abominables héréſies nouvellement pullulantes* & de *défendre à nos ſujets de hanter une place ſi infectée comme l'univerſité de Leyde*. Ainſi penſait alors ce Monarque qui fut longtems dans le deſſein d'embraſſer la réligion Romaine & finit par adopter les opinions arminiennes qu'il proſcrivait avec tant de fureur. En attendant il fit brûler par la main du bourreau tous les livres de Vorſtius qu'il put découvrir. Il fit imprimer une déclaration où il juſtifiait ſon zele & déclamait vivement contre les Etats qu'il accuſait d'une indifférence coupable. Ainſi les Etats craignirent de pouſſer à bout un Monarque avec lequel il leur importait d'entretenir une bonne intelligence. Ils engagerent Vorſtius à re- 1612.

Mercure ibid.

Maclaine Hiſt. Eccleſ. 17. Siecl Sect. 2. Part. 2. Hume's Hiſt. Chap. 46. Brandt ibid.

1612. noncer à son emploi, en lui continuant ses appointemens. Episcopius fut mis à sa place. Gomar dont le caractere inflexible & entier ne pouvait se plier aux contradictions que les Arminiens lui faisaient éprouver, ayant pris, vers le même tems, le parti de se retirer; Jean Poliander, Ministre français à Dort, fut appellé pour le remplacer. Episcopius était un génie pénétrant, un érudit du premier ordre, habile dans la dispute; & il devint le plus grand défenseur des Remontrans. Poliander soutenait le parti contraire, mais il était plus modéré que Gomar. Il paraît que les Etats voulaient tenir la balance égale entre les deux partis.

Regenboog I. 106-108.

Causes de l'entêtement des deux partis.

Pourquoi les Arminiens qui ne prêchaient que paix & concorde, ne sacrifierent-ils pas à ces deux biens inestimables, des opinions qu'ils représentaient eux-mêmes comme de très-petite importance? Pourquoi les tirerent-ils de la poussiere des écoles d'où elles n'auraient jamais dû sortir, pour les porter dans les assemblées publiques où elles échauffaient les esprits? Ils diront que que l'intérêt de la vérité les oblige de défendre ses droits. Mais la verité se soutient par elle-même. Ou du moins il vaut mieux ignorer ou taire de pareilles vérités que de mettre tout un pays en feu pour les défendre. Pour

diſculper les Arminiens, on peut dire que ce furent les Gomariſtes qui attiſerent le feu des factions populaires en tranſportant ces matieres dans les chaires. Ce fut la faction des Gomaristes qui voulut forcer les Arminiens à ſouſcrire à des points de foi qu'ils ne croyaient pas. L'amour pour leurs propres opinions échauffa moins les Arminiens que la protection qu'ils trouverent dans les chefs du gouvernement. Les diſputes théologiques ſe trouverent, inſenſiblement & ſans qu'on y penſât, enchaînées & ſoutenues par les factions politiques. Nous avons vu dans les ſcenes précédentes, que depuis longtems le zele violent & inflexible des Miniſtres rigides avait ſouvent contrarié & même déconcerté les meſures du gouvernement. L'autorité qu'ils affectaient ſur les conſciences, le ſyſtême d'indépendance qu'ils voulaient établir par le moyen de leurs Synodes, leur penchant à ſoulever le peuple contre les Régens qui s'opoſaient à leurs projets deſpotiques, tous ces griefs avaient indiſpoſé le gouvernement contre eux. Auſſi depuis longtems favoriſait-il tous les miniſtres qui, refuſant de déférer aux opinions & à l'autorité des autres, affaibliſſaient ce coloſſe qui ſerait devenu redoutable par ſon union. Les choſes étaient en cet état, & la réputation

1612.

Uitenb. Kerk Hiſt. 515-522.

1612. d'Arminius donnait un grand relief au parti oppoſé aux Rigoriſtes, lorſqu'on entama les négociations de la trêve. On a toujours remarqué une liaiſon intime entre les doctrines rigides & l'enthouſiaſme religieux. Les Rigoriſtes, pour faire éclater leur zele, déclamerent contre tout projet de paix, avec d'autant plus de fureur que la plupart, étant nés dans les provinces reconquiſes, perdaient ainſi l'eſpoir de rentrer en triomphe dans leur patrie. Ils n'épargnerent pas ceux qu'ils apelaient *Tréviſtes*. Barnevelt fut ſurtout expoſé à leurs violentes attaques. Mais, les Arminiens, dont les opinions moderées influaient ſur leur propre conduite, & qui devaient à la protection des Régens, preſque tous approbateurs de la trêve, de n'être pas opprimés par leurs nombreux adverſaires, louaient la paix & l'autorité civile d'où i's tiraient occaſion de propager leurs ſentimens. Ainſi Barnevelt ſe trouvait naturellement engagé à les favoriſer. Leurs ſentimens modérés s'accordaient avec ſon âge & ſon caractere; & leur déférence pour le gouvernement civil, avec ſes vues patriotiques & ſon averſion pour tout hierarchie eccléſiaſtique. Il avait donné toute ſa confiance au fameux Uitenbogaart; ce qui fit dire aux Gomariſtes que Barnevelt ſe laiſſait mener par Uitenbogaart, & les Etats par Barnevelt. Il eſt même vraiſemblable

Regenb. I. c8. *Brandt* II. 150. 152. 153.

que Barnevelt, ayant eu plusieurs conférences particulieres avec Arminius, goûta l'idée plus séduisante que praticable d'une reunion générale entre tous les Chrétiens. Ainsi Barnevelt & les Régens devinrent Remontrans parce que les principes de ces sectaires cimentaient l'autorité civile, & qu'ils voulaient abaisser l'autorité despotique de l'église qui gênait & traversait souvent leurs vues. Les ministres & le peuple resterent la plupart attachés au rigorisme, parcequ'ils haïssaient les Régens. Maurice, au contraire, se sentait porté pour un parti qui n'était pas celui du grand Pensionaire; mais ses vues ne se développerent qu'insensiblement. Il resta longtems attaché à Uitenbogaart, son Chapelain, dont l'éloquence le charmait; mais il combinait sourdement le parti qu'il tirerait de l'aveugle dévouement des Gomaristes; & il attendait, pour se déclarer, la faveur des circonstances. Nous avons dit que Jeannin s'était déjà apperçu que le Prince cherchait à gagner les ministres de la religion pour se faire un parti. 1612. *Grot. Hist.* XVII. 553. *Brandt* II. 874.

On n'entendait plus prêcher sur les devoirs moraux. Les prédicateurs se jettaient à corps perdu dans la controverse. On ne pouvait, disaient les Gomaristes, être bon réformé sans suivre les hypotheses de St. Augustin sur la grace. Ils accusaient les Magistrats de manquer de zele pour la bonne doctrine. Acharnement des deux partis. *Brandt* II. 152.

1612. Tout le pays fut inondé de livres de controverſes. Des torrents de fiel & & d'encre coulaient des plumes théologiques. Dans les barques, dans les voitures publiques, on n'entendait plus parler que des matieres de la prédeſtination & de la grace. Quoique peu entendiſſent ces queſtions abſtraites & ſubtiles, tous cependant ſe piquaient de montrer la fineſſe de leur pénétration à les diſcuter; & cette ambition ridicule décelait ſouvent leur ignorance. On en voyait qui attribuaient aux uns ce qui ne convenait qu'aux autres. Tous ne laiſſaient pas de prendre parti, chacun ſuivant l'opinion ou plutôt ſuivant le miniſtre qui lui plaiſait le plus ou les plans d'interêt qu'il avait en vue. On vit les exemples les plus frappans de ces ſortes de mépriſes. Les Arminiens furent même obligés dans la ſuite d'afficher des confeſſions publiques de leur foi, parce que le peuple leur imputait préciſément les opinions de leurs adverſaires. Dans le tems que pluſieurs Miniſtres Arminiens étaient renfermés au château de Louveſtein, la femme du ſoldat qui les gardait, accoucha. Comme l'enfant était en danger de mort & qu'on n'avait point d'autres miniſtres, on eut recours aux Arminiens. Le Docteur Niellius fut apelé. On commença par l'attaquer ſur ſes ſentimens: mais quel-

Singulieres mépriſes des ſoi-diſans Gomariſtes, *Regenb.* I. 135. 136. 909. *Brandt Ref.* II. 700. *Regtspleg. van Barnev.* 179.

le fut la surprise de ces bonnes-gens, lorsque l'Arminien leur montra qu'ils imputaient à son parti les opinions du parti contraire! Le soldat, ravi de voir son enfant batisé par un Orthodoxe, rendit depuis tous les services possibles aux prisonniers qu'il maltraitait auparavant, les croyant hérétiques. Maurice fit aussi des méprises curieuses. *Albert Huttenus* Ministre à Buren vint un jour de la part de la Comtesse de Hohenlo (*), demander le pardon d'un soldat français condamné à mort pour désertion. „ Etes vous, lui dit le Prince, un de „ ces Arminiens qui croyent que Dieu „ choisit les uns pour les sauver & les „ autres pour les damner"? Le Ministre, étonné de cette apostrophe ignorante, „ vôtre Excellence," répondit-il, „ me „ permettra de lui faire observer qu'elle „ attribue à ceux qu'elle flétrit du nom „ d'Arminiens, le sentiment de leurs „ adversaires." Comment reprit Maurice, „ me croyez vous capable de faire „ une pareille bévue? " Et se tournant vers Guillaume Louis, Stathouder de Frise, „ eh bien, cousin, qui des deux „ a raison, le Ministre ou moi?" Le Comte donna tort au Prince. Il est 1612.

(*) Elle mourut au commencement d'Octob. 1616. *Carleton* II. 129.

1612. d'autant plus important de remarquer ces ſortes de traits, ſurtout quand ils ſont authentiques, qu'ils prouvent ſans réplique que l'interêt de la religion n'eut aucune part au zèle de ceux qui jouerent le principal rôle dans cette guerre civile.

Efforts des Gomariſtes pour rendre la puiſſance & l'ordre Eccléſiaſtique nuls pendans. *Tegenw. Staat der Vereenigd Prov. Ch. 2. Sect. 31, 32.*

Les Gomariſtes étaient non ſeulement les plus nombreux; la forme ſinguliere du gouvernement Eccléſiaſtique leur donnait encore l'eſpoir d'écraſer peu à peu leurs adverſaires. On ſait que cette conſtitution eſt diviſée en *conſiſtoires*, en *claſſes*, en *ſynodes*. Le Conſiſtoire eſt l'aſſemblée des Miniſtres, anciens, & diacres d'une ſeule Egliſe. L'aſſemblée de tous les Miniſtres d'un certain diſtrict forme la *claſſe*. Les *claſſes* ſont ſubordonnées aux *ſynodes provinciaux*, qui ſont ces aſſemblées des députés de toutes les égliſes d'une même province. Les Gomariſtes demandaient, avec ardeur un ſynode national, c'eſt-à-dire qui fût compoſé des ſept provinces. Ils régnaient ſeuls dans les provinces de Zeelande, de Friſe, de Groningue & Ommelande: En Gueldre, en Overyſſel, quelques Miniſtres commençaient à ſe déclarer pour les Arminiens, mais faiblement & en petit nombre. Dans les provinces de Hollande & d'Utrecht, leur nombre, quoique plus grand, était cependant au-deſſous de celui des Gomariſtes.

v. d. Sande. V. 65.

Les

Les assemblées ecclésiastiques s'étaient arrogé plusieurs privileges, que les Etats avaient souvent tenté de leur ravir. Le plus important était que les consistoires nommaient aux places vacantes de Ministres, & se contentaient de demander l'approbation du Magistrat (*). Il arrivait par là que les Gomaristes, étant les plus nombreux, n'admettaient au Ministere que des candidats dévoués à leur parti. Depuis bien des années les Etats avaient tenté d'enlever ce privilege aux consistoires & de soumettre l'élection des Ministres aux Magistrats des lieux. Ils se fondaient sur le droit de patronage appartenant aux Magistrats & à la noblesse avant la réformation. Ils projetterent en 1583, & dresserent en 1591, un réglement, suivant lequel les Magistrats ou les patrons devaient, avec le consistoire, nommer chacun quatre personnes pour élire les pasteurs. Si le Ministre choisi ne plaisait pas au Magistrat, il fallait procéder à une autre élection. Les Ministres s'éleverent avec tant de véhémence & firent naître tant d'obstacles contre un Réglement qui renversait cette indépendance séditieuse

1612.

Grot. Apolog. Cap. 6. Brandt II. 170. *Groot. Plac.* III. 759-760.

(*) Ce fut sans doute depuis que Leicester leur eût accordé ce droit, *Voy. Tom.* IV. p. 84, 88.

1612. dont ils étaient si jaloux, que la résolution n'avait pu passer. Barnevelt, pour soutenir le parti qu'il favorisait & introduire dans l'Eglise des pasteurs modérés, tolérans & pacifiques, & réprimer les Gomaristes dont la licence augmentait tous les jours, proposa de nouveau ce Réglement dans les Etats de Hollande. Ce sage projet eût extirpé la cause primitive des troubles. Mais plusieurs villes refuserent de l'accepter. Cependant à Utrecht où les Remontrans étaient les plus forts, les Etats dresserent & firent recevoir provisoirement une ordonnance semblable.

Troubles à Rotterdam. *Regenboog* I. 109. 110. *Uitenbog* 587. *Baudart*, II. 97.

Rotterdam se signala parmi les villes de Hollande qui reçurent le réglement proposé par Barnevelt. Corneille Geselius, Ministre qui prêchait en Hollandais & en Français dans cette ville, s'emportait vivement contre les Remontrans & voulait qu'on rompît avec eux. Les Magistrats l'avertirent de se modérer: il n'en devint que plus furieux; on le déposa: il tint des conventicules secrets. On l'apela pour l'exhorter à rester tranquille: il répondit qu'il ne pouvait abandonner son troupeau: on le bannit de la ville, & il refusa d'en sortir. On le mena de force dehors; il prêcha dans les environs. Les Régens publierent un écrit pour

juſtifier leur conduite ; Geſelius y ré- 1612.
pondit. Le peuple déſertait les égliſes de la ville où les Miniſtres prêchaient la tolérance, pour aller entendre le nouveau martyr, qui ſe diſait Miniſtre de *l'Egliſe perſécutée*. Dans une ordonnance publiée alors par la Régence de Rotterdam, quiconque prêtait ſa maiſon ou ſa grange pour les aſſemblées, était condamné à 200 florins d'amende & le Miniſtre à 100 florins. Les Remontrans n'étaient pas mieux traités ailleurs Un Miniſtre Remontrant avait été apellé à Warmenhuizen. Le peuple barricada la porte de l'Egliſe : le Seigneur du lieu fut contraint de la faire ouvrir de force. Mais le nouveau Miniſtre rencontra tant d'oppoſition qu'il crut devoir ſe démettre de ſa place.

Maurice commence à ſe déclarer.

Les Contre-Remontrans devenaient d'autant plus fiers, que Maurice paraiſſait les favoriſer, quoique toujours avec beaucoup de circonſpection. Comme ſon crédit devait donner un grand poids au parti pour lequel il ſe déclarerait, on épiait toutes ſes démarches, on donnait la plus grande attention à ſes diſcours. La reconnaiſſance l'attachait aux Gomariſtes qui s'étaient ſi fort ſignalés pour empêcher la trêve. Sa partialité pour eux avait déjà paru dans l'affaire d'Alkmaar. Quand il vit qu'ils étaient

1612. soutenus par le Roi d'Angleterre, il se hazarda un peu plus en leur faveur. Il en vint jusqu'a se plaindre qu'Uitenbogaard l'avait trompé sur le compte de Vorstius qu'il se repentait d'avoir protégé. Guillaume-Louis Stathouder de Frise l'excitait à se déclarer plus ouvertement contre eux ou contre les Régens qui les soutenaient.

Brandt II. 206.

Il est probable que ces circonstances ne contribuerent pas peu à le rapprocher du Roi Jacques. Ce Monarque sentait lui-même la nécessité d'entretenir bonne intelligence avec Maurice. Il voulut le gagner par une distinction éclatante. Le 12 Décembre 1612, il tint chapitre de l'ordre de la Jarretiere & le nomma Chevalier avec l'Electeur Palatin qui devait épouser la Princesse Elizabeth, sa fille unique, & qui était Neveu de Maurice. Le Cordon fut ensuite présenté à Maurice par l'Ambassadeur d'Angleterre à la Haye. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de pompe. Quoique l'Ambassadeur de France fût traité avec la plus grande distinction dans cette fête, il ne vit pas d'un œil indifférent ces nouvelles liaisons entre les maisons de Stuard & de Nassau. Il écrivait au ministere que les Etats *se feraient lier de la jarretiere par le col & par les jambes* (*).

Maurice se lie avec le Roi d'Angleterre. *Rapin Hist. d'Angl.* Liv. 18. p. 74. 76.

1613. *Neuville Hist de Holl. Liv.* 2. C. 2. *v. d Sande* V. 66. *Brandt Ref.* IV. 745.

(*) *Uitenb. Kerk. Bedien.* 138.

Quand l'Electeur, revenant d'Angleterre avec sa nouvelle Epouse, passa par la Hollande, il reçut les plus grands honneurs dans toutes les villes qu'il traversa. Les citoyens semblaient se disputer à qui l'honorerait le plus par les fêtes les plus magnifiques. On dit que ces frais monterent à plus de six cens mille florins. L'Electeur ne s'attendait gueres qu'après avoir porté une couronne, il viendrait en prince fugitif & dépouillé de tout, chercher une retraite dans ce même pays. 1613.

Depuis cette époque, on remarque en effet une correspondance plus intime & plus suivie entre Jacques & Maurice. Il était de la derniere importance aux Remontrans d'ôter à leurs adversaires l'appui qu'ils se flattaient de trouver auprès du Roi Jacques. Les Etats crurent même qu'il serait à propos d'éclairer ce monarque sur les affaires de religion & de guérir l'aversion qu'il avait prise contre les Remontrans. Ils commencerent par lui faire présenter par leur Ambassadeur un exposé clair & succint des questions alors agitées. Grotius était alors en Angleterre pour régler les affaires de commerce dont nous avons parlé (*). Ce savant homme eut avec le Roi & les

Winwood Mem. III. 459. *Uitenb.* 613-617. *Trigl.* 665.

Grot. Apolog. C. VI.

(*) *Cidev. p.* 119.

1613. autres théologiens les plus habiles d'Angleterre, pluſieurs conférences à ce ſujet. Sa Majeſté goûta ſes raiſons; il avoua que les hypotheſes de Calvin & de Beze étaient dures: mais il ne dépoſa ſes préjugés contre les Arminiens que lorſqu'il fut aſſuré qu'ils ne donnaient point dans l'héréſie de Socin. Il écrivit alors pour exhorter les Etats de Hollande à entretenir la tolérance dans les deux partis & les engager à défendre que ces ſortes de diſputes fuſſent portées dans les chaires & les aſſemblées publiques Cet avis venait à propos. On avait ménagé une nouvelle conférence à Delft entre trois Miniſtres de chaque parti. Les Gomariſtes refuſerent d'avouer que les cinq articles fuſſent tolérables. Les Remontrans refuſerent de s'expliquer ſur les autres points de foi, avant d'avoir obtenu cet aveu. Ainſi l'aſſemblée ſe rompit, comme à l'ordinaire, ſans avoir rien décidé.

Holl. Ref. Marſ. Regerboog I. 120-126.

Les Remontrans gagnerent cependant leur cauſe auprès des Etats qui déclarerent que la maniere de procéder des Gomariſtes était une eſpece d'inquiſition. Ils firent plus encore. Ils chargerent Grotius de travailler à un édit qui pût établir la tolérance. Cet édit rencontra de grandes oppoſitions. Il ne fut approuvé que l'année ſuivante: encore les villes d'Amſterdam, d'Enkhuiſen & d'Edam refuſerent de l'accepter. Les Etats défendaient

Edits pour concilier les deux partis.

d'agiter devant le peuple aucune question relative à la prédeſtination, de prêcher que l'éternel eût créé les hommes pour les damner, & leur eût impoſé la néceſſité de pécher. Quoiqu'on eût pris le plus grand ſoin de s'énoncer dans cet édit d'une maniere qui pût contenter tout le monde, il ne calma point la tempête. L'auteur ſe trouva même engagé dans un combat avec un Athlete peu digne de lui. Sibrand Lubberts, Profeſſeur à Franeker, avait publié contre Vorſtius un livre dédié à George Abbot, Archévêque de Cantorbery. Il ne ſe contentait pas d'attaquer Vorſtius; il s'efforçait de décrier les Etats & ſans les nommer, il les déſignait ſous les titres doux & décens d'eſprits pervers & turbulens, de perturbateurs de la terre, de ſéditieux, d'Epicuriens, de libertins, qui regardaient la religion comme une fable & un épouvantail d'enfans. Grotius prit la plume contre ce ſéditieux. Dans une brochure de trois à quatre feuilles, écrite d'une ſtile pur & concis, d'une érudition bien ménagée & pleine de traits vifs, il juſtifia pleinement la conduite des Etats & prouva qu'ils avaient droit de ſe mêler dans les controverſes & le gouvernement de l'Egliſe. Lubert répondit. Grotius réduiſit ſon adverſaire au ſilence par une ſeconde brochure avec ce titre ironique: *La bonne foi de Sibrand Lubberts.*

1614.

Le Clerc Hiſt. I. 295. 296.

Winwood III. 459.

Grot. Ordin Holl. Pietas.

Le Clerc Hiſt. 293.

1614 Dans les places où les Régens Arminiens étaient les plus forts, ils employaient des moyens plus efficaces pour soutenir leur parti. A Utrecht, où il n'y avait que des miniſtres tolérans, où la derniere révolution avait fait triompher les Arminiens, pluſieurs Bourgeois allaient hors de la ville pour entendre prêcher les décrets abſolus. On publia des édits pour le leur défendre. A Rotterdam où les Régens n'avaient pas de moindres griefs contre les Gomariſtes, on défendit ſous des peines rigoureuſes qu'ils fiſſent des aſſemblées particulieres. Mais ces enthouſiaſtes auxquels on avait perſuadé que les Miniſtres tolérans étaient les ennemis de Dieu & les deſtructeurs de la réforme, ſentaient leur zele redoubler par l'oppoſition. Ils tenaient des aſſemblées particulieres dans les maiſons, dans les granges, dans les vaiſſeaux, dans les barques, dans les champs. Le ridicule ou le mépris euſſent été les meilleurs moyens de guérir ces cerveaux bleſſés. Les Régens crurent devoir en employer d'autres. Ils déclarerent confiſqués tous les lieux où ſe feraient ces aſſemblées. Ils impoſerent de fortes amendes à ceux qui s'y trouveraient. On ſent l'imprudence de ces meſures. Elles étaient plus capables d'irriter le mal que de le guérir. Les Gomariſtes ſe voyant perſécutés à Rotterdam & ſoutenus ailleurs,

Les Magiſtrats remonſtrans employent l'autorité.

Beknopte Geſchied. der Remonſtr. 99.

Grot. Apolo. cap. 19.

n'en devenaient que plus opiniâtres & plus ardens. Un courtier osa même déclarer qu'il aimerait mieux recevoir la bénédiction nuptiale d'un pourceau que d'un ministre de cette ville. Au lieu de mépriser ce propos ridicule, les Magistrats le privèrent pour un an de son droit de bourgeois & lui ôterent son emploi. Un autre artisan qui s'était formellement opposé aux ordres de la Régence sur les affaires de l'Eglise, fut aussi banni de la ville. On sent combien ces procédés rigoureux devaient allumer le zele furieux des Gomaristes & leur fournir la satisfaction de se peindre comme persécutés pour la religion. Il y eut même un imprimeur de Schiedam qui s'avisa de distribuer des billets de lotterie, avec deux vers où il comparait l'inquisition d'Espagne avec celle de Rotterdam. Les Conseillers-committés de Hollande condamnerent ce trop zélé imprimeur au pain & à l'eau pendant quinze jours & confisquerent ses billets. Ils n'oserent cependant mettre cette sentence en exécution. On observa que, dans les deux vers de l'imprimeur, Maurice était désigné comme partisan de la bonne cause, c'est à dire, Gomariste. Ceux de ce parti qui ne se contenaient pas dans les bornes prescrites, n'étaient pas mieux traités à Gouda, à Schoonhoven, à Haarlem. 1614.

Brandt II. 277-291.

1615. Si le Réglement publié par les Etats pour ſoumettre la diſcipline eccléſiaſtique à la puiſſance ſéculiere, eût été reçu partout, il eſt probable qu'il eût étouffé des troubles, dont le germe ne provenait que de l'indépendance des Miniſtres. Il dépendait des Régens des villes de l'accepter; il était même conforme à leurs intérêts : on a donc raiſon de s'étonner qu'il fût rejetté dans pluſieurs villes. Le refus d'Amſterdam attira ſurtout l'attention publique. Il eſt d'autantplus important d'en indiquer la cauſe qu'on verra, combien l'intérêt & le reſſentiment particuliers peuvent influer ſur le repos de toute la République. Dès l'an 1601, la Régence d'Amſterdam avait réſolu de reculer pour la troiſieme fois les limites de la ville. Quelques-uns des Régens abuſant lâchement du ſecret, avaient achété à bon marché des terres dont ils ſavaient que la ville aurait beſoin. Ils refuſerent même de les rendre à un prix raiſonable, que le conſeil avait fixé, quoiqu'ils gagnaſſent neuf mille florins par arpent & que les ſimples particuliers fuſſent obligés de ſe conformer au réglement. Le Bourguemaître Hooft, homme integre & patriote ardent, fut outré de cet indigne monopole. „ Les Régens, leur dit-il en plein Senat, avec ſon éloquence ordinaire, „ doivent toujours faire pas-

Amſterdam ſe déclare ouvertement contre les Remonſtrans. *Baudart Mem.* VII. 8. 9.

Brandt II. 247. 251. 261.

ſer le bien public avant l'interêt particulier. Ils ſont pour le peuple comme des tuteurs envers les orphelins. Placés ſur un grand théatre, leurs actions n'en ſont que plus expoſées à la cenſure publique: ils ne doivent pas croire qu'ils ont ſeuls du bon ſens & de la raiſon. Il ſe trouve parmi le peuple des yeux clairvoyans & des eſprits judicieux qui ne ſouffriront pas volontiers qu'on ſe diſpenſe des loix qu'on leur impoſe" Ces vérités dures piquerent au vif ceux qui ſentaient les avoir méritées. Ils formerent un parti avec ceux qui étaient jaloux de voir Hooft Bourguemaître pour la huitieme fois. Depuis ce tems, il fut écarté des charges (*). Tels ſont ſont les effets des conſtitutions Ariſtocratiques. Quand les élections dépendent des corps qui gouvernent, il n'eſt pas rare de voir le bien public ſacrifié à des meſures arbitraires, à des intérêts particuliers. D'ailleurs, depuis la trêve à laquelle Amſterdam s'était longtems 1615.

(*) Comme les terres dont il fut queſtion dans cette affaire étaient connues ſous le nom de *Erven* qui ſignifie auſſi Origine, on fit circuler ce jeu de mots très-énergique en Hollandais. *Hy lyd om de erfzonde:* (Il ſouffre pour le péché originel.)

1615. opposée, il restait encore dans cette ville des Régens livrés à la faction du Prince. Elle fut ranimée par ces incidens particuliers & les troubles religieux. Reinier Pauw, Bourguemaître depuis l'an 1605, factieux subalterne, emporté dans la passion, était aveuglément devoué au Prince & aux Gomaristes.. Ceux-ci encouragés par la faveur de la Régence se déchaînerent avec violence contre les Arminiens. Ils concerterent les moyens de former un schisme public & déclaré. Ils se plaignirent même que les Régens ne defendaient pas avec assez de zele l'Eglise de Dieu & des formulaires de foi, *aussi purs que l'or épuré sept fois dans la fournaise.* Ils pousserent l'audace au point d'annoncer qu'il était de leur devoir de diriger les Magistrats dans les élections. Leur emportement effréné faillit même à coûter la vie au fameux Professeur Episcopius. Il était venu de Leide pour être parrain de l'enfant de son frere. Le ministre qui devait faire le baptême, lui demanda, pour le surprendre, s'il croyait à la doctrine enseignée dans l'église où il se trouvait? Episcopius n'ayant pas donné une réponse satisfaisante à cette question imprévue, fut obligé de se retirer au milieu des huées & des insultes de

Regenb. I. 130.

Uitenb. Berigt 18. *Brandt* II. 228. 321.

Amsterd. Geschied. Liv. 12. *Limborch Episc vita.*

la populace. Le lendemain il faillit à être assommé dans la rue. (*) 1615.

Les factions religieuses causèrent une seconde revolution dans la Régence de Leeuwaarde. On l'accusait de n'admettre dans son corps que des gens dont la foi était suspecte. Les Etats, la Cour de justice & le Stathouder de la Province profiterent de ce mécontentement pour proposer un autre reglement & changer de nouveau la Régence. Suivant ce projet les Régens en place auraient choisi l'année d'après la premiere élection, douze bourgeois possédant des immeubles dans la ville & professant la réfor-

Revolution à Leeuwaarde.

v. de Sande V. 69. *Winsem. Chron.* XX. 898.

(*) Je ne sais si ce trait d'histoire a jamais exercé le pinceau d'un peintre. Il pourrait fournir matiere à un tableau grotesque & digne de Callot ou de Hogarth. On verrait le pauvre Episcopius insulté par le Bedeau, qui lui arrache son manteau, accablé d'injures par la canaille, voulant se réfugier auprès des Ministres, qui, loin de le secourir, lui lancent des regards foudroyans & animent les acteurs de l'œil & du geste. On verrait dans le lointain un serrurier sortant de sa boutique, le poursuivant avec un fer rouge & quelques femmes dans l'attitude la plus poissarde, exhortant la populace à pendre ou à noyer ce scélerat, cet hérésiarque, ce maudit imposteur. *Voyez le* 12 *Liv. de l'hist. d'Amsterdam par Wagenaar.*

1615. me. Ils éliraient enſuite quatre ſujets hors de *la commune jurée* & des capitaines de la milice bourgeoiſe : & ces deux corps ajouteraient chacun quatre autres membres. Ces douze en nommeraient encore ſix : & ces dix-huit ſeraient réduits à neuf par la voie du ſort. Ces neuf reſtans éliraient un Bourguemaître & deux Echevins entre les douze premiers nommés par la Régence. Ce plan ſingulier ne plut pas aux États-Généraux qui protégeaient alors la nouvelle Régence. Ils envoyerent à l'inſtigation de Barnevelt, des députés pour le faire échouer. Mais il ſe fit une émeute ſi violente, qu'ils furent obligés de renoncer à leur tentative.

Barnevelt delivre les places de ſureté des mains des Anglais.

Barnevelt fut plus heureux dans une autre affaire bien plus importante pour la République. L'adreſſe avec laquelle il ſut tirer alors les places de ſûreté d'entre les mains des Anglais, mérite d'autant plus d'être développée, que ce trait d'hiſtoire n'a encore été rapporté, fidelement par aucun hiſtorien ; (*)

1616. *Rapin Hiſt. Liv.* 18. *Humes Hiſt. Ch.* 47.

(*) Voyez le Vaſſor, Rapin, Hume & Wagenaar. Ils ſe contrediſent ſur pluſieurs circonſtances eſſentielles. J'ai concilié leurs differens récits ſur les lettres & mémoires de Winwood & de Carleton, Ambaſſadeurs, Anglais, qui eurent la plus grande part à cette affaire. *Memoir. de Carleton* I. 57-77.

qu'il préſente une tableau frappant de ce ſyſtême hollandais, qui s'eſt rarement démenti, & qu'il montre comment un Etat ſubalterne peut, par une politique adroite & par l'attention à profiter des conjonctures & même à les faire naître, tirer de grands avantages & ſe jouer même des puiſſances qui ſembleraient par leur ſupériorité devoir lui faire la loi. Les troubles de religion n'occupaient pas tellement Barnevelt, qu'il n'eût l'œil toujours ouvert ſur les affaires politiques. Jamais homme d'Etat ne fut plus habile à percer les myſteres des cabinets étrangers. Il ne ſe paſſait rien dans celui de Weſtminſter dont il ne fût parfaitement inſtruit. Nous avons déjà vu comment, dans les deux derniers traités faits avec l'Angleterre relativement aux places de ſureté, cet habile negociateur avait toujours ſu ménager des avantages à ſa patrie. En faiſant, de tems-en-tems de pareils traités, les Etats pouvaient eſpérer de s'alléger peu-à-peu de ce fardeau. Ils brûlaient ſurtout de ſe délivrer des garniſons Anglaiſes, qui les tenaient ſous une eſpece de joug & leur cauſaient des alarmes perpétuelles. On ſavait que Jaques I. infatué de la grandeur royale, croyant que toute autre alliance qu'avec la fille d'un Monarque n'était pas digne de l'héritier préſomptif de ſa cou-

1616.

Voyez ci-dev. p 22. *& tom.* IV. *p.* 384.

1616. ronne, cherchait à s'allier avec la maiſon d'Autriche. Il demandait l'Infante d'Eſpagne. Il était à craindre que les Eſpagnols ne ſe prévaluſſent du caractere faible & inconſtant de ce Monarque, pour ſe faire livrer les trois places de ſureté, de Fliſſingue, Rammekens & la Brille. Il ne s'agiſſait pas ſeulement de prévenir le danger, en rachetant ces places; il fallait encore les avoir ſans donner la ſomme prodigieuſe d'environ huit millions de florins, dus à l'Angleterre, ſuivant le dernier compte. Jacques ſe trouvait, par ſes proſuſions extraordinaires, dans des beſoins preſſans & continuels, d'argent, & n'ôſait demander des ſubſides à ſon Parlement; parceque la nation était très mécontente. Cette circonſtance parut favorable au projet des Etats-Généraux: Ils s'en prévalurent adroitement. Ils commencerent par faire ſonder le Monarque par Noël Caron, leur Ambaſſadeur en Angleterre. Comme cette affaire reſta aſſoupie quelques années, il importait de la remettre ſur le tapis; mais ſurtout de faire enſorte que le Monarque offrît de lui même de rendre ces places, pour qu'on eût un prétexte de demander une diminution conſidérable de la dette. Conformement à ce plan, les Etats ceſſerent de payer les garniſons Anglaiſes. Elles ſe plaignirent: on leur donna

Lettres & Mem. & Neg. Carleton. I, 57.

na de bonnes paroles: elles s'adreſſerent au monarque qui menaça les Etats Généraux; ils s'excuſerent ſur le mauvais état de leurs finances: enfin leur Ambaſſadeur prit occaſion d'une converſation particuliere avec le Roi, pour lui inſinuer, comme de lui-même, que ſi l'on voulait compoſer avec les Etats-Généraux, ils feraient peut-être un effort extraordinaire pour ſe décharger de cette dette, duſſent-ils emprunter à gros interêts. Le Roi Jacques, qui ſe trouvait dans un extrême beſoin d'argent, ſaiſit cette ouverture avec ardeur. Elle ne manqua pas d'être appuyée par ſes favoris qui dévoraient cette riche proie. Ils repréſenterent que l'entretien des garniſons était ſi onéreux qu'il abſorbait la plus grande partie des interêts payés par les Etats, que le tiers de cette dette rembourſé cette année ſerait plus avantageux que le tout diſperſé en pluſieurs termes, parceque ces fonds reſtaient presque entierement dans le pays de ceux qui les ſoldaient. Ils engagerent ainſi le Roi d'Angleterre à ſe prêter aux inſinuations des Etats. Pluſieurs mois ſe paſſerent, avant qu'on en vînt à un accord. Les Etats négocierent comme des marchands intéreſſés & avides & le Roi comme un enfant prodigue dont les amis devant partager la dépouille, tâchent d'en tirer le parti le plus avanta- 1616. *Ibid.* 59.

1616. geux. Enfin on convint que les Etats payeraient, pour le tout, deux millions ſept cens vingt-huit mille florins, qui faiſaient à peu-près le tiers de la dette. Maurice ſe rendit lui même dans les trois places, & les garniſons entrerent au ſervice des Etats-Généraux. On regarde ce traité comme l'époque de l'entiere liberté des Provinces-Unies: ils n'en retirerent pas moins d'honneur que de profit, mais le Roi d'Angleterre devint la fable de l'Europe. Nous avons, „ diſaient les François, " prodigué des millions pour amener les Provinces-Unies à cette eſpece de dépendance: nous n'avons du crédit dans ce pays qu'en ſoutenant la faction de Barnevelt. Ainſi ne déſeſperons plus d'y dominer, puiſque l'Angleterre a l'imprudence de renoncer à de ſi grands avantages. „ Ce langage n'était pas celui des Miniſtres initiés dans les ſecrets de l'Etat; ils ſavaient que Barnevelt n'affectionnait la France que parcequ'elle était le plus ferme ſoutien & la plus grande reſſource de ſa patrie. Le gros de la nation Angloiſe condamna hautement cet important ſacrifice. Peut-être un désaveu venu de tant de côtés fit-il impreſſion ſur l'eſprit faible & puſillanime du Roi. On rapporte même que le repentir d'avoir été joué par les Hollandais, fut la premiere ſource de cette haine mortelle

Wicq. Nego. 396

Aubery Mem. Art. Barney. & Maurice.

qu'il fit éclater contre Barnevelt. Il paraît qu'en effet cette considération & sur-tout le penchant de Barnevelt pour la France & pour les Arminiens ne contribua pas peu à enflammer la haine du Roi Jacques. 1616.

Carlet. passim. Cabala p. 180.

Les effets de cette haine ne tarderent pas à se développer à l'arrivée du Chevalier Carleton qui vint remplacer l'Ambassadeur Winwood au commencement de l'année 1616. Le nouveau Ministre de la cour de Londres eût pu jouer un rôle intéressant & honorable dans les troubles de la République, s'il ne se fût mêlé des querelles Théologiques que pour les éteindre & pour dissiper les préjugés de son maître. Mais il débuta par avertir les Etats-Généraux qu'ils devraient punir de mort les hérétiques, proscrire l'*hérésiarque* Vorstius ou du moins *renvoyer ce serpent au nid où il a été né & nourri.* Ses instructions, il est vrai, s'étendaient aussi bien sur les matieres de la Théologie que sur les affaires politiques; mais un Ministre public doit-il s'assujettir constamment à une routine aveugle & n'agir jamais d'après lui-même? N'est-il pas de son devoir de discerner des interêts vagues & mal connus? Puis qu'il croyait de bonne foi, que les actions humaines sont absolument soumises à l'irrésistible direction de l'Etre des Etres, qu'avait-il be-

Arrivée de Carleton Ambassadeur d'Angleterre.

Le Clerc IX. 319.

Carlet. I. 13.

ibid. 30.

1616. soin de se fatiguer, pour les conduire suivant la sienne ? Il s'engagea dans des disputes indignes du caractere respectable dont-il était revêtu: & son zele fougueux & précipité le rendit complice de la fin tragique d'un grand homme qu'il aurait pu sauver.

Bruits semés contre Barnevelt.

Les ennemis de Barnevelt, en prirent occasion de l'attaquer avec acharnement. Pendant qu'il rendait le service le plus important à sa patrie, en l'affranchissant du joug Anglais, on l'accusait de vouloir la réduire sous celui de l'Espagne. On fit courir le bruit qu'il tirait pension de cette cour avec Uitenbogaard; & qu'on les avait chargés de distribuer l'argent destiné à procurer des partisans aux Espagnols. François Aarsens s'échappa jusqu'à dire que le crédit de certaines personnes n'était pas si solidement établi qu'on ne pût le renverser.

Brandt II. 245, 246.

Caractere de François Aarsens. *Aubery. Mem. avec les notes d'Amelot de la Houssaye.* II. 253--278. *Siri vol.* 8. *Mem.*

Aarsens ne pouvait digerer son rappel de l'honorable & lucrative ambassade de France qu'il attribuait à l'Avocat de Hollande, Il était fils de Corneille Aarsens, Greffier des Etats-Généraux. C'était un esprit subtil & délié. Sous l'apparence de la franchise & de la simplicité belgique, il cachait la dissimulation la plus profonde & la plus dangereuse. Versé dans les affaires d'Etat, dans les intrigues des cours, il parlait, il écrivait avec beaucoup d'é-

loquence. On rapporte que le Cardinal de Richelieu, juſte appréciateur de cette ſorte de mérite, dit un jour qu'il ne connaiſſait que trois grands génies en politique, Aarſens, Oxenſtiern & Guiscard. Avec de ſi grands talens, il n'avait pas beſoin d'employer la beauté de ſa femme, pour ſe concilier l'amitié de Henri IV, comme il en a été accuſé. Ce qui parait plus ſûr, c'eſt qu'à ces talens ſupérieurs il joignit les plus grands vices, une ſoif inſatiable de richeſſes, d'honneurs & de vengeance. Ce fut ſans doute pour ſatisfaire ſon ambition & ſa cupidité que, dans le tems de ſon Ambaſſade auprès de Henri IV, il propoſa deux fois à Barnevelt de ſoumettre la République au joug de ce monarque. Il eut enſuite, durant la minorité de Louis XIII, des liaiſons ſi graves avec le parti des *Princes mécontens*, que la Régente pria les Etats-Généraux de le rapeller. Et comme Maurice avait auſſi favoriſé le même parti dont le Duc de Bouillon, ſon beau-frere était le chef, Aarſens trouva bientôt une protection auprès de ce Prince. Il ne tarda pas à la faire ſervir à ſon reſſentiment particulier contre Barnevelt auquel il attribuait ſa disgrace. Nous le verrons même employer à cet effet le prétexte de la réligion; quoiqu'il ſe piquât ſi peu de régularité ſur cet article que,

1616.

Uitenb. hiſt. 1001

Voy. cidev. T. IV. p. 561.

Voy. dans Vondel une note du gruwel der verwoest.

Carlet. I.

Uitenb. 1002.

1616 pendant ſon ſéjour en France, des plaiſans avaient écrit *place à louer* à l'endroit qu'il avait coutume d'occuper dans le temple de Charenton.

Aarſens ne ſe méprenait pas ſur l'auteur de ſa disgrace. Barnevelt avait pris hautement le parti de la Régence de France. Il avait même engagé les Etats à lui faire paſſer des ſecours, lorsque le fameux aſſaſſinat du Maréchal d'Ancre empêcha l'orage d'éclater. L'Ambaſſadeur de France ne laiſſa pas de les remercier de leur bonne volonté, pour avoir ſu, leur dit-il, démêler l'éclat de la Majeſté royale à travers l'obſcurité des tempêtes civiles. L'Ambaſſadeur d'Angleterre faiſait, au contraire, une obſervation bien remarquable en faveur des Rébelles de France qu'il aſſiſtait ſous main de munitions navales. Il écrivait à Londres que ce qui ſerait un crime de leze-Majeſté en Angleterre, n'était qu'une faute légere en France.

Carlet. I. 24.

Ibid. 106, 107, 182.

Maurice aſpire à la Souveraineté.

Maurice n'avait pas encore arboré l'étendard du parti qu'il affectionnait. Il paraiſſait ménager les Etats, ſans doute, pour leur faire acheter ſon ſuffrage aux dépens de leur liberté: Il ménageait ſurtout Barnevelt, il avait reconnu que ſes ſuccès dépendaient de la volonté de cet Oracle des Etats. Il fal-

Cider. p. 79. *Le clerc. Bibl. chois.* L. 2. p. 134 *Bar-*

fait le gagner, ou le perdre Il avait commencé par le faire ſonder par le Bourgue-maître Pauw & le Conſeiller Franken. Il ſaiſit le tems où les troubles étaient dans la plus grande fermentation, pour faire un dernier effort ſur cette ame Républicaine. Il eut recours à Louiſe de Coligny, ſa Belle-mere, Princeſſe d'une conduite éxemplaire, d'un caractere doux, & d'une grande prudence. Maurice lui ouvrit ſon cœur. Il ne manqua pas de lui faire ſentir qu'elle avait le principal interêt dans cette affaire, qu'il avait abſolument renoncé au mariage & qu'ainſi la ſouveraineté paſſerait à Frédéric-Henri, le ſeul fils qu'elle eût eu. La Princeſſe fut d'abord éblouie par le brillant eſpoir de voir la tête de ſon fils ornée d'une couronne. Elle ſuivit les inſtructions de Maurice & vint parler à Barnevelt. Cet habile Miniſtre n'eut pas de la peine à déſabuſer la Princeſſe. Il lui fit voir qu'elle ne connaiſſait pas ſes vrais interêts & que la maiſon de Naſſau, adorée dans les Provinces-Unies & ſûre d'y poſſéder les premieres dignités, ne manquerait d'y creuſer ſa perte, ſi elle entreprenait de s'y élever un trône. Il repréſenta que les cruautés des Rois Autrichiens, les entrepriſes violentes & perfides du Duc d'Anjou & du Comte de Leiceſter avaient entierement effacé les

1616.

ney. Regts. pl. 2e. Edit. 230-246. Auber. Mem. Art. Louiſe de Coligny. Uitenb. ley. ch. X. 155.

1616. sentimens Monarchiques de l'esprit des peuples. Il ajouta que Maurice avait, par les charges dont il était révêtu, toute l'autorité de Charles-Quint lui-même, qu'il devait entendre, avec une délicieuse émotion, les voeux des peuples pour qu'on augmentât ses pensions & ses honoraires; mais que, s'il acquérait jamais le nom odieux de maître, on jetterait sur lui le blâme des impôts & des malheurs publics, & qu'on lui envierait jusqu'aux livrées de ses valets. Pour achever de convaincre la Princesse, Barnevelt lui rapela plusieurs traits de l'histoire ancienne de la République & la fin tragique de plusieurs Princes du pays. Elle fut si frappée de ce qu'elle venait d'entendre, qu'elle n'épargna rien, pour guérir l'ambition de Maurice; mais la réponse froide qu'elle en reçut, la convainquit qu'elle devait renoncer à ce projet. Cette Princesse & Barnevelt ont ensuite raconté ce fait à du Maurier, alors Ambassadeur de France; & le fils de du Maurier nous l'a transmis dans ses mémoires. On eût pu en soupçonner la vérité, si d'autres traits analogues ne rendaient celui-ci plus que probable. Maurice ne pouvait oublier que son Pere avait été sur le point d'obtenir la souveraineté. Il avait lui-même, dans le tems que la trêve se négociait, cru recueillir les fruits dont cet illustre

Idsing Staatsr. I 339. &c.

Pere n'avait eu que les prémices. Les Etats, dans plusieurs occasions, l'avaient produit devant les puissances étrangeres, comme leur Chef & leur Prince. Dans les chaires & dans les Compagnies, ses Partisans ne craignaient pas d'avancer qu'on devait lui déferer la souveraineté. Maurice, animé par toutes ces considérations, par l'éclat de sa naissance, par l'orgueil de ses services, s'imagina qu'il n'y avait aucun titre auquel il ne pût aspirer. Il ne put voir d'un œil indifférent que Barnevelt traversât des projets si brillans. Il ne fut donc pas difficile aux ennemis de l'Avocat de Hollande d'échauffer le ressentiment de Maurice & de flatter adroitement son ambition, en l'excitant à se frayer la route au pouvoir souverain par la chûte de Barnevelt. Nous verrons les raisons qui l'empêcherent dans la suite de se faire déferer le titre du pouvoir dont il sut acquérir la réalité. 1616.

Uitenb. liv. c. IX. X. 155, 158.

Maurice avait pour lui la plus grande partie de la nation & des Ministres : mais cet avantage ne pouvait pas avancer ses projets. Presque tous les Régens des villes & les membres des Etats Provinciaux n'étaient pas disposés à le favoriser; & c'était leur suffrage qu'il importait d'obtenir. Il eût été dangereux de les attaquer réunis : il projetta de les subjuguer en les affaiblissant

Députation à Amsterdam.

Carlet I. 213.

1616. par la diviſion. En ſoutenant ſous main la faction oppoſée aux Régens, il eut ſoin de n'éclater que par dégrés & à meſure qu'il attirait quelques villes à ſon parti. Mais rien ne contribua plus à l'encourager que la faveur de la puiſſante ville d'Amſterdam. Auſſi les autres villes effrayées de cette défection, mirent tout en œuvre pour la ramener. Elles crurent même devoir y envoyer une députation ſolemnelle. Et, pour la gagner plus facilement, elles nommerent le fameux Grotius dans cette députation & le chargerent de porter la parole. Admis avec les autres députés dans l'aſſemblée du Conſeil, il débuta par un diſcours éloquent ſur les diviſions qui déchiraient l'Egliſe & l'Etat. Il montra que les diſputes actuelles n'étaient point fondamentales, & qu'on devait tolérer les deux partis. Il prouva que la prudence & l'autorité du Magiſtrat étaient les moyens les plus propres à prévénir les horreurs d'un ſchiſme; & qu'un Synode national n'était ni néceſſaire, ni utile, qu'il pouvait même devenir pernicieux, parceque ces ſortes d'aſſemblées avaient toujours cauſé plus de ſcandales & de maux que du bien & de l'édification. Ce diſcours, plein d'énérgie, de raiſonnemens ſerrés & preſſans, d'une érudition habilement ménagée & de cette logique qui porte la conviction & caracté-

Brandt II. 344. *Le Clerc Hiſt.* IX. 303. *Grot. Orat. Habit. in Sen. Amſt.*

rise tous les écrits de l'orateur, fut écouté avec la plus grande attention. Il parut même faire de fortes impressions sur les esprits. On demanda du tems pour réfléchir. Mais, au moyen de ce délai, la force des interêts particuliers & l'esprit de faction reprirent le dessus & effacerent peu à peu ces impressions. Les Partisans du Prince & des Contre-Remontrans employerent tant de ressorts qu'ils gagnerent la prépondérance d'un petit nombre de voix. On fit entendre aux Députés qu'on ne pouvait consentir à la résolution des Etats, parceque les Bourgeois s'étaient imagines qu'on voulait changer la Réligion, & qu'il était à craindre qu'on ne troublât la paix dont ils jouissaient par des innovations, & que le contre-coup ne portât sur le commerce. Mais il paraît au fond que la plupart des Régens s'entendaient avec le Prince Maurice. Ils enjoignirent même à leurs députés aux Etats de se concerter avec lui & de soutenir les autres villes qui refusaient d'accéder aux résolution des Etats. Ainsi s'évanouit l'espoir d'une réunion salutaire, qui eut prevenu tous les malheurs qui suivirent. Car si la ville d'Amsterdam eût fait cause commune avec les Etats, les deux petites villes d'Enkhuisen & d'Edam se seraient facilement rangées à la pluralité. Redoutables par leur union, les Régens

1616.

Amst. Geschied. 12. liv. p. 264.

Trigland 757.

Amsterd. Geschied. Liv. 12. p. 267, 268.

1616 des villes auraient imposé aux Prédicans & par eux au peuple dont ces Prédicans étaient les boutefeux & les tribuns. Ils auraient pu rendre inutiles tous les efforts de Maurice. Barnevelt fut singulierement frappé de voir les Régens d'Amsterdam prendre un parti contraire à leurs propres interêts. Après avoir souvent tenté de les ramener, „ Messieurs," dit-il à leurs deputés dans l'assemblée des Etats de Hollande, d'un ton plaintif & insinuant, „ Messieurs d'Amsterdam, c'est vous qui soutenez actuellement la fureur des partis contre les autres membres; mais le tems viendra où vous vous repentirez de vos démarches actuelles, & où vous serez les premiers à prendre des mesures tout-à-fait différentes."

Uitenb. Hist. 741, 813.

Commencement du Schisme.

La ville d'Amsterdam ne se borna pas à rejetter la résolution des Etats. A l'instigation du Prince Maurice, elle se permit une démarche encore plus hardie. Elle fit déclarer aux Etats de Hollande qu'elle était dans la résolution de maintenir la *vraie réligion Chretienne, établie depuis cinquante ans*, comme si les Etats eussent formé le dessein d'établir une nouvelle religion. Elle demanda la tenue d'un Synode national & prit sous sa protection tous ceux qui auraient scrupule d'entretenir communion avec ceux qui ne croyaient pas à la prédestination

Amsterd. Geschied. Liv. 12. p. 472,

abſolue. Cette partialité manifeſte, puiſque la même protection n'etait pas accordée aux Remontrans que l'on inſultait & dépoſait impunément dans la ville, enfla le courage des Calviniſtes. Dans pluſieurs villes, ils ſe ſéparerent de communion avec les Arminiens. Avec le ſecours des protecteurs puiſſans qui les ſoutenaient, ils ſe jouerent des ordres des Etats, qui n'ôſerent même ſévir, & dont pluſieurs des membres commençaient à chanceler. A Rotterdam, on n'ôſait plus mettre à exécution les édits rendus contre les intolérants. Grotius alarmé de cette défection, ne put s'empêcher de dire qu'Amſterdam & les Calviniſtes devenaient tous les jours plus fiers, tandis que les autres villes & Barnevelt paroiſſaient mollir & l'Etat perdre ſon crédit. Pour comble d'étonnement on vit ces fougueux enthouſiaſtes qui commençaient à avoir le deſſus, ſe répandre en plaintes ameres & préſenter des ſuppliques ſous le nom des Egliſes *opprimées* & *dolentes* de Gouda, Rotterdam, Schoonhoven, la Brille, la Haye, Hazerswoude, Benthuiſen, Zoetermeer, Zevenhuiſen, Moordrecht & Maasland.

1616.

Ibid. 268, 273, 274.

Brandt II.

Enfin les Contre-Remontrans, ne pouvant ſe moderer, prirent le parti de rompre abſolument avec les Arminiens. Ils commencerent par s'aſſembler dans

Progrès du Schisme.

1617.

1617. la ville d'Amſterdam en Synodes ſecrets. Le 25. de Janvier 1613 ils réſolurent de n'avoir plus aucune communion avec les Remontrans, de ne plus les reconnaître pour membres de l'Egliſe de Jéſus-Chriſt. Ils convinrent de ne ſe prêter à aucune eſpece de réconciliation, d'attendre & de demander la déciſion d'un Synode national. Les Calviniſtes de la Haye imiterent cet exemple contagieux. Les Arminiens, jusqu'alors remarquables par leur conduite moderée, craignirent les ſuites de ces déclarations formelles d'hoſtilités. Ils formerent un plan ſemblable d'Union & demanderent aux Etats la permiſſion de défendre leur doctrine dans les Chaires. Les Etats leur répondirent que le *mauvais exemple ne devait autoriſer perſonne.* Mais, les Arminiens fatigués de n'entendre les chaires retentir que de diſcuſſions Théologiques & d'invectes contre leur doctrine, chercherent l'occaſion de former auſſi des aſſemblées ſéparées. Elle ne tarda pas à ſe préſenter. On déliberait à la Haye, ſi l'on permettrait partout aux Contre-Remontrans de s'aſſembler à part, & l'on demandait que la même faveur fût accordée aux Remontrans. „ Il n'y a point de Remontrans à Amſterdam," dit alors un des Députés Régens de cette ville: on les avait en effet réduits au ſilence en dépoſant le Miniſtre Goulart qui les

Uitenb. 701. *Trigl.* 689. *Brandt* II. 459.

Uitenb. Hiſt. 733. *Brandt* II. 473--490.

Amſterd. Geſchied. Liv. 13. *p.* 275--290.

foutenait. Les Remontrans, irrités de cette violence & avertis ſous main de montrer qu'ils exiſtaient encore, ſe hâterent de tenir des aſſemblées dans des maiſons particulieres. Ceux de l'Egliſe Wallone commencerent les premiers; & ceux de la langue Hollandaiſe ne tarderent pas à les imiter. Les Miniſtres Calviniſtes frémirent à cette nouvelle. Ils ſouleverent le peuple par leurs ſermons. Les plus fanatiques afficherent en divers endroits des placards ſéditieux. Si quelqu'un, diſaient-ils nettement, a le courage d'exterminer les ſacrileges corrupteurs de la parole de Dieu, qu'il ſe trouve Dimanche à tel endroit! Les Arminiens ne laiſſerent pas de venir dans l'aſſemblée. Mais à peine le Miniſtre commençait à prêcher; „ Ecoutez, " dit un Calviniſte Anglais en l'interrompant, " Nos Miniſtres Plancius (*) Trigland, Hallius ne prêchent-ils pas une autre doctrine? A ce ſignal, les plus emportés ſe jet- 1617.

Regen. 221.

Emeſute à Amſterd. contre le Remontrans.

(*) Ces trois Prédicans ſe diſtinguerent par le zéle le plus fougueux. Le caractere de Plancius eſt peint ſous les traits les plus affreux dans un ouvrage intitulé: *Brevis ac manifeſta denudatio Spiritus cujusdam mendacis* &c. Il était Flamand. On voit dans les négotiations de Jeannin qu'il donna à ce Miniſtre étranger des lumieres qu'il n'aurait dû employer qu'à l'avantage de la patrie qu'il avait adoptée. *Jeannin* T. II. 179. III. 294, 295. 297, 368, 395, 400. IV. 27, 28, 30, 109, 126.

1617. terent tumultuairement dans l'Egliſe en criant *tue! tue! main baſſe ſur le Miniſtre auteur du Schisme!* Ils caſſerent les vitres, rompirent les croiſées, briſerent les bancs, la chaire, & même le toit. Les Remontrans ſe retirerent au milieu des inſultes de la populace. Le Miniſtre quoique bien escorté, fut pourſuivi à coups de pierre. Il eût été jetté dans les canaux, s'il ne ſe fût ſauvé dans la maiſon d'un Bourgeois. Comme la Régence n'avait pas paru ſe ſoucier d'arrêter le désordre, le Dimanche ſuivant, la populace s'attroupa en différens quartiers, pour troubler encore les aſſemblées Arminiennes. Les ſéditieux rencontrerent le Grand-Bailli qui ſemblait avoir choiſi ce tems pour diſſiper les aſſemblées où les Catholiques vouloient auſſi ſervir Dieu ſuivant les lumieres de leur conſcience. Ils regarderent cette rencontre comme un motif d'encouragement. Ils ſe ramaſſerent autour de la maiſon de Rem Egberstzoon Biſchop, frere du Profeſſeur Episcopius, & connu pour zéle Remontrant. Sous prétexte qu'on y faiſait le prêche, mais en effet pour la piller, ils demanderent à entrer, en arrachant la cloche & briſant les vitres. „Mes amis" leur cria le propriétaire, „Ai-je fait tort à quel„ qu'un d'entre vous? Ai-je été né„ gligent à payer mes ouvriers? Ne

„ fuis-je pas un honnête Bourgeois ?" 1617.
„ Que vous ai-je fait pour aſſaillir ain-
„ ſi ma maiſon ?" „ Rien" lui ré-
pondit-on, „ mais vous êtes Armi-
„ nien." Le Bailli & le Sous-Bailli, ayant percé la foule, pour calmer le tumulte, parurent vouloir en empêcher les ſuites; mais ils ſe retirerent au bout d'une demie heure, ſous prétexte qu'ils n'avaient pas d'ordre pour reſter tout le jour en faction; comme ſi leur emploi n'eût pas été de prévenir ces ſortes d'émeutes. A peine furent-ils ſortis que les mutins s'écrierent: „ Cou-
„ rage! la maiſon eſt à nous avec tout ce
„ qui s'y trouve." Le propriétaire eut à peine le tems de ſauver ſes papiers, ſa perſonne, ſes enfans & ſa femme par le jardin d'une maiſon voiſine. On enfonça les portes. Meubles, Hardes, linge, tableaux, livres, marchandiſes, tout fut détruit ou pillé: on ouvrit les tonneaux de vin & de bierre; on fit couler tout ce qu'on n'avait pu boire. Le dommage fut eſtimé cinq mille florins ſomme aſſez conſidérable pour le tems. Peu s'en fallut qu'on ne pillât pluſieurs autres maiſons: „ elles ont belle apparence" diſaient ces ſéditieux:" elles ſont ſûrement à des Arminiens": ils parlerent même d'aller voir, s'il n'y avait pas des Arminiens cachés à la banque de la ville. Tous les bons citoyens furent indignés de

Regenboog I. 230-336. *Le Clerc* IX. 317. *Brandt Liv.* XVI. 480-500.

1617. cette affreuſe licence. Ils en attribuerent la cauſe aux déclamations violentes des Miniſtres & à l'indulgence concertée de l'autorité ſupérieure qui voulait intimider les Remontrans par un exemple. Ils fondaient leurs conjectures ſur pluſieurs circonſtances. Les Prédicans qui ne ceſſaient de s'emporter contre les danſes, les feſtins & les jeux publics, ne ſe permirent pas un mot qui tendit à blâmer ces violences. Pour comble de malheur, & comme pour ajouter l'inſulte à l'oppreſſion, ces Prédicans fanatiques firent dire à Biſſchop & à pluſieurs autres Remontrans qu'on leur défendait de ſe préſenter à la communion avec les autres fidéles. Les Magiſtrats ne ſe contenterent pas de relâcher quelques-uns des ſéditieux qu'on avait arrêtés, pour avoir eu la principale part au pillage. Ils rendirent encore une ordonnance où, ſous prétexte de prévenir de pareils déſordres & d'en punir les auteurs, ils en rejettaient la faute ſur les Remontrans, leur défendaient de tenir des aſſemblées particulieres & de s'écarter de la *vraie religion chrétienne reformée*. Les Remontrans d'Amſterdam allerent implorer la Protection des Etats de Hollande : mais les députés de la ville les traiterent de ſéditieux & les firent renvoyer au tribunal de leurs Magiſtrats.

Amſterd. Geſchied. Liv. 13. p. 288--296.

Des partialités si marquées, des protections si puissantes, échauffaient le courage des zélés Calvinistes. Ils avaient trois Ministres à la Haye ; deux entretenaient communion avec Uitenbogaart, une des colomnes du parti Remontrant. Depuis longtems ils cherchaient à s'établir solidement dans cette place, le centre de l'Etat & le point d'union des Provinces. Henri Roseus arbora le premier l'étendard du Schisme. C'était un jeune homme vif & bouillant qui partageait à la Haye la palme de l'éloquence & l'admiration publique avec Uitenbogaard. Il s'était laissé gagner par Aarsens, Franken & la faction du Prince qui le jugerent un instrument propre à favoriser leur plan. Roseus surpassa leurs espérances. Il commença par déclamer vivement contre les Remontrans & finit par refuser publiquement de communier de la main d'Uitenbogaard. Les Etats donnerent de l'importance à cette querelle en dressant un plan de réconciliation ; mais Roseus, ayant obstinément refusé de s'y soumettre, fut démis de son emploi, contre le gré d'Uitenbogaard, qui sentait qu'un pareil coup d'autorité ne ferait qu'animer un adversaire qu'il savait être excité sous main pour faire naître un Schisme éclatant. Roseus se rendit à l'Eglise de Ryswyk, où il ne tarda pas à ouvrir un prêche.

1617.

Schisme à la Haye.

Le Clerc. IX. 300, 301.

Ibid.

Le Vassor Hist. de Louis XIII. *Liv.* 8. p. 489.

Brandt II. 326--334.

Uitenbog. leven ch. 8, 91.

1167. Il y fut ſuivi par un grand nombre de proſelytes. On remarqua parmi eux trois membres du Conſeil. Notre conſcience, diſaient-ils, ne nous permet pas d'entendre Uitenbogaard. Que n'allaient-ils au ſermon de deux autres Miniſtres Calviniſtes, qui prêchaient encore à la Haye! Il y avait donc un projet réflechi d'établir un Schisme. Les Etats prévoyant les ſuites des aſſemblées de Ryswyk, les défendirent par un édit. Ceux d'Amſterdam & d'Enkhuyſen proteſterent contre cet édit, déclarerent qu'ils recevraient à bras ouverts tous ceux qui ſouffriraient à cette occaſion. Quand on parlait à Maurice d'interpoſer ſon autorité pour étouffer ces dangereuſes diviſions, „ je ſuis un „ Soldat," diſait-il, „ je n'entends „ rien aux matieres de Théologie." Mais quand il s'agiſſait d'encourager les Calviniſtes, il n'héſitait pas à déclarer qu'ils les regardait comme les vrais réformés & les anciens patriotes à qui ſon Pere devait ſon élévation. Barnevelt, prévoyant les maux qu'un diviſion ainſi favoriſée, allait cauſer dans l'Etat, prit la réſolution hardie de recourir au Prince lui-même. On cherche, „ lui dit Barnevelt avec une inquiétude patriotique, „ on cherche évidemment à former des factions; l'Etat s'ébranle: votre Excellence ſe joindra ſans doute à l'autorité pu-

Le Clerc. IX. 301, 302.

Uitenbog. Lev. IX. *Carleton* I. 89. *Brandt.* II. 557, 558.

blique, insultée & mépriſée en pluſieurs endroits." Maurice parut un peu ſurpris. Il finit par déclarer qu'il voulait reſter neutre & ne point ſe mêler de ces ſortes de querelles. Il ſe découvrit encore davantage à Uitenbogaard ſon Miniſtre. Il en vint jusqu'à déclarer qu'il ſerait à propos d'accorder à chacun des deux partis ſon Egliſe particuliere. Les Calviniſtes aſſûrés que Maurice ne les appellait plus que les défenſeurs de la réformation, ne manquaient pas de tirer avantage de cette diſpoſition. Trigland, un des plus violens du parti, vint le trouver ſous prétexte de lui dédier un livre. Après avoir fait tomber adroitement la converſation ſur les diſputes du jour; „C'eſt une choſe déplorable, Monſeigneur," lui dit-il, que, les Magiſtrats ſe ſoient laiſſés infecter du venin de l'héréſie Arminienne & ne ceſſent d'opprimer ceux qui ſuivent la ſeule & bonne religion. Si, du moins il nous était permis de l'exercer dans des maiſons particulieres ou dans des granges ? „ Comment;" reprit vivement Maurice„ les bons Réformés ſeraient-ils réduits à prier Dieu dans des granges?" Monſeigneur, „ dit alors le Miniſtre artificieux," c'eſt une grande injuſtice qu'on nous fait: mais il faut bien la ſouffrir. S'il nous était permis de prêcher publiquement, nous terraſſerions nos ad-

1617.

Uitenbog. Lev.

Trigl. Hiſt. 904.

1617. verſaires." A ces paroles le prince ne put ſe retenir. „ Quoi, dit-il, nous irions prier dans des granges? les Egliſes nous appartiennent, nous les aurons." Les Calviniſtes fatigués d'être obligés de courir tous les Dimanches à Ryswyk dans une ſaiſon fâcheuſe & ne penſant pas qu'ils en avaient plus de mérite, demanderent une Egliſe à la Haye. Les Etats rejetterent cette demande, en repréſentant qu'ils n'avaient pas beſoin d'une Egliſe particuliere, puis qu'il y avait dans le Bourg deux Miniſtres de leur opinion. Maurice leur accorda ſa protection, en leur permettant de faire prêcher chez un Officier de ſa maiſon. Le Haut-Conſeil enjoignit à ces enthouſiaſtes de ſe déſiſter de leurs prétentions. Ils répondirent par des invectives contre les Arminiens. Le Conſeil, la chambre des Comptes & les Magiſtrats demanderent au Prince de les aſſiſter: il répondit que les Soldats étaient deſtinés à repouſſer l'ennemi & ne devaient pas être employés contre les Citoyens. Mais, quand il s'agiſſait de ſoutenir le parti Calviniſte, il n'y a que l'épée, diſait-il, qui puiſſe mettre fin à la diſpute. On entendit même dire à Malderé, partiſan zélé de la maiſon de Naſſau, qu'il n'y avait d'autre remede à ces troubles que d'envoyer à la potence ſept à huit des principaux Arminiens. Dans l'aſſemblée des Etats,

Lettres & Neg. Carleton I. 189--194.

Grot. Apol. IX.

Uitenbog. leven. IX. 155, 180.

Hiſt. 84.

Maurice acheva de lever les doutes. Il se fit apporter la copie du ſerment qu'il avait prêté en 1586 : „ vous voyez ", dit-„ il," que j'ai promis de défendre la religion reformée jusqu'à la derniere goute de mon ſang : je ſuis réſolu de tenir mon ſerment". L'application ſinguliere de ce ſerment à des disputes ſubtiles & purement Théologiques, jetta l'étonnement dans tous les eſprits. On allégua toutes les raiſons poſſibles pour guérir Maurice de ſon erreur ; mais inutilement. Il aſſura même l'aſſemblée qu'il ferait donner le dimanche ſuivant la principale Egliſe aux Calviniſtes. Le Gouvernement, alarmé, jugea qu'il vaudrait mieux ſe prêter de bonne grace à ce qu'on ne pouvait empêcher. Il céda l'Egliſe de l'Hôpital à ces fougueux zélateurs, en leur enjoignant de ne pas former un Conſiſtoire à part ; condition à la quelle il ne voulurent jamais ſe ſoumettre. 1617.

On était ſurpris de voir, après des déclarations ſi formelles, Maurice continuer à garder Uitenbogaard pour ſon Miniſtre. Il ne voulut pas même lui permettre de ſe retirer ; quoique cet illuſtre Arminien demandât ſa démiſſion. Maurice attendait que ſon crédit & ſon nom euſſent renforcé le parti des Calviniſtes. Il ſe fit même donner des liſtes de ceux qui tenaient à la Haye pour l'un ou pour

Le Clerc IX. 313.

Politique de Maurice. *Carleton.* I. 192. *Brandt. Reform.* XXVII. 558

1617. l'autre parti: mais il n'osa se joindre aux Calvinistes, quand il vit que l'accusation odieuse d'hérésie allait tomber sur un nombre considérable d'honnêtes gens & même sur les plus qualifiés de l'Etat. Pour diminuer leur parti, il appuya lui même les bruits qui désignaient Barnevelt & les Remontrans comme vendus à l'Espagne, pour lui livrer le pays. Carleton ne cessait d'exciter Maurice à se déclarer, *pour la bonne, pour la meilleur cause* & lui promettait l'assistance de son maître. On voit par une conférence, qu'il eut avec Barnevelt, que le dessein de cet illustre pensionaire de Hollande était de réunir en un corps sous l'autorité des Etats toutes les sectes Protestantes pour augmenter leur force contre les Catholiques qui faisaient alors plus des deux tiers des habitans. (*) Carleton combattit ce Système: mais la cour de Londres lui avait fait

Le Clerc IX. 313. *Carleton* I. 195, 193, 235, 247, 248.

Ibid. 220.

Intrigues de la Cour d'Angleterre.

Ibid. 224, 225.

Ibid. 238.

(*) En 1585, on comptait dix Catholiques pour un Protestant (Voy. Tom. IV. p. 41.) En 1652, ils formaient à peu près la moitié des habitans. (*Parival intérêt de la Holl.* p. 16.) A present, ils n'en font plus que le tiers. On peut juger de là combien les religions favorisées gagnent à la longue du terrein sur celles à qui l'on retranche toutes les prérogatives civiles.

fait paſſer ſon reſſentiment contre Barnevelt. Ce reſſentiment fut encore augmenté par la connaiſſance de pluſieurs lettres des deux Ambaſſadeurs de France qui ſe trouvaient alors à la Haye. Elles avaient été interceptées près de Paris par le parti des mécontens & communiquées au Duc de Bouillon & à ſes amis de Hollande. Elles étaient remplies de fiel contre le Roi & l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & contre le Greffier Aarſens. La Princeſſe Douairiere, le Comte Henri Frederic ſon fils & Barnevelt y étaient repréſentés comme entiérement dévoués à la France & au parti de la Reine Régente. D'après ces informations & des meſures concertées avec Maurice, il fut réſolu que le Roi Jacques, pour détruire les effets de la derniere lettre dont s'autoriſaient les Tolérans & les Arminiens, chanterait une nouvelle palinodie. Carleton écrivit en conſéquence &, pour mieux animer ce Roi Théologien, il ſe livra à tous les transports d'un zèle pieux contre les Magiſtrats d'Alkmaar qui s'étaient contentés de bannir de la ville le Miniſtre Venator, auteur d'un livre où il ſoutenait que les infideles pouvaient ſe ſauver, s'ils obſervaient les commandemens de Dieu. Jacques écrivit aux Etats-Géné-

1617.

Ibid. 247-249.

Ibid. 251. *Le Clerc* IX. 318, 319.

1617. raux (*) pour les exhorter à conſerver l'ancienne religion, extirper les nouvelles héréſies, ſources des factions actuelles & convoquer un Synode national. On voit cependant qu'il ne regardait ces querelles que comme une diſpute entre la puiſſance ſéculiere & la puiſſance Eccléſiaſtique.

Ibid. 284.

Maurice rompt ouvertement avec les Remontrans.

Cette lettre ne laiſſa pas d'encourager merveilleuſement les Calviniſtes. Ils ſe ſouleverent à Schoonhoven, à Oudewater, à Delft, à la Brille, à Leide & à Heusden pour ſe procurer des Egliſes à part, ou des Miniſtres de leur choix.

Ibid. 289.

Grot. Apol. IX.

„ Il était tems," diſaient-ils, „de donner la *lettre de divorce* à la ſocieté des Arminiens. Il valait mieux périr les armes à la main avec Maurice que de les ſouffrir." Il échapa même à quelques-uns de dire (†) qu'il fallait ſuivre l'exemple du Roi de France à l'égard du Maréchal d'Ancre & étouffer par un coup d'Etat toutes les diſputes dans le ſang de Barnevelt ou de Maurice. Enfin une liſte exacte de toutes les places occupées par les deux partis apprit à Maurice que ſon

(*) *Carleton* I. 272. La Lettre eſt datée du 20 Mars de l'année 1616. Elle ne fut remiſe que le 22 Avril 1617.

parti devenait le plus puiſſant. Alors, il aida les Calviniſtes à s'emparer à force ouverte de l'*Egliſe du Cloitre* à la Haye. Ce nouveau trait de partialité fit plus de proſélites aux Calviniſtes que les Sermons les plus éloquens. Bien aſſurés que leur nombre commençait à balancer celui de leurs adverſaires, Maurice crut devoir lever le masque. Il déclara poſitivement qu'Uitenbogaard était un ennemi de Dieu & qu'il ne pouvait plus l'entendre en sûreté de conſcience. Il ſe rendit à l'Egliſe du cloître, accompagné de Guillaume, Stadhouder de Friſe & d'un cortége nombreux de Gentilshommes, de militaires & de membres du gouvernement, que ſon exemple avait tout à coup désabuſés des héréſies Arminiennes. La Princeſſe Douairiere, Barnevelt avec ſes fils, & pluſieurs autres perſonnes de conſidération, continuerent à fréquenter les prêches des Remontrans. Mais ce parti diminua bientôt à vue d'œil. Le Comte Frederic-Henri avait toujours paru favoriſer les Arminiens. On le vit héſiter ſur la religion qu'il choiſirait. Enfin, il crut devoir reſter attaché au parti que ſuivait ſa reſpectable mere. On crut même qu'il était ſecretement d'intelligence avec Maurice ; mais il a avoué dans la ſuite que ſa conduite faillit à lui faire perdre l'amitié de ſon frere: & lorsqu'il parut

1617.

Brandt II. 556.

Uitenbog. leven Ch. IX.

Brandt II. 556, 646, 647.

Carleton I. 338, 342.

Negot de d'Eſtr. T. I. *p.* 42.

1617. abandonner quelque tems ce parti, il eut ſoin de toujours le favoriſer ſous main, pour qu'il ne lui fût pas contraire, au cas que le Stadhouderat vînt à vaquer.

La Republique donne des ſecours aux puiſſances étrangeres.

Au milieu de ces diviſions inteſtines, les Etats n'oublierent pas leurs interêts au dehors. Toujours jaloux de jouer un rôle dans les ſcenes politiques, ils aſſiſterent le Duc de Savoye alors en guerre contre l'Espagne d'un ſecours de cinquante mille florins par mois. Ils avaient auparavant envoyé des troupes à la République de Veniſe, engagée alors dans une guerre avec Ferdinand d'Autriche, Archiduc de Gratz qui fut depuis Empereur. Ce Prince ſoutenait les Corſaires qui ruinaient le commerce de Veniſe & partageait le butin avec eux. L'Europe vit avec étonnement une petite République naiſſante envoyer aux Venitiens un ſecours gratuit de trente ſept vaiſſeaux & de ſept mille hommes. L'Italie ne vit qu'en frémiſſant ces ennemis du ſiege de Rome aborder ſur ſes côtes. Mais la discorde, s'étant miſe parmi les chefs, cette brillante armée ſe fondit par les fatigues & les maladies, ſuites d'un climat auquel les Soldats n'étaient point accoutumés.

Carleton I. 322. *Reſol. Holl. Mars.*

Nani Hiſt. Veneta III.

Les Etats orgueilleux de leur puiſſance maritime.

Les Provinces-Unies tenaient alors le ſceptre des mers. On ne pouvait plus troubler impunément leur naviga-

tion. Devenues riches & puiſſantes, elles imprimaient partout le reſpect & la terreur. Elles rendaient avec uſure aux Anglais les outrages qu'elles en avaient reçus. Elles ne voulaient pas même payer, en péchant vers les côtes d'Ecoſſe, les droits qu'on exigeait des habitans de la Grande-Bretagne. Des matelots Hollandais ôſerent, même ſous prétexte de pourſuivre des pirates, violer le territoire Britannique. Ils porterent le fer & la flamme à Crookhaven en Irlande & maſſacrerent pluſieurs habitans. Le Roi Jacques, plus occupé de matieres théologiques que de l'honneur de ſa couronne, ne ſut tirer qu'une ſatisfaction legere de cette inſulte. Il prit cependant feu à la nouvelle que les Etats avaient defendu l'entrée des draps teints & apprêtés d'Angleterre. „ Quelle eſt donc, diſait-on à la cour de Londres, l'audace de cette nouvelle République ? A-t-elle oublié que nous l'avons tirée du néant ? D'où vient cette confiance téméraire dans ſes forces & ſon mépris pour notre faibleſſe ? Sommes-nous donc ſi mépriſables, qu'elle ne daigne plus s'embaraſſer de cultiver notre amitié ? Il fut un tems où ces Républicains eſtimaient & reſpectaient ce qu'ils apelent *la charrue de St. Bernard.* Ne craignent-ils pas que cet orgueil impru-

1617.

Carleton I. 280. II. 7, 9, 20, 26, 41, 52, 53.

Ibid. I. 110, 115, II. 14, 15, 27, 90, 103, 152, 164, 174.

1617. dent & précipité ne ſoit ſuivi de disgrace & de honte?" Barnevelt eut l'adreſſe de calmer ces premiers transports, en faiſant entendre a l'Ambaſſadeur Carleton que la fabrique des draps etait une des richeſſes anciennes & naturelles des Pays-Bas que l'Angleterre leur avait enlevée.

Decouverte du detroit de Le Maire. *Ibid.* 322, 322, 325, 326. *Auſt. navig. door J. le Maire en W. C. Schouten. p.* 15. *&c.*

Mais rien ne ſervit davantage à relever la gloire des Etats ſur Mer, que la découverte d'un nouveau paſſage aux Indes-Orientales. La Compagnie avait le droit excluſif de naviguer dans ces Pays éloignés par le Cap de Bonne-Eſpérance ou par le détroit de Magellan. Jacob le Maire fils du fameux négociant Iſaac le Maire & Guillaume Cornelis zoon Schouten chercherent à y pénétrer par un autre paſſage. I's s'avancerent près du détroit de Magellan, tournerent vers le 55e. dégré & trouverent, pour entrer dans la Mer pacifique ou du ſud, un paſſage qui porte encore le nom de *Détroit de le Maire.* Ils aborderent dans pluſieurs Iſles auxquelles ils donnerent les noms des *Etats*, de *Maurice* & de *Barnevelt*, & dont ils s'emparerent au nom de la République. Cette decouverte ne laiſſa pas d'être fatale à ceux qui l'avaient faite. Ils furent d'abord accueillis avec honneur à Ternate, par Laurent Réaal, Gouverneur-Général de la Compagnie, qui ſe diſtinguait par ſon patriotiſme

& par la protection qu'il accordait au mérite. Mais, à la rade de Jacatra le Président de la loge confisqua leur navire au profit de la Compagnie & distribua l'équipage sur d'autres vaisseaux. Jacob le Maire n'eut pas même le tems de jouir de sa gloire & de l'indemnisation éclatante qu'il méritait. Il mourut en revenant dans sa patrie. La fermentation que cette nouvelle causa dans la république, montre combien son commerce était alors florissant. Quoique ces Pays fussent déserts, & qu'on n'eût aucune perspective de commerce avantageux à y faire, il se trouva cependant des négocians qui offrirent de faire un fond de trois millions de florins, pourvu qu'on leur permit de former, pour y commercer, une Compagnie exclusive à l'exemple de celle des Indes-Orientales. 1617.

d'endurer plus longtems les Arminiens. Les deux cours de Juſtice prirent même ouvertement le parti des ſéditieux & s'arrogerent le droit de prononcer au préjudice des Régences de pluſieurs villes. Enfin, dans la plûpart des villes de Hollande, où les Magiſtrats étaient Remontrans, on s'apperçut qu'il ſe formait des factions, pour changer, par des émeutes populaires, le Magiſtrat, & même la forme politique du gouvernement municipal. On commença à ſoupçonner que Maurice cherchait à ſoulever le peuple pour s'élever au pouvoir ſouverain. Les Predicans portaient l'audace juſqu'à dire que ſes ſervices avaient merité cette faveur; & qu'il était bien triſte que Barnevelt & le gouvernement actuel cherchaſſent à diminuer ſon autorité. On fit courir de nouveau les bruits les plus injurieux contre tous les partiſans de l'Arminianiſme. Les Contre-Remontrans de la Brille préſenterent une Requête à la cour de Hollande, où ils diſaient, ſans ménager les termes, qu'on verrait bientôt *qui des deux partis aurait les poings les plus durs & frapperait le plus fort.* Barnevelt, pourſuivaient-ils, aurait déjà rendu leur ville & celle de Fliſſingue à l'Eſpagne, ſi Maurice n'avait fait échouer cette horrible trahiſon par ſa ſage activité. Il eſt impoſſible d'exprimer a quel point ces bruits

1617.

Brandt II. 647--655. *Grot. ibid.* *Carleton* I. 309.

Brandt Rechts-Pl. 3. druk 120, 121. *Carleton* II. 39, 86.

Uitenbog. ley. IX. 122, 125, 135. X. 156.

Carleton I. 292. II. 66, 67.

Brandt II. 630, 631.

1617. calomnieux aigriſſaient l'esprit de la populace. Les ennemis, jusqu'alors timides & ſecrets de Barnevelt, ôſaient ſe montrer avec plus d'audace & inſulter ce vénérable vieillard.

Lev. v. Barnevelt. in 4to. 68.

Dans cette extrémité, Barnevelt s'adreſſa pluſieurs fois à Maurice, le priant d'interpoſer ſon autorité pour contenir l'esprit de faction & de révolte qui menaçait de bouleverſer la République. Maurice, bien loin d'avoir égard à ces repréſentations, defendit aux troupes d'aſſiſter le Magiſtrat contre ceux qu'il apelait les défenſeurs de la vraie reforme. D'après cette déclaration, les Régens de diverſes villes de Hollande, animés par Barnevelt, prirent une reſolution auſſi néceſſaire qu'elle était tardive & peu ſure. Ce fut de lever des milices connues ſous le nom de Waardegelders, qu'ils avaient eu de tout tems le droit de lever & d'entretenir à leurs frais, en leur nom & ſous leur ſerment. En même tems, il fut enjoint aux autres troupes d'obéir aux ordres des Magiſtrats qui reclamaient leurs ſecours. Cette Réſolution, que les Calviniſtes apelerent enſuite la *Réſolution rigoureuſe*, fut priſe à la pluralité des voix. Amſterdam, Enkhuyſen, Edam & Purmerende, refuſerent d'y acceder; & Dort ne tarda pas à ſe joindre à leur proteſtation. Les mêmes villes proteſterent encore contre la décla-

Levée des Waardegelders. *Ibid. 69.*

Cros. Apol. c. X.

Holl. Reſol Aout.

ration faite le lendemain par les Etats de ne point permettre la tenue d'un Synode, où l'on prétendrait établir de nouveaux articles de foi. Maurice fut auſſi prié de veiller à l'exécution du premier édit. Toutes ces démarches furent inutiles. Grotius tenta encore avec le ſecours de l'ancien Bourguemaître Hooft, mais vainement, de ramener Amſterdam. Il paſſa même la mer avec Jean de Duivenvoorde pour gagner les Zéelandais. Mais il perdit ſes ſoins & ſon éloquence. A Middelbourg les deux députés n'échapperent qu'avec peine à la fureur du peuple. A Veere ils furent conduits à la Barque à travers les huées de la populace & coururent risque d'être jettés dans l'eau. Cependant, à Leide, à Gouda, à Rotterdam, à Hoorn, à Schoonhoven, & dans une ou deux autres places de Hollande, on crut devoir lever de Waardegelders: mais leur nombre ne monta pas dans toute cette Province à plus de dix-huit cens hommes. Barnevelt, à qui ces levées étaient le plus à coeur, ſe transporta à Utrecht & ſous prétexte d'une indiſpoſition, il reſta dans cette ville juſqu'a ce que Ledenberg, Secrétaire des Etats de la Province, les eût engagés à lever auſſi des milices ſemblables. 1687.

Carleton II. 24, 33. *Brandt* II. 621, 622.

Grot. Epiſt.

Ces précautions hardies déconcertaient tous les projets de Maurice. Il en fut alarmé. Il réſolut de faire un

Démarches violentes de Maurice

1617. coup d'éclat. Sans avoir communiqué son dessein, il part brusquement pendant la nuit, accompagné de Frederic-Henri, son frere. Il se rend à la Brille avec deux compagnies d'Infanterie qu'il y laissa pour affermir, dit-il, le repos public. Les Magistrats opposerent d'abord quelque difficulté & finirent par demander que ces Soldats leur prêtassent serment. Maurice refusa de les ecouter. „ Ne soyez pas en peine, " leur dit-il, „ je mettrai ordre à tout; " & il les força de recevoir les deux compagnies. Ce coup d'autorité, jusqu'alors sans exemple, dans une ville votante & souveraine, de la part d'un Officier de l'Etat qui n'en était que le premier citoyen, causa la plus vive douleur à tous ceux qui connaissaient les loix du pays & s'interessaient à la liberte publique. Maurice s'excusa sur la nécessité de recourir à des mesures extraordinaires pour sauver l'Etat. Afin de donner quelque couleur à cette singuliere apologie, il fit répandre, avec une insidieuse lâcheté, que Barnevelt était prêt d'introduire les Espagnols dans la Brille; s'il n'eût prevenu cette trahison par sa prudence. Les personnes sensées n'ajoutaient aucune foi à ces bruits absurdes: mais la populace qui reçoit avidemment tous les bruits contre ceux qu'elle n'aime pas, fremissait de fureur. Maurice, qui vou-

contre la levée des Waardegelders.

Ibid. p. 242.

lait la gagner, n'était pas délicat sur le choix des moyens. 1617.

C'est ainsi qu'il s'essayait à faire dans les villes des changemens propres à favoriser ses vües. Mais le grand objet de ceux de son parti, était d'écraser leurs adversaires, en les flétrissant par une proscription publique. Suivant le treizieme article de l'Union d'Utrecht, le pouvoir de régler tout ce qui concerne la religion, appartient à chaque Province en particulier. Ainsi la convocation d'un Synode national ne pouvait se faire que du consentement unanime de tous les membres de l'Union. Un article si formel désesperait les Calvinistes rigides. Pour en éluder la force, ils soutinrent que la religion réformée était le fondement & le lien de l'Union & que la convocation d'un Synode national appartenait aux Etats-Généraux. En soumettant l'affaire à la pluralité des voix, cette assertion leur donnait évidemment gain de cause: de sept Provinces, ils en avaient quatre pour eux, la Zéelande, la Frise, Groningue, presque toute la Gueldre; & même cinq villes de Hollande. En conséquence, les Etats-Généraux subjugués par la passion des zélateurs & par les intrigues de Maurice qui trouvait son avantage dans la violation des privileges, s'arrogerent la discussion de cette affaire. Ils arrêtterent

Dispute sur la légitimité de la convocation d'un Synode par les Etats-Généraux.

Le Clerc IX. 524--325. *Grot. Apol.* c. 2. *Carleton* 108, 113.

1617. tenue d'un Synode à la pluralité des voix ; & la ville de Dort fut choisie pour le lieu de l'assemblée. Les Députés de Hollande, d'Utrecht & d'Overyssel, protestèrent contre cette résolution. Ils se retirerent même de l'assemblée & furent imités par deux Députés extraordinaires de la Gueldre. Ce qui parut encore plus singulier dans ces troubles, c'est que les cinq villes Gomaristes de Hollande protestèrent contre cette protestation & que, dans les Etats-Généraux, on vit les deputés d'Hasselt & de Vollenhove deux petites villes d'Overyssel qui ne votaient pas dans les Etats de la Province, apporter leur consentement à la tenue du Synode. Ces mésintelligences, compliquées & particulieres à la constitution des Provinces-Unies, menaçaient l'édifice de cette belle association d'une dissolution prochaine. Les plus éclairés d'entre les Remontrans, commençaient même à craindre de devenir les victimes d'une révolution sanglante. Ils opinaient pour qu'on acceptât le Synode. Il est certain que les mesures les plus violentes se préparaient dans le cabinet de Maurice. Uitenbogaard, d'un caractere flexible & modéré, voulut persuader Barnevelt de céder aux circonstances & à la necessité. Mais ce grand homme, à qui sa conscience rendait témoignage de la pureté de

Carleton II 86.

ſes intentions, qui ſe rapelait que ſes fidels ſervices & ſon inflexible fermeté avaient procuré de grands avantages à ſa patrie, pouvait-il, dans un âge ſi avancé, plier devant des hommes dont il avait tant de raiſon de ſoupçonner les vues ? *Que d'autres*, dit-il au Miniſtre, „ *abandonnent les droits de la patrie, moi jamais.* 1617.

Le Roi d'Angleterre ne contribua pas peu à ces reſolutions violentes. Ce fut même lui qui indiqua Dort pour le lieu de Synode. Il ne pouvait pardonner à Barnevelt d'être plus affectionné pour la France que pour l'Angleterre, & d'avoir, dans tous les débats qui s'élevaient avec cette derniere puiſſance, eu le ſecret de faire triompher la cauſe de ſa patrie. Carleton, ſans doute pour s'étourdir ſur la part qu'il avait au complot formé pour perdre ce grand homme, cherchait à ſe perſuader que Barnevelt était réellement coupable. „ *La malice même*, diſait cependant Winwood (*), „ alors miniſtre d'Etat de ſa Majeſte Britanique, *doit avouer que jamais perſonne n'a ſervi plus fidelement &*

L'Ambaſſadeur d'Angleterre prend beaucoup de part aux diſputes. *Carleton* I. 242, 262, 292, II. 35, 36, 58, 61, 63. 104.

Ibid. 67.

Ibid. 92.

(*) 7 *Octobre.*

1617. *plus utilement ſa patrie*; mais *la fin couronne l'œuvre & il di lode lacera*:) *il faut qu'un Empereur meure debout: après avoir gouverné pendant 40 ans, avec tant de ſuccès, objet d'affliction pour ſes amis, de mépris pour ſes ennemis, il eſt aux derniers abois & ſur le point de produire, en rendant ſon dernier ſoupir, ſa honte & ſon déshonneur.* „Barnevelt ne mollit point„ écrivait Carleton (*) :" ſelon toute apparence, il faudra qu'il ſuccombe, avant qu'il ſoit peu, ayant, à la fois, le désavantage d'une ſanté délabrée, d'un parti
Ibid. III faible & d'une mauvaiſe cauſe. (*)" La maniere dont les Remontrans traiterent le discours que fit alors Carleton dans l'aſſemblée des Etats-Généraux, n'était gueres propre à diminuer le reſſentiment de ce Miniſtre brouillon & paſſionné d'un Monarque qui ne ſavait pas voir de ſes propres yeux. Dans cette harangue, il n'avait pas craint d'avilir ſon caractere d'Ambaſſadeur en descendant à des accuſations injurieuſes contre les Remontrans, & de compromettre ſes lumieres politiques, en ſoutenant que l'Union d'Utrecht était fondée ſur la réforme & que l'autorité ſéculiere n'avait aucun droit dans les matieres de religion.

(*) 8 *Novembre*,

Quand on lui oppoſait l'exemple de l'Angleterre „notre Roi," diſait-il „ ; n'exerce ſon autorité ſouveraine dans les matieres de la foi qu'après avoir conſulté les Docteurs. Quand le Diable éleve des queſtions oiſeuſes & ſubtiles, pour faire naître des ſchismes, le Monarque s'opoſe aux commencemens du mal. S'il a fait des progrès, il aſſemble des Synodes provinciaux ou nationaux, ſuivant que l'héréſie a infecté une partie ou le corps de l'Etat. D'après cet exemple, vous devez, diſait-il aux Etats-Généraux, aſſembler un Synode„. Mais cet exemple avait-il produit d'heureux effets, ramené les ſectes diverſes à l'unité de la foi, c'eſt ce que Carleton ne jugea pas à propos de leur dire. C'était, cependant, le point eſſentiel, le point avec lequel les Arminiens embaraſſaient conſtamment leurs adverſaires. Les Etats de Hollande acheverent de renverſer les aſſertions hazardées par Carleton dans un écrit qu'ils rendirent public. Ils prouverent que la religion n'avait été qu'une des moindres raiſons de leur ſoulevement contre le Roi d'Eſpagne, puiſque des Provinces toutes Catholiques avaient été admiſes dans la confédération formée pour le maintien des privileges & libertés nationales. Le diſcours de Carleton fut encore attaqué plus vivement dans une brochure anonyme qui parut ſous ce titre ironi-

1617.

Ibid. 186, 202.

1617. que: *Balance pour peſer en toute équité & droiture la harangue du très Docte & très prudent Seigneur Dudley Carleton Ambaſſadeur &c.* Elle parut auſſi en François avec une préface ſatyrique & le *motto* de l'ordre de la jarretiere: *honny ſoit qui mal y penſe.* La publication de cette *balance* où l'on voyait combien les raiſons de Carleton étaient légeres, jetta cet Ambaſſadeur dans la plus violente colere. Il eut recours à l'autorité des Etats Généraux pour faire brûler cette brochure & punir l'Auteur & l'imprimeur. L'impreſſion qu'elle fit ſur lui fut ſi forte que, pendant longtems, il ne répondit aux queſtions politiques de la cour de Londres que par des plaintes ameres contre la *Balance.* On m'y reproche, diſait-il, des défauts dont je ne diſconviens pas. Mais ce qui me déſeſpere, c'eſt que ſa Majeſté Britanique n'y eſt pas reſpectée. Il crut pendant longtems que cette affreuſe brochure ſortait de la plume d'Uitenbogaard & de Grotius, quoiqu'on ait ſu depuis que Jaques Taurin Miniſtre à Utrecht l'avait compoſée. Auſſi Grotius n'eſt plus, ſelon lui, qu'un brouillon & une jeune tête chaude. Enfin ſon reſſentiment éclata avec tant de violence que des ſcélérats vinrent lui propoſer de le défaire de Barnevelt & de Grotius.

Carleton II. 119, 133, 141, 142, 204, 205, 213, 244.

Aid. III. 51.

Le ſieur Du Maurier, Ambaſſadeur de France joua, dans ces troubles, un rôle plus reſpectable, plus digne d'un miniſtre de paix. Il avait ſu démêler les deſſeins ſecrets de Maurice. Il ne craignait pas d'aſſurer que le Prince eût adopté l'hypotheſe des Arminiens, ſi Barnevelt avait paru Calviniſte zèlé. Peut-être, ſans s'en appercevoir, ne ſuivait-il lui-même que la Religion qui s'accordait avec ſa politique. Les interêts de la France l'attachaient au parti de Barnevelt. Comme il était de la Religion Proteſtante, ainſi que les autres Miniſtres Français ſes Prédéceſſeurs, il s'était déclaré pour l'opinion des Arminiens Il exhortait cependant les deux partis à la concorde & à la tolérance. Non content de faire, pour cet objet, un diſcours dans l'aſſemblée des Etats-Généraux, il demanda audience aux Etats de Hollande, demande extraordinaire de la part d'un Miniſtre étranger, dit Carleton, fondé toujours ſur le faux principe que la religion eſt une affaire qui regarde la Généralité & non chaque Province en particulier. Selon Carleton, il n'appartenait même, qu'au Roi d'Angleterre d'intervenir dans ces diſputes de religion, parcequ'il était Proteſtant, *Défenſeur de la foi*, & qu'un Prince Catholique ne pouvait être ami de la République. Du Maurier avait déclaré

1617.

L'Ambaſſadeur de France cherche à réunir les Eſprits. *Aubery Mem. Art. Maurice.*

Brandt II. 643, 673. *Carleton* II. 138, 158, 129, 169, 176.

1617. qu'il aurait toujours la discrétion de ne pas se mêler de ces troubles. Il avait fait entendre qu'on devait eviter les remedes corrosifs pires que le mal. Carleton ne put jamais digerer ces paroles; & la passion l'aveuglait au point qu'il les dénonça au Roi d'Angleterre, comme offensantes pour ce Monarque & pour lui. Le Chevalier Lake, alors Ministre de sa Majesté Britanique, avait l'esprit assez pénétrant, le jugement assez calme, pour voir que, dans ces troubles, Maurice n'empruntait le manteau de la religion que pour voiler des desseins ambitieux, & qu'un Synode ne pouvait rien produire de bon.

Ibid. 39. 30. 96. 101 114. 136.

Maurice gagne plusieurs petites villes de Hollande.

Maurice, n'étant plus retenu au dehors & devenant tous les jours plus absolu au dedans, résolut de faire un nouvel essai de son autorité. Il quitte encore la Haye pendant la nuit. Les Magistrats de Leide, avertis qu'il devait passer dans leur ville, se disposaient à lui mander de remettre l'honneur de sa visite à un autre tems. Ils avertirent plusieurs autres villes de se tenir sur leurs gardes: cet avis n'empêcha pas Maurice de visiter Schiedam, Rotterdam, Dort & Gorkum. Il tâcha d'engager ces villes à consentir à la tenue d'un Synode. Il écrivit à d'autres villes, qu'on avait empiété sur son autorité par la levée des *Waardegelders*. Ces soins ne

furent pas infructueux. Plusieurs commencerent à se laisser ébranler Schiedam se réunit aux villes qui consentaient au Synode. Mais plusieurs autres villes de Hollande, Leide, Gouda, Rotterdam, Schoonhoven, la Brille, Alkmaar & Hoorn, accéderent à un mémoire vigoureux, rendu au nom de ceux de Haarlem. Ces neuf villes formerent une espece de confédération. Elles s'engageaient à se soutenir mutuellement pour défendre les droits & l'autorité des Etats de Hollande; pour maintenir la religion, mais sans permettre qu'on troublât les citoyens sur des articles non fondamentaux; pour s'opposer à l'audace des cours de justice qui autorisaient les particuliers à violer les édits des Etats; pour forcer les garnisons des villes à faire serment de defendre le Magistrat. 1618.

Huit villes de Hollande forment une espèce de confédération. *Le Clerc.* XI. 330.

C'étaient les derniers efforts de la liberté mourante. Déjà Barnevelt sollicitait avec instance ce qu'il avait déjà demandé souvent, la permission de se démettre de ses emplois, qu'il ne pouvait, disait-il, plus remplir à cause de son âge & de ses infirmités. Mais, les Etats de Hollande lui déclarerent que, dans des tems si orageux, on pouvait moins que jamais se passer de ses services. Il se laissa gagner, quoi que l'audace de ses ennemis devînt tous les jours plus effrayante. Leur malice éclata avec une

Nouveaux bruits injurieux publiés, contre Barnevelt. *Carleton* II. 230.

Regenboog I. 315.

traîtres. Le Comte qui connaiſſait trop bien l'état des affaires, pourqu'on pût lui en impoſer: „ je crois, reprit-il, que nous prenons en effet le grand chemin de l'Espagne. „ Cela vaudrait mieux, dit alors Maurice qu'autrement." Il avait déjà declaré que cette affaire ne pouvait ſe décider que par l'épée. Il diſait même hautement qu'il *moudrait bientôt comme poudre* l'Avocat & ſon parti. Tous ces bruits ne laiſſaient par de faire impreſſion ſur le peuple qu'il importait de gagner, lors qu'on vint remettre à Barnevelt un de ces libelles écrit de la propre main de l'auteur. C'était un certain Jean Dankerts, autrefois notaire à la Haye, homme déjà connu par pluſieurs libelles de ſa façon. Dans le tems de la trêve, il n'avait échappé à une juſte punition que par l'interceſſion généreuſe de ceux qu'il avait attaqués. Une bile noire, un zéle impétueux, ſans frein comme ſans pudeur, dominait ce vil inſtrument du fanatisme & de l'ambition. Son ſtile portait tous les ſymptômes de l'emportement & de la démence. Il préludait en criant au ſecours! au feu! & en invoquant le nom du Seigneur. Il prenait Dieu à temoin qu'il ne dirait que la vérité. Eh! quelles vérités Les Arminiens étaient, diſait ce vil délateur, d'infames hérétiques, des loups dévorans, Barnevelt,

1618.

Uitenbog. hiſt. 93. *Leven.* X. 171. *Holl. Ref. Avril. Nov.*

1618. un *poltron chauve*, *le grand penſionaire du Pape*, & le plus inſigne traître que la terre eût porte. Qu'on aille à Bruxelles, pourſuivait cet impudent libelliſte: on verra dans les régiſtres, que Barnevelt en a tiré cent vingt mille Ducats & Uitenbogaard, quatre vingt mille Albertins. On trouva dans le même manuſcrit ſéditieux une liſte des perſonnes dont ce ſcélérat ſe promettait des retributions, pour faire imprimer ſon livre. Barnevelt, muni de cette piece, en fit part aux Etats. „ Voila," dit-il en pleine aſſemblée „ un Auteur qui ne peut ſe cacher ſous le voile de l'anonyme. Il énonce des faits bien articulés. Qu'il ſe préſente pour fournir ſes preuves. Je l'attends de pied ferme. Uitenbogaard ne reculera pas." Dankerts fut arrêté; on le mit en priſon à Amſterdam: mais la Régence ne voulut jamais permettre qu'il fût conduit à la Haye. Il fut même élargi, lors de l'empriſonnement de Barnevelt & recompenſé, comme ayant ſouffert pour la bonne cauſe.

Carleton Ll. 244.

Barnevelt fait ſon apologie.

Barnevelt n'avait jusqu'alors oppoſé que le ſilence, le mépris & ſa réputation à ces attaques violentes & multipliées. Il ſemblait avoir jusqu'alors regardé comme au deſſous de lui de descendre à une juſtification contre ces calomnies abſurdes & de ſi vils délateurs. Mais ne pouvant pas

1618.

ſe diſſimuler qu'ils n'étaient que les inſtrumens d'une cabale puiſſante, il crut ne pouvoir ſans danger differer de ſe juſtifier: ſon apologie eſt adreſſée aux Etats de Hollande. Cette piece eſt ſans art: le vénérable vieillard ſemble mépriſer les couleurs de l'élocution comme des ornemens vains & futiles. Mais le récit noble, ſimple & naïf qu'il fait de ſa vie & de ſes ſervices, a quelque choſe de grand, de touchant, qui gagne la confiance & ſubjugue l'esprit plus que tous les rafinemens trop ſouvent impoſteurs de l'éloquence. Comme ceux qui jalouſaient ſon autorité, affectaient de demander quelle était ſon extraction, ſa patrie, il dit qu'il était né à Amersfoort d'une famille noble de la Veluwe, & que ſa biſayeule ſortait de l'ancienne maiſon d'Amersfoort. Il s'étend enſuite ſur l'éducation qu'il a reçue, ſur ſes études & ſes voyages. Il ſemble prendre plaiſir à s'arrêter ſur la maniere dont il déconcerta les pernicieux projets de Leiceſter & des Anglais. Il faiſait ſentir avec la chaleur de la vérité, mais en diſſimulant ſa juſte indignation, comment, au milieu des orages excités par cet ambitieux, il avait contribué au ſalut & à l'élévation du Prince Maurice. En un mot il réſulte de ce mémoire apologétique que Barnevelt avait été le pere & l'appuy de la Republique nais-

Waaragt. hiſt. v. Barn. 146-188.

Le Clerc XI. 332-335.

Carleton II. 263, 264.

1618. ſante, &, que malgré l'épée des Princes de Naſſau, elle ſerait périe pluſieurs fois ſans le ſecours de ſes conſeils & de ſes négociations. Il finit en invitant ſes concitoyens à ſuivre l'avis des Rois de France & de Suede qui les exhortaient à la tolérance & à l'union, ſuppliant les Etats-Généraux, ſon Excellence, le conſeil d'Etat, les Amirautés & les conſeillers-committés à ſe renfermer dans les bornes de leurs inſtructions reſpectives.

Nouvelles attaques contre Barnevelt.

Telle etait l'iniquité des tems que ce mémoire ne fit qu'augmenter l'animoſité des ennemis de Barnevelt. „ Qu'avait-il beſoin, diſait Carleton, de remuer la „ cendre d'un Seigneur qu'Elizabeth mit „ en état de rendre les plus grands ſervice à la République & qui n'en fut „ recompenſé que par une noire ingratitude ? Il eſpere fermer la bouche „ à ſes détracteurs: il éprouvera, ce qui „ fut dit de Pasquin, que ſi le Pape le faiſait précipiter ſans le Tibre, toutes „ les Grenouilles deviendraient autant „ de Pasquins." Et Carleton ajoutait qu'il y avait bien plus de grenouilles en Hollande que dans le fleuve qui baignait les murs de Rome. D'après ce ſingulier langage de la part d'un homme initié dans ces myſteres de ſang, on ne doit plus s'attendre qu'à des projets violents. Les libelles commencerent à pleuvoir de

Ibid. 260. 253.

nouveau. Il en parut un contre l'apologie de Barnevelt qui révolta tellement par l'impudence & la malignité, que les Etats de Hollande promirent cinq cens florins à celui qui découvrirait l'auteur & l'imprimeur. Ils prirent, en même tems, Barnevelt sous leur protection. Mais les villes de Hollande, opposées à la pluralité, refuserent d'afficher cet édit. Les écrivains satyriques, se regardant alors comme soutenus par l'autorité publique, n'en devinrent que plus audacieux. Maurice ne manqua pas de les encourager encore par son exemple. Barnevelt lui avait écrit une lettre qu'il avait ensuite mise devant son apologie. Il se plaint que certaines personnes fomentaient les divisions intestines & portaient atteinte à la souveraineté de chaque province. Il invite le Prince à changer de mesures, pour son intérêt & pour celui de l'Etat. Maurice, après avoir examiné cette lettre, apela van der Myle, Gendre de Barnevelt. Pour ajouter l'insulte à l'oppression, il s'avisa de lui répondre par une historiette: „ Allez „„ dit-il," apprendre à votre Pere qu'il y avait jadis un vieillard qui dans sa jeunesse aimait à débiter des contes bleus : à force de les répéter, le bon homme vint insensiblement au point de se persuader que ces contes étaient des faits réels. Il s'en

1618.

Holl. Ref. Juin.

Uitenb. lev. X. 117. *hist.* 938.

Carlet. II. 263.

en 1591, Maurice s'était reſervé le droit de diſpoſer de l'élection des Magiſtrats, pendant le tems de la guerre. Depuis la trêve il avait continué l'exercice de ce droit. Les Regens, qu'animait l'eſprit de liberté, prévoyant l'uſage qu'il pouvait en faire dans les troubles actuels, aſſurés d'ailleurs que la plus grande partie des Bourgeois penſaient comme eux, réſolurent de rendre aux corps de métier leur ancienne influence dans les élections. Maurice, averti de ces projets par ſes créatures, prit tout d'un coup ſon parti. Avant que le peuple eût eu le tems de faire cauſe commune avec les Magiſtrats, il vole à Nimegue, vers le tems des élections. Soutenu par les Soldats de la garniſon, il change tous les Magiſtrats en place & les Repréſentans de la commune appellés *Gemeensluiden*. Les Magiſtrats dépoſés furent conſternés de cette violente infraction des privileges. Ils ſe rendirent à la Haye. Ils ſe *jetterent entre les bras* des Etats-Généraux & des Etats de Hollande. Les derniers furent les ſeuls qui s'intéreſſerent en faveur de ces citoyens opprimés. Mais Maurice joignant toujours la politique à l'activité, ſe rendit aux Etats de Gueldre & ſut les engager même à le remercier de ce qu'il venait de faire à Nimegue, à ſe déclarer pour le maintien de ſon autorité, pour la ſup- 1618.

1618. preſſion des nouvelles milices & la tenue du Synode. Il y fit condamner & flétrir la conduite de Biesman, député de la ville aux Etats-Généraux, de Jean Bill Sindic & de Brienen, Gentilhomme d'une ancienne famille, trois illuſtres citoyens qui s'étaient diſtingués par leur patriotisme & contre le Synode. Maurice ſe rendit enſuite aux Etats d'Overyſſel, aſſemblés à Déventer. „ On ſe propoſe, leur dit-il, de ne discuter dans le Synode national que quelques disputes de religion. Ses déciſions n'auront de force qu'autant qu'elles ſeront ratifiées par les Etats de chaque Province. On n'entend point préjudicier à leurs droits." A ces promeſſes, à ces conditions, les Etats s'engagerent à accéder à la tenue du Synode.

Maurice gagne les Etats d'Overyſſel. *May.*

Grot. Apol. ch. V.

La ville d'Utrecht, alors regardée comme le boulevart du parti Remontrant, prit ouvertement l'alarme à ces nouvelles vraiment ſiniſtres. Ryzenbourg & Zuileſtein, députés de la Province aux Etats-Généraux, manderent à leurs conſtituans que Maurice, non content d'avoir opprimé des hommes d'honneur & de bien à Nimegue, s'était, contre la raiſon & au grand chagrin des bons citoyens, fait admettre dans l'aſſemblée des Etats-Généraux. Dans le fort de leurs alarmes les Etats d'Utrecht cherchaient à s'aſſurer de quelques places

Oppoſition courageuſe de la ville d'Utrecht.

Carleton II. 231, 246.

voisines. Leur terreur était si grande que, dans le tems que le Prince se rendit aux Etats de Gueldre, ils avaient envoyé pour le prier de ne point passer par Utrecht. Maurice, qui se plaisait à étaler son courage intrépide, & à jetter dans l'embarras tous ces Bourgeois Républicains qu'il voulait accoutumer à respecter son autorité, regarda cette priere comme un défi. Il ne pensait pas à passer par Utrecht: peut-être cette priere le détermina à s'y rendre. Cette résolution hardie piqua vivement les Régens; ils délibererent s'ils ne lui tiendraient pas les portes fermées. Ils n'oserent cependant pousser les choses à cette extrémité: mais ils eurent soin d'empêcher la garnison de se mettre sous les armes. Sous prétexte de faire honneur à Maurice, mais en effet pour éclairer ses démarches, ils le firent garder toute la nuit par des Compagnies Bourgeoises. Mais, comme le Prince avait des Partisans secrets parmi les membres des Etats & que tous ces nouveaux Républicains ne respiraient pas ces sentimens farouches d'indépendance qui caractérisent une antique liberté, ou l'affranchissement récent d'un joug odieux, on vit, dans les délibérations, tous les symptômes de l'incertitude & de la crainte. On prit d'abord la résolution d'augmenter les nouvelles milices; ensuite on dé- 1618.

1618. libéra s'il ne ſerait pas à propos de les caſſer. On obſerva que leur entretien commençait à devenir onéreux, que Maurice appellait cette *levée* une veritable *rébellion* & qu'il vaudrait mieux lui demander quelques compagnies pour les remplacer. Les députés de la province à la Haye, furent même chargés d'en parler au Prince. Mais, avant que de s'aboucher avec lui, ils conférerent avec quatre des principaux membres des Etats de Hollande, de Haan, Hogerbeets, Grotius, Penſionaires de Haarlem, de Leide & de Rotterdam, & de Lange, Bourguemaître de Gouda. Grotius fit ſes efforts pour détourner ceux d'Utrecht de congédier les nouvelles milices & leur fit eſpérer des ſecours d'argent de la Province de Hollande. Avant d'en venir à une réſolution déciſive, les Etats de Hollande, voyant qu'on déliberait fortement dans les Etats-Généraux ſur le licenciement des nouvelles milices, envoyerent une députation au Prince Maurice & au Comte Guillaume Louis. Barnevelt portait la parole. Il fit entendre que les villes n'avaient levé des Waardegelders que pour leur ſureté & conſentiraient à les licencier, pour vu qu'on leur envoyât des compagnies, non d'étrangers, mais de Soldats nationaux. Maurice rejetta cette ouverture plus propre à concilier les partis, qu'à favoriſer ſes des-

Wagen X. 206, 217.

desseins ambitieux. Ainsi les députés d'Utrecht ne crurent pas devoir l'entretenir sur la proposition dont ils étaient chargés. Ils s'en retournerent, sans avoir rien fait. 1618.

Quoiqu'ils se fussent rétirés & que la majorité des Etats de Hollande s'épuisât en protestations, les Etats-Généraux ne laisserent pas de prendre la résolution d'envoyer quelques membres de leur assemblée, pour accompagner, en leur nom, le Prince d'Orange dans cette ville. Dans le dessein que Maurice avait formé de casser toutes les nouvelles milices, il avait habilement ménagé cette résolution des Etats-Généraux, pour couvrir sa conduite d'une apparente légalité. A cette nouvelle les Etats de Hollande firent partir pour Utrecht quatre autre députés de leur corps Toorenvliet, Hoogerbeets, Schoonhoven & Grotius, qui arriverent avant ceux des Etats-Généraux & Maurice. Ainsi l'opposition des deux partis fut dèslors caractérisée par des efforts éclatans de part & d'autre. Les choses étaient dans un état critique qui devait décider qui triompherait, du parti de Prince ou de celui de la liberté. Les députés obtinrent audience dans les Etats d'Utrecht le 25 de Juillet. Grotius figurait parmi ces députés, ce fut lui qui porta la parole. Il exhorta les

Brandt lev. v. Grot. l. 2. Carleton II.

1618. Etats à ſoutenir les droits de chaque Province déja bleſſés par des infractions violentes & ménacés d'une deſtruction totale; il leur recommanda de maintenir une bonne garde aux portes de la ville & d'empêcher qu'on n'y fît entrer des troupes étrangeres pour opprimer la liberté." Cette exhortation courageuſe ſurprit quelques membres puſillanimes: mais n'eſt-il pas à craindre, dirent-ils, que Maurice ne faſſe enfoncer les portes? *Ce ſerait une violence* reprit Grotius: & comme dans la ſuite, on lui fit un reproche de cette expreſſion: les *vrais Hollandais*, dit-il, *ne ſont pas des Courtiſans. Ils ne ſavent déſigner les choſes que par leurs noms.*

Conférence remarquable de Maurice avec les Députés des Etats à Utrecht.

Brandt Grot. Leyen.

Maurice arriva le ſoir avec les Commiſſaires des Etats-Généraux les Sieurs Voogt, Manmaker, Schot, Swartenbourg, Scheel & Gockinga. Le lendemain, il demanda aux Etats le licenciement des nouvelles milices & leur acceſſion à la tenue d'un Synode. „ Je ne conſentirai jamais, leur dit-il, d'un ton impérieux " qu'aucun citoyen ſoit opprimé pour cauſe de religion. Je veux être le pere & le protecteur des deux partis". Les députés vinrent enſuite le trouver, pour l'inſtruire qu'ils n'avaient d'autre objet que de ſe concerter avec ceux d'Utrecht ſur les meſures néceſſaires à la ſûreté publique. „ on proté-

gera bien les Magiſtrats leur dit Maurice. On veut ſavoir auparavant comment ils gouverneront. On a déjà voulu gliſſer cinq erreurs dans la religion. On a même projetté de me dépoſer du Stathouderat, moi prince d'Orange, & de me chaſſer du pays. J'y mettrai bon ordre, je ſais ce que je dois faire. J'ai pour moi cinq Provinces; & j'attends ici les députés de ſix villes de Hollande pour me ſeconder. „Ces villes étaient Dort, Amſterdam, Enkhuiſen, Edam, Purmerende & Schiedam dont les députés ſe rendirent effectivement à Utrecht. Ce langage étrange étonna les Députés, ſans les déconcerter. Ils répondirent qu'ils ne ſavaient pas qu'on eût projetté quelque choſe au déſavantage de ſon Excellence, qu'on n'oublierait jamais de reconnaître ſes ſervices autant qu'il ſerait poſſible, & que la méfiance réciproque, provenant de points de religion ſubtils & peu importans, elle ſerait facile à lever en conciliant les eſprits par une tolérance réciproque, au lieu de chercher à les irriter ſans retour par des déciſions. Maurice inſiſta pour la tenue d'un Synode. Il oſa avancer que les nouvelles milices étaient plus dangereuſes que des citadelles Eſpagnoles. Il lui échappa même de dire que tout cela venait de la faute de Barneveld. „Quand il ne ſerait plus," lui répondit-on auſſitôt

1618.

1618. avec courage,„ ne ſerions nous pas également obligés de défendre les droits de la patrie?" Grotius ajouta qu'on voulait écraſer la Hollande & la ſoumettre aux autres Provinces. Maurice dit que Barnevelt ſemblait, au contraire, avoir voulu faire des ſeuls Etats de Hollande, les Etats-Généraux Ainſi Maurice ne cachait plus ſon projet d'altérer la conſtitution fédérative & d'écraſer le parti qui voulait borner les progrès de ſon autorité.

Embarras des Régens d'Utrecht oppoſés à Maurice. *Grot. Apol.* XIX. *Brandt* II. 83. *Wagenaar* X. 225, 231.

Cependant les Etats d'Utrecht, dirigés par l'éloquence de Grotius, firent réponſe à Maurice. Ils repréſenterent qu'ils ne pouvaient revenir contre les précautions qu'ils avaient priſes pour leur ſûreté, & qu'ils regardaient un Synode national comme une démarche inutile & même dangereuſe, s'il n'était convoqué du conſentement unanime de toutes les Provinces. Mais lors qu'on commença à ſoupçonner que Maurice n'entreprît, de ſa propre autorité, de licencier les nouvelles milices, cette ardeur courageuſe ſe ralentit un peu. On ſe demandait ce qu'il faudrait faire dans une conjoncture ſi délicate, les uns opinaient pour la ſoumiſſion; d'autres voulaient qu'on opposât la force à la force. Le Secretaire Ledenberg, homme bouillant & impétueux, ſecondé par quelques autres, donna des ordres pour faire arrêtter les troupes qu'on verrait filer, pour pénétrer

dans la Province. Pluſieurs membres de 1618.
la Régence, Ledenberg, Zuileſtein, Koningsvry, Hoeſlaken, Zandenbourg, Ryzenbourg, Moersberg, De Gooyer, Groveſtein, Van Eck, & même le Grand-Bailly, Jean de Zuilen, noms mémorables dans les faſtes de la liberté belgique, tinrent une aſſemblée, pour concerter les moyens de la ſoutenir & de conjurer la tempête qui menaçait de la renverſer. Il s'agiſſait de ſavoir ſi les patriotes & les députés du Hollande pouvaient compter ſur le courage des Waardegelders & des Compagnies Bourgeoiſes. Les députés de Hollande jugeaient que les milices devaient ſervir ceux qui les entretenaient à leur ſolde. On commença par interroger Harteveld, Capitaine des nouvelles milices: Mais il déclara poſitivement qu'on ne pouvait ſe fier à de pareilles troupes, & qu'étant compoſées de Bourgeois timides & non aguerris, elles n'oſeraient tenir tête au Prince d'Orange & aux Etats-Généraux. On lui repréſenta qu'il ne s'agiſſait pas de s'armer contre le Prince ni contre les Etats: Mais Ledenberg ne laiſſa pas de lui reprocher ſa lâcheté; & Koningsvry prit ſur lui le commandement des Waardegelders. Les patriotes zélés ne laiſſaient pas d'être en proie aux plus cruelles perpléxités. Barnevelt avait écrit à Ledenberg qu'il ne pouvait

1618. encore procurer des ſecours à la ville d'Utrecht, qu'il attendait à tout moment l'arrivée des Ambaſſadeurs Francais pour tirer, par leur entremiſe, Maurice d'Utrecht. Barnevelt avait, par ſon crédit, ménagé une Ambaſſade extraordinaire de la cour de France: il voulait par cet incident, faire échouer le Synode & ſoutenir ſon parti, &, avec l'argent que la France devait envoyer pour les troupes, aſſiſter ceux d'Utrecht. Il paraît même qu'il ſe concertait avec cette cour pour qu'elle retirât ſes troupes pendant quelque tems, afin que le Prince d'Orange ne pût s'en ſervir pour opprimer la liberté de ſa patrie. Le parti de la liberté attendait cette Ambaſſade avec impatience & fondait ſur elle ſa plus grande eſpérance.

Carleton II. 273, 274. III. 214, 225, 279, 238. *Grot. Apol.* c. XIX. *Brandt Grot. Lev.* 131.

Maurice caſſe les Waardegelders.

On comptait même ſur le Gouverneur de la garniſon d'Utrecht. C'était un Anglais, nommé Jean Ogle qui dans les troubles de la ville en 1610, ayant couru risque de périr par les mains des fanatiques, s'était donné au parti de Barnevelt. Il paraiſſait diſpoſé à réſiſter vigoureuſement à Maurice, s'il n'eût été abandonné par le Comte de Naſſau, par Edouard & Horace Vere & par les autres Capitaines & Officiers de la garniſon que Maurice avait eu ſoin de gagner. Enfin, ayant fait entrer dans la ville quelques-unes des Compagnies alors en gar-

Sentent. imprim. *Carleton* II. 73, 81, 100, 136, 247, 293, 305.

niſon à Amersfoort, Arnhem & Viane, il ſe prépara à exécuter ſes projets. Ogle vint encore conſulter les députés de Hollande ſur ce qu'il devait faire. On ſe borna à lui recommander d'éviter les voies de fait. Le 30 Juillet, à la pointe du jour, on entendit battre les tambours; & la garniſon ſe mit ſous les armes. A ces mouvemens effets des ordres de Maurice, les députés de Hollande jugerent devoir ſortir de la ville. Il était tems. Une demie heure plus tard, ils auraient été arrêtés comme priſonniers d'Etat. En ſe retirant, ils eurent la douleur de voir arriver les députés des ſix villes de Hollande devouées à Maurice. Funeſte devouement! aveugle fureur de parti dont ces villes & ſurtout Amſterdam, ne tarda pas à ſe repentir! Maurice avec le ſecours de la garniſon & de quelques compagnies introduites la veille, fait occuper tous les poſtes & ſe rend ſur la place, apelée le *Neude*. Pour donner plus d'éclat & d'autorité à ſa conduite, il était accompagné des commiſſaires des Etats-Généraux & entouré d'un cortege brillant de Seigneurs. Il fait venir devant lui les nouvelles milices alors chargées de la garde, leur ordonne impérieuſement de mettre bas les armes, & les délie de leur ferment. Il ſe rend enſuite dans les différens quartiers, fait aſſembler les milices & les licencie avec

1618.

Juill. 30.

Brandt II. 816---817. *Verbaal ende Rapport van 't gebeſoigneerde ende gepaſſeerde by zyne Excel. en de Heeren Gecom. van de H. M. binnen Utrecht van den 25. July tot den 13 Aug. 1618. Copie communiquée à l'Auteur d'un Manuſcrit du Greffe des E. G.*

31 *Juillet.*

1618. la même ſolemnité. Les Compagnies de Cavalerie couraient toutes les rues pour diſſiper les attroupemens qui pouvaient ſe faire. Après ce coup d'autorité, ſix députés des Etats de la Province, Eck, Hardenbroek, Ploos, Gereſtein, Pot & Hamel vinrent rémercier les Commiſſaires & le Prince d'avoir, avec tant d'ordre & de bonheur, exécuté l'objet de leur voyage. Enſuite le Bourguemaître Pol vint accompagné de deux autres Magiſtrats, les prier de faire dans la Régence tous les autres changemens qu'ils jugeraient néceſſaires, & leur remit le plan qui fut enſuite ſuivi. Tous les autres Députés de la Province tirant les préſages les plus ſiniſtres de ces procédés violens, avaient pris la fuite & mis leurs perſonnes en sûreté. Le lendemain Maurice ſe rendit dans le conſeil; & quelques Bourgeois, qu'on avait gagnés pour paraître en qualité de Repréſentans de la commune, vinrent le prier de changer la Régence. Mais Maurice ne ſe contenta pas de créer de nouveaux Régens ou de laiſſer en place ceux qui l'avaient favoriſé. Il changea la forme entiere du gouvernement. Il n'eut garde de rendre aux Bourgeois leurs anciennes prérogatives. Il voulut que les quarante membres du nouveau Conſeil fuſſent à vie; quoique l'uſage eût toujours été de les renouveller tous les ans. Il chan-

3 *Aout Verbaal* &c. Changement dans le gouvernement d'Utrecht. *Carleton* II. 818, 991, *Brandt* II. 992.

gea pareillement les Elus & la noblesse. Ce dernier ordre fut augmenté de sept nouveaux membres. On observa que, les nobles députés Ryzenbourg, Bor d'Amerong, van de Waal, de Moersberg & Baeren de Koningsvry, étaient les mêmes dont les parens avaient souffert pour la liberté sous le gouvernement de Leicester. Maurice n'oublia pas, au milieu de ces changemens violens, de se plaindre amerement de ceux qui voulaient, disait-il, le rendre odieux en publiant qu'il aspirait à la souveraineté. On sent bien que les zèlés Calvinistes devaient gagner à cette révolution: ils vinrent sous le titre d'*Eglise affligée de la vraie religion chretienne reformée*, demander l'Eglise apelée *Buurkerk*, qui leur fut accordée. Ils trouverent bientôt qu'elle était trop petite; & comme ils avaient l'autorité publique pour eux, ils forcerent bientôt leurs adversaires à leur céder la cathédrale.

1618.

Brandt ibid Verbaal en Rap.

Après ce triomphe plus facile que glorieux sur des Bourgeois timides & non-aguerris, Maurice orgueilleux d'avoir étalé son courage & cimenté son autorité, revint triomphant à la Haye. Il avait porté une atteinte mortelle à la liberté nationale: Il goûta cependant la satisfaction d'être remercié solemnellement par les Etats-Généraux. On eût dit que les députés se dispu-

Les Etats de Hollande consentent à casser les milices.

Brand 't leven v. de Groot 132.

1618. taient à l'envi à qui montrerait le plus d'ardeur pour conſommer l'eſclavage : ils rendirent à la pluralité des voix un édit pour faire caſſer les nouvelles milices dans toutes les villes : & les Etats de Hollande voyant qu'une plus longue réſiſtance ſerait inutile, crurent devoir ceder au malheur des tems. Les Magiſtrats de Leide & de Rotterdam n'obéirent qu'en frémiſſant. Mais, pour ne pas donner lieu à des conteſtations ſanglantes, ils ſe mirent à la diſcrétion de l'infracteur de leurs droits, en licenciant les milices que faiſaient leur ſûreté. Les Etats-Généraux inviterent alors les Princes etrangers à favoriſer le Synode indiqué à Dort : Mais les Etats de Hollande proteſterent contre cette démarche. Ils trouvaient abſurde que des Provinces avec les quelles elles n'étaient jointes que par un lien de confédération, ôſaſſent indiquer malgré eux une aſſemblée dans une ville de leur territoire. Mais que peut on contre la force? Après avoir préſenté pluſieurs plans de conciliation, la Hollande ſe vit obligée de permettre ce qu'elle n'était plus en état d'empêcher. La ville de Gouda réſiſtait encore, lorſqu'un événement imprévu jetta la conſternation dans l'aſſemblée & rompit les délibérations.

Uiterbog. Hiſt. eccl. & Notit. Zeel. 26 Octob. Brandt 733, 755, 756, 769, 820. *Carleton* II. 252. *Aubery Art. Barn.* *Holl. Ref. Doct. Brandt* II 831, 839.

Empriſonnement de Barnevelt,

Maurice n'avait pas oublié les oppoſitions ſuscitées pour faire échouer ſes des-

seins à Utrecht. La facilité avec laquelle il les avait surmontées, lui fit juger qu'il était tems de pousser les choses à l'extrémité & de se frayer tout à fait la route au pouvoir arbitraire par le sacrifice de ceux qui, jusqu'alors, avaient arrêté ses pas. Il avait, pour colorer ses démarches, la faveur des Etats-Généraux, de six villes de Hollande & du parti des Calvinistes zèlés qu'il commençait à faire triompher partout. A mesure que ce parti croissait, Barnevelt voyait sa réputation s'éclipser avec son crédit: plus ses ennemis se multipliaient, plus les bruits de trahison répandus contre lui trouvaient des esprits crédules: car on croit aisément ce qu'on desire. Avant la derniere révolution opérée à Utrecht, Grotius avait eu vent qu'on projettait de s'assurer des principaux membres des Etats de Hollande. Il avait cru devoir avertir Barnevelt, s'il ne serait pas prudent de se mettre à couvert contre l'orage en se retirant dans quelque place forte. Mais Barnevelt qui s'imaginait qu'il aurait toujours un libre accès à la justice & qui se sentait sous la protection formelle des Etats de Hollande, ne crut pas devoir s'alarmer. Enfin, l'Ambassadeur Carleton arrivé d'Angleterre, où il avait fait un voyage, ayant promis à Maurice l'aveu & l'apuy de son maître, le Prince resolut de ne plus dif-

1618.

Grotius, Rogerincets & Ledenberg.

H. de Groot Lev. I. 124.

Carleton II. 282, 284, 287, 288. *Brandt* II. 884. *Uitenbog. Hist.* 994.

1618. férer. Quelques paroles échappées à Barnevelt, faisaient craindre au Prince d'Orange que la decision de ces disputes ne fût remise à l'arbitrage du Roi de France. Son dessein transpira cependant. Le Conseiller Berkhout se rendit avec une autre personne chez Barnevelt, pour l'avertir qu'on se préparait sûrement à l'arrêter. Barnevelt se contenta de leur dire: Messieurs je sais qu'ils sont bien *méchans je vous remercie de votre bon avis.* Mais il ne crut pas devoir en profiter. Le lendemain, Uitenbogaard vint le voir dès les sept heures du matin. Il le trouva pensif & plongé dans une profonde mélancolie. Il crut devoir le consoler, en lui rapelant l'exemple de plusieurs grands hommes qui, pour avoir rendu les plus importans services à leur patrie, n'avaient été payés que par une noire ingratitude. Vers les neuf heures, Barnevelt monta dans son carosse pour se rendre aux Etats de Hollande (*). Avant qu'il entrât dans l'assemblée, on vint l'avertir que son Excellence voulait lui parler. Quand il fut arrivé dans l'appartement où Maurice donnait audience, on le con-

(*) Le 29 Aout. C'était un mercredi et non pas un dimanche, comme le dit, par erreur, Mr. Wagenaar; puisqu'il y avait ce jour assemblée des Etats.

duiſit dans un autre. A peine y fut-il entré que Nythof, Lieutenant de la garde du Prince l'arrêta priſonnier, au nom des Etats-Généraux. Barnevelt lui dit qu'il voulait parler à ſon Excellence. On lui répondit en le menant dans la priſon. Grotius & Hogerberts furent mandés & arrêttés de la même maniere. Ils furent renfermés-tous trois dans des appartemens différens; ſans qu'aucun d'eux fût le ſort qu'avaient éprouvé les compagnons de ſon malheur. Le même jour on envoya à Utrecht pour ſe ſaiſir de Ledenberg. Il fut tenu quelque tems priſonnier dans ſa maiſon. On le conduiſit enſuite à la Haye. 1618.

Une démarche ſi violente ne pouvait venir d'un ordre des Etats-Généraux. Il aurait transpiré, & les trois victimes auraient eu le tems de ſe mettre à couvert. Auſſi cet ordre n'était-il autoriſé que par les Commiſſaires des Etats-Généraux que Maurice avait menés à Utrecht. Ils s'étaient concertés avec les députés des ſix villes de Hollande (*) du parti Calviniſte; pour charger le Prince de cette réſolution, jugeant qu'il vaudrait mieux le faire approuver des Etats-Généraux après l'exécution qu'il ne ſerait facile de l'exécuter, ſi l'on commençait par leur demander leurs avis. Auſſi les Etats-Généraux donnerent-ils

Surpriſe cauſée par cette violence.

Uitenb. lev. XIII. 244. *Brandt* II. 841, 846.

(*) *Carleton* II. 289.

1618. leur approbation & leur ſanction à cette violence. Mais les députés de la Hollande qui ſe trouvaient dans cette aſſemblée, en furent frappés comme d'un coup
Ibid. 290. de foudre. Leur conſternation fut ſi grande qu'aucun d'eux n'eût la force de proferer un mot. Enfin Matheneſſe, un des membres de la nobleſſe qui, dans ces tempêtes civiles, ſe diſtingua le plus par ſon patriotisme & ſon courage, rompit le ſilence par ces paroles énergiques & mémorables: *Vous nous avez*, dit-il, *ôté la tête, la langue & la main: vous ne devez donc attendre de nous que le ſilence & l'étonnement.* Mais que pouvaient les efforts & les proteſtations du patriotisme contre la force & la ſuperiorité? Les Etats Généraux manderent le même jour aux Etats de Hollande qu'ils n'avaient pris la réſolution extraordinaire de faire arrêter les trois priſonniers que pour ſauver la République, ménacée d'une ruine totale. Cette nouvelle jetta l'aſſemblée dans le dernier étonnement. Elle répondit à la pluralité des voix, qu'elle était conſternée d'une pareille démarche & qu'elle ne pouvait la conſidérer que comme une violente infraction faite aux libertés & aux droits de la Province.

Artifices de Maurice pour éluder l'éla- Elle députa promptement au Prince d'Orange pour expoſer ſes griefs & reclamer le ſecours que ſa charge l'obligeait

de prêter à la Province de Hollande comme Stathouder, & protecteur de ſes privileges. La demande était adroite & preſſante. Maurice fit ſemblant de ne la pas bien comprendre. „ Cela ne me regarde pas," dit-il: „ On s'eſt borné à exécuter les ordres des Etats-Généraux. Il faut croire qu'ils n'ont pas agi ſans de bonnes raiſons. On ne conteſte point les droits de la Hollande. Elle pourra les diſcuter avec les Etats Généraux. „ Il ajouta, toujours avec la même diſſimulation, que Barnevelt avait été un homme ſage, mais qu'ayant perdu ſon crédit dans les Etats-Généraux, il voulait le rétablir par des moyens dangereux. Il finit par promettre que cette affaire ne trainerait pas, & que Barnevelt ne courait aucun danger. Il employa la même défaite en parlant à Meſſieurs Van der Myle & Veenhuiſen, Gendres de Barnevelt & au Sieur de Groenveld, fils de cet illuſtre priſonnier : ils étaient venus le prier d'avoir égard au grand âge de leur Pere & de permettre qu'il eût ſa maiſon pour priſon : „ c'eſt l'affaire des Etats-Généraux, leur répéta Maurice : votre Pere n'a pas plus à craindre que moi." Veenhuiſen voulut juſtifier ſon Pere, pour s'être oppoſé à l'*Egliſe du Cloître*, où les Calviniſtes avaient arboré l'étendard du ſchiſme à la Haye. Il avait à peine nom-

1618.

giſſement des priſonniers.

Le Clerc T. II. Liv. IX. 3.

Brandt II 842.

1618. mé cette Egliſe que Maurice affectant tous les transports d'une ſainte & pieuſe colere; Comment! „ dit il," qui conque oſerait ici s'oppoſer à l'Egliſe du Cloître, ne s'en retournerait pas ſur ſes propres jambes." Le même jour, les Seigneurs de Schagen & d'Asperen, deux des principaux membres du corps de la nobleſſe, percerent, l'épée à la main, jusqu'a l'appartement de Barnevelt. Ils demandaient hautement qu'il fût relâché, & paraiſſaient déterminés à l'emmener avec eux. Maurice accourut au bruit, & commanda qu'ils fuſſent desarmés & empriſonnés jusqu'à ce que les Etats Généraux en euſſent ordonné. Il jugea cependant que cette nouvelle violence pourrait lui ſusciter de puiſſans ennemis. Il ſe contenta de les faire renvoyer avec une reprimande. On afficha le même jour à la Haye une déclaration qui n'était ſignée de perſonne. On y inſtruiſait le public que, pour prévenir une conſpiration qui venait d'expoſer la République au plus grand danger, la ville d'Utrecht & pluſieurs autres à des émeutes ſanglantes, on avait jugé devoir arrêter Barnevelt, Hogerbeets & Grotius.

Brandt Regspl.

Cette complication de démarches irrégulieres & violentes donna lieu à bien des opinions diverſes, ſuivant la diverſité des partis & des vuës. Les Calviniſtes

Jugemens divers ſur cet empriſonnement.

nistes applaudirent hautement. Ils soutenaient que pour conserver la bonne religion dans sa pureté & l'union des Provinces prête à se dissoudre ; les Etats-Généraux, tenus de veiller à la conservation de la République, avaient dû préférer le salut de la patrie à des considérations particuliéres. La fureur des partis était si grande qu'un ministre fanatique de ce tems là (*) n'a pas craint d'écrire qu'après une nuit longue & désastreuse, l'emprisonnement de Barnevelt était l'aurore d'un beau jour. Le petit nombre de ceux qui n'avaient pris aucun parti, jugeaient qu'un coup d'Etat si violent était inutile, puisque le Synode était résolu & les nouvelles milices licenciées. Les Anglais, qui se trouvaient dans le pays, ne purent étouffer leur joie. Enfin, disaient-ils, est écrasée la ligue puissante qui gouvernait impérieusement la République. Avec elle est tombée l'ennemi le plus dangereux de l'Angleterre, l'audacieux contempteur des actions & de la personne de sa Majesté Britannique. Enfin il a plu à Dieu de sauver son église dont ces dangereux novateurs voulaient saper l'édifice par des manœuvres diaboliques. L'Ambassadeur ne se contenta pas d'étaler son approbation & celle de son maître : il fournit même des articles d'accusation contre Barnevelt. „ Je m'attends, disait-il, que cette démar-

1618.

Grot. Apol. c. 13. *Carleton* II. 290, 308.

(*) *Baudart Hist.* X. 64.

Ibid. 286, 305, 309.

Carleton I. 310, 316, 523. *Baudart* X. 63.

1618. che produira d'heureux effets pour l'Angleterre, par la chûte d'un Miniſtre dont on a remarqué généralement la hauteur & le peu d'affection pour notre nation, qui s'eſt toujours montré moins attaché à notre alliance qu'à celle de la France." Il encouragea Maurice qui, sûr de la faveur du Roi d'Angleterre, ſe flatta plus que jamais de conſommer la révolution. Mais les patriotes zèlés & les Arminiens pouſſerent des cris de fureur. On afficha & l'on répandit des placards où l'on invitait un nouveau Brutus à délivrer ſa patrie d'un tyran. (*) N'avions-nous, diſaient-ils, acquis la liberté que pour voir nos privileges foulés aux pieds ? L'Espagnol pouvait colorer ſes procédures tyraniques du nom du Souverain. Mais quelle raiſon peuvent alléguer quelques particuliers ſans caractere, en faiſant, de leur propre autorité, enlever les trois principaux Magiſtrats de la Province, contre la volonté des Etats leurs uniques & légitimes juges & ſouverains ? L'aveu poſtérieur des Etats-Généraux a-t-il pu rendre valide une

Grot, Apol. c. 13.

Baud. ii.

(*) *Hollanders uw privilegien en vryheid zoet*
Worden nu t'eenemaal getreden onder de voet?
Een Brutus kan ons helpen!

procédure si contraire aux loix ? Ont-ils quelque jurisdiction dans un endroit où ils ne s'assemblent eux-mêmes que par la permission des Etats de Hollande? Ils violent encore le droit qu'ont les Hollandais de ne pouvoir être arrêttés, sans une information préalable, à moins d'être surpris en flagrant délit. Les Etats-Généraux ont-ils à se plaindre de la conduite de ces trois Ministres? Ils ne peuvent donc se constituer les juges dans une affaire où ils sont la partie plaignante. 1618.

Après une atteinte si terrible portée aux privileges les plus sacrés de la Hollande, aux principaux fondemens de la confédération Belgique, il était difficile de ne pas s'alarmer sur les procédés ultérieurs des Auteurs de ces violences. Il y en eut même plusieurs de ceux qui avaient favorisé ces mesures qui commencerent à en redouter les suites. Plusieurs des principaux Partisans de Barnevelt, crurent devoir se mettre en sûreté, en abandonnant le pays. Uitenbogaard se retira dans le Brabant. Van der Myle, averti qu'on le veillait de près, s'enfuit précipitamment en France, d'où il ne revint que l'année suivante.

Fuite de plusieurs à Citoyens attachées Barnevelt.

Uitenbog. ler. ch. IX. 147.

Carleton II. 302, 308, 313.

L'emprisonnement de Barnevelt enhardit ses ennemis à se montrer en toute liberté. On le déchira plus cruellement que jamais dans des libelles, des chansons

Bruits répandus contre les prisonniers

1618. & des eſtampes allégoriques. (§) Pluſieurs de ceux qui lui devaient leur fortune, furent les premiers à couvrir lâchement de boue celui qu'ils encenſaient auparavant comme leur idole. Son intelligence avec les deux autres priſonniers & la part qu'ils avaient eue dans l'affaire d'Utrecht, donnerent occaſion aux rapports les plus étranges & les plus odieux. Ce qu'on a pu découvrir de plus hardi dans leur plan, était d'empêcher, & même par les voies de fait, que Maurice, de ſa propre autorité, ne caſſât les nouvelles milices. Mais ils n'agiſſaient que de concert avec les Etats de Hollande & d'Utrecht qui avaient droit de regarder les procédés violens de Maurice comme de vrais crimes de leze-majeſté. On en vint jusqu'à publier qu'ils projettaient une réconciliation avec l'Eſpagne, au cas que Maurice refuſât de renoncer au Syſtême de tyrannie qu'il avait adopté.

Baudart X. 63, 64. *Carleton* II. 330, 344. *Brandt* II. 935. *Carleton* II, 344. *Carleton* II. 294. *Grot. Apol. ch.* 13. *Vaderl. Hiſt.* X. 261.

Propoſition des Etats de Hollande.

Les Etats de Hollande, que cette incendie menaçait de plus près, étaient encore bien loin de fléchir. Les villes de

(§) On peignit le Prince paſſant le peuple par un tamis & ſe réjouiſſant à la vûe d'une vieille qui regardait à travers ſes doigts du haut d'une tour qui s'écroulait. L'Arminianiſme était figuré par la tour & la Princeſſe Douairiere d'Orange par la vieille à qui l'on fait dire : *neſcio quid mali facient.*

Rotterdam & de Leide demanderent hautement que leurs penſionaires fuſſent relâchés ou ſoumis à des procédures compatibles avec leurs privileges. Maurice, pour éluder la force de cette nouvelle attaque, eut recours à ſa défaite ordinaire, en renvoyant le tout aux Etats-Généraux. Pendant que les députés des villes de Hollande délibéraient avec leurs commettans ſur ces procédures extraordinaires, pluſieurs de ces villes propoſerent une réſolution adroite & vigoureuſe. Elles auraient appelé les trois priſonniers devant le tribunal des Etats de la Province. En cas de refus, elles ne devaient point conſentir qu'ils fuſſent examinés, ſi non en préſence des Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & de Suede, pour les abandonner à toute la rigueur de la juſtice, au cas qu'ils fuſſent convaincus d'intelligence avec l'Eſpagnol. Il n'y avait rien dans ce projet qui ne fût juſte & raiſonnable. Mais les ſix villes de Hollande, qui faiſaient Corps à part & Maurice qui ne voulait pas s'arrêter en ſi beau chemin, n'avaient garde d'approuver un projet qui leur eût dérobé leurs victimes. 1618.

Brandt II. 845, 846, 848, 850, 851, 893, 995. *Uitenbog. Hiſt.* 1009, 1011, *Leven.* XI. 206. *Carleton* II. 304, 305, 307, 308, 313.

Maurice ſentit alors que, tant que les conſeils des villes Arminiennes demeureraient les mêmes, il rencontrerait des obſtacles éternels dans ſes projets d'ambition & de vengeance: Pour prévenir

Maurice change les Regences de pluſieurs villes.

1618. toute espece d'accomodement & porter le dernier coup au parti de la liberté encore étourdi de l'empriſonnement de ſes trois principaux Chefs, il réſolut de faire un changement extraordinaire dans les Régences de pluſieurs villes. Il avait trop bien réuſſi à Nimegue & à Utrecht; pour craindre que ſes efforts rencontraſſent dorénavant la moindre oppoſition. Cependant, pour être plus sûr du ſuccès, il eut ſoin de ſe faire aſſiſter d'un
7 Sept. certain nombre de Soldats. Il ſe rendit d'abord à Schoonhoven, où il changea la Régence. Enſuite il viſita ſucceſſivement la Brille, Delft, Schiedam, Gorcum, Oudewater, Woerden & Monnikendam. Il fit les mêmes changemens dans toutes ces villes; & dans le tems qu'il violait ſi indignement leurs privileges, il ſtipulait que cette démarche n'y porterait point préjudice.

Il rencontre quelques obſtacles à Hoorn.

Il ne trouva pas la même facilité dans la ville de Hoorn. La Régence avait commencé par défendre l'entrée de la ville à la garniſon qu'il y avait envoyée au commencement de l'année. Dès qu'elle apprit que Maurice était dans le voiſinage, elle députa pour le prier de ne point entrer avec un nombreux cortége. Maurice commença par répondre d'une maniere ambigue, & finit par déclarer qu'il ne retrancherait pas un ſeul
a Octobre. Page de ſon train. Il retint même les

Velius Hoorn 559, 597.

Carleton II. 336.

députés; mais ayant trouvé les portes fermées, à l'exception du guichet, il les fit passer devant lui. Les Magistrats, après s'être abouchés avec ces députés, furent d'avis d'ouvrir les portes; ils avaient un avantage que les autres villes n'avaient pas, celui d'être soutenus par la Bourgeoisie. Ils crurent pouvoir compter sur cet appuy. En effet les milices Bourgeoises se mirent sous les armes. Elles borderent toutes les rues jusqu'à la maison où Maurice devait loger. Elles s'assurerent de l'hôtel de ville. Elles s'emparerent de tous les postes importans. Plusieurs même ne cachaient pas leur desir ardent d'en venir aux mains avec les Arquebusiers du Prince & d'exposer leurs vies pour la défense de la liberté. Les Magistrats n'avaient qu'à faire un signal; & Maurice courait lui-même risque de sa vie. Mais les suites de cette démarche hardie effrayerent les Régens. Ils craignaient d'ailleurs quelques Bourgeois qui paraissaient dévoués au parti de Maurice. Le premier jour se passa en alarmes réciproques. Le lendemain Maurice manda les Capitaines de la Bourgeoisie: „Pourquoi," leur dit-il, „une garde si forte? Vous ai-je donné occasion de vous défier de moi?" Ils s'excuserent sur les Bourguemaîtres, & ceux-ci sur les membres du Conseil qui, ne pouvant plus tergi- 1618.

1618. verſer, demanderent nettement à Maurice de ne pas violer leurs privileges en changeant les Magiſtrats, ou de s'en tenir à l'augmentation de quelques membres du conſeil. Maurice parut goûter cette derniere propoſition. Sur cette confiance, les Magiſtrats déſererent à ſes ſollicitations & renvoyerent les milices. Enfin Maurice charmé de les voir ainſi tomber ſi facilement dans le piege, fit entrer adroitement quelques Compagnies Friſonnes dans la ville. Après les avoir diſtribuées dans les poſtes importans, il ſe rendit à l'hôtel de ville, au milieu d'un Cortege nombreux de Gentilshommes, & de pluſieurs enſeignes qu'il fit ranger en demi-cercle ſur la place. Pouvant alors déployer ſa puiſſance avec le plus grand appareil, il dépoſa le conſeil à l'exception de huit membres, aux quels il rendit leurs places. Enſuite il caſſa les capitaines de la Bourgeoiſie. Le Grand-Baillif, étonné lui-même de ce coup d'autorité, demandait à ſon Excellence jusqu'où ces changemens devaient aller?„ C'eſt aſſez, dit alors Maurice, & même trop. Auſſi ne toucha t-il point au corps des Echevins, quoiqu'il s'y trouvât des membres du Conſeil dépoſé. Après ce glorieux exploit, il ſe rendit encore dans d'autres petites villes de la Nord-Hollande, & fit des changemens ſemblables à Alkmaar & à Medenblik.

5 Octobre

Dans tous ces changemens, Maurice fit éclater cette audace & cette intrépidité qui caractérise un guerrier familiarisé avec le péril. Il semblait prendre plaisir à se jouer des craintes & des alarmes qu'il inspirait à des Magistrats qui n'avaient que le courage d'une liberté pacifique. Grande & importante leçon qui montre aux Républiques le péril qu'elles courent de voir leur liberté tomber au pouvoir des armées qu'elles entretiennent pour sa défense, & qu'elle n'est jamais mieux assurée que quand elle est soutenue par les citoyens eux-mêmes & que l'usage des armes leur inspire cette fierté, cette ardeur guerriere, qui sied si bien aux enfans de la liberté & leur donne la force avec le courage de la soutenir. 1618.

C'est de cette époque qu'on peut dater la révolution alors opérée dans la République. On peut fixer cette révolution à deux articles principaux: l'un fût la supériorité que s'arrogerent alors les Etats-Généraux sur les Etats des Provinces dans toutes les affaires concernant la guerre & la religion; l'autre le pouvoir que s'attribua Maurice de changer à son gré les membres du gouvernement. Avec ce pouvoir Maurice soumet tous les corps de l'Etat & regne en maître absolu. Dèslors plus de liberté, plus de courage patriotique; dès lors tout respire, au dedans, l'avilissement, la flatte- Réflexion sur les changemens.

1618. rie, la baſſeſſe, la tyrannie, l'eſclavage, quoiqu'au dehors le gouvernement ſoutienne ſon crédit; parceque la realité du pouvoir eſt réunie dans les mains d'un chef militaire. On dirait que Maurice avait pris pour ſon modele, le troiſieme Empereur de Rome. Vous le voyez, comme Tibere, marcher d'abord à pas lents vers le despotisme, s'avancer enſuite plus rapidement, arriver enfin au comble de ſes voeux, toujours détournant le ſens des loix, pour en détruire la force, toujours ſous le voile des formes républicaines qu'il conſerve heureuſement. On y voit avec un étonnement mêlé d'indignation contre le maître & contre les Eſclaves, la prodigieuſe métamorphoſe des Belges confédérés, cette nation qui venait de combattre pendant quarante ans pour ſa liberté, ſe laiſſer enchaîner lâchement par un nouveau maître. Il faudrait l'éloquence d'un Tacite pour déferer au tribunal juſte & incorruptible des nations & des ſiecles, les attentats de la tyrannie & la cauſe de la liberté, pour flétrir le crime triomphant & venger la vertu opprimée, pour ſuivre en un mot toutes les ſcenes de ce drame touchant juſqu'à la funeſte cataſtrophe qui en fit le dénouement.

CINQUIEME EPOQUE.

Maurice soumet tous les corps & les villes de la République. Efforts des Ambassadeurs de France en faveur des Prisonniers. Synode de Dordrecht. Procédures contre les Prisonniers. Barnevelt périt sur l'échaffaut.

AU moyen des derniers changemens, le parti de Maurice, soutenu par les nouveaux députés des Régences qu'il venait de créer, emporta la prépondérance dans les Etats de Hollande. Il n'est donc pas étonnant que le Prince ait paru dans l'assemblée avec la confiance d'un Citoyen qui vient de rendre un service important à sa patrie. Ce fut en effet, sous ce beau jour, qu'il fit valoir les dangers qu'il avait courus dans sa derniere expédition. La plus grande partie de l'assemblée, alors composée de ses créatures, fut d'avis de lui faire un remerciment solemnel. On l'assura même que puisque son dévoûment pour la patrie ne comptait pour rien les fatigues & les dangers d'une pareille entreprise, on abandonnait à sa discrétion toutes les autres villes où il jugerait devoir faire en-

Maurice remercié pour avoir opprimé la liberté.

Brandt, II. 359.

1618. core des changemens. Ainſi quand Tibere faiſait diſparaître les plus braves citoyens de l'ancienne Rome, le Sénat, vil & rampant, lui diſait qu'il avait ſauvé la patrie. Maurice, voulant ſe prêter à ces complimens concertés pour aveugler le peuple, répondit qu'il n'avait eu & n'aurait jamais d'autre deſſein que l'avantage de la patrie & le maintien des libertés & privileges de la nation. Ils voulut même que ſa déclaration fût couchée dans les régiſtres des Etats. Mais, comme les villes de Haarlem, de Leide & de Rotterdam faiſaient toujours entendre les cris de l'inflexible liberté, & qu'il doutait du dévoûment de quelques autres, il partit pour conſommer ſon ouvrage. Il vint d'abord à Leide, non ſans avoir pris la précaution de ſe faire précéder par quatre compagnies. Il y changea la Régence aux acclamations de joie du peuple qui avait toujours déteſté les Arminiens & les Magiſtrats. Il ſe rendit enſuite à Haarlem où il changea le Conſeil, les Bourguemaîtres & les Echevins. Rotterdam ſe rendit avec la même facilité. Il fit dans cette ville une découverte qui nuiſit beaucoup à Grotius. On avait conſervé longtems dans les régiſtres le ſorment de fidélité qu'on avait prêté au Prince Guillaume, ſon Pere. A ce nom, on avait ſubſtitué depuis la mort de Guillaume,

Il conſomme ſon ouvrage en changeant les Régences de Leide, d'Haarlem & de Rotterdam. *Ibid.* 873, 864. *Carleton* II. 347. 22 *Oſtob. Brandt Grot. Leven* 156.

celui de la *Souveraineté de Hollande*: & comme, depuis l'an 1616, les Etats-Généraux hazardaient des démarches contraires à la souveraineté des diverses provinces, on avait ajouté ces mots: *c'eſt-à-dire aux Etats de Hollande.* On aſſure que Maurice n'apprit qu'avec un dépit ſecret que le nom de ſon illuſtre pere eût été rayé de ces régiſtres de la propre main de Grotius. 1618.

Après qu'il eût changé la Régence de Gouda, on fut étonné de le voir arriver à Amſterdam. Mais, craignant que la chance ne tournât contre lui dans cette ville où ſon parti ne dominait que par la prépondérance d'un petit nombre de voix, & où commençaient à fermenter quelques ſemences de mécontentement, il crut devoir profiter de l'occaſion pour s'aſſurer de cette ville. Il entra dans le Conſeil. Il ſe plaignit que l'aſſemblée était ſouvent diviſée ſur des matieres politiques, comme ſi la diverſité de ſentimens n'était pas une ſuite inévitable de la liberté des déliberations. Cette conſidération l'engageait, diſait-il, à ſe charger, malgré lui & pour l'interêt ſeul de la patrie, de la commiſſion fâcheuſe de remercier le Conſeil. A cette déclaration imprévue & deſpotique, l'ancien Bourguemaître Hooft, ce vénérable vieillard, qui s'était toujours ſignalé par ſon courage pour la liberté, demanda la per-

Il fait auſſi des changemens à Amſterdam. *Brandt* II. 865---867. *Baudart* X. 69, 70. *Amſt. Geſchied. Liv.* XIII. p. 303, 315. *Carlet.* II. 352.

3 *Novembr.*

1618. miſſion de parler. „ Il y a, dit-il, très Excellent Prince, bientôt trente cinq ans que j'ai l'honneur de figurer dans cette aſſemblée. J'y ai ſouvent donné des preuves de mon zéle pour l'illuſtre maiſon de Naſſau. Mais je ne puis m'empêcher de vous obſerver que le premier ſerment des membres de ce Conſeil eſt de ſoutenir les droits & les libertés. On les a vu ſe ſignaler ſouvent pour maintenir le privilege qu'a la ville de faire ſaiſir les biens & même les perſonnes des étrangers dans des cas rélatifs à ſa jurisdiction, & celui qu'ont les Bourgeois de ne pouvoir être empriſonnés quand ils peuvent fournir une caution, ni traduits devant un tribunal étranger. Mais les points dont il s'agit à préſent ſont bien plus importans. Il n'eſt donc pas étonnant qu'il y ait eu diverſité de ſentimens parmi les différens membres du Conſeil. Serait-il équitable d'en conclure qu'on eſt citoyen dangereux ou ſuſpect, pour être du parti le plus faible? A-t-on vu que ce parti ait employé les cabales, les voies illicites pour détruire le parti contraire? cette réſignation n'eſt elle pas la cauſe de l'état où ſont les affaires? On a vu de ces ſortes de conteſtations dans les aſſemblées des Etats de Hollande & des Etats-Généraux. Quel bouleverſement dans la République, ſi, dans ces occaſions, on pouvait employer contre ceux

qui s'écartent de la pluralité d'autres moyens que ceux de la patience & de la douceur ! ,, A ce discours simple où le courageux Hooft faisait entendre plus qu'il ne disait, Maurice fit une reponse laconique. *Excellent pere* lui dit-il, (Bestevàar ; on parle ainsi en Hollandais à un vieillard dans le langage familier) *il faut que cela soit ainsi pour le présent. La nécessité, le bien du pays l'exigent.* Il ne changea cependant que sept membres du Conseil. Il n'osa faire des changemens à Dort, parceque les Magistrats, étant tous unis par les liens du sang, il était à craindre que la disgrace de quelqu'un d'entr'eux n'aigrit & ne soulevât tous les autres. 1618. *Brandt* II. 873. *Holl. Ref. Aout. Sept. Baud.* X. 70.

Maurice eut encore soin de s'assurer du corps de la noblesse en y faisant agreger cinq nouveaux membres. (*) Ces changemens extraordinaires étonnerent tous les gens de bien, amateurs des loix & de la liberté du pays. Les Ambassadeurs étrangers dont la plûpart ne connaissaient pas la véritable constitution des Provinces, crurent que toutes ces changemens étaient légitimes, parce que Maurice avait toujours la politique de ne rien faire qu'au nom des Etats-Généraux. Ils ne savaient pas, dit Aubery, que ces Etats ne sont qu'un congrès d'Ambassadeurs des Etats Souverains des Provinces qui n'ont droit que dans les choses rélatives

Il devient absolu en conservant la forme Républicaine.

(*) *Aubery Mem.*

1618. à la defenſe commune des confédérés & non dans celles qui regardent le gouvernement intérieur des provinces reſpectives. Les Etats de Hollande, fidels à l'étiquette des Eſclaves, ne manquerent pas d'approuver tout ce que Maurice avait fait, de le remercier ſolemnellement, & de promettre de le ſoutenir, s'il voulait faire d'autres changemens. Il n'était cependant pas sûr de flétrir un ſi grand nombre d'illuſtres Citoyens dépoſés. Pour éviter cet inconvénient, les Etats furent obligés de faire un aveu qui décelait l'injuſtice & l'irregularité de ces dépoſitions. Ils déclarerent qu'elles ne préjudicieraient point à l'honneur des membres dépoſés; ils ajouterent qu'elles ne feraient point une dérogation aux privileges des provinces, des villes ou des habitans en particulier. C'eſt peut-être à cette clauſe eſſentielle & remarquable que les Provinces-Unies doivent l'avantage d'avoir recouvré leur liberté par la conſervation de la forme du gouvernement. Tous les bons patriotes avaient craint que ces changemens ne fuſſent ſuivis d'une proclamation publique, pour déferer la ſouveraineté à Maurice. Barnevelt n'apprit cette nouvelle qu'avec effroi; & ce grand homme ſembla oublier la perte de ſa liberté & ne trembla que pour celle de ſa patrie.

(*) *Le Clerc. T. II. L. 9. p. 7. Waarachtige hiſt. van Barn. 548--553. Grot. Apol. ch. IX.*

Mais soit que Maurice s'embarassât peu des titres, quand il avait toute la réalité du pouvoir, soit que les nouveaux Régens ne pussent se résoudre à sacrifier pour toujours le mot de liberté qui flattait si agréablement leurs oreilles depuis si longtems, il n'yeut aucun changement dans les formes extérieures. Ils se contenterent d'approuver la conduite de Maurice, ce que la plûpart etaient obligés de faire, pour légitimer leur propre installation. L'Ambassadeur d'Angleterre qui comptait trouver les nouveaux membres plus souples dans les différends politiques avec l'Angleterre, écrivit même à la cour de Londres, que, quoi qu'il ne vit que des visages nouveaux, il n'apercevait pas du changement dans les opinions. C'est qu'il demandait la renonciation à la liberté de la pêche qui intéressait une partie considerable de la nation & que les nouveaux Régens, en faisant une cession que les anciens n'avaient pas fait, craignaient de se décréditer aux yeux du peuple & de faire regretter leurs prédécesseurs. En effet le peuple inconstant & volage commencait à soupçonner les vues du Prince. Les Ministres avaient beau lui prodiguer les titres de libérateur de l'Eglise & de l'Etat. D'autres le condamnaient hautement. Ils se plaignaient que la plus saine partie de l'Etat, les meilleurs patriotes, les défenseurs de Leide & 1618.

Carleton III. 359. 392. 393.

Carleton III. 14.

1618. de Haarlem, fuſſent ignominieuſement dégradés de leurs rangs.

Avanture ſinguliere l'occaſion par cette révolution.

Baudart X. 70. *Trigl.* 1097 1099. *Uitenbog.* 1013. *Grot. Apol.* IX. *Carleton* II. 347.

Au milieu de ces changemens, Maurice était auſſi l'inſtrument des reſſentimens & de l'ambition de ſes créatures. Dans le choix des nouveaux Régens, il ſe réglait ordinairement ſur l'avis de ceux qui s'étaient ſignalés par leur zele pour le rigoriſme & par leur dévoûment à ſes interêts. Avant qu'il ſe rendit à Amſterdam, le Bourguemaitre Reinier Pauw s'était abouché dans cette ville avec ſes amis pour dreſſer la liſte dés Régens qu'il fallait créer ou dépoſer. Ce myſtere fut éventé par un incident fort ſingulier & trop propre à donner une idée du gouvernement de ce tems là, pour être paſſé ſous ſilence. Un de ceux qui devaient être dépoſés, fut averti ſecretement de ſa disgrace future. Le fils de ſon frere avait épouſé la fille du Bourguemaître, chargé de remettre la liſte fatale au Prince. Cet incident était heureux; il réſolut d'en tirer habilement parti. Il va trouver ſon frere & lui fait part de ſon malheur. Celui-ci court chez le Bourguemaître, & lui dit: „ Qu'entends-je, mon pere? Mon frere ſera-t-il chaſſé de la Régence? Vos petits-enfans auront-ils la douleur de s'entendre dire que leur Oncle a été ignominieuſement dépoſé, comme traître à la patrie?" Ces paroles firent hauſſer les épaules au vieux Bourguemai-

Brandt 869--873. *Amſt. Geſchied. Liv.* XIII. p. 311, 315.

tre. Je ne ſçais qu'y faire, dit il, mais il eſt trop tard." „ Comment trop tard," reprit le Gendre artificieux; ayez de la liſte le nom de mon frere & mettez celui d'un tel à la place. „ Le Beau-pere ſe laiſſe perſuader. Mais quel dut être l'étonnement de Reinier Pauw, quand il ſut que le Beau-pere de ſon propre fils était la victime de ce changement dont il ignorait la cauſe? Le Régent dépoſé jetta ſur Pauw le blâme de ſa disgrace, refuſa d'ajouter foi à ſes excuſes & défendit même ſa maiſon à ſon Gendre. Pauw, devenu la dupe de ſes propres intrigues, crut pouvoir guérir la playe, en faiſant propoſer l'année ſuivante la reintégration du beau-pere de ſon fils dans le Conſeil, ſous prétexte que cette dépoſition n'avait bleſſé ni ſon honneur, ni ſa réputation. A cette propoſition, un des plus anciens Conſeillers, dont le nom n'eſt pas connu, mais que l'on croit avoir été Jean Jacobszoon Huidecoper ou Corneille Hooſt, prit la parole:" Il eſt vrai „ dit-il," que cette dépoſition ne ſaurait rien avoir de flétriſſant pour perſonne. Mais accorderons-nous une faveur ſi rare au ſujet qu'on nous propoſe? Ne vaudrait-il pas mieux commencer par ceux dont les parens ont ſouffert la priſon & la mort pour la liberté? „ Cette obſervation courageuſe fit échouer le deſſein de Pauw. 1618.

1618. Les mesures violentes de ce fougueux zélateur lui firent de nouveaux ennemis: Son crédit s'éclipsa peu à peu; la modération rentra dans le conseil: & nous verrons dans quelques années la ville d'Amsterdam, dont l'influence avait tant contribué à détruire la tolérance & la liberté, en devenir pour toujours le plus ferme soutien.

Sollicitations des Ambassadeurs de France en faveur des prisonniers.

Les quatre prisonniers, exposés à la discrétion de leurs ennemis devenus les maîtres, n'eurent plus d'espoir que dans la faveur de la cour de France. Elle s'intéressait vivement à la conservation d'une République florissante qu'elle regardait comme son ouvrage. Elle craignait que ces dissensions funestes ne donnassent occasion aux Espagnols de l'anéantir. Par les sollicitations de Barnevelt, elle avait fait partir un Ambassadeur Extraordinaire pour les pacifier. C'était Mr. de Boissise, ancien Conseiller d'Etat, dont la prudence & l'expérience s'étaient déjà signalés dans ses Ambassades d'Angleterre, de Suisse & d'Allemagne. Il devait se concerter avec du Maurier & Barnevelt; mais il n'arriva que pour être témoin du malheur de ce dernier. Il était encore chargé de se plaindre d'Aarsens qui, dans un mémoire contre Van der Myle & Barnevelt, peignait la cour de France comme un instrument que l'Espagne em-

Brandt II. 821. *Carleton* II. 280, 300, 307.

ployait pour ſoutenir Barnevelt dans ſes pernicieux projets contre ſa patrie. Les ſubterfuges auxquels on eut recours pour éluder de lui répondre directement, l'embaraſſerent: il fut étourdi de l'empriſonnement de Barnevelt. Il ſe rendit avec l'Ambaſſadeur ordinaire, dans l'aſſemblée des Etats-Généraux. Il ne diſſimula point la ſurpriſe & la douleur que lui cauſait cette violence. Il aſſura même que cette démarche était ſi étrange qu'il n'y aurait pas ſujet d'être ſurpris, ſi le Roi de France prenait Barnevelt ſous ſa protection. Il demandait en même tems qu'on lui communiquât les détails & les raiſons de tous ces procédés extraordinaires: mais les Etats, ayant refuſé d'entrer en conférence avec lui, il ne crut pas pouvoir demeurer avec dignité dans un endroit, où l'on avait ſi peu d'égards pour les demandes & les Conſeils du Roi. Il partit, ſans vouloir accepter le préſent ordinaire d'une chaîne d'or. Mais à peine était-il entré dans Anvers qu'il reçut les ordres les plus précis de retourner ſur ſes pas. Il reparut donc dans l'aſſemblée des Etats-Généraux. Il n'oublia rien pour les porter à la modération, à l'équité & à la bonne union, de la part d'un grand Monarque leur allié, à qui leurs interêts, diſait-il, étaient auſſi chers que les

1618.

Holl. Ref. Aout. Carleton II. 307.

Ibid. 324.

Brandt II. 877.

1618. ſiens. (§) En attendant une réponſe, Boiſſiſe & du Maurier propoſerent à Maurice des moyens de conciliation qui aſſureraient ſon autorité, ſans l'expoſer aux reproches publics. Ils offraient même de parcourir les villes en qualité de médiateurs. Mais Maurice s'efforça de décrier ce projet, ſous prétexte qu'il était au deſſous de la dignité d'un grand Monarque; & qu'il ne convenait pas à ſes Ambaſſadeurs de jouer le rôle d'intriguans parmi les obſcurs Bourgeois de ces petites villes: comme s'il eût été lui même plus que le premier de ces Bourgeois, comme ſi ce nom pouvait être vil pour des hommes qui participent à la ſouveraineté. Tout eſprit impartial penſera, au contraire, qu'il y aurait même une eſpece de nobleſſe à fouler aux pieds les fauſſes circonſpections de

Carleton II. 315. 316.

(§) Bien des raiſons importantes intéreſſaient la cour de France au ſort de Barnevelt. Elle ſavait que ce Miniſtre citoyen affectionnait plus la France que l'Angleterre. Dans la dernière révolte des Princes, il avait pris hautement le parti de la Régence. Il n'eſt donc pas étonnant que le Duc de Rohan, un des principaux Chef du parti des Mécontens & par conſéquent partiſan de Maurice qui les favoriſait, d'ailleurs peu inſtruit de la conſtitution des Provinces-Unies, n'ait dans ſon *traité* des Princes retrace *diſcours* cet événement qu'avec les couleurs les plus fauſſes de la paſſion & de la partialité & des traits flétriſſans pour le grand Barnevelt.

l'étiquette, quand il s'agit de rétablir l'harmonie & la concorde dans un état divisé. Est-il rien qui relève davantage le caractere sacré d'Ambassadeur, trop souvent avili & déshonoré par des menées obscures & des intrigues équivoques, que le rôle touchant & sublime d'un Ministre de paix? Pourquoi Carleton qui parle de ce rôle avec mépris, s'aveuglait-il si fort sur la nature de celui qu'il jouait? Etait-il plus noble d'attiser le feu des factions pour perdre d'illustres Patriotes, d'entretenir correspondance avec des Ministres & des Théologiens pour soulever le peuple, & de se fatiguer pour faire décider des points épineux de Théologie & chasser du pays quelques savans dont les idées Théologiques ne s'accordaient pas avec celles de son Roi qu'Henri IV apelait Maître Jaques? Tel est le langage de la passion. Elle se peint en beau ses démarches les plus équivoques, & s'efforce de jetter un vernis odieux sur les actions les plus louables d'un ennemi. 1618.

Voy. ibid Tab. des matier. Art. Vorstius, Venator, Bucer.

Ibid II. 326

Enfin les Etats-Généraux répondirent au mémoire des Ambassadeurs de France. „ Les affaires de la République, n'étaient pas," disaient-ils, „ dans un si grand danger qu'on semblait l'avoir voulu persuader au Roi. Les désordres survenus dans l'Etat ont été redressés par la sage activité du Prince d'Orange,

Reponse des Etats-Généraux aux Ambassadeurs de France.

Brandt II 878.

Carleton II. 318.

1618. & les troubles de l'Eglise seront bientôt calmés par le Synode qui doit s'assembler à Dort. Nous recevons les attentions de sa Majesté avec la plus vive reconnaissance & nous la prions instamment d'en montrer les effets, en permettant à quelques Protestans de son Royaume d'assister à notre Synode". Cette défaite dut paraître singuliere aux deux Ambassadeurs Français. Ils offraient la médiation de leur Roi pour le rétablissement de l'Union dans les Provinces; & on leur répondait en leur demandant quelques Ministres de la religion de Calvin pour discuter des points de Théologie. Ils virent dès lors que les affaires étaient trop embrouillées pour que leur médiation pût réusir. Ils se bornerent à réunir tous leurs efforts pour sauver la tête de l'infortuné Barnevelt. Un historien de la République pense que, dans ces tems orageux & critiques, la France contribua du moins à empêcher que la forme extérieure de l'Etat ne fût changée. Cette conjecture est d'autant plus probable qu'il était visiblement de l'intérêt de ce Royaume d'empêcher que la souveraineté des Provinces-Unies ne fût réunie dans un Chef dont les liaisons avec l'Angleterre commençaient à alarmer. Aussi les deux Ambassadeurs ne manquerent pas de faire sentir vivement dans leurs harangues aux Etats-Généraux

Le Clerc Hist. des Prov. Un. T. II. p. 8.

que

que la France en qualité de Garant de la trêve, se croyait tenue à conserver la même forme de Gouvernement qui se trouvait alors établie. Ils n'oublierent pas de faire les plus fortes instances pour les engager à des mesures moderées, les seules propres à entretenir l'union à laquelle ils s'efforcent de les ramener, comme le grand point sans lequel il est impossible, dirent-ils, que les Provinces-Unies puissent se soutenir. 1618.

Brandt II. 821, 876, 877.

Les affaires étaient trop avancées, pour qu'ils pensassent à porter leurs vues plus loin. L'ouverture du Synode national, qu'ils avaient tenté de faire échouer, leur montrait suffisamment qu'on voulait pousser les choses aux dernieres extrémités. Ceux qui s'étaient opposés à sa convocation, étant ou prisonniers, ou dispersés ou dégradés de leurs rangs, il avait été facile d'obtenir un consentement général pour la tenue de cette assemblée. La ville de Gouda, où l'on ne connaissait, depuis l'établissement de la réforme, que des opinions modérées, fut la seule qui persistât dans sa protestation. Il fallait justifier & consacrer les schismes & les excommunications des Calvinistes rigides & les violences du Prince Maurice. Pour obtenir facilement cet objet important & ne pas compromettre la dignité d'une pareille assemblée par des contestations fastidieuses & ridicules,

Les Remontrans déposés dans plusieurs petits Synodes.

1618. suites néceſſaires des dogmes ſubtils & myſtérieux qu'on devait y discuter, il fallait être sûr des Docteurs qui formeraient les déciſions. En conſéquence, pour n'avoir que des députés du parti qu'on voulait faire triompher, on établit des Miniſtres Calviniſtes dans tous les lieux où les Arminiens avaient été les maîtres. Dans les endroits où ils étaient les plus faibles, ils furent en partie, dépoſés ou dégradés. On tint différens Synodes provinciaux, ſoit pour faire disparaître les Arminiens, ſoit pour préparer les matieres que l'on devait agiter dans le grand Synode & n'y députer que des théologiens dont les ſentimens fuſſent bien connus. On en tint à Delft, à Enkhuiſen, à Utrecht, en Overyſſel, en Gueldre, en Zéelande, en Friſe, à Groningue. On eut ſoin de n'y recevoir que des Calviniſtes rigides; & la Province d'Utrecht fut la ſeule qui envoya des Députés Arminiens à Dort. Un des plus remarquables de ces petits Conciles Provinciaux, fut celui de Delft. On ne ſe contenta pas d'y proſcrire Uitenbogaard & pluſieurs autres Arminiens; on y dépoſa même un Miniſtre Calviniſte, uniquement parce qu'il n'avait pas jugé la différence aſſez importante pour rompre Communion avec les Arminiens. On ne devait plus, diſaient pluſieurs Miniſtres, regarder les Remontrans

Baudart X. 37, 36. *Brandt* II. 284.

Ibid. 770, 780, 784, 900, 948.

Le Clerc II. *Liv.* IX. p. 9, 10. 11, 12, 13, 14.

comme des freres en Jesus-Christ; mais comme des payens & des publicains. Les Remontrans proposaient, en même tems, le modele d'en Synode qui fût libre, où ils eussent séance & droit de suffrage avec leurs adversaires. Autrement, disaient-ils, nos adversaires seront juges & parties; & nous ne pourrons jamais nous soumettre à leurs jugemens. On leur répondit que Jesus-Christ a promis d'être jusqu'à la fin des siecles avec son Eglise & avec ceux qui s'assembleront en son nom. Les Remontrans s'authorisaient de cette réponse pour dire qu'ils s'assemblaient aussi au nom de Jesus-Christ; mais les Etats leur ordonnerent d'obéir. Les disciples d'Arminius répondirent qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, & se plaignirent au Prince d'Orange. 1618.

Synod. Delft inter. Acta Dord. sess. 26. p. 86.

Le Clerc ibid. 14. 15. *Brandt* II. 950--962.

On voit que les Calvinistes avaient pris toutes le précautions nécessaires, pour être les maîtres. Les Etats-Généraux, dans les lettres qu'ils écrivirent aux puissances étrangeres, eurent également soin de ne leur demander que ceux de leurs Docteurs qui professaient le Calvinisme le plus rigide, ou faciles à séduire par leurs peu de lumieres. Comme on s'était défié des Théologiens de la principauté d'Anhalt, on voulut savoir leur confession auparavant, pour s'assurer de leurs suffrages. Une deman-

Théologiens étrangers apelés au Synode de Dort. *Brandt* III. 9--13. *Le Clerc* T. II. L. IX. p. 18. *Nulliteiten der Dord. Syn.* 1. 65-93. II. 88.

1618. de ſi contraire à la liberté évangélique empêcha ces Docteurs Allemands de comparaitre. Les Anglais arriverent les premiers: on remarque qu'alors leur Monarque était bien moins prévenu contre les dogmes que contre les perſonnes des Arminiens. Comme ces députés ne venaient pas au nom de l'Egliſe Anglicane, mais au nom de Roi, ils étaient formellement chargés de ne pas aller au delà des inſtructions qu'ils avaient reçues de lui & de ne *rien faire qui pût déplaire aux Etats & au Prince Maurice.* On vit enſuite arriver ſucceſſivement d'autres députés du Palatinat, de la Heſſe, de la Suiſſe, de Geneve, du Comté de Naſſau, de l'Ooſtfriſe & de Brême. Les Suiſſes furent les plus difficiles à gagner. „ Quel intérêt avons-nous, diſaient-ils, à ces diſputes ſubtiles, élevées dans les Pays-Bas? Les Théologiens s'y ſervent d'expreſſions dures & révoltantes ſur les décrets de Dieu. Les eſprits y ſont trop échauffés. Un Synode ne peut ſervir qu'à envenimer la playe. Ils devraient s'en tenir au conſeil que leur donnait le Roi d'Angleterre, il y a quelques années, & ne pas porter en chaire ces matieres contentieuſes & frivoles." L'Electeur palatin, Gendre du Roi Jacques & neveu de Maurice, était alors piqué contre Barnevelt qui n'avait pas approuvé ſes pro-

Uitenbog. Hiſt. 1072. *Carleton* II. 350, 351.

Becculs & Burad. Acta Synod. Helv. Manuſcrit.

Uitenbog. Kerkel. hiſt.

jets sur la Boheme. Ce Prince sollicita les Suisses avec tant de chaleur ; & ses sollicitations furent si puissamment secondées par celles de l'Ambassadeur des Etats-Généraux que les églises Helvétiques se laisserent vaincre & députerent à Dort. 1618.

Le Synode fut ouvert le mardi 13 Novembre 1618, dans la maison du *Doele* On donne ce nom aux lieux où les Bourgeois allaient autrefois s'exercer à tirer de l'arc ou à l'arquebuse. Les Théologiens du Pays s'y trouverent au nombre de soixante & un & les étrangers au nombre de vingt huit. Les Etats-Généraux avaient encore nommé plusieurs députés qui furent apelés *Commissaires-Politiques*, parce qu'ils étaient de la part du souverain. Dès-lors il ne fut plus question de calmer, de réconcilier les esprits aigris & divisés : les peres du Synode ne parlerent que d'*ouir*, de *délibérer*, de *juger ;* & les députés politiques que d'*examiner*, de *discuter*, & surtout de donner l'autorité & la sanction civile aux décisions. Ainsi les Gomaristes n'étaient plus si délicats sur l'autorité séculiere, depuis qu'elle s'était déclarée pour eux. On avait eu soin de ne choisir pour Commissaires que des Gomaristes, enthousiastes déclarés ; on observe même qu'ils n'entendaient presque pas les matieres de Théologie, & que

Ouverture du Synode de Dort. *Le Clerc* II. L. IX. 17. *Brandt* III. 15.

ibid. 27. *Nullit.* I. 26. 30. 31. 47. 68.

1618. quelques-uns d'entr'eux ne ſavaient pas un mot de latin. C'était cependant cette langue qu'on devait employer dans le Synode à cauſe des Théologiens étrangers. On demandait à un de ces Commiſſaires comment il pouvait opiner puiſqu'il ne la ſavait pas? „ J'en apprends, dit il, quelques mots à force de l'entendre, & pour le reſte, je me ſuis muni d'un bon dictionaire (*). Ces ſortes de juges

(*) On ne croirait jamais qu'en 1776 on a publié dans les Provinces-Unies un ouvrage où l'on taxe de crime de *Leze-Majeſté*, ceux qui ont oſé révéler l'ignorance de ces Commiſſaires: Voyez *Korte Hiſtorie van de Nationale Synode* par le Procureur de l'Egliſe de la patrie (p. 124.) Ce Procureur, qui n'eſt pas délicat ſur le choix des cauſes qu'il défend, trouve auſſi très raiſonable p. 93 qu'il y ait dans chaque pays une religion dominante, avec le droit excluſif à tous les emplois et honneurs; & il cite pour modeles la France, l'Eſpagne & la Turquie. Rien n'eſt effectivement plus beau que le pouvoir de faire brûler les diſſidens, d'expédier des lettres de Cachet, d'envoyer le cordon fatal. Rien n'eſt plus commode que de faire taire par l'autorité ceux qu'on ne peut convaincre par la raiſon: Mr. le *Procureur de l'Egliſe* déſirerait-il une place dans le tribunal du ſaint office? Il ne lui manque aucune des qualités propres à l'auguſte emploi d'affubler les non-conformiſtes d'un *ſan-benito*. Et comme il applaudit gaiment au ſupplice de Barnevelt, nous lui conſeillerions de rendre une viſite charitable à quelque Empereur Muſulman, pour l'aſſiſter de ſes conſeils humains, pieux & modéres; pour lui apprendre à ne point immoler ſes victimes ſans forme de procès, mais à leur nommer des juges partiaux ou impartiaux, n'importe; pourvu qu'on

n'en étaient que plus propres à condamner *du Bonnet*. S'ils n'entendaient pas 1618.

les expédie avec des procédures judiciaires. Une des principales raisons qui l'engage à donner sa sanction au meurtre, de Barnevelt c'est qu'ayant eu l'intolérable opiniâtreté de se croire innocent, il rejetta fierement la proposition de se reconnaitre coupable en demandant pardon. Voyez aussi *Jaarl. Staatsr.* I. p. 345-352. *Advoc. der Vad. Kerk.* 2. *Stuk.* p. 198. &c. Un Auteur plus connu, regardant également Barnevelt comme une victime nécessaire au bien de d'Etat, (*Richesse de la Hollande* I. 303. *Zugt van Joh. de Witt &c.*) s'est permis d'avancer qu'il était aussi libre à Maurice d'affecter la souveraineté qu'au dernier des Bourgeois de briguer la charge de Bourguemaitre. Permis à un simple citoyen d'aspirer à la souveraineté, même par l'effusion du sang, quel code! Si c'est le code des Pisistrate & des Jule-Cesar, on ne peut y opposer que celui des Thrasibule & des Brutus. Ne vaudrait-il pas mieux pour l'honneur du pays, l'avantage de la religion & même l'interêt des Stathouders, condamner franchement l'iniquité de ces tems malheureux? Les Français déteſtent unanimement la saint Barthelemi & la révocation de l'Edit de Nantes. En sont-ils moins attachés aux illustres rejettons de la race des Capets? Il est vrai que le droit héréditaire et le pouvoir souverain couvrent les monarques Français contre les réflexions odieuses que la liberté de l'Histoire pourrait tirer de la conduite de leurs prédecesseurs. Il est vrai que le cas est différent par rapport à des Princes qui ne sont que les premiers Citoyens d'un peuple libre. Le pouvoir des Stadhouders est dépendant & subordonné. Si les uns assurent que la République leur doit tout, d'autres prétendent qu'ils doivent tout à la République. Si ceux-ci soutiennent que la liberté publique est toujours exposée sous leur influence; ceux-là assurent qu'on ne doit qu'à eux son établissement & sa conservation. Il importe donc aux Stathouders que la conduite de leurs prédécesseurs soit présentée dans un jour favorable pour conserver leurs zelés partisans & dissiper la jalousie des

1618. bien le ſentiment qu'ils devaient condamner; ils connaiſſaient du moins les perſonnes qu'ils devaient proscrire. Ils prirent pour leur Secretaire Daniel Heinſius, Profeſſeur d'hiſtoire dans l'Univerſité de Leide. C'était un littérateur qui ne manquait pas d'esprit & qui tournait très bien un vers latin. Mais les Remontrans ſoutinrent qu'il n'en était pas moins inhabile à figurer dans le Synode. Il n'avait, diſaient-ils, aucune teinture de Théologie & conſervait une haine mortelle contr'eux; parce que des Miniſtres de leur parti l'avaient repris ſur le déreglement de ſa conduite. L'incontinence la plus ſcandaleuſe, l'ivrognerie la plus crapuleuſe, la calomnie, le blaſphême, la vile adulation, tels ſont les traits dont

Voy. le recueil de ſes poemes.

Nullit.

Républicains outrés. Ces conſidérations ne ſauraient cependant avoir aucune influence ſur la plume de l'Hiſtorien. Il doit être un juge d'autant plus incorruptible & courageux, qu'il reproduit des acteurs dont la conduite a influé ſur le ſort d'une nation. Il penſe qu'un Stathouder qui n'a que des vues grandes & patriotiques, cherchera plutôt à ſe ſoutenir par ſa ſageſſe & par ſes ſervices que par la mémoire des actions de ſes prédéceſſeurs: Le tableau équitable de leurs fautes & de leurs vertus l'engagera à éviter les unes & à imiter les autres. En voyant, par des exemples frappans, qu'il ne ſerait ni facile ni ſûr de faire augmenter ſon pouvoir, il s'attachera à cimenter celui dont il eſt revêtu, en cherchant à gagner les coeurs & la confiance publique.

Digitized by Google

ils flétriſſent les mœurs de ce Sécrétaire de la Vénérable aſſemblée. 1618.

Dans la ſeconde ſeſſion, on choiſit les Théologiens qui devaient faire les fonctions de juges. Jean Bogerman, Miniſtre de Leeuwaarde, fut élu Préſident. C'était, à la vérité, un homme d'un ſavoir étendu & d'un esprit profond dans les matieres Théologiques. Cependant ce choix parut d'autant plus ſuſpect & révoltant, que Bogerman s'était ſignalé par un fanatisme fougueux & outré contre les Arminiens. On eſt forcé d'avouer que ce choix devait en effet décréditer & déshonorer l'aſſemblée. On ne pouvait s'empêcher d'être prévenu contre un homme qui avait ôſé traduire, louer, dédier & recommander aux Magiſtrats le livre où Théodore de Beze ſoutient qu'il faut punir de mort les hérétiques. Cet odieux Préſident du Concile de Dort eut pour l'aſſiſter, des Théologiens, non moins ſuſpects, non moins récuſables. Jacob Roland & Herman Faukel étaient ſes Aſſeſſeurs, Sebaſtien Damman & Feſtus Hommius ſes Sécretaires, tous connus pour ennemis mortels des Remontrans, & Calviniſtes outrés.

Ibid. 49.

Regenboog I. 24, 31, 337. *Brandt* II. 12, 13. *Carleton* II. 272. III. 25. *Brandt's Regtspl.* 227,

Dans la troiſieme ſeſſion, on examina les lettres de créance des députés étrangers. Elles n'etaient pas addreſſées au Synode, mais aux Etats-Généraux & au Prince d'Orange. Dans l'inſtruction

14 *Nov.* *Brandt* III. 30.

1618. de ceux de Geneve, on disait que „ *la maison de Dieu était au pillage & que la Doctrine scellée du sang des Martyrs était profanée; que l'on renouvellait les exécrables hérésies des Ariens & des Pelagiens, & que des enfans dénaturés plongeaient le poignard dans le sein de leur mere.*" A ce langage de frénétiques & d'énergumenes on sent que les Genevois ne devaient pas être des juges impartiaux & modérés..

Les Remontrans exclus de Synode.

15 *Novemb. Ibid.* 31-40.

On déliberait dans la quatrième & cinquième session sur la maniere dont les Remontrans seraient apelés dans le Synode, lorsqu'on vit arriver quatre de leurs députés, de la part d'une assemblée qu'ils tenaient à Leide. Ces députés demanderent à figurer parmi les autres membres du Synode, pour défendre leurs opinions.„ Nous sommes, disaient-

Ibid. 41. ils, pasteurs comme les autres. Ainsi nous avons droit d'entrer en conférence avec nos collégues & nos freres. Autrement nos accusateurs seraient juges & parties, ce qui est le comble de l'iniquité. Cette représentation était légitime; mais embarassante pour les peres du nouveau concile. Ils ne pouvaient pas, décemment & sans commettre une injustice trop criante, fermer l'entrée du Synode aux Arminiens. Mais pour éviter l'embarras d'être obligés de répondre à leurs éloquentes défenses, ils ne

voulurent les admettre qu'en qualité d'accusés. Et pour être plus sûr de ces Ministres ajournés, on ne permit point aux Arminiens de les nommer: on craignait qu'ils ne jettassent les yeux sur des Avocats trop habiles: Les peres du Synode les élurent eux-mêmes & restreignirent leur nombre à treize. Et comme si l'on eût voulu marquer encore mieux, combien on était éloigné de suivre des mesures modérées, on écrivit en Frise pour hâter le départ de Sibrand Lubert, député de cette Province, homme connu par ses emportemens & sa malignité, & le plus capable, par son génie & son caractere, de seconder le fougueux & impitoyable Bogerman. Episcopius, dont l'éloquence était redoutée, n'aurait pas été du nombre des ajournés, s'il n'eût fait craindre quelque éclat. Il déclara positivement que, puisque les Etats-Généraux l'avaient nommé parmi les membres du Synode, il était résolu de s'y faire reconnaître en cette qualité. Les Arminiens délibererent longtems, s'ils devaient se rendre comme ajournés dans une assemblée où ils croyaient avoir droit de figurer comme juges. Ils résolurent enfin d'y comparaître, pour défendre leurs droits jusqu'à la derniere extrémité ou plutôt pour mettre leurs adversaires dans un nouveau tort. Ils demanderent encore qu'on leur donnât des sauf-

1618.

Ibid. 47.

Limburch vita Episc. 118.

Brandt III. 47.

1618. conduits & qu'on permît à ceux qui avaient été de la conférence de la Haye de paraître. La premiere demande était importante dans une pareille assemblée dont le Président soutenait que les hérétiques meritaient le dernier supplice. Les Deputés *politiques* leur promirent que leurs personnes seraient dans une parfaite sécurité: Nous verrons dans la suite comment cette promesse équivalente à un sauf conduit, fut violée. Quant à la seconde demande; les pères de Synode refuserent d'admettre parmi eux des gens dont la capacité leur faisait peur.

Ibid. 39. 40, 41.

Hist. Verh. 5.

Questions curieuses discutées dans le Synode.

Depuis la 5e. jusqu'à la 14e. session, on ne parla que de faire une nouvelle version de la Bible en langue vulgaire. On peut juger de l'importance de ces délibérations par ce qui se passa dans la 12e. session. On disputa si l'on devait, en s'adressant Dieu, dire *du*, c'est à dire *toi*; ou *ghy*, c'est à dire *vous*. Ceux de la Province de Frise où le tudesque se rapproche le plus de l'Allemand, voulaient que Dieu fût tutoyé. Mais les autres, dont les oreilles ne pouvaient s'accoutumer à cette expression étrangere dans la langue (*), opinerent pour

Brandt III. 50, 51.

(*) Dans le tudesque, ou bas Allemand le pronom *tu* ou *toi* est absolument hors d'usage A peine rencontre t'on le pronom *du* dans les chroniques les plus anciennes.

le mot *vous*. Peu s'en fallut que ces juges eccléſiaſtiques ne s'arrogeaſſent un autre deſpotiſme ſur le langage, en donnant le droit de Bourgeoiſie à de nouveaux mots. Mais la chaleur avec laquelle on diſputait ſur le *vous* & le *tu*, ayant fait perdre contenance à divers Auditeurs, la vénérable aſſemblée, deconcertée par les éclats de rire, ſe hâta de décider, par le grand nombre des ſuffrages, en faveur du *vous*. Ce pronom, après avoir couru le plus grand péril, remporta une victoire complette & conſerva ſon ancienne prérogative de répréſenter une ou pluſieurs perſonnes. On diſputa, avec la même gravité & la même chaleur, ſi, dans la verſion de la Bible, on conſerverait le mot *Jehovah*. Après bien des conteſtations, il fut réſolu qu'on le traduirait par celui de *Heere* qui veut dire *Seigneur*. 1618. *Hiſt. Verh.* II.

Dans la quatrieme ſeſſion on délibera ſur la maniere de Catéchiſer, ſur la fréquentation des Egliſes & ſur l'obſervation des dimanches. Quelques uns voulaient que l'on eût recours au bras ſéculier, pour châtier les fideles qui n'allaient pas à l'Egliſe. L'Eveque de Landaff aſſura qu'en Angleterre on condamnait à une amende ceux qui n'aſſiſtaient point au ſervice divin & que cette rigueur produiſait d'heureux effets qu'on attendrait vainement des exhortations *Hales letter* 3. *Brandt* III. 55.

1618. les plus pathétiques. Les députés du Palatinat dirent que, dans leur pays, on mettait en prison ceux qui se montraient rebelles sur cet article.

Ibid. 66-69, 74. Dans la dix-huitieme session, ceux de Nord-Hollande proposerent une question qui leur avait été envoyée des Indes Orientales; & ils demandaient une prompte décision, parce que les vaisseaux qui devaient la porter dans ces contrées lointaines, étaient sur le point de faire voile. Il s'agissait de savoir, si l'on devait baptiser les enfans des infideles au service des Chrétiens? Cette question ne fut résolue que dans la 21e session. On décida qu'on n'admettrait au baptême que des adultes, instruits dans la religion.

1 *Decemb.*

Acta Synod. 50, 51.

Délibération sur la liberté de la presse. On se plaignit beaucoup dans la même session & dans la suivante de la licence de la presse. On parla des moyens que l'on devait employer pour y mettre un frein. Les uns voulaient qu'on établît des censeurs & d'autres que les imprimeurs prêtassent serment de n'imprimer que des livres Orthodoxes. Enfin on résolut, dans la session suivante, de recourir aux Etats-Généraux, qui donnerent aussitôt un édit contre cette licence. On abuse, il est vrai, de la liberté de la presse, mais n'abuse t'on pas des meilleures choses? Ne serait-il pas ridicule de défendre l'usage du vin ou d'en régler

Acta Synod. 57.

Groot Plac. I. 439.

solemnellement la consommation, parce- 1618.
qu'il est des personnes qui s'enivrent de cette liqueur naturellement bienfaisante? Les grands avantages que produit la liberté de la presse, ne surpassent-ils pas infiniment les inconvéniens qui peuvent résulter de cette liberté? Voyons-nous que les peuples où elle n'existe pas, soient meilleurs & plus heureux que ceux qui en jouissent? Plus on réfléchit sur cette liberté, plus on s'apperçoit qu'on ne saurait la restreindre, sans fournir au plus fort des armes contre le plus faible, à l'erreur & à l'ignorance des moyens de perpétuer leurs pernicieux effets. Anéantissez cette liberté, dèslors vous étouffez le gérme du génie, vous découragez, vous glacez ces esprits qui, placés dans une sphère libre & illimitée, eussent pu reculer les bornes de l'esprit humain & s'élever à des découvertes intéressantes pour l'humanité. Vous renoncez à toutes les connaissances utiles que la liberté de penser procure, soit pour les progrès des sciences, soit pour l'avantage du gouvernement, de la religion, & de la morale. Que votre politique étroite & pusillanime resserre cette liberté dans un certain cercle; vous verrez le génie, ou briser avec un fierté dédaigneuse des bornes indignes de lui, ou s'en jouer avec une adroite impunité, sous le voile des

1618. fictions ingénieuſes & piquantes. La liberté de la preſſe eſt encore utile, en établiſſant une eſpece de cenſure qui retient le gouvernement & les particuliers dans leur devoirs reſpectifs. On ne ſaurait donc, dans une conſtitution libre, éclairée & légitime en faire un objet de l'animadverſion publique, que quand elle s'échappe en perſonalités. Et même, dans ce cas, on doit s'en tenir à permettre à l'offenſé de former des plaintes juridiques & de citer ſon accuſateur. Alors qu'on ſéviſſe contre le calomniateur, s'il eſt convaincu d'impoſture, ou contre ſon livre, s'il a gardé l'anonyme ou s'il n'a pas paru. Mais, dira-t-on encore, les principes de la religion nationale & de la conſtitution politique ne ſont-ils pas des objets ſacrés qu'il faut reſpecter, ſi l'on ne veut ébranler les fondemens de l'ordre public & relâcher les liens les plus forts de la Société? Oui, quand la religion & le gouvernement portent ſur les fondemens de l'impoſture & de la tyrannie, & ne peuvent ſe ſoutenir que par les mêmes moyens.

5 *Decemb.* On délibérait encore ſur la liberté de la preſſe, lors que les trois Remontrans qu'on avait cités, arriverent à Dort. Epiſcopius portait la parole pour les autres. Dans ſon début, il lui échappa de dire qu'ils étaient venus pour *entrer en*

Hiſt. Verh. 13.

Hales's letr. 9.

conférence sur les articles controversés. Lorsqu'ils reparurent le lendemain, on leur fit observer que ce mot *conférence* était insidieux & déplacé. „Vous n'êtes point nos parties," leur dit-on „vous êtes cités devant vos juges, pour être jugés, & non pour conférer." Les Remontrans se plaignirent qu'on cherchât à les lasser par de vaines chicanes, qu'on voulût les obliger à se soumettre au tribunal de leurs plus ardens ennemis, & que la contenance des peres, dont plusieurs avaient à peine daigné leur rendre le salut, montrât visiblement qu'on voulait prendre les mesures les plus violentes contre eux. Dans la visite qu'ils rendirent le même jour aux Théologiens étrangers, ils s'apperçurent encore qu'on avait pris plus de soin de leur inspirer des préventions particulieres que de les instruire des événemens publics, relatifs aux questions de controverse. Il échappa même à quelques étrangers d'avouer qu'il y avait des mystères & des entretiens secrets dans lesquels ils n'etaient point admis. Les Remontrans n'oublierent pas de chercher à gagner leur confiance, en remettant à chacun d'eux un écrit où la liaison des affaires Ecclésiastiques & politiques était exposée avec le courage & la prudence qu'exigeait la nécessité d'une juste défense & la partialité du gouvernement.

1618.

Hist. Vert. 13. *7 Decemb.*

1618. Dans la 23e. seſſion, Epiſcopius parut toujours à la tête des Remontrans & demanda la permiſſion de parler. On croyait qu'il ſe contenterait de propoſer quelques avis ; mais la ſurpriſe fut extrême, lorsque cet oracle des Arminiens, d'un ton ferme & avec les graces d'une élocution facile & ſéduiſante, fit un diſcours d'apprêt. Il étala les avantages & les charmes de la tolérance & de l'union chrétienne. Il fit ſentir les horreurs du ſchisme. Il montra les conſéquences révoltantes & dangereuſes des hypotheſes rigides ſur la Prédeſtination. Ce diſcours était d'un ſtile mâle & nerveux, & d'un latin beaucoup meilleur que celui du commun des Miniſtres. Il était plein de ces penſées fortes que l'oppreſſion arrache aux hommes de génie. Auſſi, quoiqu'il durât plus d'une heure & demie, il n'en fut pas moins écouté avec une attention extraordinaire & dans un ſilence qu'on n'avait pas encore remarqué depuis l'ouverture du Synode. L'Orateur peignit les calomnies, les excluſions violentes & les oppreſſions dont ceux de ſon parti venaient d'être les victimes, de couleurs ſi touchantes, ſi pathétiques, que pluſieurs des aſſiſtans furent attendris juſqu'aux larmes. Les Contre-remontrans frémirent, en voyant l'impreſſion que ce diſcours avait faite ſur les eſprits. Le préſident reprit

Harangue d'Epiſcopius dans le Synode. *Brandt* III.

amerement Episcopius pour avoir parlé sans avoir attendu sa permission. Il voulut avoir la copie de ce discours, pour la produire dans le tems, comme une harangue séditieuse. 1618.

Avant de rompre cette séance, les peres du Synode jurerent de n'avoir, dans leurs décisions, d'autre guide que la parole de Dieu, ni d'autre objet que la gloire de son nom, le repos de l'Eglise & la pureté de la foi. On ne fit point prêter ce serment aux deux députés Remontrans de la Province d'Utrecht. On avait déjà résolu de les exclure de l'Assemblée comme des membres corrompus & des surveillans importuns. On les fatigua par tant de chicanes que, dans l'alternative de proscrire leurs frères ou de se dépouiller de la qualité de juges, ils préférerent ce dernier parti, & se joignirent aux treize Remontrans cités. Ceux-ci n'en crurent pas moins devoir recuser le Synode. Il semblait que leur zele & leur fierté augmentaient avec l'acharnement de leurs adversaires. Ils accuserent de schisme la plus grande partie des membres nationaux, avec une vigueur encore plus hardie qu'auparavant. Ils présenterent un projet où ils détaillaient les conditions requises dans un Synode légitime.

Les membres Remontrans exclus du Synode.

Brandt II. 125, 127, 132.

10 *Decemb.* *Regenb.* II. 46--53.

Acta Synod. 71, 72.

Hist. Verh. 34, 35, 48.

Dans cette session & dans un grand nombre des suivantes, on disputa avec

Disputes sur la com-

1618. chaleur de part & d'autre sur la compétence ou l'incompétence de cette assemblée Ecclésiastique. „ Nous avons, disaient les membres du Synode, le droit de juger, puisque nous sommes assemblés au nom & sous l'autorité des Etats vos souverains & les nôtres. „ Nous sommes, répondaient les Remontrans, disposés à obéir à nos souverains dans les choses civiles: mais ni eux ni aucun tribunal sur la terre n'a droit dans les affaires qui regardent la maniere de penser, les inspirations de la conscience & les opinions sur lesquelles sont fondées les espérances pour l'autre vie. „ Mais," répliquaient les Contre-Remontrans, „ des Souverains chrétiens n'ont-ils pas droit d'interposer leur autorité dans des querelles ecclésiastiques qui peuvent troubler l'Etat? Ils ne s'arrogent point le droit de décider ces querelles; en les remettant à un tribunal ecclésiastique formé sous leur protection." Bien loin, répondaient les Remontrans, que nous pensions à contester l'autorité du Souverain, on sait que nous en avons toujours été les plus ardens défenseurs. Il ne nous appartient pas d'examiner par quelle révolution, vous êtes parvenus à obtenir sa faveur. Mais vous avouerez que, puisqu'il ne peut nous prescrire ce que nous devons croire, s'il convoque un assemblée ecclésiastique, pour pro-

pétence du Synode.

Brandt II. III. *passim.*

noncer ſur des points de religion, il doit y admettre un nombre égal de Théologiens des deux partis. Si ces Théologiens ne ſavent pas s'accorder, le Souverain peut leur impoſer des loix égales, & leur interdire les diſputes publiques qui cauſeraient des troubles dans l'Etat. Vous êtes nos parties, nos ennemis, nos accuſateurs: vous ne ſauriez donc être nos juges, ſans violer toutes les loix de la raiſon & de l'équité naturelle & les uſages les plus anciens de la chrétienté." Nous ne faiſons, „ diſaient les Contre-Remontrans," que ſuivre l'uſage conſtant de l'Egliſe. Les Paſteurs perdent-ils leur droit de ſuffrage, pour s'être oppoſés à l'erreur? Ce ſerait les punir pour s'être bien acquittés de leur devoir: par les mêmes raiſons, les Ariens, les Neſtoriens & les Eutichiens auraient pu décliner le jugement de l'Egliſe; & il n'y aurait plus de juge parmi les Chrétiens. Quand il s'éleve des erreurs, il faut donc leur donner un cours entierement libre. Où trouver dans les queſtions Théologiques, des arbitres abſolument neutres & déſintereſſés? Voulez vous avoir pour juges des eſprits forts, des Papiſtes, des Anabaptiſtes ou des indifférens?" Ces raiſons étaient ſans réplique; mais par malheur pour les Calviniſtes du Synode, c'étaient les mêmes que l'Egliſe Catholique avait 1618.

1618. oppoſées aux premiers reformés qui s'en ſéparerent. Auſſi les Arminiens ne négligeaient pas de repouſſer ces attaques ſur leurs adverſaires. „ N'eſt-ce pas, diſaient-ils," ſur le ſeul ſoupçon de partialité que les premiers Proteſtans ont décliné la juriſdiction du Concile de Trente? Beze & les réformés de France n'ont-ils pas refuſé l'offre du colloque de Poiſſy, juſqu'à ce que le Roi les eût aſſurés que les Prélats ne ſeraient point leurs juges? Nous ne demandons que les droits de la liberté évangelique, droits que vous avez implorés contre les Catholiques." Il y a, „ diſaient les Pères du Synode," grande différence entre les Conciles des Papiſtes & le nôtre. Là dominent l'autorité, le Pape, la ſuperſtition & les préjugés. Ici tout eſt libre & nous avons juré de n'écouter que la parole de Dieu. „ Si tout eſt libre," diſaient les Remontrans," pourquoi nous refuſer le pouvoir, ſi non de ſiéger parmi vous, du moins de défendre, autant que nous le jugerons néceſſaire, nos opinions & de réfuter celles de nos adverſaires? „ Quelle inſolence! repliquaiént Bogerman & les plus ardens Calviniſtes. Convient-il à des accuſés, à quelques effrontés novateurs de vouloir faire la loi à leurs juges & de ſe révolter contre l'Egliſe la plus nombreuſe, la plus puiſſante & la plus ancienne? Les Chefs reſpectables de la ré-

forme, les Calvins, les Bezes, les Whitakers, voilà les victimes favorites qu'ils aiment à percer de leurs traits. Pouvons nous permettre que, dans cette vénérable assemblée de Docteurs réformés, on accorde une entiere liberté à des hommes accoutumés à flétrir sans pudeur & sans ménagement, ces illustres & brillantes lumieres de la réforme? En disant ces mots, Bogerman montrait dans ses yeux & dans tout son visage, la sainte fureur dont il était agité. „ Elle ne venait," disait-il, „ que d'une louable indignation d'avoir vu les plus saints & les plus respectables personages flétris par des mains impures. Un ancien de Nimegue ajouta que les Remontrans étaient couverts de hardiesse comme d'une muraille & d'impudence comme d'un bouclier. Les Arminiens perdirent leur tems à montrer qu'il s'en fallait beaucoup que leurs juges fussent sans préjugés, que leur serment ne les rendait pas plus infaillibles, parceque Dieu n'a pas confié l'intelligence de l'écriture à telle ou telle assemblée d'hommes qui peuvent errer; mais qu'elle est un oracle vivant & suffisant, la seule regle de la morale & de la foi. (*) Ils faisaient sentir, mais 1618.

Brandt III. 229.

(*) Nous avons déjà vu que ces raisons étaient les armes favorites des Remontrans. Il n'est cepen-

1618. avec circonſpection, qu'ils n'entendaient rien à la liberté dont on leur parlait, ſous l'influence d'un ſouverain viſiblement partial. En effet les Chefs du gouvernement s'étaient remplis des préjugés & des paſſions des Théologiens dont ils attiſaient le feu, au lieu de chercher à l'éteindre. Ainſi ces vaines queſtions qui ſeraient tombées d'elles-mêmes par le mépris, avaient acquis la plus grande importance en devenant des matieres d'Etat. Il fallait qu'il y eût des héréſies à proſcrire pour donner plus de poids à la proſcription qu'on méditait contre les

dant pas aiſé de concevoir comment un livre où les ſectes les plus oppoſées & même les plus extravagantes ont trouvé les dogmes de leur foi, peut être une regle fidele, sûre, infaillible. Auſſi les Remontrans, en n'excluant de leur communion que ceux qui rejettent ce livre & les idolâtres ou les perſécuteurs, reviennent à peu-près aux principes que nous avons poſés. Ce ſont les ſeuls que la raiſon peut avouer & défendre, quand elle a ſecoué le joug de l'autorité. Auſſi le célebre Warburton, qui n'était pas un ſavant du ſecond ordre, ne craint pas d'avancer, dans ſa *divine legation de Moiſe*, que trois des Docteurs Arminiens emportent la balance ſur un million d'autres Théologiens Proteſtans, & que perſonne n'a peint le Chriſtianisme ſous des traits plus auguſtes & plus ſéduiſans. C'eſt à un diſciple d'Epiſcopius que Locke a dédié ſon livre ſur la Tolérance; & ces lettres T. A. R. P. T. O. L. A. ſignifient *Theologiæ apud Remonſtrantes Profeſſorem, Tyrannidis oſorem* LIMBURGIUM *Amſtelodamenſem.*

les illuſtres Citoyens qui les avaient ſou- 1618.
tenues. D'un autre côté les Théologiens étrangers craignaient de déplaire au gouvernement qui les apelait & de s'en retourner avec la honte de n'avoir rien fait. Les Théologiens du pays eſpéraient trop de la victoire qu'ils allaient remporter, pour renoncer facilement au droit de juger qu'ils s'étaient attribué. Ainſi les demandes, les apologies & ſurtout la Proteſtation que les Remontrans firent alors & ſur laquelle ils fondent encore leur désobéiſſance, furent rejettés d'une voix unanime. On obſerva que, dans ces diſputes, le Préſident, ſouvent embaraſſé par des queſtions difficiles à réſoudre, ſe tirait habilement d'affaire, en ordonnant qu'on paſſât à d'autres matieres ou qu'on fît ſortir les Remontrans de l'aſſemblée.

Acta Synod. 120. *Le Clerc* T. II. L. IX 24, 25. *Trigl.* 1121 *Brandt* III. 156---159.

Procur. v. de Kerk. Kort. Hiſt. 47. *Ibid.* 141.

Les Arminiens, ſans vouloir renoncer à leur Proteſtation ni reconnaître l'autorité du Synode, expoſerent d'abord leurs ſentimens ſur les cinq articles controverſés, &, après bien des difficultés, ſur le Catéchisme & la confeſſion de foi; mais toujours en déclarant qu'ils n'entendaient obéir qu'a l'ordre du ſouverain. On leur avait formellement preſcrit de s'en tenir à une ſimple expoſition & de ſe borner à parler de la doctrine conſolante de l'élection, ſans affecter de repréſenter dans un jour odieux le dogme

Les Remontrans refuſent de ſe borner à l'expoſition de leurs ſentimens.

Brandt III. 51----191.

1618. des réformés sur la réprobation (*). Mais les Remontrans ne jugerent pas que, dans une dispute où ils étaient si peu menagés, ils dussent se laisser imposer des loix par leurs adversaires & négliger les avantages de leur cause. Aussi les Calvinistes ardens déclamerent-ils violemment contr'eux. Lydius dit en chaire qu'ils étaient de la race de Cham qui avait découvert la nu-
18 *Decemb.* dité de son pere. Gomar qui, sur la reprobation, avait embrassé les sentimens les plus outrés, soutint que Dieu, ayant décerné la fin, avait aussi décerné les moyens & qu'il a prédestiné l'homme au
Hales 16. *Lett.* péché ainsi qu'à la damnation. Un Théo-

(*) Philippe de Mornay, Seigneur du Plessis, qui n'est pas toujours moderé, comme il paraît par les écrits qu'il a composés pour prouver que le Pape est l'Ante-Christ, fut longtems sollicité de se rendre en Hollande pour travailler à calmer ces troubles : mais il savait trop qu'il est plus facile d'écrire contre le Pape que de reconcilier des Théologiens, pour se charger d'une pareille commission. Il écrivit au Synode que, sur le dogme de la réprobation, il fallait mettre le doigt sur la bouche, adorer les jugemens de Dieu, sans chercher à les pénétrer; et, se tenant sur le bord de cet abyme, s'écrier avec l'Apôtre des Gentils: *ô profondeur!* &c. *vie du Plessis Liv. 4. Brandt* III. 261, Si le savant Mornai eut vécu de nos jours, il aurait, sans doute, cru que St. Paul n'a jamais parlé de ce dogme. Voyez l'ouvrage Allemand de Gotlhiff Steinbart intitulé *System der reinen Philosophie öder gluckseligkeits lehre des Christenthums.*

logien Anglais dit, en faisant le récit de cette dispute, que Gomar imita les mauvais chauderonniers qui, pour boucher un trou, en font ordinairement deux. Les Remontrans avaient donné des remarques critiques sur le Catéchisme d'Heidelberg. Les Députés du Palatinat en parurent extrêmement piqués. Ils ne chercherent pas à montrer que ces remarques étaient mal-fondées. Ils en prirent la défense parce, disaient-ils, que ce fameux Cathécisme avait été composé dans leur pays. 1619. *Acta Syn.* 150.

Les Remontrans, ayant déclaré positivement qu'ils ne se soumettraient jamais au Synode que d'après les conditions exposées dans leur projet, on envoya trois Commissaires à la Haye, pour demander aux Etats Généraux comment il fallait traiter des hommes qui persistaient dans leur désobéissance & s'obstiraient à vouloir combattre leurs juges? Les Etats-Généraux furent d'avis qu'on eût à procéder non seulement par les censures de l'Eglise, mais encore par les voies de l'autorité séculiere. En attendant, les Remontrans reçurent ordre, pour la troisieme fois, de ne point sortir de la ville. Ils demandaient toujours la liberté de pouvoir défendre leurs opinions. On leur déclara positivement qu'elle ne leur serait accordée qu'autant qu'il plairait au Synode. Cette dispute

Les Remontrans cités sont chassés du Synode.

Acta Synod. Hist. Verh. 107---115. 29 *Decemb.* 3 *Jany* *Brandt* III. 233, 241. *Sess.* XLVI. *Hist. Verh.* 118. *Lettre*

1619. occupa plus de vingt ſeſſions. Dans la 57e. ſeſſion les Remontrans ayant encore proteſté contre le Synode, le Préſident ſe leva &, le viſage enflammé, les yeux étincelans, il leur dit avec un ſaint emportement, qu'ils n'avaient répondu à la douceur, à la patience extrêmes du Synode que par des artifices, des ſubterfuges & des impoſtures. Il ajouta qu'ils n'étaient plus dignes de paraître devant cette auguſte & vénérable aſſemblée dont ils troublaient les délibérations. Après les avoir menacés des chatimens & des cenſures de l'Egliſe, il les chaſſa en leur diſant d'une voix impérieuſe: *Je vous congédie au nom de Meſſieurs les Commiſſaires & du Synode, ſortez!* Epiſcopius répondit en ſe retirant; „ Que Dieu juge entre les membres des Synode & nous, qui ſont ceux qu'on doit accuſer de fourberie!" Deux de ſes Collégues en apelerent au tribunal de Dieu. Un autre dit en ſortant: „ éloignons nous de l'aſſemblée des méchans." Cette excluſion rigoureuſe ne fut pas également approuvée de tous les Théologiens étrangers. Ils ſe plaignirent qu'on n'avait pas attendu leurs ſuffrages pour une démarche auſſi importante. Ils n'avaient pas épouſé les paſſions de ceux du pays. Il ne s'agiſſait que de la maniere dont les Remontrans defendraient leur doctrine. Mais ce point était eſſen-

d'Uitenbog. dans ſa vie ch. 12.

Brandt III. 296--303. *Le Clerc* T. II. 36--39.

tiel pour les Théologiens nationaux. Ils s'étaient apperçus que les étrangers ne penſaient pas d'une maniere uniforme ſur le dogme de la Prédeſtination. Les Remontrans ſe ſeraient habilement prévalus de cette diverſité de ſentimens. Il leur eût été facile de préſenter le ſyſtême Calviniſte dans un jour odieux, d'en montrer les pernicieuſes conſéquences & de mettre le peuple dans leurs interêts. Leurs adverſaires n'avaient donc garde de leur accorder un ſi grand avantage. Epiſcopius pouvait ſéduire les aſſiſtans par ſon eſprit & par ſon éloquence. Il n'était pas prudent de commettre la réputation du Synode & l'objet politique de ceux qui le faiſaient tenir à une diſpute réguliere avec un adverſaire auſſi redoutable. On voulut donc réduire les Remontrans à l'expoſition de leurs ſentimens, ſans leur permettre de s'étendre dans la controverſe. Mais les Arminiens perſiſtant à rejetter avec indignation des loix ſi dures, ſi contraires à l'équité naturelle, on prit le parti le plus violent, mais le plus ſûr, celui de les exclure. 1619.

Les Arminiens n'étaient pas mieux traités dans les autres petits Synodes des Provinces. Pluſieurs de leurs Miniſtres furent ſuſpendus ou dégradés, ſous prétexte qu'ils peignaient Calvin & ſes rigides ſectateurs comme des fanatiques, *Brandt* XXXVI. Les Arminiens maltraités dans les Provinces.

1619. ou parlaient contre la prédeſtination abſolue. Un Remontrant ſe plaignit ſingulierement de la ſévérité employée envers ceux de ſon parti, & de l'indulgence dont on uſait pour les autres. Jean Timmerman Miniſtre de Benskoop, dit-il, eſt toujours dans les jeux publics & au cabaret. Il s'enivre ſouvent. Le Miniſter de Noordeloos mene une vie encore plus déréglée. Lorsqu'il va dans le Cabaret, ce qui arrive ſouvent;" vous voilà Mr. le Miniſtre s'écrient les ivrognes du Canton. Etes-vous Arminien?" Dieu m'en garde répond le Miniſtre. — Si vous n'etes pas Arminien, il faut que vous danſiez. „ Et dès que la tête de ce Miniſtre ſcandaleux eſt remplie des fumées de la bierre, il compromet indignement ſon caractere par des ſauts & des danſes grotesques, ayant un verre à chaque main." Les Remontrans ſe plaignaient amérement que des hommes d'une vie auſſi ſcandaleuſe fuſſent conſervés dans leurs places; pendant que les raiſons les plus frivoles faiſaient dégrader des eccleſiaſtiques ſages, décens et d'une conduite exemplaire. Du nombre de ces malheureux, furent deux freres Miniſtres d'Alkmaar. Ils diſaient qu'après avoir lu l'écriture ſainte, ils ne pouvaient donner à Jeſus Chriſt le nom de Dieu, mais celui de fils de Dieu. Les Etats les reléguerent à 's Graveſande.

Ibid. 347.

Ibid. 358-394.

Mais ces deux freres s'étant imaginés qu'on voulait les transporter en Angleterre où le Roi Jaques faisait brûler tous les Anti-trinitaires, ils se tinrent cachés. 1619.

Les Contre-Remontrans, devenus maîtres absolus dans le Synode, se préparerent à discourir, à décider & à proscrire à leur aise & sans opposition. Ils n'admirent dans l'assemblée que des gens dont ils étaient sûrs. Mais comme les Aubergistes de la ville se plaignaient que les Etrangers qui venaient pour voir le Synode, s'en retournaient souvent sans avoir pu repaître leurs yeux d'un spectacle si rare & si curieux, on se relâcha de cette grande rigueur. On laissait entrer tout le monde jusqu'a ce qu'on eût fini la priere qui précédait l'ouverture des délibérations. On poussa les précautions si loin que, pendant les soirées d'hyver, on regardait avec des chandeles sous les tables & sous les bancs, pour voir si l'ennemi n'avait pas des espions cachés. Il se tint même plusieurs assemblées secretes, pour recueillir & concilier les suffrages des différens membres, afin d'abréger les décisions & de conserver l'honneur de Synode que les disputes des membres compromettaient souvent en public. Cette nouveauté fit dire à l'Anglais Hales, que le Synode

Grandes précautions des Péres du Synode

Ibid. 403. *Hales* 22. *Lettre.*

1619. ressemblait à un horloge dont les principales roues sont cachées.

Terribles écritures des Remontrans.

Cependant il paraissait trop dur aux étrangers, qu'on refutât les Remontrans sans les entendre, quoique l'ordre des Etats les retînt encore dans la ville & qu'ils n'eussent demandé qu'une liberté raisonable. En conséquence on leur permit de défendre leurs sentimens par écrit. Cette méthode était effectivement la plus commode. Le papier ne parlait pas. On ne craignait pas qu'il fît, comme Episcopius, des objections embarassantes sur le champ. Les Remontrans, réduits à cette alternative, résolurent d'en tirer tout le parti possible. Ils se mirent à travailler infatigablement; & au bout de quinze jours, ils avaient composé des apologies & des mémoires si volumineux, que les plus intrépides Théologiens ne sentaient pas avoir le courage ou la patience de les dévorer Quelques membres du Synode dirent en raillant qu'il fallait avoir fait pacte avec le diable pour pouvoir tant écrire en si peu de tems. Il y eut surtout un de ces manuscrits qui fit pâlir tous les membres du Synode. C'était un énorme *in-folio* gros comme une histoire des martyrs. L'homme le plus robuste aurait eu peine à le soulever d'une main. Il y en eut qui dirent que la lecture de ces

Brandt III. 4tl.

pieces occuperait un Synode pendant douze ans. Les Commissaires politiques qui avaient ordre d'accélerer les décisions, pour épargner la dépense, dirent que les Remontrans s'étaient vantés de faire coûter aux Etats une tonne d'or pour chaque canon. Si les Remontrans voulaient, pour se venger, exercer la patience du Synode en le forçant à dévorer l'ennui de ces longues & fastidieuses lectures, il faut avouer que cette vengeance eût innocente & d'une espece bien singuliere. Ils répondirent cependant que l'importance des matieres rendait cette longueur nécessaire, qu'ils ne s'étaient point adonnés à un travail si pénible & si ingrat pour une assemblée qui les avait traités de fourbes & de menteurs, mais pour obéir aux Commissaires des Etats. 1619.

Querelles parmi les pères du Synode.

Cependant la discussion des cinq articles des Remontrans, ayant fait tomber la question sur les points délicats de la Prédestination & de la réprobation, il s'éleva de vives querelles parmi les pères du Synode. Gomar voulait que Jesus-Christ ne fût que l'exécuteur de l'election. Martinius, député de Brême, soutenait qu'il en était l'auteur & l'exécuteur. Gomar jettant son gant à son adversaire pour le défier, lui dit fierement: *Ecce Rhodum, ecce Saltum.* On eut bien de la peine à calmer la fureur

Brandt liv.

1619. des deux Antagoniſtes. L'impétueux Gomar frémit ſurtout de ce qu'on l'avait empêché d'en venir à un combat réglé. Martinius eſſuya depuis tant de mortifications qu'on l'entendit ſe plaindre d'avoir fait un ſi long voyage, & déclarer qu'il ne ſe trouverait jamais plus dans aucun Synode. On ſait qu'il dit encore que, s'il avait vu à Dort des choſes divines, il y avait vu auſſi des choſes humaines, & même des choſes diaboliques. Les Théologiens Anglais qui ſe diſtinguaient par leur douceur & leur modération, eurent auſſi beaucoup à ſouffrir de l'emportement & de la férocité de Gomar & de Sibrand. Martinius était même réſolu de s'en retourner et l'Ambaſſadeur d'Angleterre prêt à ſe tranſporter à Dort pour éteindre l'incendie. Pour ſauver l'honneur des Provinces & des égliſes, on fit des excuſes aux offenſés. Martinius ſe laiſſa vaincre facilement. Il était chargé d'une famille nombreuſe. On ſe ſervit inſidieuſement de cette circonſtance pour le gagner par la crainte d'une disgrace à ſon retour dans ſa patrie. Un autre Théologien Allemand abandonna l'opinion des Remontrans par un motif moins pardonnable. Il aimait à s'enivrer: „ Il faut bien, diſait-il, faire quelque choſe pour le Prince & les Etats. Ils nous font boire de ſi bon vin!

Le Clerc T. II. L. IX. 40.

Carleton III. 21, 22.

Vulcanq. 4. *Letter. Nullit.* I. 75. II. 57.

Brandt III. 419.

Le Synode inſulté & flatté.

Quelques plaiſans, que l'injuſtice com-

misse envers les Remontrans animaient contre le Synode, en prirent occasion de s'égaye aux dépens de la vénérable assemblée. Ils y envoyerent une petite boëte, remplie de cartes à jouer sur lesquelles on avait dessiné tous les instrumens de la passion. Le Synode était prié par là de ne pas crucifier Jesus Christ une seconde fois. Les vénérables peres s'efforcerent de digerer ces petites mortifications, en s'enivrant de l'encens flatteur qu'ils se prodiguaient sous le nom du Synode. Un Anglais qui, dans des lettres secretes, ne ménageait pas cette assemblée, obligé de la quitter, sous prétexte de sa santé, mais en effet, disent les Remontrans, pour ne pas être témoin de tant de procédures iniques, lui fit un compliment remarquable. Il dit qu'il chercherait envain dans le monde entier, mais qu'il ne trouverait nulle part un lieu plus semblable au ciel que cette assemblée, & où il aimât mieux dresser ses tentes. Un gros Théologien Suisse dit que cette ville devait s'apeler la *céleste Dort*, la *sainte cité*, la *mere des fideles*. En déclamant contre les Remontrans, qu'il accusait d'introduire le Pyrrhonisme, il dit qu'ils tiraient Pelage de l'enfer, pour le placer dans le ciel & saint Augustin du ciel pour le précipiter dans l'enfer; mais que le bras ferme & vigoureux de l'Evêque 1619.

1619. d'Hyppone abbattrait tous ces arbres ſtériles.

L'article de la predeſtination décidé.

Après bien des débats, les pères du Synode ſe réunirent, du moins en apparance, ſur l'article de la prédeſtination. On réjetta l'opinion de Gomar qui était celle des *Supra-lapſaires*. Cette doctrine eſt curieuſe. On voulait que Dieu eût reſolu & combiné la chûte d'Adam, par le ſeul motif de déployer ſa juſtice redoutable ou de ſignaler ſa miſéricorde gratuite. D'autres ſoutenaient que Dieu, prévoyant cette chûte par ſa toute-ſcience, s'était contenté de la permettre ſans la *prédeterminer* poſitivement. Les Anglais obtinrent la victoire en faveur de ce dernier ſentiment, qu'on apelait des *ſublapſaires*. Il faut cependant avouer, que ni les Supralapſaires, ni les Sublapſaires n'ont été admis dans le Conſeil de Dieu, et qu'il eût mieux valu garder le ſilence ſur ce que ni les uns ni les autres n'entendaient pas. Les Anglais demanderent encore que toutes les déliberations ſe fiſſent publiquement. Cette voie leur paraiſſait la plus équitable & la plus noble. Mais le Préſident fit obſerver que les ennemis de la verité en pourraient prendre occaſion d'accuſer le Synode de diviſion; quoiqu'il fût plûtôt diviſé ſur les mots que ſur les choſes. Ces raiſons parurent ſi ſolides qu'elles entraînerent tous les ſuffrages.

Le Clerc T. II. L. IX. 43.

Leydekker 559.

On reſta juſqu'à la 125e. ſéance à concilier les ſentimens des différens membres du Synode, ſur les cinq articles. Alors le Préſident propoſa la rédaction des Canons. Il voulut même s'arroger le droit de les dicter, en les faiſant paſſer par un *placet*. Mais les Anglais firent échouer ce projet. Landaff, qui ſe trouvait le ſeul Evêque du Concile, regardait comme au deſſous de ſa dignité de ne pouvoir dire que oui ou non ſur les matieres propoſées. En conſéquence on dreſſa un committé de ſix perſonnes, dont il fut plûtôt le chef que le guide : car les autres étaient tous des Calviniſtes outrés. Ce choix fit craindre aux Anglais que le Synode ne devînt la fable des ſiecles. La compoſition des Canons dura plus de trois ſemaines. Enfin après bien des retranchemens & des additions pour pouvoir proſcrire la doctrine des Remontrans, ſans frapper ſur celle de quelques membres du Synode qui penſaient à peu-près de même, on commença le 6 Avril la lecture de ces Canons. Ils contenaient d'abord l'expoſition de la doctrine approuvée comme Orthodoxe, enſuite la cenſure de celle qu'on jugeait erronée. Tous ces decrets roulaient ſur la prédeſtination, la rédemption, la corruption de l'homme, la perſéverance dans la grace, matieres que les chrétiens ſont obligés de regarder comme d'impénétra-

1619.

Rédaction des Canons.

22 *Mars.*

Balca. 13. *Lett. Brandt.* 544, 543.

Ibid. 549—560. *Acta Synod. Deput. Hel. vet. Manusc. Seſſ.* 132. *Baloa.* 16. *Lett.*

1619. bles myſteres & que les Remontrans avaient eu la témérité d'expliquer de la maniere la plus analogue à la liberté de l'homme & à la nature de l'Etre ſouverainement bienfaiſant.

Sentence fulminée contre les Remontrans.

Le 24 Avril, on préſenta la ſentence que l'on devait prononcer contre les Remontrans. Ils étaient toujours retenus dans la ville, quoiqu'ils euſſent écrit aux Etats-Généraux & au Prince d'Orange pour ſe juſtifier & demander la permiſſion d'être renvoyés dans leurs chaires ou dans leurs égliſes. Ils furent traités cruellement dans la ſentence fulminée contre eux. On les flétriſſait comme atteints & convaincus d'avoir corrompu la pureté de la religion, déchiré l'unité de l'Egliſe, troublé la patrie & l'Etat, formé des ſchismes & cauſé d'horribles ſcandales. On les déclarait incapables d'exercer plus longtems leurs fonctions dans les Egliſes & dans les Académies. A la lecture de cette ſentence, tous les Théologiens étrangers, à l'exception de ceux de Geneve & d'Embden, ſe ſouleverent. Ils déclarerent poſitivement qu'ils n'étaient venus que pour condamner quelques dogmes, & non pour proſcrire les perſonnes. Les Anglais & les Heſſois refuſerent décidement de tremper dans cette ſentence. Mais les autres ſe laiſſerent gagner, & l'approuverent, après en avoir fait

retrancher les mots de *perturbateurs de la patrie & de l'Etat:* soutenant qu'un tel délit ne regardait que le Magistrat civil. Cette sentence ne fut lue aux quinze Remontrans qu'à la fin du Synode, après avoir été approuvée par les Etats-Généraux. L'héroïque fermeté qu'ils avaient fait paraître dans tout le cours de cette affaire, ne se démentit pas, lorsqu'ils apprirent les disgraces & les revers qu'ils allaient essuyer. Ils déclarerent qu'ils ne changeraient jamais d'opinion. Ils en appellerent au Tribunal de Dieu. Ils se plaignirent vivement de cette condamnation. On a cherché, disaient ils, à nous soumettre & non pas à nous convaincre. On nous a supposés coupables, dans le tems que l'assemblée n'était pas d'accord sur l'hétérodoxie des articles dont on nous accusait. Quand à force de brigues, de cabales, d'insinuations, de ruses, & même de menaces, on avait décidé contre nous, on se contentait de demander notre aveu, sans nous permettre ni d'attaquer la doctrine de nos adversaires, ni de défendre la nôtre. On nous a réduit à des écritures, dont le rapport abandonné aux parties intéressées, était toujours infidele & tronqué. Pour nous empêcher d'éclairer le Gouvernement, on nous a tenus dans une espace de prison; on a voulu que

1619.

Carleton II. 374, 375, 391.

Brandt Hy. XL. XLI. XLII.

Nulliteit.

Uitenb. Jev. ch. 12.

1619. nous eussions la bouche close & les pieds liés, tandis que nos adversaires entretenaient correspondance & faisaient de fréquens voyages à la Haye pour nourrir les préjuges du Gouvernement dont ils avaient toute la faveur.

Vorstius condamné.

La condamnation de Vorstius & plusieurs autres matieres moins importantes occuperent encore quelques séances. Les Etats auraient voulu, pour épargner le tems & la dépense, qu'on abandonnât l'affaire de ce malheureux Théologiens. Mais l'Ambassadeur d'Angleterre insista pour que le pays fût délivré de cette peste & sa doctrine condamnée. Les Théologiens du pays n'avaient pas besoin de cet encouragement à leur zèle. Vorstius eût beau promettre d'écrire contre le socinianisme. Il eût beau montrer qu'il avait toujours mené une vie exemplaire. On répondit que la cause de Dieu n'avait pas besoin de tels défenseurs & que la piété d'un héresiarque n'en était que plus dangereuse pour les esprits faibles, Vorstius fut déclaré convaincu d'héresie & de blasphême, & incapable des fonctions de Ministre & de Professeur. Il fut ensuite banni de toutes les Provinces-Unies. Ce malheureux se tint longtems caché dans l'idée qu'on le cherchait pour le transporter en Angleterre, où l'on devait, disait-on, le faire brûler dans une barrique gou-

Carlet. III. 42. *Brandt* III. 583, 599, 670. *Nullit.* I. 62. *Act. Synod.* p. 318. *Paquot.* XIII. 323.

dronnée. Enfin après avoir erré de place en place, il gagna le Hôlſtein où il mourut l'an 1622 conſumé de fatigue & de chagrin. Les Anglais eurent ſoin de faire remarquer dans le Synode, que les troubles du pays ne venaient que du manque d'Evêques inveſtis du pouvoir de reprimer les factieux & de la liberté que chacun avait dans les Provinces-Unies de penſer comme il voulait & de dire & d'écrire ce qu'il penſait. 1619. *Carleton* III. *ibid.* 575, 576.

Enfin le neuf du mois de May, après 152 ſéances les Théologiens qui voulaient ſe paſſer des étrangers pour faire les réglemens relatifs à la diſcipline eccléſiaſtique, leur firent donner leur congé. Cette cérémonie ſe fit avec une pompe extraordinaire dans la grande Egliſe de Dort, où tous les membres du Synode ſe rendirent avec une grande multitude de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe. Le Préſident fit un diſcours dans lequel il dit que l'œuvre du Synode était miraculeuſe & faiſait trembler l'enfer. Il compara l'Egliſe à la lune qui croît & décroît ſuivant ſes diverſes phaſes. „ Notre lune des Pays-Bas, dit-il, ſort enfin des nuages épais qui la voilaient: &, rayonnante, pour ainſi dire, de la nouvelle lumiere de ſon ſoleil, elle luira malgré l'enfer, & ſon éclat augmentera toujours avec le tems." Lorſque les membres eurent été ſolemnelle- Clôture du Synode. *Brandt* II. 610, 616.

1619. ment remerciés, ils se rendirent tous dans une salle où on leur avait préparé un festin splendide. Il était accompagné d'un concert melodieux de voix & d'instrumens, il y eut même des femmes qui chanterent. Le spectacle de ces fronts austeres & sourcilleux qu'on n'avait vu se mouvoir qu'aux anathêmes & aux proscriptions, se déridant alors dans la gaité de ces délices mondains, & noyant dans le vin & la bonne chere la fatigue d'avoir déposé tant de ministres hétérodoxes, ne manqua pas d'exercer la malignité de leurs ennemis. Ils ôserent même assurer que la musique & le vin du Rhin avaient fait tourner la tête à plusieurs des vénérables pères. Le lendemain, les Etats-Généraux firent remettre à chacun des Théologiens étrangers une medaille d'or de la valeur de 150 florins, pendue à une chaîne qui en valait 50. Les réglemens sur la discipline ecclesiastique occuperent encore les Théologiens du pays pendant 26 sessions. Enfin le 29 May, l'assemblée se sépara entierement, en se donnant la main en signe d'union, & avec tous les témoignages d'une satisfaction & d'une amitié mutuelle. Les Etats payerent toutes les dépenses qu'avaient fait les Théologiens étrangers & nationaux & les recompenserent largement. L'Evêque de Landaff eut quatre vingt florins par jour pour

Ibid. 613, 614.

Ibid. 663

sa table. Le Président avait treize florins par jour. Il eut le secret de se faire payer 29 jours, c'est à-dire 377 florins au delà de ce qui lui était dû. Son zéle méritait une pareille gratification. Chacun des Théologiens du pays reçut quatre florins par jour. On assure que le Synode coûta environ un million de florins à la République. C'est le premier & l'unique Concile Général qu'aient tenu les Protestans. Un Ministre Remontrant, (*) ajoute: Dieu veuille que ce soit le dernier! Aussi, parmi les Protestans, plusieurs plumes savantes l'ont attaqué avec le plus grand acharnement. Trois ans après, Tilenus publia dans un livre qu'il avait même communiqué & dédié au Roi Jacques, que si le Diable voulait employer un prestige pour rendre la divinité odieuse, il aurait recours aux decrets du Concile de Dort. 1619.

Regenb. II. 151. *Brandt.* III. 660. *Kort. hist. der nat. Syn.* 313. *Groot Plac.* III. 440.

(*) *Le Clerc. T.* II. *L.* IX. *p.* 44.

Ibid. 48.

Les dépositions, les proscriptions, la suppression des assemblées, les bannissemens furent les terribles effets des sentences du Synode. Elles mirent le sceau à la division que cette assemblée aurait dû chercher à éteindre. On vit avec étonnement un grand nombre de Théologiens dignes par leurs lumieres & leur piété d'honorer la réforme, chassés de son sein, comme s'ils eussent projetté de renverser entierement le Christianisme. Ce mélange de procédures ri- Suites du Synode.

1619. dicules & violentes révolta les esprits doux & éclairés. On détesta des hommes qui s'étaient lâchement prévalus des passions & de l'autorité du pouvoir civil, pour accabler des adversaires qu'ils n'avaient ôsé combattre à force égale. On en prit occasion de répandre qu'ils s'étaient défiés de la bonté de leur cause. Au contraire, celle des Remontrans, soutenue par les plumes éloquentes de leurs illustres Chefs, intéressa les personnes impartiales de toutes les nations. On a remarqué que les décrets du Synode ont plus nui que servi aux dogmes qu'il avait établis. Depuis cette époque mémorable, la doctrine de la prédestination absolue a toujours perdu de son crédit. L'Eglise Anglicane fut la première à rejetter les Canons de Dort avec horreur & mépris. Les Réformés de France qui, pour des raisons politiques, étaient attachés au Prince Maurice, & n'étaient pas contents qu'on eût empêché leurs Théologiens d'aller gagner des médailles d'or au Synode, en reçurent les Canons avec ardeur & respect. Ils refuserent même la communion à Grotius & à d'autres Arminiens retirés en France. Mais lorsque leur premier feu se fût calmé, ils changerent de sentimens & de conduite. Les Eglises de Brandebourg & de Brême n'ont jamais voulu souscrire les Canons

Lettr Franc. dans la vie d'Uitenb. c. 12.

Sly. Linarup. contempt. conc. Dord. in Hect. Gadof. Mas. T. 2. n. 19.

Uitenbog. leven.

Burig. vie de Grot. L. 334.

Mosh. Hist. Eccles. 17. Siecl. Sect.

de ce Synode. Geneve même, la mère, la Nourrice & la Gardienne du Calvinisme rigide, eſt entrée depuis dans des ſentimens encore plus relâchés que ceux du pur Arminianisme. On a même remarqué que l'esprit & les dogmes de cette ſecte ſe ſont inſinués dans le corps des paſteurs des Egliſes Belgiques engagés à maintenir la doctrine & l'autorité du Synode. 1619.

2. *part.* 2. *ch.* 1. *par.* 2. *ch.* 3. *par.* 11, 12, 13. *Encyc. Art. Gen. Lett. de la Montag.*

Le Gouvernement peut certainement veiller à ce que la religion n'enſeigne rien qui puiſſe troubler le bonheur & la tranquillité de la ſociété. Voilà ſes droits, voilà ceux qu'il avait reclamés, quand Barnevelt tenait les rênes de l'Etat. On dut donc s'étonner de voir ce Gouvernement ſi vanté, épouſer les paſſions des Théologiens, pour faire décider, non ce qu'il fallait faire, mais ce qu'il fallait croire, non les principes clairs & fondamentaux de la foi, mais quelques queſtions frivoles & ſubtiles que les docteurs même, en les décidont, avouaient ne pas entendre? Il avait donc d'autres vues. Elles n'échapperent pas aux eſprits clairvoyans. Martinius de Brême ôſa même avancer que le Synode n'était qu'une farce, une comédie, où la politique jouait le principal rôle. On a découvert depuis que Bogerman, Préſident de cette aſſemblée, eut une part conſidérable aux procédures

Cauſe politique de la tenue du Synode.

Brandt II. 564. *Brandt Regtsp* 227. *Carleton* II. 272. *Hiſt. Verh.* 207, 215, 216.

1619. qu'on instruisait alors contre les prisonniers d'Etat. Ce fut lui qui dressa l'instruction sur la quelle les Fiscaux se reglerent. Il était en liaison intime avecle Stathouder de Frise & en correspondance avec Maurice & Carleton. Deodati qui s'était signalé dans le Synode, par son emportement & ses opinions rigides, ôsa avancer que l'Eglise ne serait jamais en repos, tant que le Chef des Arminiens resterait en vie. C'est à ce même Théologien qu'on doit ce jeu de mots fameux; *que les Canons du Synode avaient emporté la tête de Barnevelt.* On observe encore que les Théologiens étrangers dirent, en quittant la ville de Dort, qu'ils allaient voir à la Haye un spectacle extraordinaire. Ce spectacle fut l'exécution tragique du Grand-Pensionaire, dont le Procès Criminel est un des morceaux les plus intéressans de l'Histoire des Provinces-Unies.

Vitenbog. adv. ov. de Synode v. Alex. 8. Nullit II. 163.

Eclat causé dans l'Europe par le procès de Barnevelt.

L'Univers a vu avec étonnement, à Sparte & à Londres, le grand & terrible spectacle de Rois jugés & sacrifiés avec des procedures solemnelles. Je ne sais si le spectacle de ces Citoyens illustres que leur zèle a rendus Martyrs des libertés & des loix de leur patrie, n'offre pas un spectacle bien plus grand & plus touchant, parce que la vertu républicaine a quelque chose de plus sage & de plus juste que l'attachement gené-

reux que doivent des sujets à leur monarque. Non seulement la nation entiere se divisa sur ce grand événement, on vit même plusieurs souverains Etrangers y prendre part : & la crainte ou l'estime que Barnevelt s'était attirée au dehors était telle, que les Rois de France & de Suede crurent devoir s'intéresser vivement en sa faveur, tandis que les Rois d'Angleterre & de Danemark, l'Electeur Palatin, le Duc de Bouillon agirent hautement contre cet illustre prisonnier : comme si le destin des Rois eût dépendu de la vie ou de la mort de celui qui avait tant contribué à abolir la royauté dans sa patrie. Exemple frappant de l'ascendant qu'un homme de génie peut acquérir dans un état libre, & qui prouve sans replique qu'un citoyen qui devait un ascendant si glorieux a la liberté de son Pays, ne pouvait penser à la vendre à un maître étranger. 1619.

. *ibid.* *Voy.* *Carleton* II. 357, 358.

Aussi les auteurs de son infortune ne cherchaient-il à le flétrir de trahison publique, que pour imposer au peuple. Les moyens qu'ils avaient employes pour l'emprisonner, étant aussi extraordinaires que l'emprisonnement même, ils furent dans une espece d'embarras, avant de savoir comment ils devaient agir à son égard. Ils le laisserent languir plus de six mois avant d'en venir aux premiers interrogatoires. Soit même qu'ils re-

Hogerbeets interrogé.

Holl. Ref. Nov. 1618. *Carleton* II. 362.

1619 doutaſſent la fermeté de ce grand homme, ſoit qu'ils ſe promiſſent des autres priſonniers quelques aveux indirects qui puſſent donner une apparence d'équité à leurs procédures, ce fut par eux qu'ils commencerent. Le Prince & les Etats-Généraux, ſe fondant ſur une permiſſion des Etats de Hollande qui leur avaient abandonné l'affaire des priſonniers à la pluralité des voix, nommerent trois Procureurs fiscaux pour les examiner, Laurent Sylla Fiscal pour la Province de Gueldre, Pierre de Leeuwen pour celle d'Utrecht & Antoine Duik pour celle de Hollande. Les trois fiscaux, ſe rendirent avec ſix autres Commiſſaires des Etats-Généraux, d'abord chez Hoogerbeets. On était d'autant plus étonné du malheur de ce Citoyen, qu'il n'avait jamais cherché à jouer un rôle brillant, & s'était principalement diſtingué par la ſimplicité & la pureté de ſes mœurs. Sa famille rempliſſait les premieres charges à Hoorn. Sa vertu l'avait fait apeler à la dignité de penſionaire de la ville de Leide. Auſſi les neuf Commiſſaires lui avaient à peine déclaré qu'ils venaient l'interroger au nom des Etats-Généraux; „ je ſuis, „ repondit-il auſſitôt, né Hollandais: mes ſouverains légitimes ſont les Etats de Hollande: j'occupe une charge éminente à Leide: je ne puis reconnaître d'autres

Grot. Apol. c. 14.

27 *Sept.* 1618.

Grot. Apol. c. 20.

Brandt Regtspl. 5.

tres juges que les Echevins de cette ville. „ On lui demanda si Barnevelt ne lui avait pas conseillé d'accepter cette charge? " Il répondit, mais sans oublier de décliner un pareil interrogatoire, que Barnevelt, après lui avoir exposé les désagrémens de cet office, lui avait laissé la liberté du choix. Sur d'autres questions qu'on lui fit, il avoua courageusement qu'il n'avait pas été d'avis qu'on licentiât les nouvelles milices, les regardant comme nécessaires à la sûreté de la ville. Hoogerbeets subit encore un interrogatoire, une semaine après, sur ce qui s'était passé dans l'affaire d'Utrecht: Il fut ensuite neuf semaines sans être examiné de nouveau. On le tint si étroitement resserré qu'il ne pût pas même obtenir la consolation de voir sa femme. 1619. *Ibid.* 7.

Ledenberg, qui, depuis la derniere révolution d'Utrecht, n'avait aucun appuy & n'était reclamé de personne, fut jugé avec plus de rigueur, & sans autre formalité que le nom du Prince d'Orange. Mais on eut beau l'intimider; on ne put arracher de lui que des aveux qui prouvaient que Barnevelt avait été le principal mobile de ce qui s'était passe à Utrecht; ce qu'on savait déja. On parvint cependant à l'effrayer, en le menaçant de le faire appliquer à la torture. Cet infortuné Citoyen, jugeant

Ledenberg se tue dans sa prison.

Wagenaar X. 289--292. *Carleton* II. 303, 317, 318, 328. *Trigl.* 1090 1093.

1619. par la maniere dont on traitait les premieres têtes de la République, qu'il devait s'attendre aux traitemens les plus cruels, tomba dans un affreux déſeſpoir. Au milieu de la nuit, il ſe mit à genoux, pria Dieu avec ferveur; &, s'étant armé d'un couteau, il ſe fendit le ventre & ſe coupa la gorge. Son fils qui couchait dans la même chambre, entendant le bruit du ſang qui ruiſſelait, apela les gardes. Le malheureux Ledenberg fut trouvé mort & baigné dans ſon ſang. Il avait donné la veille à ſon fils un billet écrit en langue Françaiſe, que ce jeune homme n'entendait pas. On y trouva ces mots propres à faire connaître le caractere de cet infortuné citoyen & l'état où il était réduit: *Je ſais qu'on ſe diſpoſe à faire un exemple de ma perſonne, à me confronter avec mes meilleurs amis, à m'appliquer à la torture, pour me convaincre enſuite de contradictions & de fauſſetés &, ſur des vetilles & des chicanes, fonder une ſentence ignominieuſe: Car ainſi faut-il faire pour juſtifier le ſaiſiſſement & empriſonnement. Pour échapper à tout cela, je vais à Dieu par le plus court chemin. Contre l'homme mort ne tombe confiſcation de biens.* Les amis des priſonniers tirerent de cet événement tragique & de ce billet, les inductions les plus odieuſes contre les auteurs de ces procédures. La ſuite n'a

que trop prouvé qu'ils pouvaient en effet leur attribuer, au défaut d'accusations réelles & fondées, l'affreuse intention d'arracher par les douleurs aigues d'une ingénieuse torture, à ce malheureux connu pour un homme peu patient, des aveux graves & capitaux contre les compagnons de son infortune. Mais le parti triomphant en prit occasion de répandre que Ledenberg, se sentant coupable, avait prévenu par la mort, la punition ignominieuse qu'on lui destinait. 1619.

Grotius fut interrogé le troisieme. Il avait prévu son malheur: mais il avait cru qu'il en serait quitte pour la perte de son emploi. Il se préparait même à rentrer dans le barreau, comme simple Avocat; & son emprisonnement le jetta dans la surprise & l'abattement. La déclaration publiée le jour de ce funeste événement lui causa surtout la plus vive douleur. Ne pouvant obtenir la permission de parler au Prince, sa fierté Républicaine s'ébranla: il descendit jusqu'à faire entendre qu'il se démettrait volontiers de ses emplois, pour se dévouer uniquement à l'administration des affaires domestiques de son Excellence. Il écrivit, pour cet effet, au Conseiller Vosbergen, le priant de faire connaître ses intentions au Prince d'Orange. La lettre fut communiquée à l'Ambassadeur

Grotius interrogé. 3 *Novemb.* *Carleton* H. 282. *Ibid.* 333. *Brands lev. v. Grot.* I. 139, 150. *Brands Regtspl. leats. Edit.* 11, 12.

1619. d'Angleterre, le Chevalier Carleton, qui fut piqué que Grotius eût la hardieſſe d'y alleguer le mérite du ſervice qu'il avait rendu à l'Etat dans les dernieres conteſtations avec l'Angleterre. Grotius écrivit au Prince d'Orange lui-même & aux Etats-Généraux pour juſtifier ſa conduite; mais il ne reçut aucune réponſe. Il ne put pas même obtenir que ſon Epouſe vînt lui tenir compagnie, quoiqu'il fût tombé dangereuſement malade. Il fut ſurtout étonné de ne voir aucun officier de Hollande parmi les Commiſſaires qui vinrent l'interroger. Auſſi n'oublia-t-il pas de décliner leur juriſdiction. Il allégua ſa naiſſance, ſa charge & le territoire où il avait été ſaiſi. Pour leur montrer qu'il ne les reconnaiſſait que comme des particuliers qui n'avaient d'autre droit ſur lui que celui de la violence, „ Je vous réponds, leur dit-il, parce que je ſuis prêt, à juſtifier ma conduite devant *qui que ce ſoit.*" Ramaſſant alors tout ſon courage, il montra qu'il n'avait, dans l'affaire d'Utrecht, agi qu'en vertu des ordres des ſouverains du pays & qu'il n'avait eu d'autre objet, en favoriſant les nouvelles milices, que la ſûreté des Magiſtrats des villes. Le lendemain un des Commiſſaires vint le trouver. Il avait l'air effaré & myſtérieux. Il lui dit qu'on avait malheureuſement des preuves que Barnevelt s'était lais-

Grot. Apol. c. 15.

1619.

ſé corrompre par l'argent d'Eſpagne, pour faire réuſſir la trêve & s'oppoſer à l'érection de la compagnie des Indes Occidentales. Grotius, preſſé ſérieuſement de déclarer ce qu'il ſavait de cette trahiſon, donna dans le piége. Ses ſoupçons s'arrêtterent ſur pluſieurs actions du Grand-Penſionaire qui pouvaient paraître équivoques, ſurtout ſa conduite dans les troubles eccléſiaſtiques. Mais il a reconnu dans la ſuite que cette prétendue confidence n'était qu'un lâche artifice, imaginé pour lui faire perdre courage & l'engager à faire des aveux qui puſſent nuire à Barnevelt. On lui fit une queſtion qui donna lieu à une anecdote intéreſſante. On lui demanda s'il n'avait pas conféré avec Jeannin ſur les moyens de réunir la religion Papiſte avec la Proteſtante? Il répondit qu'en effet Jeannin reconnaiſſait pluſieurs erreurs de l'Egliſe Romaine & lui avait fait eſpérer qu'une eſpèce de réformation s'établirait en France, par l'autorité du Roi Henri IV, mais inſenſiblement & peu à peu. Il ajouta qu'il était vraiſemblable que ce projet avait armé la main fanatique qui fit périr ce grand Roi.

Brandt vie de Grot. I. 153, 154, 158---162.

Grot. Apol. c. 20.

Barnevelt fut examiné le dernier; mais avec des formalités qui paraiſſaient plus conformes à la juſtice. Ses amis avaient employé un artifice ſingulier pour l'in-

Barnevelt dans ſa Priſon.

15 Nov. 1618.

1619. ſtruire de tout ce qui ſe paſſait. Ils avaient imaginé de rouler de petits billets dans des tuyaux de plume & de les faire entrer dans des poires qu'on lui envoyait. Cette ruſe fut découverte par un des gardes qui voulut manger une de ces poires. On trouva dans ce billet ces paroles: *Ne comptez plus ſur les Etats de Hollande: les Régences de pluſieurs villes ſont changées. Les Anglais attiſent le feu. Carleton n'eſt pas votre ami.* Les derniers changemens opérés dans l'Etat avaient révolté Barneveld. Les paroles qui lui échapperent alors & que nous rendons ſur le témoignage de Jean Franken ſon domeſtique fidele qui l'aſſiſta jusqu'a la mort, peignent ſon ame fiere & toujours Républicaine. „ Ainſi, diſait-il, cet étran-
„ ger (*) oſe chaſſer de reſpectables
„ Magiſtrats nés dans le pays! Il ôſe
„ regner en deſpote ſur ſes maîtres &
„ ſur ſes ſouverains, dont il n'eſt que
„ le Lieutenant! Que dis-je? ſur ſes
„ bienfaiteurs qui l'ont comblé d'hon-
„ neurs, malgré la Cabale de Leiceſter,
„ malgré l'emportement des Eccléſiaſti-
„ ques qui ne parlaient de lui qu'avec
„ un ſouverain mépris & peignaient ſon
„ pere comme un Athée! Je l'ai moi-

Carleton II. 341. *Baudart* X. 70. *Brandt Regtsp.* 29. *Aantek. v. J. Frank in de waaragt. Hiſt.* 648---553.

(*) Maurice était né à Dillenbourg en Allemagne.

„ même sauvé des pieges de l'Anglais; 1619.
„ sans moi il n'eût jamais acquis ce pou-
„ voir qu'il érige en tyrannie. Il a dé-
„ truit la constitution: nos maîtres lé-
„ gitimes ne sont plus. A qui nous
„ adresserons-nous pour demander le
„ maintien de nos droits & privileges?
„ Qui sera notre juge? Les nouveaux
„ Etats de Hollande ne me connaissent
„ pas: les Etats-Généraux ne nous tien-
„ nent prisonniers qu'en foulant au pied
„ tout ce qu'il y a de plus sacré: jamais
„ pareilles tyrannies ne furent exer-
„ cées dans une République libre. Le
„ Duc d'Albe était un monstre qui se
„ jouait de nos vies & de nos liber-
„ tés. Mais le nom du souverain ser-
„ vait à voiler ses cruautés. De quel
„ nom ôsera-t-on légitimer la révo-
„ lution actuelle? Les Etats-Géné-
„ raux ne peuvent l'avoir autorisée,
„ puisqu'ils ne sont pas souverains.
„ Le Stadhouder n'a donc pu la faire,
„ qu'en s'arrogeant la souveraineté. Ainsi
„ nous n'aurons, au prix de tant de
„ sang, arraché notre liberté au souve-
„ rain légitime, que pour la sacrifier à
„ un Stathouder. J'avais, il est vrai,
„ des raisons de craindre qu'il n'aspirât
„ à la souveraineté. Mais je ne pensais
„ jamais qu'il aurait eu recours à des
„ moyens si violens." Ces paroles mé-
morables peignent l'ame toute entiere de

1619. Barnevelt. Il ne paraît pas alarmé du danger qui pend sur sa tête : Il n'est occupé que de celui qui menace sa patrie: il l'avait prévu : il a tout fait pour l'écarter : &, si son inébranlable fermeté qui sauva plusieurs fois la liberté, n'a pas réussi ; il fut la première victime de son zèle généreux à s'opposer à la puissance formidable du Prince. Sa gloire n'est pas moins grande auprès de ceux qui n'apprécient pas les événemens par le succès qui peut tromper les projets les mieux concertés. Sa fierté républicaine ne se démentit point dans sa prison. Comme il ne cessait de demander qu'on lui rendît la liberté ou qu'on lui déclarât pour quel crime on lui faisait violence, on prit le parti de lui répondre par une défaite. On lui fit dire que la trame qu'il avait ourdie dans l'Etat était si embrouillée qu'il fallait du tems avant d'en pouvoir trouver le fil.

Carleton II. 318.

Barnevelt interrogé.

Comme l'on craignait que Barnevelt ne dédaignât de répondre à des Officiers incompétens, on imagina, pour l'interroger, des formalités qui paraissaient plus conformes à la justice. Les Etats de Hollande se déterminerent enfin à nommer des Officiers pour faire les interrogatoires : en permettant, cependant, que, pour cette fois, la Commission fût expédiée au nom des Etats-Généraux. Barnevelt subit son premier interroga-

Holl. Ref. 1, 13, 14, 97. *Novemb.* 1618.

gatoire le 15 Novembre 1618. Il commença par répondre qu'il ne dirait rien qui ne servît à maintenir les droits des Etats de Hollande ſes maîtres. Il ajouta que les Etats-Généraux n'avaient pas le droit de le tenir priſonnier. Les interrogatoires furent continués vingt jours de ſuite, ſouvent deux fois par jour. On n'en a point connu les détails. On ſait ſeulement qu'il en ſortait ſouvent épuiſé de fatigue. On ſait auſſi qu'il fit entendre que, s'il avait commis quelques erreurs dans l'emploi ſi difficile & ſi délicat de Grand-penſionaire, on devait les attribuer à la faibleſſe humaine; mais non à des intentions criminelles. On demandait dans le même tems à Hoogerbeets, s'il n'entretenait pas correſpondance à Anvers avec un pere Tempel? Hoogerbeets ayant répondu qu'il ne croyait pas avoir jamais ni vu ni connu ce religieux, les Commiſſaires découvrirent plus amplement leurs vuës dans un troiſieme interrogatoire. Ils ſe plaignirent qu'il eût, ainſi que ſes Collegues, travaillé à borner l'autorité des Etats-Généraux en Hollande. On voulut arracher de Grotius l'aveu d'un projet qu'on diſait avoir été formé par Barneveit & par huit villes contre le Prince d'Orange. Mais la maniere dont il répondit, ne ſervit qu'à donner un nou-

1619.

Brandt Regtsp. 33.

Carleton H. 362, 363.

30 Nov. Brandt Regtsgel. 37-41.

6 & 7 Dec.

1619 vel éclat à ſon innocence & à celle de Barnevelt.

Artifice ingénieux de Scriverius pour inſtruire les priſonniers.

On prenait toutes les précautions poſſibles pour empêcher les priſonniers d'avoir des intelligences au dehors. Pierre Scriverius, littérateur célebre, employa, pour tromper la vigilance des gardes, un moyen auſſi ingénieux qu'il paraiſſait ſûr. Il était alors occupé d'une nouvelle édition des poéſies de Jean Second. Il imagina de ſubſtituer à quelques vers de l'auteur, d'autres vers ſur les affaires du tems. Il tira quelques épreuves ainſi tronquées & fit paſſer un exemplaire de l'ouvrage à Grotius & à Hoogerbeets. Pour faire remarquer les feuilles qui renfermaient le myſtere, on les avait brochées de façon qu'en rognant le livre, elles étaient reſtées entieres & fermées. On apprenait aux priſonniers que les interrogatoires de Barnevelt n'avançaient que lentement, qu'on attendait d'heureux effets du mécontentement du Roi de France, qu'à Leide, on aimait Maurice (*), quoiqu'on mépriſât les Miniſtres. On leur

Ibid 75.76.

(*) Spernitur interpres facer hic, *Gradivus* amatur.

Le mot *Gradivus* déſigne ſurement le *guerrier* Maurice & non pas la guerre comme diſent Wagenaar & d'autres après lui.

indiquait auſſi la maniere de ſe procurer de nouveaux avis. Elle conſiſtait à s'envoyer reciproquement des livres, où il y aurait quelques feuillets blancs en apparence, mais écrits avec du jus de citron dont la couleur ſe brunit à l'approche du feu. Grotius, jeune, vif & plein d'eſprit, n'eût pas de peine à trouver les paroles myſtérieuſes. Mais Hoogerbeets, d'une vertu plus grave & plus auſtere, & n'ayant pas le même goût pour les poëſies érotiques, mit le livre de côté. Une ſi grande indifférence affligea ſes amis. Ils envoyerent pluſieurs fois lui demander, s'il avait lu le livre? Cette inquiete curioſité fit naître des ſoupçons. Le livre fut examiné, & la ruſe découverte. Quelque tems après Scriverius compoſa des vers Latins pour le portrait d'Hoogerbeets. Après avoir détaillé ſes ſervices & ſes vertus, il terminait ſon éloge par ce vers: 1619.

Brandt Regtspl. 75. 76. 85. 86.

Nunc ubi ſunt tanto præmia digna viro?
Citoyen vertueux! Quelle eſt ta recompenſe?

Tel était l'iniquité des tems que l'auteur de ces vers fut condamné à deux cens florins d'amende. Mais tel fut ſon courage qu'il aimât mieux laiſſer exécuter ſes meubles que de paraître s'avouer coupable en payant de bon gré. Ce trait éclatant de courage faiſait trop d'honneur à l'auteur & aux lettres, pour être

1619. passé sous silence. On a beau décrier les hommes de lettres; mais on oublie que c'est leur célébrité qui rend ordinairement leurs fautes plus connues. Il est certain que la culture des arts inspire une louable fierté. On ne trouve dans aucun autre classe d'hommes plus d'exemples de cette fermeté d'ame qui s'éleve contre le crime triomphant & foule aux pieds l'interêt & la crainte, pour rendre hommage à la vertu, quoique malheureuse. Ce fut peut-être le courage de Scriverius qui fit prendre aux Etats les résolutions les plus despotiques & les plus absurdes qu'on puisse imaginer. Ils chargerent le Procureur-Général de faire disparaître tous les portraits & estampes qui représentaient Barnevelt, Hoogerbeets, Grotius & les autres de cette *faction*.

étranges demandes de l'Ambassadeur d'Angleterre.

Le Chevalier Carleton, sollicité par la famille de Barnevelt, de s'employer en faveur de cet illustre prisonnier, n'avait répondu qu'en leur détaillant les divers motifs de mécontentement qu'il avait contre lui. Non content de soutenir en secret les procédés violens de Maurice, & de les approuver en public, il n'avait pas même la prudence de déguiser les motifs de ressentiment & d'interêt qui dirigeaient ses démarches. Il osa demander aux Etats-Généraux que Grotius fût puni pour avoir plaidé pour la liberté des mers. „Sa Majesté qui regne, dit

Carleton II. 372-378.

Seldenus mare claus L. I. p. 198. *Grot. Apol* c. 19. p. 212.

il, sur la plus grande de toutes les Isles, & qui connait parfaitement les prérogatives de ses royaumes, le droit des gens & les loix de la mer, demande qu'on effraye par un grand exemple ceux qui oseraient encore douter de sa sincerité & de sa *Science*. Il ne manquait plus à Carleton que d'engager les Etats à obliger tous leurs sujets de croire que la nature avait fait un effort & un miracle pour produire dans Jacques I le plus profond Théologien, le plus savant publiciste & le meilleur politique, & à décerner des peines contre quiconque oserait, à l'imitation de Vorstius & de Grotius, élever le moindre doute sur l'infaillibilité universelle du Chef de l'Eglise Anglicane & de l'Empire Britannique. La proposition de cet Ambassadeur n'était pas seulement étrange; elle était une injure sanglante pour les Etats: comme si la révolution les eût dépouillés de toutes lumieres, de tous sentimens patriotiques, & qu'ils ne fussent plus que les vils esclaves des passions & de la politique de l'Angleterre. En effet Carleton ne désesperait pas de les amener à ce point. Il ne cessait d'exciter Maurice à prendre les rênes de l'administration; dans l'espoir d'attacher ce Prince irrévocablement à l'Angleterre par le lien des alliances & les sept Provinces par celui de la religion. Le Collége des nobles de Hollande,

1619.

Brandt Regispl. 59.

Carleton III. 7. 8. 9. 8 &

Changemens dans le

1619 quoiqu'augmenté de cinq nouveaux Membres, conservait toujours le courage & les sentimens républicains. Pour achecollege des nobles de Hollande. rier de le soumettre, Maurice résolut d'y faire entrer encore deux autres membres. Il proposa Daniel de Hartaing, Seigneur de Marquette & François Aarsens, Seigneur de Sommelsdyk. Ils étaient tous deux nés hors du pays, le premier en Hainaut & le second en Brabant. On ne reçoit dans ce corps qu'un certain nombre de gentils-hommes nés & possédant des Seigneuries dans la province: Aarsens & Marquette, quoique naturalisés Hollandais, en devaient être exclus. Ils n'avaient d'autre droit que leur dévoûment connu pour les vues de Maurice qui crut que ce titre leur devait suffire. Il notifia ses intentions à cette illustre assemblée, alors composée de quatorze membres. Les voix se partagerent. Maurice, qui s'attendait à une prompte soumission, lui manda qu'elle n'avait eu que trop de part aux complots formés pour le chasser du pays & changer la religion. Il ajouta que les Etats l'ayant autorisé à faire tous les changemens qu'il jugerait convenables, elle ne devait pas trouver mauvais qu'il la ramenât dans le devoir, en retranchant quelques membres de la compagnie, à moins qu'elle n'admît ceux qu'il proposait. Plusieurs persistant dans leur opposition malgré ces

Wagenaar X. 332-339.

menaces, il apela tous les membres chez lui. Après leur avoir déclaré qu'il n'avait en vue que le repos & le bonheur de l'Etat, & promis que cet exemple ne tirerait pas à conséquence, il se retira, pour leur laisser la liberté de voter. Brederode, Duivenvoorde, Nordwyk, Asperen, Benthuisen, Schagen, Zwieten, Wimmenum, Kroonenburg, opinerent pour la reception; mais la plupart en déclarant que c'était à regret & pour ne pas mécontenter son Excellence. Matheneſſe & Obdam se distinguerent par une courageuse opposition, le premier déclara même qu'il protesterait contre la pluralité. Wesenburg, Warmond, Raaphorst, se déclarerent avec le même courage contre l'admission. Ainsi Marquette & Aarsens ne furent reçus qu'à la pluralité de deux voix. Il fut stipulé que cette dérogation aux loix de l'ordre équestre n'était qu'une déference pour le Prince & qu'elle ne tirerait point à conséquence. 1619.

Ce changement était nécessaire pour que les Etats de Hollande pussent se plier à toutes les vues de Maurice. Leur droit sur les prisonniers était trop légitime & trop évident pour qu'on ôsât en venir à des procedures formelles, sans qu'elles parussent émanées de leur autorité. Mais quand on leur eût représenté que cette affaire touchait toutes les Provin-

On nomme une Commission de vingt-quatre juges.

Grot. Apol. c. 15.

1619. ces, ils jugerent devoir l'abandonner aux Etats-Généraux. Ils crurent sauver leur droit, en stipulant que cet exemple ne tirerait pas à conséquence & que le plus grand nombre des juges seraient pris dans la province. On observa que les députés des villes de Leide, de Rotterdam & de Schiedam refuserent de s'expliquer, & que Veenhuisen, gendre de Barnevelt sortit de l'assemblée, lorsque l'affaire fût mise sur le tapis. Aarsens ne crut pas pouvoir rester décemment dans l'assemblée. Dans une requête presentée aux Etats par la famille de Barnevelt, on avait demandé qu'il fût exclus des procédures qu'on devait instruire. Il était connu pour l'ennemi mortel du grand Pensionaire. Pour ne pas exciter l'indignation publique qu'il importait de changer en confiance, il eut l'adroite politique de sortir de lui même: mais Muis & Pauw recusés & suspects de partialité pour les mêmes raisons, eurent la bassesse de rester; & les Etats déclarerent que les motifs allegués pour les récuser, n'étaient pas fondés. Pour comble d'irrégularité ils furent du nombre des vingt-quatre juges que les Etats-Généraux nommerent pour achever ce procès. Quoique les Etats de Hollande eussent stipulé qu'au-moins la moitié des juges seraient pris dans la Province, on ne nomma cependant que dix Hollandais. Les autres furent choi-

Grot. Apol. c. 16.

fis dans chacune des six autres Provinces. (*) La commission fut expédiée au nom & sous le Scel des Etats-Généraux, qui promirent de les protéger contre toutes les attaques que cette commission pourrait leur susciter dans la suite. Ils n'étaient point tenus à remplacer ceux qu'une mort, une maladie ou quelqu'autre obstacle imprévu, pourrait éloigner; & ils étaient autorisés à former leurs décisions à la pluralité. Ils s'obligerent par serment à ne rien laisser transpirer des leurs procédures. Il n'y eût que deux de ces Commissaires qui firent difficulté d'accepter cet emploi, Kouwenbourg parent de l'Epouse de Grotius & le conseiller Junius, connu par ses lumieres & son intégrité: Mais on refusa d'admetre leurs excuses. On jugea que l'opposition de pareils juges serait aisément subjuguée par la pluralité & que leurs noms serviraient à diminuer aux yeux du peuple, les reproches de partialité qu'on pourrait faire à ce tribunal. C'est ainsi que les prisonniers furent soustraits au tri-

1619. 20 Fevrier. *Uitenb. Kerk. Hist.* 1196. *Brandt Reg. pl.* 69.

(*) Voici les noms de ces juges: Van Essen, De Voogt, Kromhout, Adrien Junius, Kouwenburg de Bolois, Rosa, Van Zeleten, Muis, Meinardszoon, Beukelzoon van Zanten, van Broekhoven, Pauw, Schagen, Bruining, Maumaker, Schotte, Ploos, Salmius, van den Sande, Aitsma, Volkertsloot, van Hemert, Goossen, Schaffer, Schato Gokkinga.

1619. bunal de leurs juges légitimes pour être soumis à la jurisdiction arbitraire d'une commission composée de gens choisis par leurs ennemis & parmi leurs ennemis. On a toujours régardé, même dans les monarchies, ces sortes de commissions où l'on s'éloigne des formes ordinaires, comme des moyens iniques, imaginés par la tyrannie pour assassiner avec le glaive des loix. Un fameux jurisconsulte Italien a très bien apprécié cette maniere de procéder. On lui demandait ce que devaient faire ceux à qui l'on donne des juges délégués ? *Leur testament*, répondit-il.

Le Clerc T. II. 7.

Hoogerbeets amené devant les juges.

Hoogerbeets fut amené le premier devant ces Commissaires. On ne se contenta pas de lui cacher qu'ils étaient ses juges; il ne fut même examiné que par ceux qui l'avaient déjà interrogé en qualité de Fiscaux, & qui se trouvaient alors au nombre des juges contre toutes les loix de l'équité naturelle & de la juris-prudence nationale. Il fut interrogé sur la levée des nouvelles milices. Les juges la regardaient comme une démarche criminelle. Hoogerbeets soutint qu'elle avait été légitime & nécessaire. Ainsi cet article était une affaire de droit & purement civile.

5 Mars.

Grotius amené le second.

Grotius, avant d'être conduit devant le nouveau tribunal, fut exhorté à demander grace à son Excellence. Mais il

rejetta cette propoſition honteuſe avec courage, et ſe contenta de dire qu'il ne déſeſperait pas d'obtenir la protection & la faveur du Prince. Avant de répondre aux juges, il voulut ſavoir de quel droit ils autoriſaient leurs procédures? Dès qu'il eût vu la commiſſion des Etats-Généraux, il reçuſa vivement la juriſdiction de ce tribunal. Il répéta hautement ſes proteſtations contre toute autre tribunal que celui des Echevins de Rotterdam. Entre les raiſons dont il s'étayait pour récuſer de pareils juges, il obſerva que pluſieurs avaient fait éclater leur partialité dans les derniers troubles, qu'il voyait même parmi eux des perſonnes qui l'avaient menacé. On s'était apperçu que, de tems en tems, il avait eu l'adreſſe d'entretenir correſpondance avec ſa femme. On lui en fit des reproches. Grotius montra l'impertinence de cette queſtion; non ſans déclarer que ſes réponſes ne devaient point être regardées, comme une preuve qu'il reconnût la compétence des juges qui l'interrogeaient. On ne peut s'étendre ſur les différens interrogatoires qu'on lui fit ſubir. Il ſuffit de ſavoir qu'au défaut de veritables griefs, on lui demanda s'il avait dit ou s'il avait entendu dire à Barnevelt que Maurice aſpirait à la ſouveraineté, quelle part il avait eue au projet de faire échouer le Synode par le

1619.

Brandt 't lev. v Grot. l. 155-182.

1619. moyen de la France, pourquoi, dans ſon ambaſſade à la cour de Londres, il avait ſondé les Evêques Anglais de la doctrine la plus mitigée pour faire tomber ſur eux le choix de la députation, au cas qu'on ne pût empêcher la tenue du Synode.

Conduite de Barnevelt devant les juges.

Enfin lorsque les Commiſſaires crurent avoir tiré de la bouche d'Hoogerbeets & de Grotius des aveux ſuffiſans, ils paſſerent à l'examen de Barnevelt. On avait

7 Mars.

cru pouvoir abattre ſa fierté en lui coupant, autant qu'il était poſſible, toute

Brandt Regtspl. 32-58. 46 70.

correspondance avec ſes amis, en lui ôtant tous les moyens d'écrire. Amené devant les Commiſſaires, il fut d'abord étonné, lorsqu'il reconnut parmi eux pluſieurs jeunes gens, qui s'honoraient apparavant de l'avoir ſuivi dans ſes Ambaſſades & quelques autres dont il avait connu familierement les parens ou les amis. Mais il ne fut ni humilié, ni abattu. Il déclara avec hardieſſe & fierté qu'il ne ſe réſoudrait jamais à les reconnaitre pour ſes juges & à leur répondre. Pendant trois jours entiers, il refuſa de re-

Ibid 109.

connaitre leur juriſdiction. Il ne répondit que pour céder à la force, ſans renoncer à ſes droits & privileges. Parmi les nombreux interrogatoires qu'on lui fit ſubir, & dont il n'eſt transpiré que peu d'articles, l'accuſation d'intelligence avec l'Espagne eſt la plus curieuſe. El-

le était appuyée sur les déclarations du Greffier Aarsens & de Van Berk, Bourguemaître d'Utrecht. Aarsens dit que, dans le tems des négociations pour la treve, Barnevelt averti que deux Bourguemaîtres s'étaient laissés corrompre par l'Espagne, n'avait pas poursuivi cette affaire. Van Berk ajouta que, (*) sans pouvoir assigner ni l'année ni le mois, il avait entendu dire à Barnevelt qu'il serait bon de rentrer sous la domination Espagnole; & qu'il se souvenait cependant d'avoir ouï dire à Uitenbogaard, il y avait trois ans, que les Provinces de Gueldre, d'Overyssel & d'Utrecht étaient prêtes à rentrer sous le joug & les principaux reformés du pays à aller à la messe. Comme presque tous les pa- 1619.

Brandt Regtspl. 109-111.

(*) Dans le tems qu'Aarsens attisait le feu des troubles qui devaient entraîner la perte de Barnevelt, on rapporte que celui-ci dit dans l'assemblée des Etats, qu'en 1606, Aarsens alors député de l'ambassade de France, lui avait proposé en présence de Messieurs *Van der Aa* & *Joachimi* de faire livrer le pays à la domination de Henri IV; & qu'en 1607, Aarsens s'était encore plus amplement étendu sur cette affaire. *Voy. une note d'une pièce* de Vondel intit. *Gruwel der Verwoesti.* Cette anecdote explique ce que nous avons dit Tom. IV. p. 561. On dit que Barnevelt ajouta que les immenses richesses d'Aarsens lui paraissaient suspectes. Le fils de Du maurier confirme ce soupçon en lui attribuant de s'être enrichi par des voix illicites. Voilà l'homme qui osait accuser Barnevelt de corruption!

1619. piers qui pouvaient déposer en faveur des accusés furent supprimés, on n'a su ce que Barnevelt répondit à ces questions informes & absurdes. On sait seulement qu'Uitenbogaard les repoussa avec le courage de l'innocence & de la vérité. Dans des lettres écrites à Maurice & à la Princesse douairiere, il défia le délateur van Berk de prouver ce qu'il avançait, & l'accusa d'imposture ou de démence.

Aveux de Barnevelt.

Brandt Regtspl. 117-122.

Enfin, après plusieurs interrogatoires où Barnevelt ne répondait qu'en recusant toujours ses juges, il convint qu'il avait reçu du Roi de France, le meilleur allié de la République, un présent de vingt mille florins en conséquence d'une promesse faite en 1598, & qu'il avait effectivement craint que son Excellence n'aspirât à se rendre souverain ou plus puissant. Il fit entendre que les insinuations qu'il avait reçues d'un Bourguemaître ami du Prince (*) pour en faire la proposition, & l'enthousiasme des Contre-Remontrans qui demandaient hautement cette proclamation, avaient autorisé ses craintes; & qu'étant chargé du soin de la République, il n'avait pas cru devoir les cacher au Prince lui-même. Il soutint que ses démarches, dans les derniers troubles de religion, n'avaient eu en vue que de conserver le droit de chaque Province dans ces matieres,

(*) *Sans doute Reinier Pauw. Voy. ci dev. p. 198 & Uitenb. liv. X. 155-158.*

de maintenir le repos de l'Etat & la liberté de Conſcience qu'il regardait comme le fondement & le ſoutien de la République. Il ſoutint que, dans un tems où l'on ne pouvait ſe fier aux troupes de la République, la levée des nouvelles milices était devenue néceſſaire pour maintenir l'autorité de régences municipales contre les ſéditions & les émeutes populaires. Il nia poſitivement qu'il eût jamais rien reçu des Espagnols, ni traité avec perſonne pour transporter au Roi de France la ſouveraineté des Provinces. Il aurait pu ajouter que ſon courage avait ſeul empêché Maurice de vendre ſa patrie dans cette occaſion. On voit que, dans les diverſes accuſations intentées contre Barnevelt, rien ne l'affecta plus que le tour odieux & criminel que l'on donnait à quelques lettres qu'il avait envoyées à Noel Caron. Dans la fermentation des derniers troubles, il avait écrit à cet Ambaſſadeur des Etats en Angleterre, ſon intime ami, avec l'épanchement & la liberté de l'amitié, combien il déteſtait ces Prédicans fanatiques qui, à l'exemple des puritains d'Ecoſſe & d'Angleterre, voulaient former une nouvelle puiſſance dans l'Etat. Cette lettre & celles qu'il avait écrites à pluſieurs cours étrangeres pour les avertir que la convocation dlun Concile faite par les Etats-Généraux était une infrac-

1619.

Voyez Leyd. p. 81.

Uitenb. Leyd. c. 13. p. 307 - 314.

Brand Regtspl. 110. 119 - 123.

Carleton III. 40.

1619 tion aux droits de chacune des Provinces-Unies & pour les prier de ne pas en favoriser la tenue, fut une des principaux griefs allegués contre lui. Le Chevalier Carleton fut même chargé de représenter aux Etats que son maître condamnait hautement le procédé de Barnevelt & le regardait comme une opposition criminelle aux ordres du souverain.

Carleton II. 310. III. 9.

Traitemens des juges à l'egard de Barnevelt.

Telles étaient les articles dont on accablait cet infortuné Vieillard. On répétait si souvent les mêmes questions, on en faisait sur tant de minuties & d'une maniere si confuse qu'on cherchait évidemment à le surprendre en le faisant tomber en contradiction. Il était bien difficile que, dans un âge si avancé, & dans une situation si douloureuse, sa mémoire fût toujours assez fidele, assez prompte, pour lui fournir sur le champ des réponses précises sur mille petits événemens écoulés depuis bien des années. Au milieu de ces traitemens cruels qui décelaient la haine & le projet de plusieurs de ses juges; Barnevelt conservait une dignité qui leur imprimait souvent le respect. Deux circonstances légeres fournissent une preuve frappante de ces différentes dispositions. Un jour deux de ses juges le rencontrerent à l'entrée de la Salle. Une vénération subite & comme involontaire les saisit. Ils oublierent qu'il n'était plus dans sa premiere grandeur. Ils vou-

Ibid III.

Brandt Regtspl. 128.

Carleton III. 61. 62.

voulurent, par respect, le faire passer le premier. Un autre jour quelques-uns d'eux étaient autour du feu ; & Barnevelt voulut s'en approcher. Ils eurent l'inhumanité de le faire retirer comme un criminel indigne de leur Compagnie. 1619.

Ces procédés rigoureux, le choix des juges, la conduite mystérieuse qu'ils affectaient de tenir, la longueur des procédures, les bruits semés à dessein contre les prisonniers, tous ces incidens annonçaient un dénouement tragique. Cependant, dans le tems qu'on tremblait pour eux, ils opposaient à leurs juges prétendus des moyens de défense si forts, si convaincans qu'on ne doute pas qu'ils n'eussent fait impression sur les esprits, s'ils avaient transpiré. Mais on prit tant de soins de les supprimer, qu'un petit nombre seulement a pu échapper à l'inquiète vigilance des juges. Heureusement, nous avons les mémoires du fidele Franken, ceux que la famille de Barnevelt présenta alors au Gouvernement & ceux que Grotius, Hoogerbeets & Moersberg ont ensuite fait paraître. Les Etats-Généraux, disait-on, n'étant pas souverains de la Hollande, n'ont aucun droit de judicature dans cette Province. Ils sont tenus, il est vrai, de veiller à la conservation de l'Union ; mais l'étendue de leur pouvoir est déterminée par les articles de ce traité, & bornée par la

Raisons alléguées en faveur des prisonniers

Grot. Apol. Brandt Regtspl. 't Leven en stery. v. J. Old. Barn. Resol. van Consid. 219

1619. souveraineté, les droits & privileges des Provinces & des villes respectives qui sont les premiers fondemens de la confédération. Ou les prisonniers ont rempli les instructions qu'ils avaient reçues de leurs Commettans; ou ils les ont outrepassées. Dans le premier cas, les Etats-Généraux n'ont à faire qu'à ces Commettans; & dans le second, les accusés ne doivent repondre qu'à ceux dont ils sont les Officiers. Les Etats de Hollande sont les seuls souverains de la Province. Quand ils auraient été changés par des moyens aussi légitimes que ceux qu'on a employés le sont peu, auraient-ils le droit d'abandonner ou de suspendre les privileges particuliers des villes & des citoyens, malgré les réclamations de ces villes & de ces citoyens? Un souverain peut-il changer ainsi l'ordre judiciaire, arracher ses sujets à leurs juges ordinaires & légitimes dont ils invoquent la jurisdiction? Une si violente infraction au privilege précieux *de non evocando* n'a t-elle pas occasionné des plaintes contre le conseil de sang & bientôt après le soulevement des Pays-Bas contre l'Espagne? Ce serait s'avouer rébelles & condamner la révolution qui fit naître la liberté, que d'imiter les procédés du Duc d'Albe. Quant aux juges, la plupart sont d'ailleurs incompétens. Deux d'entr'eux ont

fait les fonctions de fiscaux, incompatibles avec celles de juges. D'autres sont connus par leur animosité contre les prisonniers, ou intéressés à les condamner, pour justifier des changemens aux quels ils sont redevables des places qu'ils occupent. S'ils avaient quelque sentiment d'honneur & d'équité, ne devraient-ils pas se recuser eux-mêmes? Quelle raison peut les engager à continuer cette odieuse commission? Quel interêt ont-ils à juger des infortunés qui ne cessent de leur dire: Vous ne devez pas être nos juges, nous ne vous reconnaîtrons jamais pour tels? Y aurait-il des hommes qui goûtent quelque plaisir à proscrire, à prononcer des sentences de mort? 1619.

Barnevelt représenta que, souvent, il avait demandé sa démission, &, qu'en dernier lieu, pour l'engager à continuer dans son emploi, les Etats de Hollande ne s'étaient pas contentés d'approuver sa conduite, mais l'avaient pris formellement & solemnellement sous leur Sauvegarde & protection. Quel droit avaient donc les nouveaux Etats de Hollande de déroger à cette importante résolution, & de sacrifier un de leurs Officiers, qui devenait ainsi la victime de sa bonne-foi & de sa condescendance patriotique? Paroles de Barnevelt.

„ J'ai, disait cet illustre citoyen dans sa prison, montré aux juges l'iniquité de leurs procédures." Je leur ai rapelé *Brandt Regtspl.* 123.

1619. l'Hiſtoire de Paul Buis, mon prédéceſſeur, empriſonné par les ordres de Leiceſter. Les Etats de Hollande le réclamerent; perſonne ne parle pour moi. Ses amis allaient le voir; on m'a privé de toute correſpondance avec ma femme & mes enfans. On n'ôſa lui nommer des juges: Les miens ſont mes plus grands ennemis. Que les tems ſont changés! Les violences de Leiceſter excitaient partout des plaintes: à préſent on foule aux pieds nos loix & nos privileges; & tout le monde ſe tait. J'ai ſacrifié mes jours & mon ſang au ſervice de la patrie; & je pourris dans une priſon. Je manquerais de toute conſolation, ſi je ne trouvais un appui & des forces dans le ſecours de cet Etre ſouverainement juſte qui ſoutient le courage de l'innocent opprimé.'

Sollicitations des Ambaſſadeurs de France en faveur des Priſonniers.

On ne voit pas qu'à ces raiſonnemens appuyés ſur les fondemens les plus ſolides, les Etats-Généraux aient pu donner des réponſes plauſibles. Obligés, pour juſtifier leurs premières démarches, de s'arroger une eſpèce des ſuprématie ſur les Etats particuliers, mais craignant, en même tems, de les irriter en attaquant leurs droits les plus précieux & les plus évidens, ils étalaient orgueilleuſement leur ſuperiorité, ſans oſer la définir, &, comme gardiens & défenſeurs de l'Union, ils ſe prévalaient de ce titre ſpécieux, pour étendre arbi-

trairement leur prérogative. Boiſſiſe, avant de retourner en France, leur avait conſeillé de la part du Roi, ſon maître, de ne pas s'abandonner à des meſures violentes & précipitées contre d'illuſtres Citoyens qui avaient rendu de grands ſervices à la patrie. „ Ils répondirent à ce Conſeiller importun qu'ils étaient chargés de guider le vaiſſeau de l'Etat, qu'ils *étaient ſouverains ou les Repréſentans de la ſouveraineté.* Ils ajouterent qu'il ne fallait pas douter que la détention des priſonniers ne fût l'effet de la prudence & de la modération, & qu'on ne différait de les juger définitivement que pour leur donner le tems d'avouer leur délit & de ſe repentir. Et ſans doute, pour réprocher à la cour de France, l'aſſaſſinat du Maréchal d'Ancre, ils ajouterent qu'ils n'avaient pas cru devoir imiter ceux qui faiſaient précipitamment des coups d'Etat; quoiqu'une grande & dangereuſe conſpiration eût été tramée par des factieux qui, pour des vues ambitieuſes & criminelles, voulaient détruire la liberté, la juſtice, la religion & *toute la ſuperiorité* du gouvernement: Comme ſi des aſſaſſinats couverts de quelques formalités de juſtice étaient moins criminels que ceux ſur leſquels on ne jette aucun voile. 1619.

23 *Mars.* *Brandt Regtspl.* 131--137.

L'Ambaſſadeur du Maurier, voyant, par ces accuſations vagues & par d'autres

1619 augures non moins finiſtres, que les reſſorts dangereux de la haine & de l'eſprit de parti dirigaient ſeuls toutes ces procédures & que Barnevelt, ſon ami, courait le plus grand péril, ramaſſe toutes ſes forces pour le délivrer. Il demande audience aux Etats-Généraux & prie ſon Excellence de s'y trouver. Le diſcours qu'il fit, fut plein de dignité, d'éloquence & d'érudition. Il montra qu'on ne pouvait attenter à la vie des priſonniers, à moins qu'on ne les eût convaincus d'avoir voulu vendre leur patrie: ce qu'il était auſſi difficile de croire que de prouver. Entre pluſieurs obſervations importantes, il remarqua que traiter de grandes affaires, ſans commettre aucune faute, eſt au deſſus de la faibleſſe humaine; & que dans ce cas, des erreurs ne doivent pas être punies comme des crimes, & méritent tout au plus la dépoſition. Il fit entendre que ſi les priſonniers avaient eu le malheur de ſuccomber ſous le parti, ſuppoſé légitime, parcequ'il était devenu le plus fort, on devait les traiter avec douceur, à cauſe des places qu'ils avaient occupées & avoir pour l'interceſſion de ſa Majeſté les mêmes égards qu'on avait eus pour la Reine Elizabeth, dans le procès de l'Amiral Treslong. Et ſe tournant vers Maurice, » votre Excellence, dit-il, eſt devenue, par des exploits éclatans, le principal Pi-

Ibid. 136. 144.

Carleton 111. 70.

1 *May.*

vot de l'Etat, le plus ferme espoir des Provinces, le protecteur de leur repos pendant la paix, comme elle eſt leur épee & leur bouclier pendant la guerre. En accordant ſa faveur à ceux dont elle penſe avoir des raiſons de ſe plaindre, elle ſe procurera une gloire immortelle & bien plus brillante que celle de ſes triomphes & de ſes victoires. Des larmes de joie vont couler des yeux d'un grand nombre de perſonnes dont le cœur eſt depuis longtems flétri par la crainte & la douleur. Ces répréſentations & d'autres non moins pathétiques, ne purent émouvoir le cœur féroce de Maurice. Au contraire, il affecta d'être très mécontent de pluſieurs paſſages qui repréſentaient la pourſuite des priſonniers comme une perſécution tyrannique. Les Etats crurent même devoir s'en plaindre enſuite au Roi de France. Ils envoyerent à ce Monarque une lettre avec la ſentence: ils ſoutenaient que des meſures modérées auraient été pernicieuſes, & le priaient de défendre à ſon Ambaſſadeur de ne plus fomenter les factions. Mais cette lettre, quoiqu'écrite avec tout l'art néceſſaire pour juſtifier la conduite des Etats & flétrir la mémoire de l'infortuné Barnevelt, ne produiſit pas l'effet qu'on attendait. Au contraire, le Roi ſe plaignit amerement du peu d'égards qu'on avait temoigné pour ſa recom- 1619.

Ibid. 99, 100.

Brandts Regtspl. 223--227.

1619. mandation. Et comme on avait cru reconnaître le ſtile d'Aarſens dans cette lettre, on ajouta même, en y répondant, qu'elle était la production d'un *garnement chaſſé de Paris*.

Efforts du Stathouder de Friſe en faveur des Priſonniers.

Dans le tems que les Ambaſſadeurs de France employaient tous les moyens pour ſauver les priſonniers, ils avaient dans le pays un protecteur non moins puiſſant, Guillaume-Louis, Stadhouder de Friſe. Il avait paru d'abord Calviniſte auſſi zélé que fauteur ardent de l'autorité des Stathouders. Il avait beaucoup contribué à engager Maurice d'éclater: mais quand il vit que ce caractere extrême allait plus loin qu'il n'avait penſé, il revint à des ſentimens modérés. Il craignait que l'interceſſion de la France & l'effervescence des partis ne rendiſſent dangereuſes, les meſures violentes qu'on projettait. Il eut pluſieurs conférences à ce ſujet avec le Fiſcal Duyk. Etant retourné en Friſe, ſon premier ſoin fut d'écrire à Maurice, pour lui montrer combien une imprudente dérogation aux formalités ordinaires & des meſures rigoureuſes pouvaient envenimer la playe & jetter le parti Républicain dans un déſeſpoir dangereux. Il remontra qu'en commençant par affermir le repos de l'Etat ſur une baſe ſolide, on n'aurait rien à craindre de la vengeance des priſonniers en les relâchant, et que

v. d. Sande 222. *Aitſem.* L. 2. *Old. Barn. eer verded.* 250--260.

Barnevelt était trop prudent pour s'exposer une seconde fois au péril. Il ne jugeait pas que l'avis des politiques Anglais qui conseillaient de faire un exemple, fût l'effet d'une connaissance exacte de l'état du pays. Il condamne toute idée de torture, encore moins un supplice capital. Il déclare que, dans un tems de faction, tems où chacun des deux partis se prétend fondé sur la justice, & que toute l'Europe a les yeux fixés sur cette affaire, Maurice se couvrira de gloire en usant de douceur & de modération. On voit par cette lettre importante qu'il dépendait de Maurice de faire porter un jugement doux ou rigoureux. 1619.

Moyens employés pour engager les juges à prononcer une sentence de mort.

On voit aussi qu'à l'exception de Maurice & de ses conseillers dont les dispositions secretes sont ignorées, on ne pensa pas d'abord à répandre le sang des prisonniers. On crut d'abord que Barnevelt serait condamné à une prison perpétuelle. Il paraît que la plus grande partie de ses juges ne pensaient pas qu'ils dussent jamais prononcer une peine capitale. A travers les voiles qu'on a eu soin de jetter sur ce mystere d'iniquité, on voit que les principaux Auteurs eurent soin de faire prolonger les procédures; pour trouver l'occasion de découvrir leurs vues secretes. Aussi les violences, exercées sur les Arminiens,

Carleton II. 318--369. III. 41, 60, 61--84.

1619. ayant naturellement produit des soulevemens, ils n'eurent pas plutôt appris les émeutes sanglantes alors arrivées à Hoorn, à Alkmaar, à Leide, à Rotterdam, qu'ils représenterent la nécessité de terminer ce procès de la maniere la plus violente, mais la plus sûre. Quelques-uns proposerent un milieu, celui de porter une sentence de mort, mais d'en suspendre l'exécution, jusqu'à ce que les prisonniers ou leurs partisans fournissent une nouvelle occasion. Cet avis fut rejetté, parce qu'on fit observer qu'il pourrait arriver qu'alors les juges n'étant plus assemblés, il n'y eût pas de tribunal pour faire exécuter la sentence. Mais, comme plusieurs des juges continuaient à parler même en faveur de Barnevelt, on imagina tous les moyens possibles, pour vaincre leur répugnance. Ceux qui désiraient les charges, furent gagnés par des promesses brillantes. Les yeux des plus jeunes qui n'avaient pas assez de lumieres pour se défendre de la séduction, furent fascinés par le tableau infidele & séduisant qu'on leur fit de la conduite des prisonniers. Junius qui avait paru si peu jaloux de figurer dans cette commission, refusait obstinément de souscrire la sentence de mort. Aarsens eut besoin de toutes les ressources de son génie fécond pour l'ébranler. Pour achever de le déterminer ainsi que plu-

Carlet. ibid. & 78.
Brandt Regtsp. 164, 165--247--255.
Grot. Apol. c. 15.

1619.

sieurs autres, on les assura qu'on ne demandait qu'ils opinassent à la mort que pour la forme, & que le Prince d'Orange était résolu de donner grace. On rapporte même que Maurice dit à quelques-uns de ces courageux opposans: *Si vous ne pouvez condamner, je ne pourrais non plus pardonner.* Enfin, soit que cette déclaration fît effet, soit qu'ils crussent ne pouvoir plus reculer sans danger, plusieurs se laissèrent vaincre: on a des raisons de croire que Meinardzoon, Schagen, van Zwieten, Beukelszoon, van Zanten, Ploos, Bruining & peut-être d'autres encore restèrent cependant inflexibles. Ainsi la sentence ne fut prononcée qu'à la pluralité. On rapporte même que cette pluralité ne fut que d'un petit nombre de voix, & que ceux qui avaient ajouté foi à la déclaration de Maurice, se plaignirent ensuite qu'on les avait indignement trompés. Pour montrer qu'on n'avait cherché qu'à les gagner à tout prix, on raporte encore qu'Aarsens, étant averti combien il serait cruel de faire périr un vieillard dont les jours étaient prêts à s'éteindre, répondit: si l'on épargne sa vie, nous ne sommes plus sûrs de la nôtre.

Uitenbog. Hist. 1101.

Dans cette crise déplorable, Guillaume Louis, alors revenu à la Haye, avait, pour sauver Barnevelt, renoué les conférences avec le Fiscal Duyk. Ils se ren-

La Famille de Barnev. refuse de demander sa grace.

1619 dirent même ensemble auprès de Maurice & l'entretinrent en secret pendant plus de trois heures. (*) Le résultat de cette conférence fut que la Princesse douairiere, qui s'intéressait fortement pour le prisonnier, engagerait, comme d'elle-même, la famille de Barnevelt à demander des lettres de grace. La Princesse s'acquita de sa commission. Les Parens de Barnevelt tinrent conseil sur cette ouverture: mais, après une mûre délibération, ils ne purent se résoudre à acheter sa vie aux dépens de son honneur. Madame Barnevelt se rendit chez la Prin-

(*) Il faut bien se garder de confondre cette conférence avec celles que Guillaume-Louis avait tenues plus d'un mois auparavant avec le même Duyk sur le même sujet. Ainsi les doutes que l'Auteur, d'ailleurs si judicieux de *l'Apologie de Barnevelt*, éleve sur cette derniere conférence, tombent à faux. La lettre que Maurice écrivit ensuite à Guillaume-Louis retourné en Frise, pour lui faire part de l'exécution, est analogue au dépit qu'il dut éprouver de n'avoir pu engager les parens de Barnevelt à le reconnaître coupable en demandant sa grace, soit que Maurice eût dessein de l'épargner, soit qu'il voulût ajouter l'outrage à la vengeance & se justifier en déshonorant le supplice de ce grand homme. Il se flattait, sans doute, jusqu'à ce dernier moment, que cette grace serait demandée; & son dépit se trahit visiblement, lorsqu'il dit que la fiére sécurité de cette famille altiere dans un tems où elle devrait s'humilier, n'est pas supportable, & suffirait pour prévenir la clémence des juges, si toutefois, ils y étaient disposés.

ceſſe & lui fit cette réponſe à jamais mémorable, dont les eſprits ſerfs ne ſont pas en état de ſentir le mérite. „ Nous „ ne pouvons, dit cette généreuſe épouſe, conſentir à cette démarche déshonorante: nous ne ferons pas même un „ pas pour le ſauver à ce prix; dût-il „ perdre la tête.” On eût dit que toute la vertu républicaine s'était réfugiée dans cette illuſtre famille. La fille du grand Coligni fut conſternée de cette fierté ſpartiate. Elle en fit part au Comte Guillaume. Le trouble que cette étonnante réponſe leur cauſa, fut tel, qu'ils réſolurent de s'abſenter de la Haye pour n'être pas témoins d'une exécution qui les faiſait frémir. 1619.

Adv. v. d. Kerk. 216. *Idſinga* I. 339. &c.

Staatsr. I. 339. &c.

Barnevelt, quoiqu'il ne pût douter de l'acharnement & du pouvoir de ſes ennemis, n'avait pas cru poſitivement qu'ils oſeraient ſe porter à des meſures ſanguinaires. Il ne preſſentit ſon malheureux ſort, que lorſqu'on lui remit un édit que les Etats avaient rendu, pour faire obſerver un jour de priere le 17 Avril. Ce preſſentiment était bien naturel; puiſqu'on y liſait que le repos public allait être affermi par le juſte ſupplice de ceux qui, par des vues ambitieuſes, avaient voulu bouleverſer l'Egliſe & l'Etat. Auſſi pluſieurs Miniſtres avaient refuſé de le lire dans les égliſes; quelques-uns même l'avaient

Barnevelt averti de ſe preparer à la mort.

Uitenbog. lev. c. 18. *Uitenbog. Kerk. Hiſt.* 1145. *Baud.* XI. 22. *Brandt Regiſp.* 129--161, 162.

1619. attaqué publiquement dans les chaires. Les contradictions que Barnevelt essuya vers la fin du procès, lui firent tirer des présages non moins sinistres. *Ce sont des gens bien durs*, dit-il à son domestique, *je n'en attends rien de bon.* Enfin le dimanche, 12 de May, vers les six heures du soir, les Fiscaux de Leeuwen & Sylla se rendirent dans sa chambre. „ Nous venons" lui dit de Leeuwen „ de la part des Etats Généraux & „ de Messieurs les juges, vous annoncer „ que, demain matin, vous entendrez „ prononcer vôtre sentence de mort." Cette triste nouvelle parut étonner Barnevelt, mais sans lui causer aucune frayeur. „ La sentence de mort!" s'écria ce vénerable vieillard, la sentence de mort! pourquoi m'avoir tenu si long- „ tems en suspens? Est-ce votre manie- „ re de condamner un homme sans l'en- „ tendre?" De Leeuwen tâcha de s'excuser. Barnevelt lui dit; „ C'est aux juges à voir ce qu'ils répondront devant le tribunal de Dieu. „ Encore „ si je savais pourquoi l'on veut me fai- „ re mourir." Sylla lui dit alors: vous avez été suffisamment entendu. La sentence est fondée sur vos confessions. „ Sylla! Sylla!" lui répondit Barnevelt avec une courageuse indignation, „ si „ votre pere avait pu prévoir que son „ fils devait se charger d'un pareil em-

Carleton III. 71--80. *Barneveld.* 239&c. *Brandt Regtsp.* 169. &c. *Le Clerc* T. II. p. 51--59.

„ ploi, il aurait ſouhaité que vous ne 1619.
„ fusſiez jamais né.” Alors on apporta l'encre & le papier qu'il avait demandes, pour faire paſſer ſes dernieres volontés à ſon Epouſe. Pendant qu'il écrivait, on ne remarqua pas la moindre altération ſur ſon viſage. Sylla l'avertit de ne rien écrire qui pût empêcher que ſa lettre ne fût rendue. „ Et bien Sylla,” dit-il avec vivacité, „ pour le peu de tems „ qui me reſte à vivre, ſerais-je réduit „ à ne pouvoir écrire que ce que vous „ voudrez bien me dicter?” Antoine Walaeus, Miniſtre & Profeſſeur à Middelbourg, entra alors. „ Je viens, dit-il, de la part des Etats, pour vous aſſiſter dans vos derniers momens.” Je croyais, „ lui dit Barnevelt,” avoir aſſez vecu pour être en état de me préparer à la mort. „ Mais lorsqu'il eût entendu plus particulierement cet Eccléſiaſtique, qui, quoique membre du Synode de Dort, était éclairé & prudent, il eût pour lui beaucoup d'égards & même de confiance. Ce malheureux vieillard, cruellement ſequeſtré de toute ſa famille, épancha naturellement ſon cœur dans le ſein du Vénérable paſteur. Car dès-lors on ne lui permit plus de parler en particulier à ſon domeſtique. On fit même coucher deux ſoldats dans ſa chambre ſous le vain prétexte de l'empêcher d'attenter à ſa vie, mais en effet pour

1619 empêcher qu'il ne communiquât, avec liberté, ce qu'il avait sur le cœur à ce fidele serviteur. Il ne laissa pas de s'expliquer librement sur le Synode; &, lorsqu'il eût appris qu'on y avait condamné les Remontrans, il blâma hautement cette démarche, comme injuste & dangereuse. Walaeus l'exhortait surtout à se repentir des actions pour lesquelles on le condamnait à la mort & à se soumettre à des juges établis par les Etats, & tenus, sur leur conscience, à prononcer suivant la justice. Mais Barnevelt, incapable de composer sur un article aussi délicat, persista fierement à soutenir son innocence." L'approche de la mort ne m'effraye point, „ disait-il, " mais je cherche vainement par quel crime je puis l'avoir méritée. J'ai toujours servi les Etats de Hollande, mes maîtres & les Etats d'Utrecht, souverains de mon pays natal, avec zèle & fidélité. Je n'ai cherché qu'à étouffer nos malheureux troubles, & prévenir l'effusion du sang. Si quelquefois je me suis exprimé avec vivacité, pouvais-je, dans un âge où l'on a de l'humeur & dans la place que j'occupais, voir, de sang froid, les Etats traités avec le dernier mépris & la République ménacée d'une entiere subversion? J'ai toujours tâché de vaincre mon ressentiment, quand l'injure ne touchait que moi. Il n'ou-

blia pas de dire qu'il était jugé suivant des maximes & des principes jusqu'alors inconnus dans l'Etat. 1619.

Vers les neuf heures, il pria Walaeus d'aller trouver le Prince d'Orange de sa part, pour le prier de lui pardonner, s'il avait offensé son Excellence, & de traiter ses enfans avec bonté. Walaeus lui fit observer, comme de lui-même, s'il ne vaudrait pas mieux qu'il demandât simplement & sans conditions, grace pour la vie. „ Non " dit Barnevelt, après avoir paru pensif un moment, „ non, ma demande ne s'étend pas jusques là." Walaeus s'acquitta de sa commission. Maurice, devenu depuis ces malheureux troubles aussi faux & dissimulé, qu'il était auparavant franc & sincere, poussa l'hipocrisie jusqu'à dire, les larmes aux yeux, qu'il etait affligé du malheur d'un homme que lui seul avait fait condamner & qu'il pouvait encore sauver. „ Je l'ai," poursuivit-il, toujours aimé. Je l'ai souvent averti de changer de conduite. Il a voulu bouleverser l'Etat & la religion. Quand aux offenses qu'il m'a faites, pourquoi affecte-t-il de les ignorer ? Il a voulu me rendre odieux, en disant que j'aspirais à la souveraineté & débaucher les Soldats de l'obéissance qu'ils me doivent. Il m'a fait courir le plus grand danger à Utrecht. Dites lui, que je lui pardonne mes pro-

Message envoyé par Barnevelt au Prince Maurice.

1619 pres injures & que je protégerai ſes enfans, tant qu'ils ſe conduiront bien." L'Homme d'Egliſe s'en retournait avec cette réponſe, lorſque Maurice le rapela, pour s'informer, ſi Barnevelt ne parlait pas de demander grace? Walaeus répondit, qu'il ne lui était pas encore échappé une parole qui parût tendre à cette demarche. Quand cette converſation fut rapportée à Barnevelt, il avoua qu'en effet, depuis l'an 1600, il avait craint l'ambition de Maurice, mais que ſon Excellence ſe trompait fort, ſi elle croyait qu'il pensât à demander grace.

Barnevelt ſe prépare à la mort.

Il avait alors trois Miniſtres autour de lui. Il ne fit aucune difficulté de leur avouer avec toute l'humilité d'un Chrétien docile, qu'il avait beſoin de la miſéricorde de Dieu pour ces fautes qui échappent à la faibleſſe humaine. Mais il perſiſta, malgré leurs inſtances, à ne point les confondre avec les prétendus crimes pour leſquels on le condamnait injuſtement. Il proteſta, ſans jamais chanceler, de ſon innocence &, avec toute le courage d'une conſcience qui n'a rien à ſe reprocher dans ſon zèle & ſa fidélité pour la patrie, il mit toute ſa confiance dans l'Etre des êtres qui rend aux hommes après leur mort, la juſtice qu'on ne leur pas rendue dans cette vie. Il parut ſurtout alarmé ſur le ſort des compagnons de ſon infortune. „Eh mon cher

„ Grotius,” „ disait il avec une tendre 1619.
„ inquiétude,” le fera-t-on aussi mou-
„ rir? Hogerbeets ne sera-t-il pas épar-
„ gné? Ils sont jeunes tous les deux.
„ Ils pourraient encore rendre de grands
„ services à la patrie. Pour moi je suis
„ trop vieux, trop infirme pour pouvoir
„ la servir encore: puisse mon sang éteind-
„ dre les malheureux troubles qui dé-
„ chirent son sein !” Il passa la nuit dans ces lectures & ces exercices de piété, si propres à répandre le courage & la sérenité sur les derniers momens d'un homme de bien. A cinq heures du matin, il se leva, apela son domestique pour lui faire couper le collet de sa chemise par devant, & se fit habiller avec la plus grande tranquilité; comme s'il n'y avait eu rien d'extraordinaire. Il écrivit à sa famille pour lui recommander d'avoir soin de ce fidele domestique. Il voulut encore charger un des Ministres d'aller lui porter les adieux, les consolations & les ordres qu'elle ne pouvait recevoir de sa bouche. Cette commission fit branler la tête à l'homme d'Eglise; il n'osa s'en charger, apparemment, pour ne pas offenser Maurice & les juges, qui auraient voulu inspirer des sentimens de haine & d'horreur pour Barnevelt à ceux à qui sa mémoire devait être la plus chere. Ces implacables ennemis montrerent en effet, par un trait qui fait fré-

1619. mir, que plus la colere eſt atroce plus elle eſt inique.

Artifice employé pour empêcher ſa famille de lui faire le dernier adieu.

Les parens de Barnevelt, encouragés par les plus célebres juriſconſultes du pays qui les avaient aſſurés qu'on ne pouvait le condamner, & croyant qu'il ſuffiſait d'avoir démontré ſon innocence dans les mémoires qu'ils avaient préſentés au gouvernement, n'avaient pas perdu l'eſpoir de voir, ſi non ſa liberté, du moins ſa vie en ſurêté. Auſſi la lettre qu'il avait écrite la veille pour leur annoncer ſa mort prochaine, fut pour eux un coup de foudre. Il eſt impoſſible de peindre la triſteſſe, la déſolation & l'indignation que leur cauſa cette accablante nouvelle. Dans l'excès de leur douleur, ils avaient, dès les quatre heures du matin, préſenté requête, pour obtenir la liberté de lui faire au moins le triſte, le ſolemnel & le dernier adieu. Les juges, abſolument étrangers aux ſentimens d'humanité & ne conſultant que la bienſéance dans une criſe qui ne devait pas durer longtems, n'ôſerent paraître envier à cette malheureuſe famille, cette triſte & legere conſolation: Mais pour ne pas multiplier les ſcenes de pitié, dans une tragédie qui commençait à les fatiguer, par le rôle honteux qu'ils y jouaient, ils eurent recours à un artifice lâche & cruel. Ils envoyerent, ſur les ſix heures, demander

Carleton III. 78. *Brandt Regtspl.* 190.

ſimplement à Barnevelt, s'il ſouhaitait de parler à ſa famille ? Cet illuſtre malheureux, à qui l'on cachait, avec un ſoin barbare, l'ardent déſir de ſa femme & de ſes enfans, repondit qu'il craignait que cette entrevüe ne cauſât à eux & à lui une trop grande émotion. Sur cette réponſe on avertit les Parens que le priſonnier ne ſouhaitait pas de leur parler. 1619.

Efforts de la Princeſſe d'Orange & de l'Ambaſſadeur de France pour ſauver Barnevelt.

La Princeſſe douairiere d'Orange, inſtruite de la mort certaine de Barnevelt, fut accablée de douleur. Elle voulut faire un dernier effort pour le ſauver, en implorant la clémence de Maurice; mais elle ne put obtenir audience. L'Ambaſſadeur de France, le ſage Du Maurier, qui ne s'intéreſſait pas moins au ſort de ſon ami Barnevelt, demanda, dès les cinq heures du matin, à parler aux Etats-Généraux. On s'excuſa de lui donner audience, ſous prétexte que l'heure était indue. Il paraît qu'il s'était flatté qu'à la derniere extrémité les Etats auraient recours à ſa médiation pour ſe débarraſſer de cette affaire. Mais ce refus l'ayant piqué, ſans le rebuter, il prit le parti de leur écrire une lettre preſſante. Il n'oſa pas leur demander la grace toute entiere. Ils les conjurait, par tous les égards qu'ils devaient à ſa Majeſté, de ne pas *abréger les jours du plus ancien officier de l'Etat qui s'écouleraient bientôt ſans le ſecours d'aucune vie-*

Ibid. 191, 192. *Aubery memoir. Art. Barnevelt. Carleton* III. 78.

1619. *lence.* Il demandait qu'au moins la peine de mort fut commuée en un bannissement ou une prison perpétuelle. Il représenta que tous les Magistrats qui, depuis leur déposition, partageaient les malheurs & la cause de Barnevelt, regarderaient sa mort comme une injure qui aigrirait leurs cœurs ulcerés, & fit sentir que les effets de ce ressentiment pourraient devenir funestes. Mais cette lettre ne produisit rien. Les ennemis de Barnevelt, voyant le Roi de France gouverné tour à tour par de lâches flatteurs & non par des Ministres fermes, & embaraſſé par de nouveaux troubles domestiques & civils, crurent qu'il ne serait pas en état de faire respecter sa médiation. Ils jugerent qu'ils étaient allés trop loin pour épargner leur victime. Il fallait quelle tombât, pour assouvir leur vengeance implacable, pour sauver l'honneur de ceux qui avaient eu part à l'iniquité de ces procédures, pour autoriser une résolution dont tant de personnes avaient profité & servir d'exemple effrayant à tous ceux du parti vaincu.

Carleton Hi. 44.

La cour remplie de Soldats.

Entre trois & quatre heures du matin, on battit la caisse, pour assembler les troupes que l'on devait placer autour de l'échaffaut. L'irrégularité des procédures, une exécution si étonnante, faisaient craindre quelque tumulte; une partie du peuple réverait encore

un illuſtre citoyen qu'on avait vu rendre les plus importans ſervices à l'Etat pendant un ſi grand nombre d'années. Auſſi, pour prévenir une émeute, les troupes étaient au nombre de mille à douze cens hommes. Parmi les Soldats diſtribués pour garder les portes, on remarqua quelques compagnies Anglaiſes, ce qui donna encore ſujet de penſer que Maurice était ſoutenu par le Roi de la Grande-Bretagne. 1619.

Enfin ſur les huit heures & demie, le vénérable vieillard fut apelé devant les juges pour entendre ſa ſentence. Pendant qu'on la liſait, il ſe leva quelquefois de ſa chaiſe, dans l'attitude d'un homme qui veut répondre; mais le ſecrétaire continua, ſans lui laiſſer le tems de parler. Quand la lecture fut achevée, il dit, d'un ton ferme, qu'on avait inſeré dans ſa ſentence pluſieurs articles qui n'étaient pas fondés ſur ſes déclarations: „ Eſt-ce-là, ajouta-t-il, la „ recompenſe des ſervices que j'ai ren- „ dus à l'Etat pendant quarante trois „ ans? Si vous vouliez avoir mon ſang, „ au moins auriez vous dû épargner mes „ biens, & ne pas ruiner ma femme „ & mes enfans qui ne vous ont rien „ fait." Le juge Voogt l'interrompit alors pour lui dire brusquement d'aller ſubir ſa ſentence. Le courage que ce vénérable Martyr de la patrie & de la

Sentence & exécution de Barnevelt.

Carleton III. 76. *Uitenbog.* 1209.

1619. liberté fit paraître dans cette criſe terrible, étonna tous les aſſiſtans. Il conſerva toujours cet air impoſant de dignité qui lui était ordinaire. Il marcha d'un pas ferme vers l'échaffaut, ſoutenu cependant par ſon domeſtique & appuyé ſur ſon bâton. Arrivé ſur ce théatre lugubre où le ſonge brillant & douloureux de la vie allait finir pour lui, il leva les yeux au ciel & s'écria: *O Dieu qu'eſt-ce que l'homme!* Il fut étonné de ne point trouver de carreau où il pût ſe mettre à genoux. On eût dit que ſes ennemis voulaient lui faire boire tout le calice de l'ignominie, ou qu'ils étaient frappés d'une eſpece de délire qui les empêchait de penſer à ce qu'exigeaient la décence & la pitié. Il ſe mit donc à genoux ſur les planches, ſoutenu par ſon domeſtique & fit, avec le Miniſtre, une priere qui dura près d'un quart d'heure. Lorſque le vénérable & vertueux vieillard ſe releva, ſon viſage parut encore plus ſerein qu'auparavant. On remarqua qu'il avait une robe de damas couleur de feuille morte & tout le reſte en noir. Sa tête, blanchie dans le ſervice de la patrie, était découverte. Il voulut que ſon domeſtique l'aidât ſeul à ſe déshabiller, ſans permettre à l'exécuteur de le toucher. Alors s'étant tourné vers les ſpectateurs: „concitoyens," leur dit-il, „ ne croyez pas que je ſois „ un traître. Je me ſuis conduit en homme

„ me de bien, en bon patriote, & je „ mourrai tel." Son domeſtique lui mit alors ſon bonnet de velours violet; et lui même, avec ſes mains tremblantes de vieilleſſe, le tira ſur ſes yeux. En ſe mettant à genoux ſur le ſable qui devait recevoir ſon ſang, il pria l'Etre ſuprême de recevoir ſon eſprit, & tendit courageuſement le col au bourreau. Sa tête fut abattue d'un ſeul coup, qui fit voler en même tems les extrémités de ſes doigts qu'il avait levés trop haut, en faiſant ſa derniere priere. 1619.

Il y eut beaucoup de perſonnes qui vinrent tremper leurs mouchoirs dans le ſang qui ruiſſellait: d'autres couperent des morceaux des planches enſanglantées: il y en eut pluſieurs, entr'autres quelques uns des Théologiens étrangers du Synode, ſpectateurs de cette tragédie, qui ramaſſerent du ſable teint de ce ſang. Il s'en fallait beaucoup qu'ils fuſſent tous conduits par les mêmes motifs. Les uns agirent par vénération, les autres par animoſité, deux paſſions dit un des ennemis (*) de Barnevelt qu'il avait excitées au ſuprême degré. Deux traits frappans juſtifient cette réflexion. Un payſan, qui venait d'acheter du ſable teint de ce ſang, dit hautement qu'il était réſolu de le conſerver, juſqu'à ce qu'on en eût tiré vengeance de cet aſſaſſinat. Mais un de ceux qu'animait la haine ne fut content que lorſqu'il eût

(*) *Carleton.* III. 77.

Brandt Reg. ſpl. 215, 216. *Uitenbog.* 1211.

1619. goûté l'affreux plaiſir de boire de ce ſang mêlé dans du vin.

Il fut enſuite généralement rapporté, & Grotius écrivit lui même ouvertement, lorsqu'il fut libre, que Maurice avait eu la lâche & indécente curioſité de conſiderer cette tragique & déplorable exécution avec une lunette ; comme s'il eût encore voulu repaître ſes yeux du ſang du grand homme qu'il immolait. On ajoute même que Barnevelt, ayant paru trembler un moment, Maurice laiſſa échaper ces paroles: *Voyez ce vieux coquin: Il tremble: Il a peur du coup.* Il ſe ſervit même d'une expreſſion germanique (*) plus énergique que décente, & qui lui était aſſez familiere. Car on a remarqué que ce Prince, ſoit que ſon éducation eût été négligée, ſoit qu'ayant paſſé ſa vie dans les camps, il eût contracté les moeurs groſſieres des ſoldats, aurait, à pluſieurs égards, pû figurer parmi les Héros d'Homere. D'autres veulent au contraire que Maurice paſſa toute la matinée dans les plus grandes agitations, ſonnant à chaque inſtant, pour ſavoir ſi l'affaire était avancée, & qu'à cette nouvelle, tout eſt fini; il fut tellement ſaiſi qu'on le vît pâlir, trembler & prêt de tomber en défaillance. C'eſt aux lecteurs judicieux à penſer laquelle de ces deux anecdotes eſt la plus analogue au caractere inflexible & vindicatif de Maurice. Il eſt certain qu'on

Ce qu'on raconte de Maurice au ſujet de cette exécution.

(*) Hondsvot.

D'Eſtrad. I.

eut raiſon de tirer des inductions odieuſes & ſiniſtres, de ce que l'échaffaut était expoſé à la vue de ſes appartemens. On rapporte encore que, peu de tems après cette triſte tragédie, il fût en proie aux traits les plus cuiſans du remords. On l'entendit dire pluſieurs fois qu'il n'avait accordé ſa faveur qu'à des ſcélérats. Il avouait même en particulier qu'on avait chaſſé du pays la fleur des citoyens & fait périr Barnevelt injuſtement; mais que la raiſon d'Etat avait exigé cette violence. Le Landgrave de Heſſe ôſa lui dire un jour que l'exécution d'un vieillard plus que ſeptuagenaire n'était pas une action bien glorieuſe. Maurice crut ſe diſculper en rejettant la faute ſur les juges. „ Mais les juges," répliqua le Landgrave, c'eſt vous qui les avez nommés. „ Non dit Maurice, ce ſont les Etats." „ Mais," reprit le Landgrave, „ n'eſt-ce pas, en leur déſignant ceux que vous ſaviez être les ennemis mortels de ce vieillard?" C'eſt ainſi que la tyrannie cherche à ſe dérober à ſes propres yeux: il faut donc la pourſuivre dans ſes derniers retranchemens pour la couvrir de honte, ainſi que les inſtrumens qu'elle employe pour colorer ſes crimes. On fait que Maurice, ayant depuis, éprouvé quelques revers de fortune, ſe plaignit que Dieu l'avait abandonné. On raconte comme certain qu'-

1619

Brandt Regtspl. 251, 252, 253.

Ibid. Biblioth. choiſ. XVI. 214.

1610. un jour à table, ayant été servi de poisson, il crut avoir devant les yeux la tête blanche de Barnevelt, & qu'il dit plusieurs fois à son page: „ ôtez cette tête, „ au nom de Dieu, ne voyez-vous pas „ cette tête, ôtez la, vous dis-je." Mais les Calvinistes ardens ont cru justifier Maurice en soutenant qu'il ne fut jamais agité de remords; comme s'il ne s'agissait, pour commettre les plus grands attentats en sûreté de conscience, que d'étouffer cette voix salutaire & de les exécuter sous le voile de quelques formalités judiciaires.

Advoc. v. d. Kerk. II. 217, 218. *Kerv. geschied. der Remonst.* II. 82.

Caractere de Barnevelt.

Quel homme en effet que celui qu'il venait d'immoler! Les Etats n'auraient-ils pas rougi de l'abandonner, s'ils eussent écouté la requête de sa famille, qui les priait de compulser leurs régistres depuis trente trois ans, pour se rapeler, disait-elle, les services de ce nouveau *Mardochée?* Ils y auraient vu qu'il fût l'ame de toutes leurs délibérations & que, sans lui, la République n'eût jamais évité les dangers qu'elle courut de périr, après la mort de Guillaume I. L'influence que Barnevelt acquit alors dans le gouvernement, fut d'abord marquée par l'élévation de Maurice, qui ne lui dut pas seulement l'honneur d'être mis à la tête de l'Etat & des armées, mais encore l'avantage d'avoir échappé aux desseins des Anglais contre sa liberté, et peut-être contre sa vie. Sans sa pénétration & sa prudence, la République n'eût ja-

mais échappé aux manœuvres insidieuses, aux attentats violens de l'ambitieux & turbulent Leicester, aux dissensions & aux révoltes populaires, excitées alors par la faction Anglaise. Par sa sagesse & son génie, les principes de la confédération, les droits & la dignité des diverses provinces, furent posés sur les vrais principes & sur une base solide. Toutes les transactions, les alliances, les traités, les expéditions importantes qui procurerent, depuis, tant de pouvoir & d'éclat à la République, furent dus, en grande partie, à son influence dans les délibérations des Etats & à son adresse dans les négociations étrangeres. Ses talens & sa fidelité lui avaient acquis tant de confiance que les diverses ambassades dont il fut chargé, étaient remises entierement à son jugement. Les Rois & les Souverains même qui le regardaient comme l'ame & le guide de la République, l'honoraient à l'envi par les lettres les plus flatteuses: ils s'adressaient à lui particulierement & ne manquaient pas d'enjoindre à leurs ambassadeurs de cultiver son amitié. Son ascendant, fondé sur la multitude et l'importance de ses services, ne fut pas moindre dans les autres Provinces que dans celle de Hollande. Il donnait le branle à toute la machine du gouvernement: toutes les affaires passaient entre ses mains, au point, que dans une maladie qu'il é-

1619.

Old. Barnveld. 98---110.

Negociat. de Carleton Baudart Mem.

1619. prouva en 1616, & lors de ſon empriſonnement, l'état ſe trouva, dit Carleton, dans une eſpèce de trouble & de léthargie. Un crédit ſi étonnant peut s'aquérir par la faveur & la cabale dans les monarchies. Mais Barnevelt s'éleva dans les commencemens orageux d'une République naiſſante, dans une de ces grandes criſes des Etats où les caractères & les talens ſe développent & prennent d'eux-mêmes la place qui leur eſt due. Il avait un génie vaſte & ſublime, un jugement profond & pénétrant, une prudence conſommée & ce judiciaire excellent qui pénetre les artifices & fait tomber les fourbes dans les pieges qu'ils tendent. Il ne manquait jamais de tirer parti des circonſtances favorables; & ſouvent il les fit naître. Auſſi fut-il regardé comme le plus grand homme d'Etat de ſon tems. Lui faiſait-on des demandes extraordinaires ou captieuſes, il joignait à la facilité de donner ſur le champ des réponſes ou des défaites ſatisfaiſantes, une préſence d'eſprit, un air de franchiſe qui prévenait toute replique. Il avait le talent rare, que l'art ne peut perfectionner ſi la nature ne l'a pas donné, le talent ſi précieux dans les pays libres, de s'énoncer ſur le champ avec la plus heureuſe facilité: il paraiſſait dédaigner l'éclat & les fleurs de l'élocution: mais ſon éloquence n'en était que plus propre à

Grot. Apol. dern. chap. Grot. Ann v. 139. Brandt Reg. pl. 246, 247.

gagner la confiance, parcequ'elle était simple, naturelle, pleine de dignité, d'énergie & de précision. Jamais personne ne sut conduire les affaires avec tant d'activité, d'adresse, & de constance. Il était un de ces esprits que la nature semble former pour gouverner les autres. Dans les assemblées d'Etat, il avait l'art de peser les raisons avec tant de netteté & de concilier les voix avec tant de modération, qu'il entraînait toujours les esprits où il voulait. Ses avis étaient des oracles. Il n'éprouva de contradictions que lorsque, dans les derniers tems, il se fût formé une cabale composée d'esprits ambitieux & pervers à qui son incorruptible droiture & sa pénétration importune faisaient obstacle & ombrage. Comme il n'avait pour but que le bien & l'honneur de sa patrie, la conservation de la liberté publique, la défense des droits des provinces & des villes, il était inflexible sur tout ce qui pouvait blesser ces objets précieux & délicats. On doit regarder cette fiere inflexibilité qui fit le fond de son caractere & que ses ennemis & même quelquefois ses amis apelaient hauteur, entêtement, comme l'incident heureux qui le rendit le second fondateur de la République. Il porta cette fermeté jusqu'à la mort, parcequ'il avait toujours été animé du patriotisme le plus sincere, & qu'il ne pouvait se dis-

1619.

Aubery Art. Maurice, Barn. Aarsens.

Voy. ci dev. p. 85. Carleton III. Uitenbog. liv. XV. 300--305.

1619. ſimuler la force de ſon propre génie. Tous les hommes peuvent avoir des inſtans de courage : Il ne faut que certains motifs pour les animer : mais cette inébranlable fermeté qui ſe ſoutient dans toutes les occaſions, brave les menaces & les ſupplices, & monte à l'échaffaut ſans crainte, avec une eſpèce de fierté qui inſulte à la tyrannie, voilà le ſceau caractériſtique de la vertu, la marque infaillible & non ſuſpecte de l'innocence.

Accuſations contre Barneveld diſcutées.

Car, je crois qu'après avoir parcouru cette Hiſtoire, il n'y aura plus, comme il s'en trouve encore, des perſonnes qui, ſoit ignorance, ſoit prévention, oſeront dire d'un ton important & myſtérieux, que Barneveld avait des *menées ſecretes*. Nous avons déjà vu que, loin de vouloir vendre ſa patrie, ce fut à lui ſeul qu'elle dut ſa converſation contre les projets ambitieux de la France, dans le tems que Maurice avait déjà trahi les interêts de l'Etat. Et lorſque Maurice & pluſieurs villes formaient une ligue contre lui, eût-il pu ſe flatter de la vendre ? Nous avons vu qu'au contraire, il ne fit alors ſon propre malheur, que pour avoir voulu trop bien la ſervir. A moins qu'il ne fût en démence, on ne peut pas même ſuppoſer qu'il ait eu la moindre idée de la trahir. Les Français ou les Eſpagnols pouvaient-ils lui procurer plus d'honneurs & de conſidération que ſa place ne lui en pro-

procurait alors dans sa patrie & dans toute l'Europe ? Quelles peuvent donc avoir été ses secretes menées ? Aurait il reellement mis la vie de Maurice en danger, en excitant les nouvelles milices d'Utrecht à lui résister de force, lorsque le prince violait, avec indignité, les droits, l'indépendance & la Majesté du souverain dont il n'était que l'Officier ? Il suffit de jetter un coup-d'œil sur quelques-uns des articles vagues & généraux, énoncés dans sa sentence, pour voir qu'il n'eût d'autre crime que celui d'avoir voulu trop bien servir sa patrie. Pour animer le peuple contre ce vertueux vieillard, on commence par l'accuser d'avoir voulu rompre le noeud qui réunit les Provinces, en troublant la religion, en *contristant grandement l'Eglise de Dieu*, en molestant les défenseurs de la vraie réforme, en les traitant d'étrangers, de Puritains, & de Flamands, en mettant à leur place des Professeurs & des Ministres d'une foi suspecte, hétérodoxe ou corrompue ; en un mot, en soutenant cette maxime *exorbitante & pernicieuse*, que chaque Province, dans son ressort, peut disposer de la religion ; quoique cette maxime exorbitante & pernicieuse soit si bien un des articles fondamentaux de l'Union qu'il fût alors question d'y faire un changement & qu'il soit difficile de concevoir que la tolérance de sentimens divers sur

1619.

Brandt Regtspl. 198 &c.

Carleton III.

1619. la grace & la prédeſtination puiſſe être une ſubverſion de la religion. Comme on avait eu ſoin de ne donner à Barnevelt, pour l'aſſiſter à la mort, que des Miniſtres dévoués au Calvinisme rigide, ils ne manquerent pas de l'accabler de diſputes Théologiques & prétendirent qu'il avait eu le bonheur de mourir dans leurs opinions. Les Remontrans armés du témoignage du fidele Franken, ont ſoutenu le contraire. Eſt-il croyable qu'un eſprit ſi juſte & ſi tolérant eût embraſſé des dogmes qui venaient d'être ſcellés de la proſcription des meilleurs patriotes & devaient l'être de ſon ſang (*)? Au crime de s'être oppoſé au parti qui triompha, peut ſe rapporter celui d'avoir été l'ame de toutes les delibérations & meſures publiques ou ſecretes, pour faire rendre l'édit apelé *rigoureux*, pour empêcher la tenue du Synode, pour lever & maintenir les nouvelles milices, & les ſoumettre au ſerment des Etats qui les payaient. On l'accuſait même d'avoir agi, en ſon propre nom & ſans autorité, quoiqu'il n'eût jamais pu ſe flatter de réuſſir, s'il n'eût pas eu l'aveu des Etats,

(*) *In 't gevoelen van een zwaart,*
Die geen Patriotten ſpaart.
Vondel.

à quelques membres près. On l'accusait sur tout d'avoir trompé de grands potentats, comme si le Roi de France, le meilleur allié que la République eût alors, n'avait pu s'intéresser pour le parti opprimé, sans connaissance de cause. On lui reprochait amerement d'avoir voulu dicter les lettres que Jacques I. devait écrire aux Etats-Généraux sur les affaires de religion, & de s'être plaint que ce Prince était la cause des troubles; ce qui n'était que trop vrai. Ces lettres même que Jacques ne voulut pas adopter & celles que Barnevelt écrivit encore à d'autres Princes pour faire échouer le Synode, n'étaient-elles pas des effets d'un Patriotisme courageux & éclairé? Pouvait-il voir, d'un œil indifferent, les Etats-Généraux enfreindre les principes les plus sacrés de l'Union, en s'arrogeant le droit de convoquer, à la pluralité, un Synode national dont la convocation dépendait du consentement unanime de tous les membres de la confédération & dans une ville de Hollande, contre le gré des Etats, souverains de cette Province? Il y a plus. S'il donna aux Ambassadeurs dans les pays étrangers, des instructions opposées a celles des Etats-Généraux, il répondit très-bien qu'obligé par son emploi de veiller aux interêts de la République, il n'avait fait qu'user de son droit, en leur 1619.

1619. faisant parvenir de ces avis qu'on ne communique pas aux grandes assemblées, de peur qu'ils ne transpirent. On l'accusait encore d'avoir revelé le secret de l'Etat & fait échouer une alliance importante; d'avoir dissipé les finances & reçu de gros présens des Princes étrangers, sans l'avoir revelé. On insistait beaucoup sur ce qu'il avait calomnié le Prince d'Orange, en disant qu'il aspirait à la souveraineté: ce que Maurice n'avait que trop prouvé, en s'arrogeant, dans une République libre, un pouvoir inconnu même dans la plupart des monarchies pures. N'était-ce pas insulter au jugement commun que de faire consister la souveraineté dans un vain titre & de jetter un voile sur les actes les plus arbitraires & les plus hardis de despotisme qu'on autorisait dans Maurice? Les juges sentirent bien qu'il n'y avait dans l'assemblage de ces différens chefs d'accusation, rien qui pût mériter la mort: aussi quelques-uns des Etats-Généraux imaginerent de mander, en leur nom, aux différentes Provinces qu'il y avait encore d'autres charges bien plus graves contre l'accusé, sur des soupçons d'intelligence avec l'ennemi; mais comme il aurait fallu le mettre à la torture pour arracher un aveu, on avait préféré de l'épargner à cause de son age. C'était donc, suivant ces juges debonnaires, un ex-

Carleton III. 83. 84. *Grot. Apol.* ch. 19.

cès de clémence & de pitié d'avoir fait tomber la tête de ce vieillard sous le fer du bourreau ! 1619.

Sentences contre Hoogerbeets & Grotius. *Brandt Regist.*

C'est l'usage qu'on abatte l'échafaut après une exécution: ce spectacle n'est pas agréable, surtout, dans un lieu où se sont les différentes assemblées d'Etat & de justice; mais l'échaffaut resta dressé pendant plusieurs jours. L'on retint même trois bourreaux que l'on avait fait venir, & le corps de Ledenberg fut pendu, dans sa biere, à une potence. On voulait, par ces scenes lugubres, jettor la terreur dans l'esprit des autres prisonniers. On n'osait pas les punir, dans la crainte d'exciter une horreur, un ressentiment général. Mais, pour ne pas les absoudre comme innocens, on voulait les obliger à se reconnaître coupables, en demandant grace. Dans cette vue, trois des juges se transporterent auprès de Hoogerbeets, pour lui persuader de faire cette démarche, ou de permettre à ses amis de la faire pour lui. Hogerbeets rejetta ces deux propositions avec une courageuse fierté: „ Eh, bien" lui répondit un de ces juges, „ prépa„ rez-vous à suivre Barnevelt. L'échaf„ faut est encore dressé." L'épouse de Grotius fit paraître, en même tems, la fermeté d'un grand homme. Un personage de distinction vint lui conseiller de solliciter la grace de son mari. „ Non,"

1619. dit cette vertueuse Epouse, avec une généreuse indignation, „ mais qu'on lui „ coupe la tête, s'il a merité la mort." Elle consentit, cependant, d'aller parler au Prince qui lui dit, d'un ton sec & laconique: „ justice ou grace: il n'y a pas de milieu." D'après ces présages effrayans, les parens des deux prisonniers s'aboucherent: les avis furent partagés suivant la coutume: cependant le résultat fut de prendre le parti le plus noble, quoique le plus dangereux & de laisser les juges prononcer. Hogerbeets & Grotius se préparerent à partager le sort de Barnevelt. On les apela pour entendre leur sentence. Mais, quoiqu'ils fussent accusés à peu près des mêmes crimes qui venaient de coûter la tête à Barnevelt, on se contenta de les condamner à une prison perpétuelle, avec confiscation de tous leurs biens. Grotius ne répondit rien: mais, dans la suite, il a publié cette éloquente apologie, où les vrais principes de la constitution & l'iniquité de ces procédures sont exposés dans un si grand jour qu'on n'a jamais pu répondre à cet écrit. Hogerbeets se plaignit vivement que sa sentence n'était pas conforme à ses dépositions. On lui imposa silence: alors cet Aristide Hollandais se frappa la poitrine, en s'appliquant ces beaux vers d'Horace où l'homme que le reproche ne peut faire pâlir, par ce

qu'il n'a rien à se reprocher, se repré- 1619.
sente comme un mur d'airain :

Hic murus aheneus esto,
Nil conscire sibi, nulla pallescere culpa.

Ces deux Citoyens infortunés furent conduits dans un château, situé au confluent de la Meuse & de Wahal, apelé Louvestein, si célebre depuis, pour avoir servi de prison à plusieurs autres illustres victimes de la raison d'Etat & par le nom de faction de Louvestein qu'on donna ensuite au parti Républicain. Toute la grace qu'ils purent obtenir, fut de recevoir de leurs parens la visite d'adieu. On permit à leurs Epouses d'aller les aider & les consoler dans leur captivité : mais toute communication entre les appartemens des deux prisonniers fut coupée : les deux épouses ne purent ni se parler, ni même sortir du Château, rigueur qui, au bout d'environ quatre mois, coûta la vie à celle d'Hogerbeets. Madame Grotius fut obligée d'en sortir pour ses affaires, mais on lui refusa pendant quatre mois d'y rentrer ; & ce ne fut qu'après bien du tems qu'étant rentrée elle obtint la liberté de pouvoir sortir au moins une fois par semaine. On observe que Grotius, depuis la perte de sa liberté, trouva dans le commerce des muses & la composition de plusieurs ou-

Ils sont enfermés à Louvestein.

Brandt Regt. pl.

Grot. Apol. ch. 18.

1619. vrages, à diſtraire ſes chagrins & ſes malheurs. Il compoſa quelques livres de pieté qui furent publiés pendant ſa détention. On voit qu'en effet les Etats ne le faiſaient veiller de ſi près que, parce-qu'ils craignaient ſa plume: cette crainte fut cauſe qu'au lieu de l'exil, ils le dévouerent à une priſon perpétuelle. Nouveau trait d'inquité; puisque, ſuivant les loix du pays, on ne pouvait faire ſubir la priſon qu'à un accuſé, mais non la faire ſervir de ſupplice à un condamné.

Carleton III. 85.

Sentences contre Moersberg & de Haan.

Le Sieur de Moersberg qu'on a vu jouer un des principaux rôles à Utrecht dans le parti de la liberté, & qu'on avait arrêtté dans le pays de Munſter, avait d'abord fait éclater autant de fermeté que les autres priſonniers. Mais, enfin attendri par les ſollicitations de ſa femme, il deſcendit juſqu'à demander grace: à la recommandation du Comte d'Embden & du Chevalier Carleton, ſa peine fut commuée en un banniſſement de ſix ans. On prononça contre De Haan, Penſionaire de Haarlem, homme d'une antique probité & qui s'était mis en ſûreté par la fuite, une ſentence qui lui défendait de rentrer dans le pays pendant quinze ans & confiſquait la moitié de ſes biens. Il ſe retira depuis chez le Duc de Holſtein, dont il gagna la faveur par ſon mérite & devint ſon Conſeiller privé.

Brandt Regtspl.

Carleton III. 85, 90, 91.

Brandt Regtspl. 308--311.

Le Miniſtre Uitenbogaard était toujours à Anvers; il fut condamné au banniſſement perpétuel & tous ſes biens furent confiſqués. On le faiſait paſſer pour avoir été de tous les conſeils de Barnevelt: mais, comme on ne pouvait rien articuler de poſitif contre lui, on prit le parti de prononcer ſa ſentence, ſans la motiver; afin, dit enſuite Sylla, qu'il n'eût aucun prétexte d'écrire des libelles contre les juges: mais les juges craignent-ils d'énoncer leurs motifs, s'ils en ont de fondés? Uitenbogaard était celui contre lequel Maurice faiſait paraître le plus d'animoſité. 1619.

Sentence contre Uitenbogaard.

Ibid. 251--315--329. *Le Clerc* T. II. L. 64.

Ses liaiſons avec Barnevelt n'étaient pas les ſeules cauſes de ce reſſentiment. On en rapporte une autre trop propre à faire connaître Maurice, pour être paſſée ſous ſilence. Uitenbogaard avait aſſiſté à la mort un certain Jean de Paris condamné à périr ſur la roue pour avoir volé & aſſaſſiné un jouaillier d'Amſterdam. Ce ſcélérat avait été le premier Valet de Chambre du Prince, & lui avait rendu pluſieurs de ces ſervices myſtérieux, qui exigent plus de diſcrétion que de délicateſſe. En un mot cet infame Miniſtre & confident des plaiſirs de Maurice, preſſé par ſes remords, crut devoir décharger ſa conſcience dans le ſein du reſpectable paſteur. Uitenbogaard connut dans cette confidence tou-

Cauſe de la haine de Maurice contre lui.

1619. tes les reſſources qu'employait Maurice pour varier les plaiſirs & ſe conſoler d'un célibat apparent. Ce paſteur, dont les mœurs étaient pures & ſimples, ne put s'empêcher de frémir, quand il apprit quelles femmes on introduiſait la nuit dans l'appartement de l'ardent défenſeur de la pure & ſaine religion. On lui revela même des particularités ſi graves ſur le ſerrail de Maurice, qu'on aurait eu peine à les croire, dit il, quelques années après, quand on les aurait vues écrites dans le ciel. Il n'a laiſſé transpirer aucun autre détail ſur ce myſtere de volupté. Tout ce qu'on a ſu, c'eſt qu'ayant, en qualité de paſteur, cru devoir avertir Maurice pour l'engager à ſe repentir, il connut à l'inſtant que ſon zéle avait déplu. Maurice ne put cacher l'excès de ſon dépit : dans le premier transport de ſa colere, il jetta ſon chapeau par terre, le foula aux pieds avec une eſpèce de délire : il ne voulut parler à qui que ce fût, ni prendre aucune nourriture le reſte de la journée.

Dépenſes de ce Procès. *Grot. Apol.* c. XIX. *Holl. Ref. Mars* 1623. *Octob.* 1624. *Brandt Regtspl.*

Il parait que les frais de ce fameux procès criminel ſe monterent à une ſomme prodigieuſe. Les juges recurent, chacun, deux mille quatre cens florins de la caiſſe générale & cent cinquante de celle de chaque Province. Les Fiscaux, le Greffier & pluſieurs autres, furent auſſi largement recompenſés. Le Comte

Ernst Casimir de Nassau qui avait rendu des services importans dans la révolution d'Utrecht, reçut quarante mille florins pour sa part. 1619.

Confiscation des biens des proscrits.

Ce fut pour subvenir à ces différentes dépenses, que les biens des proscrits furent confisqués. Mais les Parens ayant demandé la liberté de racheter ces biens, en vertu d'un privilege qui leur accordait cette faveur, en payant la somme modique de quatre vingt florins, cette requête embarassa les juges. Elle était d'ailleurs appuyée par la recommandation du Roi de France. Pour ne pas perdre une portion si belle du fruit de leurs travaux, ils imaginerent de déclarer les proscrits coupables de Leze-Majesté, crime qui les exceptait du privilege. D'après cette belle invention, ils prononcerent, plus d'un an après, que leur intention avait été de condamner les Prisonniers pour ce délit, quoiqu'ils eussent oublié de l'énoncer dans la sentence. Les Etats de Hollande arrêtterent même que, de six ans, on n'écouterait aucune requête sur cette affaire. Jamais ne se vérifia d'une maniere plus frappante cette belle réflexion de Pline, que l'accusation de Leze Majesté est le crime de ceux qui n'en ont point commis.

Grot. Apol. c. 18. *Brandt* IV. 288, 513. *Barnev. lev.* 481. *Carleton* III. 342.

Carleton III. 86, 87. *Panegyriq. de Traj.*

Sentimens differens sur ces Procedures.

On observe que ces procédures & celles du Concile furent approuvées solemnellement par l'Ambassadeur d'Angleter-

1619 re & qu'il ne fût mécontent que de l'omiſſion du nom de ſon maître dans la préface des canons du Synode; mais cette omiſſion fut reparée; on réimprima même tous les exemplaires où elle ſe trouvait. Les Etats le remercierent de ſes ſoins & promirent, avec une ardeur qui parut ſincere, de ſe dévouer au ſervice de ſa Majeſté. „ Voilà", „ dit „ l'Ambaſſadeur, le fruit de la révolu„ tion qu'ont produite la faveur du ciel, „ les conſeils de ſa Majeſté & le bon„ heur des conjonctures. Les eſprits mal„ intentionnés ont enfin éprouvé les „ chatimens qu'ils méritaient." On obſerve encore que la plus grande partie du peuple prit parti contre les condamnés. Ces diſpoſitions ne ſont point étonnantes, puiſqu'on avait eu ſoin de faire circuler & d'entretenir les bruits les plus injurieux contre la fidelité des Citoyens proſcrits. Mais le reſſort, dont la tyrannie ſut tirer le plus grand parti, fut le prétexte de la religion. Il s'agiſſait de matieres où le peuple ne comprenait rien; la différence était ſi imperceptible qu'en lui donnant de nouveaux paſteurs, il fut facile de lui faire croire ce qu'on voulait: une aſſemblée pompeuſe & ſolemnelle d'Eccleſiaſtiques nationaux & étrangers, ſervait à favoriſer ſon illuſion: il ne pouvait pénetrer les paſſions qui avaient fait mouvoir les reſſorts

Brandt Reg. ſpl. 216.

de cette grande machine. Comment s'intéreſſer pour des gens que des perſonages ſi vénérables & ſi graves flétriſſaient comme les deſtructeurs de la religion & de la piété ? 1619.

Quand les premiers accès de ce delire fanatique furent ralentis, & qu'une partie du voile qui cachait la verité, fut levée; les auteurs de ces procédures ſanguinaires ſe virent expoſés, à tous les traits du mépris & de l'indignation générale. Ce triomphe éclatant fut dû en grande partie à la poëſie. Quoique l'hiſtoire des malheurs de Barnevelt, ingénieuſement cachée ſous le drame de Palamedes, (†) ne ſoit pas traitée avec cet art & cette adreſſe que les progrès du goût ont perfectionnées; quoique la longueur des dialogues affaibliſſe l'interêt de l'action; ces défauts & d'autres irregularités ſont amplement rachetés par la touche mâle & vigoureuſe & les accens fiers & terribles que la poëſie prête à la liberté, pour vanger l'innocence & flétrir la tyrannie. On ne peut refuſer au poëte Vondel la chaleur, l'énergie & le génie créateur. L'emploi qu'il fit de ſes talens fait un hon-

Indignation générale contre les juges.

Ibid. 259, 260, 261.

Ibid. 259.

(†) Ce drame parut en 1625 immédiatement après la mort de Maurice.

1619. neur immortel à ſon courage, & ſes ſuccès prouvent d'une maniere frappante l'aſcendant du genie ſur l'opinion publique.

Les diatribes virulentes qu'il eut le courage de lancer contre les auteurs de ces affreuſes procédures, ne contribuerent pas moins à les décrier. Bientôt ils ne purent paraître nulle part ſans être expoſés à la plus ſanglante raillerie. Le Lecteur ne ſera pas fâché d'en apprendre quelques traits. „ Le monde eſt bien „ méchant," dit un jour le Juriſconſulte Corneille Boſch à van Zanten, l'un des vingt quatre; „ on vous accuſe de choſes que je ne puis croire. On dit que „ vous n'avez pas beaucoup d'eſprit: „ cela ne peut être; puiſque vous „ avez ſu voir dans Barnevelt, un crime „ capital que je défie aux plus grands „ Juriſconſultes d'y découvrir. On dit „ encore que vous aimez l'argent: On „ a bien tort, puiſque vous avez fait „ pour deux mille quatre cens florins „ ce que je ne ferais pas pour tout l'or „ de l'Univers." On reprochait cette ſentence à un autre des vingt-quatre. Il ſe défendit en ſoutenant qu'il fallait toujours approuver le jugement des perſonnes autoriſées à prononcer. „ Il faut donc approuver auſſi celui de Caïphe, lui répliqua l'Epouſe de Grotius qui ſe trouvait préſente. „ J'ai beaucoup d'enne-

Ibid. 225.

Ibid. 252.

„ mis, disait Broekhoven l'un des vingt 1619.
„ quatre, mais si les plus cruels voyaient
„ combien je souffre, ils auraient pitié
„ de moi." Une grande partie de ces
juges expirerent rongés de remords &
dans les angoisses du désespoir. Muys *Ibid.* 239
van Holy Baill de Dort, mourut aban-
donné de tout le monde: presque per-
sonne ne voulut accompagner son con-
voi: & la haine qu'il s'était conciliée,
fut si grande qu'on fit courir le bruit que
le Diable avait enlevé son corps du tom-
beau. Reinier Pauw, connu pour un *Carleton*
homme qui se jouait de la religion, III. 308,
quoiqu'il en eût employé le nom dans *Ibid.* 255.
ces infâmes procédures aux quelles 256.
il avait eu la plus grande part, fut celui
que l'indignation publique poursuivit
avec le plus d'acharnement. On l'accu-
sa, ainsi qu'Aarsens, d'intelligence avec
de faux monnoyeurs, & même avec
l'ennemi. „ Grands & petits l'auraient
„ dit, un de ses contemporains," foulé
aux pieds comme la boue des rues, s'il
n'avait eu la protection du Prince d'O-
range. „ Qui ne préfererait la mort tragi-
que, mais glorieuse de Barnevelt, em-
portant au tombeau la gloire entiere &
pure de ses services & de ses vertus au
triomphe flétrissant de Maurice avec tous
ses lauriers & ses talens militaires ou à
la vie des autres auteurs de cette tragé-
die, écrasés sous le poid de l'opprobre,

1619. voyant leurs jours s'abréger & s'éteindre dans l'ignominie, avec le ſentiment plus cruel encore de l'avoir méritée.

Reflexion ſur cet événement *Quaest jur publ.* Liv. II. 201, 202, 306, 316, 363.

On a lieu d'être étonné, dit le Préſident Binkershoek, de quel front, ces juges commiſſaires oſerent punir les priſonniers, pour avoir exécuté les ordres des aſſemblées dont ils étaient les Officiers, pour leur avoir donné, de bonne foi, des conſeils qu'ils étaient tenus de leur donner, les jugeant ſalutaires, & pour avoir ſoutenu que les affaires de la religion ſont du reſſort particulier de chaque Province. Mais il eſt bien plus étonnant, diront les perſonnes éclairées & juſtes, qu'un procès auſſi révoltant n'ait pas été revu, ces ſentences iniques caſſées, & ces illuſtres proſcrits réhabilités formellement, & ſi non eux, du moins leurs héritiers indemniſés. Nous venons de voir en France l'exemple d'une réhabilitation ſemblable, en faveur d'un Général que des juges de Paris avaient fait mourir pour avoir mis le cap au ſud au lieu de s'être emboſſé entre *Alamparré* & *Goudelour* dans les mers des Indes &c. Une réhabilitation ſemblable à l'égard de Barnevelt & des autres compagnons de ſon infortune, aurait pu ſe faire, lorsque le Stadhouderat fût ſupprimé. Il eſt vrai qu'alors l'Epouſe de Grotius (en 1652) & les héritiers de Hogerbeets (1663) furent autoriſés

tés à répéter certains payemens que les villes de Rotterdam & de Leide devaient à ces deux pensionaires en conséquence des actes d'indemnité qu'elles leur avaient accordés pour les couvrir contre l'orage. On pense que les Héritiers de Barnevelt ont aussi reçu quelque dédommagement: mais on n'a jamais admis les requêtes de ces familles pour qu'on fît la revision du procès, sous prétexte qu'il importait au repos public que cette affaire ne fût plus remuée. On sent que cette réponse n'est qu'une défaite & qu'une iniquité publique aurait dû, comme dit le Président Binkershoek, être condamnée & reparée publiquement. 1619.

On serait étonné que Mr. Wagenaar ne se soit pas expliqué d'après lui même sur ces fameuses procédures, si l'on ne savait quels ménagemens il a dû garder en traçant cette lamentable avanture. Il est encore plus singulier que ses deux Rédacteurs aient fait entendre qu'ils n'ôsaient pas même l'imiter, en copiant Binkershoek. L'impartialité de l'histoire consisterait elle à raconter d'une maniere froide & monotone des faits qui peuvent donner le change à certains esprits & ne sont instructifs qu'autant que l'on dessine fortement les rôles & les caracteres différens? Ne consiste-t-elle pas plûtôt à chercher où est la vérité & à la peindre en traits vifs & frappants, quand elle peut fournir de grandes & importantes leçons? *Lev. IV. Wagenaar. P. 36--43.*

1619. Autrement elle n'offre aucune inſtruction, elle ne préſente qu'un corps ſans ame. Si je n'ai pas, à l'imitation des faiſeurs de Romans, arrangé controuvé les faits, de maniere à exciter le plus grand interêt en faveur des héros que je réproduis; ſi je ne déguiſe jamais rien de ce qu'on peut reprocher à l'un ou à l'autre parti, ne ſuis-je pas impartial ? Ainſi Hume & Robertſon, quoique d'une religion ennemie de la Romaine, ont fait verſer des larmes ſur le ſort de l'infortunée Marie Stuart & flétri chez les races futures, l'hipocrite cruauté de celle qui la fit mourir. S'il ne s'agiſſait que d'être Prince ou conſtitué en dignité, pour être à l'abri du reproche, le juſte ou l'injuſte ne ſeraient plus que la force ou la faibleſſe. Quand le tems des conſidérations perſonelles eſt paſſé & que des révolutions d'années ont changé les paſſions & les interêts, l'hiſtorien doit-il craindre de flétrir les grands crimes & le Gouvernement de réparer les grandes injuſtices ?

Ce n'eſt pas que j'ignore que, quoique plus d'un ſiecle & demi ſoit écoulé depuis cet événement, on n'ôſe encore le retracer dans le pays où il s'eſt paſſé, qu'avec beaucoup de circonſpection & de timidité. On ne veut pas même que la conduite de Maurice

ſoit flétrie comme *tyrannique*. On oublie 1619.
que le titre de tyrans déſigne ſpécialement ceux qui s'arrogent l'autorité ſouveraine, dans un Etat libre. *Omnes ſunt & dicuntur tyranni qui poteſtate ſunt perpetua in ea civitate quae libertate uſa eſt. Emil. Prob.* On oublie ces mots de Tacite: *Tyrannorum eſt potentes de Republica bene meritos, multis odiis per veteres inimicos a ſe incitatos evertere & ſceleribus ſuis honeſtos tamen praetextus & vetera jura praetexere.* Si Maurice eût aſſuré la ſouveraineté dans ſa famille, on ſe ſerait contenté de dire en faiſant cette hiſtoire: un ancien Officier de l'Etat, entêté des vieilles idées de liberté & ſoutenu d'une faction dangereuſe qu'il avait ſuſcitée, voulut s'oppoſer au projet de Maurice. Ce Prince prévit les troubles & les malheurs que cette oppoſition pouvait cauſer dans l'Etat. Il prit ſon parti en héros. Il fit empriſonner les principaux chefs de cette faction. Tant de perſonnes avaient intérêt à leur chûte que, ſans recourir à des exécutions militaires qui pouvaient le rendre odieux, il n'eût beſoin que de les abandonner au reſſentiment de leurs ennemis. On trouva bientôt des accuſations ſuffiſantes pour les perdre. Leur ſacrifice ſervit à cimenter ſon pouvoir pour le

1619. bonheur des peuples. Mais, comme ces violences n'ont porté qu'une bleſſure momentanée à la liberté de la République, n'eſt-ce pas faire ſon eloge, que de les rétracer avec des couleurs qui peuvent inſtruire les Républicains & effrayer les ambitieux ?

Erreur de Mr. Wagenaar.

D'ailleurs on trouve dans l'Hiſtorien Wagenaar une erreur qu'il importe de relever, parcequ'elle tend conſidérablement à diminuer l'interêt que la juſtice doit prendre à ceux du parti opprimé, & qu'elle rend leur cauſe problématique. Il fait entendre qu'il était alors en queſtion, ſi la ſouveraine puiſſance appartenait aux Etats-Généraux ou à chacun des Etats Provinciaux. Or les documens de ce tems là n'offrent aucune trace de ce prétendu débat (*). Nous avons vu que les Etats-Généraux, en parlant de leur ſouveraineté, qu'ils poſſédent ſûrement à certains égards, ſe gardent bien de dire qu'ils ſont ſouverains des Provinces. Nous verrons, bientôt, dans la conduite

Wagen. X. 379.

(*) Ce que dit Mr. Paulus ſur ce ſujet (*Unie* I. 105. 106. III. 70-75) ne me paraît pas écrit avec l'exactitude ordinaire à cet Ecrivain profond. Je ne ſache pas que, dans aucun tems, les Etats-Généraux aient prétendu avoir la ſouveraineté ſur les autres Provinces.

des Etats de Friſe à la mort de Guillaume Louis & dans celle des Etats des autres Provinces à la mort de Maurice de nouvelles preuves de cette obſervation. Un Auteur (*), qui approuve ces procédures, vient encore à l'appuy de mon aſſertion. Pendant que les écrivains du parti de la liberté montraient que la ſouveraineté des Provinces particulieres était violée par ces diverſes procédures, on ne voit pas qu'on leur ait jamais conteſté le principe dont ils s'autoriſaient, pas même dans les ſentences des proſcrits ni dans la condamnation de l'apologétique de Grotius: On ſe contentait d'en éluder l'application ou d'en limiter l'extenſion; en ſoutenant que les choſes relatives à la religion & aux troupes ne dépendaient que des Etats Généraux. 1619.

(*) *Holl. heils en ramp.* 281.

Ces deux objets furent les points conteſtés, jusqu'à ce que Maurice intervenant hautement dans cette querelle, fit taire les deux partis en écraſant l'un & dépouillant l'autre. On fit courir le bruit qu'il ſe prévaudrait de ſa victoire pour lever le masque & ſe faire déferer le titre du pouvoir qu'il avait acquis. On croit même qu'il fit agir pour cela quelques Magiſtrats de Dort, d'Amſterdam & de Hoorn. Il eſt vraiſemblable que Maurice était moins ambitieux de

Quel parti Maurice tire de cette révolution.

Holl. Reſol. Mart Sept. 1620.

1619. titres brillans que de la liberté de pouvoir faire dans l'Etat tout ce qu'il jugeait à propos, & qu'ayant obtenu ce point important, ſa pareſſe naturelle, ſon peu d'aptitude pour les affaires du gouvernement, le défaut d'enfans, au moins légitimes, l'engagerent à renoncer à des titres qui pouvaient le rendre odieux ſans le rendre plus puiſſant & à laiſſer leurs prérogatives aux corps politiques de l'Etat, avec l'attention néanmoins de les tenir ſous ſa dépendance. D'après ces obſervations, on voit l'eſpece de réſolution qu'il avait opérée dans les cinq Provinces dont il était Stathouder & quelles reſſources leur reſtaient pour recouvrer leur liberté à ſa mort. Ayant, diſent des Auteurs contemporains, tiré à lui toute l'autorité des Provinces, des Etats-Généraux & du Conſeil d'Etat, il était ſouverain en effet, ſans en avoir le titre, diſpoſant de tout, ne conſultant que ceux qu'il lui plaiſait d'employer. Nous remarquerons qu'il arriva alors, ce qui arrive toujours dans les combats entre un chef militaire & l'ariſtocratie: Le peuple ne gagna rien à ces changements.

Capell. Gedenkſch. I. 348. *Carleton* III. 276. 348, 374.

On peut ajouter que, ſans le dévouement d'Amſterdam, Maurice eût échoué dans ſes projets. Pluſieurs exemples prouvent que cette ville, en ſe décla-

rant pour la liberté, eſt plus en état de contre-balancer l'autorité des Stathouders que toutes les autres villes qui ne fauraient avoir le même courage; par ce que priſes à part, elles peuvent moins ſe défendre contre l'autorité militaire. 1619.

1620.

SIXIEME EPOQUE.

Maurice devient Stadhouder de Groningue, Ommelandes & Drente. —— *Affaires de* Boheme, *du Palatinat — & de l'Empire*, Arminiens *perſecutés. — Expiration de la Treve.*

Mort de Guillaume-Louis Stathouder de Friſe &c.

CE qui ſervit à empêcher Maurice de transmettre la puiſſance ſouveraine à ſes ſucceſſeurs, en ſe faiſant déferer le titre du pouvoir dont il avait la réalité, peut avoir été la multiplicité des Stathouders. Celui de Friſe, de Groningue, & Ommelandes, & de Drente, n'avait qu'un pouvoir bien limité. Maurice pouvait-il s'intituler ſouverain, pendant que deux ou même trois Provinces, en comptant la Drente, conſerveraient la forme & les droits de Républiques ? Auſſi, dit-on que le Comte Guillaume-Louis, voyant la révolution s'opérer dans les autres Provinces avec plus de facilité qu'il n'avait penſé, entreprit de faire naître le même changement dans celles dont il était Stathouder. Mais, dans le tems même qu'il écrivait pour concerter ſes deſſeins avec Maurice, au cas que ce

Brandt IV. 285.

Aitſema I. p. 2.

Prince fût enlevé par une mort ſubite, lui même fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui le conduiſit, en peu de jours, au tombeau. Il était fils de Jean de Naſſau, frere aîné de Guillaume I, Prince d'Orange. Il avait épouſé la ſœur de Maurice, ſa Couſine germaine; mais il n'en avait point eu d'enfans. Il fut un des plus grands capitaines de ſon tems: il eut la gloire d'avoir inſtruit Maurice dans la Tactique des anciens. Il rendit de grands ſervices aux Provinces Unies, & ſurtout à la Friſe qu'il ſut défendre avec un nombre peu conſidérable de Soldats. Ses démarches inſpirerent quelquefois des ſoupçons: mais, ſoit qu'ils fuſſent mal fondés, ſoit qu'il vit l'impoſſibilité d'aſſervir un peuple ſi ſoupçonneux ſur l'article de ſa liberté, il ſe conduiſit avec tant de modération & de douceur, qu'il fût univerſellement regretté. 1620. 31 *May* 1610. *Brand* IV. 287. *Reid. Hiſt.*

Sa mort réveilla toute l'attention des Friſons. La révolution arrivée dans les autres Provinces était une grande leçon pour des peuples qui s'étaient toujours montrés jaloux de leur liberté. Il n'eſt donc pas étonnant que pluſieurs membres des Etats de Friſe & de Groningue aient alors propoſé de ſupprimer entierement le Stadhouderat §. Maurice ſentait lui même la difficulté de gouverner ces Provinces éloignées. Il crai- Maurice devient Stathouder de Groningue, Ommelandes & Drente & le Comte Ernſt Caſimir, de la Friſe. (§) *Carleton* III. 332.

1620. gnait l'esprit inquiet & ombrageux des peuples. Il parvint cependant à gagner les Etats de Groningue & Ommelandes & ceux de Drente qui lui déférerent leur gouvernement. La ville de Groningue stipula, en retour, le recouvrement du droit entier d'élire les membres de son conseil qu'elle s'était vue obligée d'abandonner au Comte Guillaume. Mais les Frisons étaient trop attachés à leur liberté, pour se donner à Maurice. Ils n'eurent garde d'écouter les sollicitations du Comte Henri-Frederic qui briguait aussi cette brillante dignité. Ils craignaient sans doute, qu'étant l'héritier présomptif du Prince Maurice son frere, il ne vînt à réunir tous les Stadhouderats en sa personne. Ils arrêtterent leur choix sur le Comte Ernst-Casimir de Nassau, frere de Guillaume-Louis. Le même esprit de liberté respire dans l'instruction qu'ils dresserent pour ce nouveau Stathouder. Il lui était enjoint de rendre aux Etats du pays & à leurs députés l'honneur & le respect qui leur étaient dus, & de ne toucher aucunement aux droits de la souveraineté. Il était tenu de veiller, conjointément avec les députés de Etats, aux droits, aux priviléges & à la défense du pays. Il ne pouvait nommer qu'aux emplois militaires, que les Etats ne remplissaient pas. Il ne pouvait changer ni les

Aitsema l. 7-17. *Winsem liv.* XX. 910.

garniſons ni leurs commandans ſans l'avis des Etats. On fit à ce nouveau Gouverneur une défenſe qu'on avait déjà faite aux autres, celle d'acquérir aucuns biens fonds dans la Province: clauſe auſſi remarquable qu'elle était néceſſaire dans une petite Province où le droit de propriété donne part au gouvernement. Ernst Caſimir jura auſſi de maintenir les déciſions du Synode de Dort, excepté ſur les articles de diſcipline. Ainſi, les coups portés à la liberté des autres Provinces ne ſervirent qu'à rendre les Etats de Friſe plus attentifs à la conſervation de la leur. Il n'aurait donc pas été facile à Maurice d'y produire les mêmes changemens qu'il avait introduits dans les autres Provinces, comme on fit alors courir le bruit que c'était ſon intention. 1620.

Brand IV. 827.

Quelques-uns ont penſé que Maurice attendait, pour ſe faire déclarer ſouverain, l'iſſue des troubles de Boheme. Les Proteſtans de ce Royaume, las d'obéir à la maiſon d'Autriche, ou plutôt à des Rois Catholiques ſous les quels leurs privileges étaient impunément violés, avaient commencé par former des confédérations ſous des prétextes plauſibles & finir par abjurer l'autorité de Ferdinand II qui venait de ſuccéder à l'Empereur Matthias, ſon couſin. Ils s'encourageaient par l'exemple des Pays-Bas, ſans conſiderer que la République belgi-

Affaires de Boheme & du palatinat.

Aubery Mem. Art. Maurice.

1620. que ne devait ſes ſuccès qu'à des hazards heureux, & ſurtout à l'éloignement de l'Eſpagne; au lieu que la Boheme était contigue aux Etats héréditaires de l'Empereur qui pouvait envoyer de nombreuſes armées jusqu'aux portes de Prague. Barnevelt qui ſe trouvait encore à la tête du gouvernement quand les premieres étincelles de cette révolte avaient éclaté, la condamna hautement; ſoit qu'il en prevît l'iſſue malheureuſe; ſoit qu'en voyant la trêve prête d'expirer, il crût que la République devait ſe borner à défendre ſon territoire, ſans ſe mêler dans les querelles d'un pays trop éloigné, pour qu'elle pût en attendre des ſecours. Mais le malheur de ce Miniſtre changea le plan d'un ſyſtême ſi ſage. Les Etats-Généraux, ſoit par l'orgueil ſingulier d'accroître le nombre des Républiques de l'Europe & d'affaiblir les Etats monarchiques, ſoit pour augmenter l'influence de l'Union Proteſtante dans l'Empire, penſerent ſérieuſement à ſecourir les Rebelles. L'Electeur Palatin, le Prince Maurice & le Roi d'Angleterre ſe concertaient pour engager les princes de l'Union à ſe déclarer pour les Bohémiens. Lorſqu'à la mort de l'Empereur Matthias, une eſpece de conjuration univerſelle ſe fût formée contre Ferdinand; les Etats-Généraux ſe hâterent de leur faire paſſer un ſecours de cinquante mille florins

Oitenb. Kerk. Hiſt. 1072.

En 1618,

Bougeant Hiſt. du traité de Weſtph. Liv. I.

Carleton III. 364.

(*) III. 14. 15. 16. 17. 19. 20. 38. 56. 151. 337.

par mois, & une somme pareille aux Princes de l'Union protestante. Enfin les Bohemiens, après avoir longtems balancé, s'ils donneraient à leur gouvernement la forme républicaine ou s'ils conserveraient l'autorité monarchique, prirent ce dernier parti. Ils jetterent les yeux sur Frederic V, électeur Palatin qui briguait depuis longtems cette dangereuse couronne. Il était gendre du Roi d'Angleterre, & neveu du Prince d'Orange (*) & du Duc de Bouillon. (**) On pense que ces deux oncles ne contribuerent pas peu à exciter l'ambition de leur neveu & que Barnevelt, pour avoir condamné ce projet, ne fit qu'agrir & augmenter ses ennemis. On prétend même que Maurice n'attendait que le succès de cette affaire pour se faire déclarer souverain, dans l'idée qu'il n'y avait pas de titre qu'on pût refuser à l'Oncle d'un Roi. Ce qui paraît certain, c'est que les Etats de Boheme espererent que

1620.

Ibid. 59. 89. 104. 287.

Capell. Geschichte. l. 2.

(*) *Le Vassor Louis XIII.* Liv. 14. p. 456. 473. *Uitenb.* 1072.

Aubery Art. Maurice.

Bougeant L. 1 c. 45.

(*) Il était fils de Louise Juliane, fille de Guillaume I, Prince d'Orange & de Charlotte de Bourbon de Montpensier. Ainsi l'Electeur était allié à la maison Royale de France.

(**) Ce Duc brûlait du désir d'avoir un neveu qui portât la couronne. Il écrivait à ses amis en France, qu'il faisait des Rois en Allemagne, pendant que Louis XIII. faisait des Chevaliers à Fontainebleau.

1620. les conſidérations du ſang procureraient à leur nouveau ſouverain, de grands ſecours de l'Angleterre & des Provinces-Unies, & que Maurice engagea les Etats-Généraux à faire des préparatifs, pour voler au ſecours du Palatinat ménacé par les troupes Espagnoles. Mais, dans le tems que le zéle de la réligion & l'honneur de la famille royale inſpiraient une ardeur générale aux Anglais pour le nouveau Roi de Boheme, ils ſe virent lâchement trahis par leur propre monarque. Ce Prince toujours faible, dont l'alliance & peut-être des aſſurances indirectes avaient encouragé l'ambition de l'Electeur, fut le premier à l'abandonner. Il ſe laiſſa gagner par la Cour d'Eſpagne qui lui faiſait toujours eſperer le mariage de ſon fils avec une Infante. Sous prétexte qu'il n'eſt jamais permis à des ſujets de diſpoſer des couronnes, il fut de tous les Princes Proteſtans, le ſeul qui refuſa de donner le titre de Roi à ſon propre Gendre. La Cour de France, piquée contre le Prince d'Orange & gouvernée par un favori (De Luines) vendu à l'Eſpagne, abandonna auſſi dans cette circonſtance le ſyſtême politique de Henri IV, & ſoutint la maiſon d'Autriche. Ainſi le nouveau monarque, ce Roi de neige, ainſi apelé parceque ſa Royauté ne dura qu'un hiver, après s'être flatté de recevoir de puiſſans ſe-

Mem. de Louiſe Juliane. 144. 145. *Carleton* 111. 158. 161. 162. 263. 239. 187. 192. 208.

Auber. Art. Maurice.

cours de ces deux Royaumes, n'en put tirer que de très faibles des Provinces-Unies. 1620

Elles étaient obligées de veiller à leur propre défense; soit, parceque la trêve était sur le point d'expirer; soit parceque les Pays-Bas Autrichiens avaient déja des forces considerables sur pied, pour soutenir Ferdinand; soit enfin parce que les derniers troubles encore mal-calmés ne leur permettaient pas de dégarnir le pays de soldats. Le Prince d'Orange meilleur guerrier que bon politique (*) se flattait, cependant, que la crainte du Roi d'Angleterre empêcherait les Espagnols de tomber sur le Palatinat. Mais lorsqu'il fut impossible de s'aveugler sur les desseins d'une armée de trente deux mille hommes qui commençaient à remuer dans les Pays-Bas Autrichiens, on obtint que le Roi Jacques permettrait à quelques seigneurs Anglais de faire des levées à leurs dépends. Elles formerent un petit corps de deux mille quatre cens hommes d'élite, sous le commandement du Brave Chevalier Horace Vere. Mais, avant que ce faible secours se fût réuni à l'armée des Etats qui ne montait qu'à 12 mille hommes de pied & 4000 chevaux, le Marquis Spinola, après avoir pris & pillé Diets dans le Comté de Nassau, s'était emparé de la plus grande partie du Palatinat. Pour comble de malheur, on apprit,

Carleton III. 220. 225, 238, 251, 264, 348.

Ibid. 303. *Groot placle* II. 294.

(*) *Ibid* 328. 340. 362. *Holl Resol. Aout.*

Rapin Liv. 18. p. 134.

Carleton III. 362.

Ibid 368.

1620 presqu'en même tems, que l'infortuné Frederic venait de perdre la grande & déciſive bataille de Prague & qu'il était chaſſé à la fois de ſon nouveau trône & de ſes Etats héréditaires. Maurice s'était avancé près de Weſel. Mais ayant en tête un détachement Eſpagnol commandé par Velaſco, il crut qu'il ſuffiſait de ſe tenir mutuellement en échec & d'agir comme dans la guerre de la ſucceſſion de Cleves, pour ne pas rompre la treve. Ce ne fut qu'un mois après la réduction du Palatinat, qu'il prit le parti d'y envoyer un corps de trois à quatre mille hommes, au nombre des quels ſe trouvaient les 2400 des nouvelles troupes Anglaiſes. Quoique Frederic-Henri fût à la tête de ce corps d'armée, la méſintelligence ne laiſſa pas de diviſer les chefs; &, comme ils étaient mal-ſecondés par les Princes de l'Union Proteſtante, ils ne purent rien faire. Les Etats rapelerent leur Cavalerie à l'approche de l'hiver; & le reſte de l'armée alla ſe cantonner dans les places de Manheim, Heidelberg & Frankendall qui n'avaient pas ſubi le joug du Vainqueur. Tout le fruit de cette campagne ſe borna à la conſtruction d'un fort nommé Papenmuts que Maurice fit élever dans la petite iſle formée par le Rhin entre Bonn & Cologne, pour couper la navigation de ce fleuve aux Eſpagnols.

Les Etats envoyerent un détachement de Cavalerie au devant du Roi fugitif que l'on vit arriver à la Haye, avec ſon Epouſe & ſes enfans, au mois de Mars de l'année ſuivante. 1620

C'eſt ainſi qu'à la veille d'entrer en guerre ouverte avec l'Eſpagne, les Provinces-Unies s'embarquaient dans une affaire où elles n'avaient aucun avantage réel à eſperer & ſe ſacrifiaient pour des interêts qui ne ſont écoûtés que dans des monarchies. Dès que les troupes commencerent à marcher, la dépenſe extraordinaire ſe monta à près de trois cens mille florins par mois. Tous les bons patriotes, qui tenaient à l'ancien ſyſtême, gémiſſaient de ces pertes. Au lieu de chercher à affermir l'Etat par des meſures prudentes & modérées, on ceſſait de perſécuter les Arminiens, & de dépeupler le pays pour éteindre ce parti. Malgré la promeſſe équivalente à un ſauf-conduit, donnée aux Remontrans cités au Synode, on voulut les obliger à jurer de renoncer pour toujours aux fonctions de leur Miniſtere; mais ayant tous rejetté cette propoſition tyrannique, à l'exception d'un ſeul, on les avait bannis & conduits hors du pays, ſans même leur permettre d'aller viſiter leurs familles ni de mettre ordre à leurs affaires. On publia des édits rigoureux contre les prêches ouverts par

Les Arminiens perſécutés.

Carleton III. 393.

1620 les Miniſtres Remontrans qu'on avait dépoſés. L'Univerſité de Leyde fut purgée de tous les Profeſſeurs & même des Etudians qui refuſerent de ſigner les Canons de Dort. On les fit ſigner aux maîtres des Ecoles latine & tudesque, & aux Organiſtes des Egliſes. Un de ces derniers, perdit ſa place pour avoir ôſé dire qu'il aimerait mieux mettre ces Canons en Muſique que de les ſouscrire. Les Etats-Généraux publierent un placard pour defendre aux Remontrans l'exercice public de leur religion. Cette rigueur ne ſervit qu'à enflammer leur zele. Ils employerent pluſieurs artifices pour ſe ſoustraire à cette dure inquiſition. Dans une de leurs aſſemblées ils imaginerent de faire monter le Miniſtre ſur un échaffaud, ſur des barriques de bierre, en habit de couleur, avec un chapeau bordé d'or & tous les ornemens d'un vendeur d'orviétan. Quatre compagnies de Soldats ne laiſſerent pas de les diſſiper. Le Miniſtre s'appelait Kamphuiſen. Comme il ne s'était ſauvé qu'avec peine, il ne voulut plus expoſer ſa vie, & déclara que cette maniere de prêcher était trop dangereuſe. On eut beau lui étaler la gloire de mourir pour la bonne cauſe: Kamphuiſen que l'ambition d'acquerir la palme du martyre ne flattait aucunement, s'éloigna des Remontrans & ſe jetta dans la ſecte des Rhinsbourgeois.

Brandt IV. liv. 46, 47.

Ibid. 791, 796.

Carleton 114. 106.

Entre environ deux cens Miniſtres dépoſés, plus de quatre-vingt furent bannis du pays: pluſieurs embraſſerent la religion Catholique: un grand nombre ne voulurent s'aſſocier à aucune ſecte particuliere: mais les chefs du parti tinrent des aſſemblées à Anvers. Les prêches ſecrets qu'ils entreprirent d'ouvrir aux environs de Rotterdam, de Hoorn & de Leide, furent ſouvent troublés. Ils donnerent lieu à des tumultes fréquens. Pluſieurs perſonnes furent tuées en différens lieux par les ſoldats; & c'eſt ce que Carleton apelait tirer du mauvais ſang. Comme les troupes Françaiſes ne ſe portaient pas de bon coeur à ces ſortes d'expéditions, on avait recours aux Anglais & aux Ecoſſais qui commirent les plus grandes excès. Leurs traces furent quelques fois marquées par le meurtre, le pillage & le viol même. Pluſieurs Baillis de la Campagne, ſoupçonnés de favoriſer l'arminianisme, furent dépoſés de leurs emplois. Meſſieurs de Veenhuiſen & van der Myle, Gendres de Barnevelt, furent exclus des aſſemblées de la nobleſſe de Hollande. Van der Myle fut lui même relégué dans l'isle de Goerée. Il s'était diſtingué dans ſes ambaſſades en France & à Veniſe, & ſurtout par un zelé ardent pour la liberté, pour le maintien des loix de la patrie & pour

1620

Carleton III. 41, 95, 96, 146, 183.

Brandt IV. 54, 55, 153.

Holl. Ref. 1619. *Aout. Dec.* *Brandt* IV. 292--301.

Ibid. 157, 158.

Carleton III. 223, 225.

1620 la réunion des esprits. Quelques lettres qu'il avait écrites en France où il parlait librement des affaires de sa patrie, & même du Prince d'Orange, furent le prétexte qu'on allégua pour le disgracier; mais la vraie cause était la crainte qu'inspirait son courage & la résolution qu'on avait prise d'accabler les restes du parti de la liberté. Les deux fils de Barnevelt dont l'un était Lieutenant-Forestier & l'autre Gouverneur de Berg-op-Zoom, furent aussi dépouillés de leurs emplois.

Brandt IV. 191.

Louise de Coligni, insultée.

Louise de Coligny, quoique Princesse Douairiere d'Orange, quoique respectée par les chefs du parti triomphant, ne put se dérober aux insultes du peuple. Elle n'avait pas cru devoir céder au tems: elle avait trop de grandeur & d'élévation dans l'ame, pour abandonner les Remontrans, tant qu'ils n'auraient pas d'autre crime que d'être malheureux. Son pere, ses deux Epoux, & Barnevelt qu'elle apelait le pere de la maison de Nassau, ces quatre illustres victimes que le fanatisme de religion avait immolés à ses yeux, de pareils spectacles n'étaient gueres propres à la faire renoncer à un parti qui prêchait la douceur & la tolérance. Aussi, passant, un jour, à Delft, la populace jetta de la boue contre son carosse & la salua du nom d'*Arminienne*, en y joig-

Hitenb. lev. ch. 12. *Aitf.* I. 48.

nant une épithète plus énergique que décente, & diametralement contraire au nom de femme de bien. Depuis l'époque de ces dernieres tragédies, elle ne traîna plus que des jours douloureux & languiſſans. Tout lui faiſait ombrage. Ses craintes augmenterent au point qu'elle s'imagina que Frederic-Henri, ſon fils, n'était envoyé dans le Palatinat, que pour y être ſacrifié à l'ambition & à la ſûreté de Maurice. Elle ſe retira dans ſa patrie, & mourut à Fontainebleau le 9 Octobre 1620. 1620

Les meurtres, les empriſonemens, les amendes, les baniſſemens que ſouffraient, chaque jour, les Remontrans, jetterent ces malheureux dans le déſeſpoir. Il leur vint une penſée qui pouvait entraîner la perte des Provinces-Unies, s'ils ſe fuſſent livrés à leur premier mouvement. Pluſieurs imaginerent d'abandonner une patrie où ils éprouvaient des perſécutions ſi violentes. Guſtave Adolphe Roi de Suede & Frederic, Duc de Holſtein, attentifs à cette politique imprudente, inviterent ces malheureux à s'établir dans leurs Etats. Le premier en attira pluſieurs dans ſa nouvelle ville de Gottenbourg. Le ſecond leur donna des patentes & des privileges pour établir une colonie. En 1628, ils jetterent les fondemens de la ville de Fredericſtad entre l'Eider & le Trene à

Emigrations.

Brandt Ibid. 134.

Ibid. 437 445, 655.

1620 trois lieues de la Mer. Mais, soit qu'ils fussent trop attachés au sol natal, soit qu'ils ne pussent s'habituer aux moeurs des habitans du Holstein, soit que cette entreprise eût engagé les Etats-Généraux à les traiter avec plus de douceur, ces établissemens n'eûrent pas tout le succès qu'on avait esperé.

Evasion de plusieurs Prisonniers arminiens.

Brandt IV. 474, 560, 688.

Mais une des rigueurs qui révolta le plus, fut de voir plusieurs Ministres condamnés à des peines ignominieuses. Samuel Prince & Jean Grevius, pour être revenus dans leur patrie, furent enfermés dans une maison de correction, où l'on ne met que des malfaiteurs, coupables de ces crimes qui déshonorent. Ils eurent cependant le bonheur, ainsi que d'autres qui avaient éprouvé le même sort, de tromper la vigilance des gardes & de se sauver. Ils se procurerent de fausses clefs avec lesquels ils ouvrirent leurs Chambres, monterent sur les toits &, à la faveur d'une nuit très obscure, descendirent le long d'une échelle de corde peinte en noir. Le Ministre Sapma qui les aida dans cette circonstance, s'était sauvé du même lieu d'une maniere non moins ingénieuse, caché sous les habits de sa femme qui l'était venu visiter.

Singuliere Evasion de Grotius.

Mais de ces différentes évasions, aucune ne fit plus de bruit que celles de Grotius, soit par la singularité du fait,

soit par la célébrité du personage. Les ouvrages, aux quels ce savant s'appliquait dans sa prison, exigeant une lecture immense, on lui permettait d emprunter de ses amis une grande quantité de livres. On les apportait ordinairément dans un large coffre, que le Commandant du fort visitait la premiere année avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Mais, n'y trouvant jamais que des livres & du linge, il prit insensiblement l'habitude de le laisser passer & repasser sans l'examiner. Cette négligence n'échappa pas à l'œil pénétrant de l'Epouse de Grotius. Elle fit part de son dessein à son mari, qui commença par essayer combien de tems il pourrait rester dedans, sans être incommodé. Toutes les précautions étant prises, on choisit un jour où le Commandant du fort devait être absent. Grotius se mit dans le coffre qui n'avait que deux pieds moins deux pouces de long, la bouche appliquée contre le trou de la serrure, pour pouvoir respirer. Les vuides étaient remplis de livres & de paquets de fils. Des Soldats vinrent pour prendre le coffre. On avait affecté de tenir les rideaux du lit bien fermés & d'étaler sur une chaise les habits & la chemise du Prisonnier qui passait pour malade. Les Soldats l'emporterent en jurant contre la pesanteur du fardeau. Ils se dirent même plusieurs fois l'un à l'autre: mais

1620

Brandt liv. v. de Groot.

1620 l'Arminien ne ſerait-il pas lui même enfermé dedans? La femme de Grotius qui les obſervait, prenant la parole avec beaucoup de ſang froid, oui, dit-elle pour leur donner le change, il y a dedans des livres Arminiens. La femme du Geolier ſe laiſſa également tromper. La ſervante de Grotius qui était dans la confidence, ne contribua pas moins, par ſa préſence d'esprit, à diſſiper tous les ſoupçons. Elle accompagna ce précieux dépot dans la Barque pour le conduire à Gorkum. Quand il fut arrivé dans cette ville, le bâtelier voulut le faire emporter ſur un traîneau. Mais cette fidele ſervante s'y oppoſa ſous prétexte qu'il y avait dedans des choſes fragiles. Le batelier le mit ſur un brancard pour le porter avec ſon fils. Grotius ne put s'empêcher de faire alors un mouvement qui fut ſenti par le jeune garçon. Il dit à ſon pere qu'il y avait dans ce coffre quelque choſe de vivant. *Entendez-vous*, dit alors le batelier à la ſervante, *ce que dit mon fils?* „*Oui, oui*, reprit-elle ſans être déconcertée, *les livres ont de la vie & du mouvement.* Enfin le coffre fut porté chez un marchand, nommé Daatſelaar, Ami de Grotius. On ne l'ouvrit qu'en tremblant; mais, quoique Grotius eût reſté environ deux heures enfermé, il n'éprouva qu'une légere faibleſſe, quand il en ſortit. Le tems était trop précieux pour

pour le perdre. Grotius, ſous l'habit d'un manoeuvre, une regle & une truelle à la main, traverſa la place publique & paſſa la Merwe ſans être reconnu à la ſuite de Jean Lambertſoon, maître maçon qui le conduiſit à pied à Walwyk. Il arriva au coucher du ſoleil dans cette ville qui appartenait aux Archiducs. Le lendemain, une voiture le conduiſit à Anvers. Il vint deſcendre chez Grevinkhoven & Epiſcopius. Il écrivit au Prince d'Orange, à Frederic-Henri & aux Etats-Généraux pour ſe juſtifier; ajoutant que, ſans avoir employé ni violence, ni corruption, il s'était procuré, par un artifice innocent, le plus grand avantage que l'homme puiſſe deſirer, la liberté. La nouvelle de cette évaſion cauſa le plus grand dépit au nouveau gouvernement. *J'avais bien penſé*, dit Maurice, dans ſon langage ordinaire, *que ce cochon noir nous tromperait.* On dit même que quelque uns de ſon conſeil, excités par une baſſe vengeance, propoſerent de retenir priſonniere l'Epouſe de Grotius & de procéder criminellement contre elle. On la garda près de quinze jours dans la priſon. Elle ne fut élargie qu'après avoir préſenté une requête preſſante aux Etats-Généraux. La crainte de ſe couvrir de honte en puniſſant une Epouſe généreuſe que tous les partis ſemblaient s'accorder à com-

1621.

Ibid. 258.

Auber. Art. Grot. Uitenb. ley.

1621 bler d'éloges, les força de lui rendre la liberté. En effet cette action heroïque, ce ſtratagême ingénieux, excita l'admiration générale.

Apologétique compoſée par Grotius.

Grotius fut accueilli avec des careſſes extraordinaires à Paris, et gratifié par le Roi d'une penſion de mille écus. Le premier uſage qu'il fit de ſon crédit à la cour de France, fut d'y recommander les intérêts de ſa patrie. „ Toute ingrate qu'elle m'a été, je ceſſerai, diſait-il, „ jamais de l'aimer. J'imiterai Ariſtide qui priait les Dieux que les Athéniens ne puſſent pas ſe repentir de l'avoir exilé. Je n'oublierai pas que Phocion, avant d'avaler la ciguë, recommandait à ſon fils de pardonner ſa mort aux mêmes Athéniens." Grotius rendit à Frederic-Henri des ſervices particuliers dont ce Prince crut devoir lui témoigner ſa reconnaiſſance. *Je ſouhaiterais*, lui écrivait le Prince, *pouvoir vous être utile; mais vous ſavez la conſtitution des affaires être telle que ni moi ni vos autres amis ne pouvons vous ſervir comme nous deſirerions. Je veux eſperer que le tems y pourra apporter du changement & que je pourrai vous revoir en ce pays, eſtimé & honoré comme vos rares qualités le méritent.* Grotius crut que le premier uſage de ſa liberté devait être de montrer ſon innocence. Il compoſa cette fameuſe *apologétique*, qui ſera lue & admirée dans les Provin-

Grot. Epiſt. 136, 144
Vie de Grot. Bur. I. 100
Praest. vir. Epiſt. 419. p. 683.

vinces-Unies, tant qu'elles conſerveront le nom de *Républiques*. On ſait les efforts que tenta le gouvernement, pour étouffer cette production, avant qu'elle parût. L'impreſſion, d'abord arrêtée à Amſterdam fut repriſe & achevée à Hoorn; & cet incident fut cauſe qu'elle ne fût publiée qu'au mois de Novembre 1622. Mais, quoique l'ouvrage eût été défendu ſous les peines les plus ſeveres, on le recherchait avec une ardeur que l'ingénieuſe avidité des libraires ſatisfit ſi bien, qu'en peu de tems il s'en fit un grand nombre d'impreſſions. On ne doit chercher dans cet écrit que l'expoſition des principes renverſés par la derniere révolution: les veritables cauſes n'y ſont qu'indiquées ou voilées: Maurice même y eſt tellement épargné, que De Haan ſe plaignit à Grotius de ce qu'il n'avait pas demaſqué celui qui, pour parvenir à un pouvoir illimité, avait foulé aux pieds les droits & les libertés du pays & immolé les plus anciens & les meilleurs Patriotes. Mais Grotius crut devoir uſer de prudence; ſoit parce qu'on le flattait encore de l'eſpoir de rentrer honorablement dans ſa patrie; ſoit par égard pour la cour de France qui avait des ménagemens à garder avec le Prince d'Orange, puis qu'il triomphait. Auſſi le Cardinal de Richelieu, quand il fut devenu l'arbitre ſouverain de la France, fit obſerver à

1621

Brandt vie de Grotius I. 306--310. *Brand Reform.* IV. 824.

Ibid. 333.

1621. Grotius; *que dans les affaires d'Etat les faibles ont toujours tort :* mot qui peint l'ame de ce Miniſtre, mais qui devait révolter un homme qui croyait à la vertu & à l'équité, & ſentait n'avoir ſouffert que pour avoir ſoutenu leurs droits.

Etat de la République à l'expiration de la Trêve.

Brandt Reform. IV. *Carleton* III. 278, 342, 393. *& paſſim. Capell. Gedenkſchrift* I. 14--17.

Une des cauſes qui engagea Grotius & pluſieurs Remontrans à ſe retirer en France plutôt que de reſter dans le Brabant, fut l'expiration de la Trêve de douze ans. Les Provinces-Unies ne voyaient arriver qu'avec inquiétude cette fatale époque. Les diviſions inteſtines les avaient affaiblies. Un nombre conſidérable du parti opprimé étaient perdus pour la République, par un exil volontaire ou forcé. Ceux qui reſtaient dans le pays penſaient & diſaient même qu'on n'avait fait que changer de joug; & ils ſe ſouciaient peu des intérêts d'une patrie qui les traitait en marâtre. Ainſi le patriotisme, l'ame des gouvernemens Republicains, ſe perdait parmi ceux qui s'étaient le plus ſignalés pour la patrie. Le parti triomphant n'avait pour chefs que des intriguans, plus attentifs à faire leur cour au diſtributeur des graces qu'à veiller aux interêts de l'Etat. Ils ne ſavaient plus s'accorder, parceque l'harmonie ne peut ſubſiſter longtems dans une ſociété de pervers. Aarſens, leur principal Chef, leur était devenu odieux par ſon orgueil & ſon inſolence. Ils ne

pouvaient lui pardonner de les avoir traités dans une lettre que fut interceptée, de gens sans mérite. De tems en tems on affichait des placards où cet ambitieux & ses suppôts étaient déférés à l'indignation publique, comme les instrumens de la tyrannie du Prince. Les Catholiques qui composaient environ la moitié de la nation, éprouvant de nouvelles rigueurs de la part de ce gouvernement aveugle & fanatique, étaient très mal intentionés. Ils voyaient avec plaisir les succès des Espagnols en Allemagne. Ils se flattaient que l'ennemi pourrait au moins forcer les Etats à leur procurer un sort plus heureux On en vint jusqu'à craindre que les Provinces ne fussent plus en état de tenir tête aux Espagnols. On avait eu la folie de compter sur les secours du Roi d'Angleterre, dont le caractere faible & changeant ne se démentait pas. La cour de France n'avait plus le même zèle. Elle ne pouvait oublier le peu d'égard qu'on avait temoigné pour ses sollicitations en faveur de Barnevelt & pour ses Remontrances contre Aarsens. Et comme elle ne pouvait se vanger avec dignité, elle exhalait son ressentiment contre ce Ministre odieux en défendant aux Ambassadeurs de France de communiquer avec lui dans les pays étrangers où les Etats l'envo-

1621.

Aitsem L. 40. *Grot. Ep.* 135, 136, 137. *Siri mem. recond.* V. 271. *Wagen.* X. 416.

1621. yaient en Ambaſſade. Les troupes n'étaient pas ſeulement inférieures en nombre à celles de l'ennemi: elles étaient amollies par les douceurs d'une longue trêve & commandées par des Chefs, dont le courage, dans un tems de ſervitude, s'était évanoui avec le patriotisme. La longueur de la trêve, en adouciſſant la mémoire des cruautés des Eſpagnols, avait ralenti cette haine qui avait tant contribué à échauffer les eſprits. Les finances étaient dans un grand désordre. Ceux du parti opprimé ſe plaignaient, avec amertume, qu'on eût diſſipé des ſommes immenſes pour ériger des tribunaux contre les meilleurs patriotes & pour former une aſſemblée des Sophiſtes de l'école afin de diſcuter des points de Théologie. Ils trouvaient qu'au lieu de prodiguer l'argent pour la querelle étrangere de la Boheme & de Palatinat, on eût dû le réſerver pour la défenſe de l'Etat. L'indolence de Maurice, à la vue des ſuccès des Eſpagnols, paraiſſait encore de mauvais augure. Il ne ſoupirait plus, diſait-on, que pour faire conclure une nouvelle trêve, afin de conſerver ſes terres en Allemagne & ne pas compromettre ſa réputation militaire avec un Général tel que Spinola. Les Eſpagnols & les habitans des Pays-Bas Autri-

Carleton III. 273, 393.

Capell. ibid.

Carlet. III. 280. *v. d. Sande* VI. 87.

chiens, sentant leurs forces, attaquaient souvent sur mer les sujets des Etats & leur avaient causé de grandes pertes. Les Etats paraissaient même reconnaître leur faiblesse, en députant à Bruxelles, sous prétexte de demander satisfaction; mais en effet, pour sonder s'il y avait moyen de renouer la trêve. 1621.

Les Archiducs, encouragés par ces différentes considérations, se flatterent de ramener les sept Provinces sous leur domination. Ainsi la trêve étant prête d'expirer, ils envoyerent en Hollande Peckius, Chancelier de Brabant, accompagné d'un cortége brillant. Mais ni cet appareil, ni son caractere d'Ambassadeur ne purent le dérober aux insultes de la populace de Delft qui lui jetta des pierres & de la boue, lorsqu'il passa par cette ville. Arrivé à la Haye, il fit un long discours aux Etats, pour les engager à se réunir aux dix autres Provinces des Pays-bas & ne former qu'un même corps sous un seul chef. Il ne hazardait cette étrange proposition que pour montrer que la cour d'Espagne n'avait pas renoncé à ses prétentions & pour obtenir quelque avantage en demandant beaucoup. Mais, les Etats-Généraux & Maurice, ne pouvant décemment entamer des négociations pacifiques, de peur de paraître approuver le système du parti qu'ils avaient opprimé, firent éclater

Les Etats se disposent à la guerre.

Holl. Ref. Mars, Avril. Wassen. H. St. verh. 1. 20, 21, 22. *Aitsema* I. 37. *Capellen.* I.

1621. la plus grande indignation. De l'avis de Maurice, dont les conſeils étaient des ordres abſolus, les Etats-Généraux rejetterent vigoureuſement cette propoſition. Ils déclarerent, deux jours après, au Deputé, que *la Souveraineté des Provinces-Unies appartenait à L. H. P. & aux Etats particuliers de chaque Province*; & qu'ayant été acquiſe au prix de tant de ſang & reconnue par tant de ſouverains & même par le Roi d'Eſpagne & les Archiducs, ils regardaient comme une démarche injurieuſe & abſurde la demande d'y renoncer. Les Etats n'attendirent pas même l'avis des Provinces reſpectives, pour donner cette réponſe: Ils refuſerent, malgré l'avis des Provinces de Gueldre, de Friſe, d'Overyſſel & des Ommelandes, une ſeconde audience à Peckius. Des Soldats le conduiſirent juſqu'aux frontieres, pour le mettre à couvert des inſultes du peuple. Mais, avant de partir, il eut une conférence particuliere avec Maurice. On penſe que la négociation fut continuée ſecretement par le moyen d'une Dame. Il y eût même de tems en tems des ouvertures pour ménager une ſeconde trêve. Auſſi les hoſtilités ſe bornerent à quelques escarmouches vers les frontieres.

Wagen. X. 420. *Capellen.* I. 11. 165.

31 *May.* Mort de Philippe III. & de l'Archiduc Albert. 13 *Juill.*

La mort du Roi d'Eſpagne Philippe III, qui fut ſuivie de celle de l'Archiduc Albert, ne contribua pas moins à ralentir

le feu des opérations militaires. Philippe IV succéda à son pere à l'âge de seize ans, & l'Archiducheſſe Iſabelle ſe vit ſeule à la tête du gouvernement des Pays-Bas. Quoique le nouveau monarque eût changé toute ſa cour, il ne laiſſa pas d'imiter ſon pere, en donnant toute ſa confiance à des favoris. Gaspard Guſmand d'Olivarez devint l'arbitre ſouverain des affaires, comme le Duc de Lerme l'avait été. Mais l'Archiducheſſe Iſabelle, quoiqu'elle n'eût plus que le titre de Gouvernante des Pays-Bas & qu'elle eût pris le voile ſacré, ne laiſſa pas de tenir avec vigueur les rênes de l'adminiſtration. 1621.

Ces deux incidens firent penſer dans les Provinces-Unies qu'on aurait pu renouveller la trêve, ſi l'on n'eût rompu ſi brusquement une négociation dont les préliminaires ne devaient pas ſurprendre. Mais, comme les Etats avaient envoyé des eſcadres pour croiſer dans la méditerranée & devant Dunkerque & qu'ils avaient renforcé leurs troupes de terre, Spinola crut devoir les prévenir. Des intelligences ménagées à Tiel devaient le rendre maître de cette ville; lorsqu'elles furent découvertes; Un Gentilhomme Gueldrois & deux Officiers publics qui devaient lui livrer cette place, furent arrêtés & conduits à la Haye, où ils eurent la tête tran- Conquêtes des Eſpagnols. *Aitſema* I. 40. *Id. Sande* VI. 86. *Id. Hoofm.* 600. *Aitſema.*

1621 chée. Spinola ne laiſſa pas de tenter de pénétrer dans la Veluwe: Mais Maurice ayant ſu lui fermer le paſſage, il entra dans le pays de Juliers, s'empara du fort de Reyde & vint mettre le ſiége devant la ville de Juliers où les Etats avaient garniſon. Ce ſavant Général fit ſaigner les foſſés de la place &, l'ayant tenue bloquée pendant cinq mois, la força de ſe rendre faute de vivres. La perte du fort de Rheide fut l'effet d'une ruſe dont les conſéquences montrerent combien les loix de la guerre ſont arbitraires & cruelles. Ce fort appartenait à Florent de Boetzelaar. Ce ſeigneur étant tombé dans les mains des ennemis, s'était vu forcé par eux d'écrire au commandant de rendre la place. L'Officier, ayant ordre des Etats Généraux de lui obéir, ne crut pas devoir faire réſiſtance. Mais Maurice le fit arrêter & juger par le conſeil de guerre qui le condamna à perdre la tête, ſous prétexte que l'ordre des Etats ne regardait que le civil. Les Eſpagnols furent moins heureux dans une entrepriſe ſur l'Ecluſe & ſur l'Iſle de Cazand. Le courage des Zéelandais & ſurtout les pluyes les forcerent à ſe retirer, après avoir perdu beaucoup de monde.

Tom. II. 20.

Victoires de la maiſon d'Autriche en Allemagne.

La maiſon d'Autriche ne laiſſait pas d'avoir en Allemagne les plus brillans ſuccès. L'infortuné Roi de Boheme

était abandonné du Roi d'Angleterre & de la plupart des Princes de l'Empire. C'en était fait de tout son Electorat ; s'il n'avait eu dans son parti deux hommes extraordinaires qui, par leur courage & la singularité de leurs caracteres, firent alors beaucoup de bruit dans le monde. L'un était le Comte de Mansfeld, bâtard de Pierre Ernst de Mansfeld, Gouverneur du Luxembourg. Après avoir servi la maison d'Autriche avec gloire, il s'était donné aux Princes de l'Union Protestante. Il avait balancé longtems la fortune de Ferdinand en Boheme. Il commandait une espéce d'armée vagabonde, qui n'avait point de solde réguliere & ne subsistait que par les contributions arbitraires de ceux qu'il assistait ou par le pillage dans les Pays amis ou ennemis. C'etait un Capitaine d'une bravoure qui tenait de la témérité ; ses partisans l'apelerent l'Ulisse d'Allemagne & ses ennemis l'Attila de la chrétienté : il méritait ces deux qualifications, par son génie fertile en ressources, par sa perfidie, par sa férocité. Christian de Brunswyk, surnommé *l'enragé*, parut dans le même tems sur la scene & surpassa Mansfeld en cruauté. Il fit, comme lui, la guerre, à la maniere des Tartares & des Arabes. Il fut, je crois, le premier qui ait ôse prendre le nom de Dieu pour justifier une barbarie avouée & formelle. Il

1621.

Bougeant Hist. Westp. 1. 66--120. *Le Vassor.* Liv. XVII. 238--243. *Capelles* L. 193--201.

1621. se faisait apeler l'*ami de Dieu* & l'*ennemi des prêtres*. Il s'était emparé du riche Eveché d'Halberstad. Il faisait la guerre en furieux, pillant, ravageant, n'épargnant ni la vie des hommes, ni l'honneur des femmes, déchargeant sa fureur sur les Catholiques & surtout sur les Ecclesiastiques qui tombaient entre ses mains. C'est ce barbare qui fit fondre les statues d'argent des douze apôtres qu'il trouva dans la Cathédrale de Munster. Je vais, dit-il en les apostrophant, vous faire observer l'ordre de Jesus-Christ qui vous a commandé de vous répandre dans toute la terre. Dès que ce forcené eût épousé le parti de Frederic; il alla voir ce Prince à la Haye, il se déclara le Chevalier de la Reine Electrice. Dans un accès de galanterie, conforme à son caractere brusque & violent, il arracha un des gands à cette Princesse fugitive, le mit à son chapeau, & jura de le porter jusqu'à ce qu'elle eût été rétablie dans ses Etats. Mais ce barbare & Mansfeld, son digne Collégue, servirent plus à mettre le comble aux maux de l'Allemagne qu'à rétablir l'équilibre de l'Empire que les prodigieux succès de la maison d'Autriche avaient fait disparaître: ils ne firent que retarder la perte entiere du Palatinat. Le Duc de Baviere, pour l'Empereur & le Comte de Tilly pour l'Espagne, acheverent, l'année

suivante, la conquête de cet Etat par la prise de Manheim, Heidelberg & Frankendall. Ils n'eurent pas le moindre égard pour les armes d'Angleterre que Jacques avait fait attacher aux portes de ces places, pour les mettre sous sa sauvegarde. Ce Prince voulait toujours négocier parcequ'il n'aimait pas la guerre; & par cette raison négociait toujours mal. Les Espagnols le leurraient toujours du mariage de l'Infante avec son fils. Aussi fut-il en bute au mépris & aux railleries de toute l'Europe. Dans une farce jouée à Bruxelles, on introduisit un courier qui venait annoncer qu'une armée formidable s'avançait en faveur de Frederic: Le Roi de Danemark devait, disait-on, fournir cent mille pots de beurre, les Hollandais, cent mille harangs & le Roi d'Angleterre, cent mille Ambassadeurs. 1622.

Les habitans des Pays-Bas Autrichiens, éblouis par tant de brillans succès, commencaient à mépriser les Hollandais. Spinola, pour épouvanter tout d'un coup les Etats, avait entrepris une importante expédition. Il avait jetté les yeux sur Berg-op-Zoom; cette conquête importante devait lui ouvrir le passage des Isles de Zéelande & faciliter la réduction du fort de Lillo, qui tenait la navigation d'Anvers enchaînée. Pour donner le change aux Hollandais, il commence par envoyer dans le pays de Cleves le Com-

Spinola échoue devant Berg-op-Zoom.

Aitsema I. 117. *Capellen* I. 92--97.

1622. te de Bergues qui s'empara de Goch. Maurice, pour couvrir les places menacées, rapela la plus grande partie de la Garnison de Berg-op-Zoom. Spinola, voyant son ſtatagême réuſſir au déla de ſes espérances, envoya Louis de Velaſco, pour attaquer Steenberg qui ſe rendit d'abord. Mais l'attaque de cette place, ayant naturellement fait craindre pour Berg-op-Zoom, les Hollandais, eurent le tems d'y faire entrer des vivres & des troupes. La ville fut ſauvée par ce ſecours. Envain Spinola vint lui même en faire le ſiege: les aſſauts qu'il fit tenter & les ſorties qu'il ſoutint, furent ſi meurtriers, qu'il fut contraint de le lever, après y avoir perdu près de quatre mois & plus de douze mille hommes. Malgré cette perte, Spinola fut encore en état de défier Maurice à une bataille rangée. „ Mon projet, fait-on dire au Prince d'Orange, était de délivrer Berg-op-Zoom, je ſuis ſatisfait. Le gain d'une bataille n'entre point dans mon plan.

Capellen I. v. d. Sand. 252. Neuville.

Succès des armées des Etats.

L'arrivée du Comte de Mansfeld & du Prince de Brunswyk avait beaucoup contribué à cet heureux événement. Ces deux avanturiers, chaſſés du Palatinat, avaient alarmé la France avec les débris de leur armée. Don Gonzalez de Cordoue leur avait livré une bataille ſanglante à Fleuri dans le Namurois. Brunswyk y avait perdu le bras d'un

coup de feu. Ils avaient enſuite oſé traverſer le pays ennemi & s'étaient joints aux troupes des Etats qui les prirent à leur ſolde. La délivrance de Berg-op-zoom & la repriſe de Steenberg conſolerent Maurice de la perte du fort de Papenmuts & de n'avoir pu exécuter une entrepriſe ſecrete qu'il avait formée pour ſurprendre Bois le Duc, Hulſt ou Anvers. Ce qui ſervit encore à relever le courage des Etats fut le ſuccès des courſes faites dans le Brabant. Frederic Henri & Marquette y entrerent avec des troupes légeres. Ils oſerent ſe montrer juſqu'aux portes de Bruxelles, de Louvain & de Malines. Ils brûlerent pluſieurs villages. Le butin qu'ils tirerent des contributions fut évalué à plus de ſix cens mille florins. L'imprudence de laiſſer ainſi tout ce beau pays expoſé, pour faire des invaſions éloignées, ne fut pas la ſeule faute que firent les Eſpagnols. On convint généralement qu'ils euſſent pris Berg-op-zoom, s'ils n'avaient pas donné le tems aux villes des Etats d'y jetter des ſecours. Ces fautes devinrent de la plus grande importance; puiſque les plus belles troupes Eſpagnoles périrent dans cette campagne. 1622.

Capellen I. 62--78. Waſſen 72. Mem. de Fred Henr. 17. Le Clerc T II. 81. Capellen I. 201. Ibid. 6, 7. Aitſem. I. 176--177.

Les Etats-Généraux, plus heureux qu'ils n'avaient eſpéré, apelerent le comte de Mansfeld à la Haye, pour le

Affaires de l'Oosdrie.

1622. payer. Mais, comme les ſoldats de cet avanturier étaient des hôtes fort incommodes, ils imaginerent de s'en délivrer aux dépens de leurs voiſins. Ils étaient alors en différend avec Enno, Comte d'Ooſtfriſe. Ce Prince, toujours malheureux dans ſes querelles avec ſes ſujets, avait été mis par eux en priſon en 1618. Il n'en était ſorti que par la médiation des Etats qui, entretenant forte garniſon dans l'Ooſtfriſe, étaient les vrais maîtres du pays. Enno ne ceſſait de demander qu'on le délivrât de ces garniſons; & les Etats ne ceſſaient d'éluder cette démarche ſous ces prétextes plauſibles qui ne manquent jamais à l'ambition. Mais comme le Comte leur oppoſait la protection du Roi d'Angleterre, & pouvait apeler les Eſpagnols avec les quels il entretenait correſpondance; Maurice & les principaux membres des Etats chargerent ſourdement Mansfeld de ſe rendre dans l'Ooſtfriſe. Ce brigand ſaiſit une ſi belle occaſion d'engraiſſer ſes troupes. Il entra dans l'Ooſtfriſe, tint le Comte comme priſonnier dans une de ſes maiſons & vécut à discrétion dans le pays où il commit des ravages & des déſordres affreux. Soutenu & payé ſous main par les Etats, pour fermer ce pays aux Eſpagnols, il y reſta jusqu'à l'année ſuivante; non ſans faire quelques

Mem. de Fred. Henr. 17.

Freder. Henr 18. *Holl. Ref Aout. Octob Aitſem* I. 230, 231.

excurſions cruelles dans la Weſtphalie. Mais comme le fameux Général Tilly s'avancait contre lui, Brunswyk *l'enragé*, également ſoutenu par les Etats & décoré de titre de Lieutenant-Général de la Baſſe-Saxe, fut chargé d'aller à ſon ſecours avec un détachement conſidérable. Tilly, voulant empêcher la jonction de ces deux formidables ennemis, marche à grandes journées. Le Duc, n'ayant que des troupes mal-aguerries, fit ce qu'il put pour éviter la bataille. Mais Tilly le ſerra de ſi près & ſut ſi bien retarder ſa marche par de fréquentes & vives escarmouches, qu'il l'obligea de ſe ranger en bataille, près de Stadtloon dans le pays de Munſter. L'armée du Duc de Brunswyk était plus nombreuſe: mais comme elle n'était compoſée que de Soldats nouveaux, ſans diſcipline & mal payés, elle fut enfoncée du premier choc: près de quatre mille hommes furent tués ſur la place & cinq mille faits priſonniers. Toute cette armée ſe fût diſſipée; ſi le Duc n'avait pas eu la facilité d'en conduire les débris à Bredevoort où les Etats avaient garniſon. Ces débris furent en partie fondus dans les troupes des Etats ou ſe joignirent à Mansfeld. Tilly aurait pouſſé le cours de ſes ſuccès juſques dans l'Ooſtfriſe, ſi les Etats n'avaient renforcé la Garniſon d'Embden & Mansfeld fermé le paſſage

1623.

Capellen Ged I. 109, 185, 191. *Aubery Art. Maurice.*

Puffend. de reb. ſuec. Liv. I. *ſect.* 42.

1623 en ſubmergeant le pays. D'ailleurs il fut ſecouru de quatre mille Français & de l'argent du Roi de France. Mais ces *Ibid.* 217 ſecours ne purent empêcher qu'il ne fût battu au commencement de l'année *Capellen* I. 1624. Les Etats profiterent de cette oc- 177, 216 829. caſion pour tranſiger avec cet avanturie, qui leur abandonna les villes & forts de Stokhuizen, Grietzyl, Eſens, Vredenbourg, Widmond & les laiſſa maîtres de toute l'Oofrife pour la ſomme de trois cens mille florins. Choſe étonnante & rare! La disgrace d'un de leurs amis leur fit gagner toute cette belle Province dont ils ſe firent une forte barriere contre les Impériaux & *Rengant* les Eſpagnols. Mansfeld, ſoutenu par la *Liv.* 2. France & mis à la tête d'une nouvelle armée, balança encore quelque tems la fortune de la maiſon d'Autriche: toujours battu, mais toujours plus redoutable après ſes défaites, il fit trembler cette puiſſance juſqu'à ce qu'une phtiſie vint l'enlever ſubitement en 1626 dans la Bosnie. Général invincible s'il eût commandé de meilleures troupes & grand homme, s'il eût plus reſpecté les droits de l'humanité! Il fut ſans doute un héros, ſi ce nom doit ſe donner aux ſeules qualités du génie, de la patience & à l'adreſſe la plus heureuſe à mettre ſur pied de nouvelles armées.

SEPTIEME EPOQUE.

Conſpiration des fils de Barnevelt *contre Maurice. — Traité avec la France & l'Angleterre. —— Siege de Breda. — Mort & Caractere de Maurice. — Gouvernement, finances. — Troupes. — Progrès des Compagnies orientale & occidentale. — Affaire d'Amboine avec les Anglais. — Moeurs. — Littérature. — arts — découvertes. —*

Quoique Maurice joüit, ſans oppoſition du fruit de ſon ambitieuſe audace, ſon pouvoir n'était cependant appuyé que ſur la crainte. Le jour même du ſupplice de Barnevelt, on avait affiché des placards pour déférer au peuple cette inique exécution. On fit enſuite paraître une brochure pour l'exciter à ſe ſoulever afin de recouvrer ſa liberté, & *faire*, diſait-on, *rentrer dans ſa coquille* cette Angleterre qui ſoutenait les auteurs & les inſtrumens de la tyrannie. Mais ces mouvemens s'étaient preſque élevés & diſſipés en même tems. Les ordres deſpotiques & l'autorité militaire de Maurice étouffaient aiſément les murmures & les tumultes, derniers, mais impuiſſans efforts de la liberté mourante.

Maurice paiſible poſſeſſeur de ſa nouvelle puiſſance. *Carleton* III. 297. *Brandt Regtspl. Amſt. Geſchied.* Liv. XIII. 317. *Carleton* III. 404, 342.

1623. Comment, après avoir attaqué violemment les deux paſſions les plus dangereuſes, le fanatisme de la religion & le fanatisme de la liberté, Maurice put-il jouir ſi tranquillement du fruit de ſon ambitieuſe audace? Comment ces deux paſſions, jointes à l'ardeur de la vengeance, ne produiſirent-elles pas de grands éclats de la part d'un ſi grand nombre de proſcrits? Ce fut, ſans doute, parceque leur parti ſe diſtingua toujours par des principes de douceur, de modération & de patience qui influerent ſur leur conduite. Il eſt à croire que ſi les Calviniſtes euſſent été à la place des Remontrans, ces ardens ſectaires ſe ſeraient ſoulevés avec ce fanatisme qu'on remarqua dans ce même ſiecle parmi les puritains de France & ceux de la grande-Bretagne.

Conſpiration formée contre Maurice par les fils de Barnevelt.

Aucun orage n'ébranlait le pouvoir de Maurice, lorſqu'on découvrit une grande conſpiration formée contre ſa perſonne, & conduite par les deux fils de l'infortuné Barnevelt, Guillaume de Stoutenbourg & Reinier de Groeneveld. Stoutenbourg, quoique le plus jeune, en fut l'ame & le chef. C'était un caractere fougueux & violent que ſon pere n'avait jamais bien pu modérer. Il exhalait ſouvent en ſaillies hardies, le juſte reſſentiment que lui cauſait la fin tragique de ſon pere. Un trait qui lui échap-

pa, lorsque l'Electeur Palatin accepta la Couronne de Boheme, peut servir à faire connaître son caractere. Il ne lui restait plus qu'un bon cheval. Il le paria contre une somme considérable; que, dans peu, le neveu de Maurice serait chassé de son nouveau royaume & même du Palatinat. Maurice, instruit de ce propos qu'il aurait dû mépriser, se piqua d'y faire une réponse. Comme s'il eut voulu accepter le défi, il offrit de gager aussi son meilleur cheval que ce prophete de malheur serait bientôt pendu. Bien loin de chercher à fermer la playe, le Prince semblait savourer le plaisir de faire éprouver les rigueurs d'un vengeance ingénieuse & barbare à cette malheureuse famille. Il n'avait pas voulu qu'elle jouît du droit de racheter ses biens confisqués. On avait dépouillés les deux freres de leurs emplois. Veenhuisen & Van der Myle, leurs beaux-freres, étaient exclus du college des nobles. Ces dépositions outrageantes & ruineuses avaient d'autant plus augmenté leur ressentiment, qu'ils n'avaient pas donné occasion à Maurice de manquer à la promesse qu'il avait faite à leur pere, de les protéger s'ils se comportaient bien. Ce qui servait encore à les désesperer, c'est que, chaque jour, on venait chanter jusques sous leurs fenêtres des couplets satyriques contre leur pere : 1623.

1623 On affichait jusques sur leurs portes, des placards injurieux où cet infortuné citoyen était flétri du nom de traître à la patrie. Au lieu de trouver quelque consolation parmi ceux qui s'honoraient autrefois de leur connaissance ; ils ne rencontraient partout que des visages froids ou des affronts. Tout le monde & surtout ceux qui briguaient les charges (*) affectaient de les fuir. Stoutenbourg trouva qu'une pareille situation était pire que la mort. Incapable au milieu de tant de chagrins, d'en ré-

(*) Cette déplorable bassesse est le dernier excès de l'esclavage. Elle est malheureusement une suite nécessaire de la constitution des petits Etats, quand les emplois n'y dépendent pas de la liberté des élections, mais d'un espèce de chef, dont il faut cultiver la faveur ou ménager les interêts. Cette servitude des ames entraîne des suites d'autant plus avilissantes, & d'autant plus dangereuses qu'elle rend odieuses & suspectes, les vertus qui conviennent le plus aux gouvernemens libres & républicains. Ainsi l'indépendance, la fierté d'ame qui accompagnent ordinairement le vrai mérite, deviennent des titres d'exclusion pour les charges : On n'y parvient que par la brigue, la cabale, la bassesse, la flatterie, qui sont l'apanage des ames viles & des esprits bornés. Quoiqu'il ne soit pas impossible qu'alors les vrais talens soient quelquefois recompensés il est certain qu'ils trouveront plus de moyens de s'avancer dans de grands Etats gouvernés par un monarque absolu.

gier les mouvemens, il n'imagina plus que des projets violens & sanguinaires : & ces projets se tournerent contre le principal auteur des infortunes de sa maison. Groeneveld, dont le caractere était sage, doux & modéré, combattit d'abord ces projets dangereux de vengeance; mais, voyant qu'il perdait son éloquence, il se laissa séduire lui même par complaisance pour son frere: il n'entra cependant qu'à regret dans le complot. Stoutenbourg fut même le seul qui conduisit toute cette affaire. 1623.

Ibid 909. *Aubery Art Maur.* & *Barnev.*

Mesures prises pour la conspiration.

De toutes les entreprises des hommes il n'en est point de plus grande & de plus difficile que les conspirations. On a vu plusieurs Princes tomber sous le fer d'un assassin, parce qu'une passion violente peut faire un fanatique; & qu'un homme, qui ne tient pas à la vie, est aisément maître de celle des autres. Mais, quand il s'agit d'un projet compliqué où plusieurs doivent tremper; il faut dans le chef, outre le fanatisme des grandes passions, les talens les plus sublimes du génie & de la prudence; & dans ceux qu'il employe, un courage & une fidelité à l'épreuve. Il faut une infinité de détails pour faire réussir une conspiration; & la mieux concertée peut être dérangée par la moindre circonstance. Dans un tems où tant de personnes étaient mécontentes du gouvernement, il n'était

1623. pas difficile d'en trouver qui s'associerent à des projets de vengeance. Les principaux étaient Adrien van Dyk, à qui l'on avait ôté la charge de secretaire de Bleiswyk, David Koorenwinder, celle de Berkel; aux quels se joignirent Adrien van der Dussen, Gendre d'Elie Barnevelt, frere du Grand Pensionaire, Kors Janszoon van Alsen, marchand de Hareng à Rotterdam, Henri Slatius Prédicant & son beau-frere Corneille Gerritzoon, Menuisier. Koorenwinder & van der Dussen étaient Catholiques: tous les autres étaient Arminiens. On proposa d'abord d'attaquer le Prince à Rotterdam où il devait passer: ensuite on résolut de le faire assassiner à Ryswyk. Comme aucun des conjurés n'ôsait se porter à un attentat si périlleux, ils imaginerent d'en confier l'exécution à des gens qu'ils payeraient. Mais, comme ils n'avaient pas d'argent, ils engagerent, quoiqu'avec bien de la peine, Groenevelt à se rendre caution pour la somme de six mille florins qu'ils furent obligés d'emprunter de différentes personnes. Van Dyk fut chargé de la distribution de cette somme. Il proposa d'abord cet attentat avec la recompense, à Jean Blansaart fabriquant de Serge à Leide, jeune homme qui commençait à prêcher dans les assemblées secretes des Remontrans. Ce Blansaart s'aboucha avec Abraham Blansaart son frere

frere & Guillaume Parthy, auſſi fabriquant en ſerge. 1623.

Henri Slatius fut celui qui ſe montra le plus zélé pour la réuſſite du complot. C'était un homme doué d'une éloquence impétueuſe & populaire: ſon caractere turbulent & emporté avait empêché les Remontrans de lui permettre la prédication. Cet homme ardent, ſecondé par ſon beau-frere, gagna d'abord trois matelots Arminiens, qui s'engagerent à ſecourir quelques habitans de Leide qui devaient, leur dit-on, faire périr le Prince. Enſuite, avec le ſecours de Van Dyk, il gagna quatre autres matelots, ſans leur rien découvrir, ni leur demander autre choſe que de l'aſſiſter dans une grande entrepriſe formée pour l'avantage du pays: On ne manquait pas de les aſſurer que tout ſe faiſait par les ordres ſecrets du Comte Henri-Fréderic, frere de Maurice, & regardé alors par tous ces ignorans Arminiens comme défenſeur & partiſan ſecret de leur religion.

Enthouſiaſme des conjurés.

Regenb. II. 363. 364.

Le jour de l'exécution fut fixé au ſix de Fevrier. Abraham Blansaart, Guillaume Parthy & un Rotterdamois devaient attaquer Maurice à Ryswyk, lorsqu'il monterait dans ſon caroſſe ou qu'il en deſcendrait. S'ils étaient pourſuivis après avoir fait le coup, les onze matelots, en comptant les cinq que Blanzaart

Plan dreſſé pour l'exécution du complot.

Brandt IV.

1623 avait promis d'amener, devaient voler à leur secours & les aider à se sauver. Pour mieux cacher ce dessein, avant que l'occasion se fût offerte de l'exécuter, les conjurés devaient se promener sans armes. Ils auraient trouvé des pistolets & des poignards dans un coffre qu'on devait porter à l'endroit marqué. Le meurtre de Maurice n'etait encore qu'un prélude, un signal. Les conjurés pouvaient l'exécuter & n'en risquer pas moins d'être flétris & punis comme d'infâmes assassins. Il fallait à la fois se mettre à couvert & du supplice & de la honte: il fallait une révolution plus éclatante & plus décisive, en un mot le rétablissement des anciens Magistrats. Ils se flattaient qu'un succès si brillant rapprocherait leur action de celle de ces Grecs & de ces Romains si fameux, pour avoir égorgé les tyrans, & rétabli la liberté de leur patrie. En conséquence, dans la premiere confusion causée par le meurtre de Maurice, les principaux chefs de la conjuration devaient faire révolter les villes de Leide, de Rotterdam & de Gouda, où les Arminiens & les mécontens étaient en plus grand nombre que dans aucun autre endroit. Pour operer la même révolution dans toute la Hollande, on devait semer partout un libelle violent que Slatius venait de composer & qu'il avait déjà fait imprimer,

Tout ce qui pouvait rendre le nom de Maurice odieux, exécrable, était rassemblé dans cet écrit séditieux. Délivrer, y disait-on, la patrie de ce cruel persécuteur & des instrumens de sa tyrannie, était un service immortel, le trait le plus glorieux de l'héroïsme. „ Allons! Généreux Bataves," s'écriait-on dans ce libelle furieux, „ paraissez sur l'arène. „ Ayez du courage, de l'intrépidité. „ *Montrez les armes terribles de vos mains.* „ Criez dans les rues, liberté! liberté! „ liberté de conscience! rétablissement „ des privileges! Ce cri fera plus d'effet „ sur vos tyrans sanguinaires que le cri „ du coq n'en fait sur le lion en fureur. „ Ils fuiront, pleins d'épouvante & de „ consternation." 1623.

Il est rare de voir réussir une conspiration si compliquée, dont l'exécution demande le secours de tant de personnes. On a beau haïr les persécuteurs; l'amour de la vie est encore plus fort que cette haine: Ou le jugement ralentit la passion: Ou la violence de la passion aveugle le jugement. L'atrocité du crime, la grandeur du péril, l'espoir des recompenses, la circonstance même la plus légere peut ébranler les plus déterminés. D'ailleurs les Arminiens, aux quels on avait eu recours, n'étaient pas des hommes propres à des resolutions vio- Imprudence des conjurés.

1623. lentés. On pouvait trouver quelques fanatiques parmi eux, parceque la perſécution aigrit les eſprits les plus doux. Mais leur maxime, de ſupporter le gouvernement quelqu'il fût, & de n'oppoſer à la tyrannie, que la ſoumiſſion, la priere, l'obéiſſance paſſive, n'était pas propre à faire des enthouſiaſtes. Pouvait-on eſpèrer que des Magiſtrats qui, dans le tems qu'ils jouiſſaient de tout leur crédit & d'une autorité légitime, avaient cédé ſi facilement leurs dignités à la violence, voudraient exciter alors des ſéditions ſanglantes ? S'ils manquaient leur coup, à quels malheurs ne s'expoſaient-ils pas ? S'ils réuſſiſaient dans quelques villes où leur parti était le plus fort, une guerre civile aurait éclaté ; & l'ennemi, encouragé déjà par le ſuccès des premieres campagnes, pouvait en profiter, pour conquerir un pays affaibli par les diviſions intérieures. Ajoutez que les années écoulées depuis la derniere révolution ſemblaient l'avoir conſolidée, & que le tems avait ralenti le premier feu de la paſſion. Ainſi les Arminiens qui n'avaient, pour entrer dans la conſpiration, d'autre motif que le zele aigri de la religion, n'étaient rien moins que des hommes ſûrs. Il parait même que ceux qui avaient promis de porter le coup le plus important, furent les pre-

miers traîtres. Les deux Blansaart & Parthy avaient tiré une portion considérable des six mille florins pour gagner cinq nouveaux matelots. Ils se la partagerent entr'eux. Ils se rendaient même à la Haye dans le dessein, à ce qu'ils soutinrent depuis, de réveler le complot, lorsqu'ils apprirent sur la route qu'on les avait prévenus. 1623.

Découverte de la conjuration.

Les quatre matelots qu'on avait engagés dans l'affaire, sans leur en découvrir les particularités, soupçonnant ce dont il était question & craignant le danger, se transporterent la veille de la Haye à Ryswyk. Ils demanderent à parler à Maurice en secret. Ils déclarerent à ce Prince qu'on les avait engagés à Rotterdam à favoriser une certaine entreprise intéressante pour le pays; qu'ils avaient reçu, chacun, trois cens florins qu'ils montrerent, ajoutant qu'ils avaient porté un coffre à l'auberge *du Heaume* à la Haye & demandant au Prince s'il ne savait rien de cette entreprise? Sur ce rapport, Maurice, revenant aussitôt à la Haye, envoya faire des recherches dans l'auberge indiquée. Van Dyk, qui s'y trouvait, eut l'adresse de s'échapper sans être connu & le tems d'avertir les deux Barnevelt qui logeaient chez leur mere: Mais le coffre fut arrêté; & les trois premiers matelots furent

1623. surpris le même jour dans une autre auberge avec Corneille Gerritzoon.

La conſpiration étouffée.

Sur les dépoſitions de ces quatre priſonniers, toutes les avenues de la Haye furent fermées. On arrêtta Van der Myle & pluſieurs autres perſonnes; mais ils ne tarderent pas à être relachés, quand on eut reconnu leur innocence. On expédia des ordres à tous les commandans des places frontieres, pour veiller ſur ceux qui ſortiraient du pays. On promit des recompenſes à ceux qui livreraient quelqu'un des coupables. On enveloppa même dans l'accuſation pluſieurs Miniſtres & même toute la ſecte des Arminiens qui prouverent enſuite qu'ils n'avaient aucune part à ce complot. Les Calviniſtes zélés en prirent occaſion d'animer tellement le peuple contre ces infortunés ſectaires, qu'en divers endroits ils n'oſaient ſortir de leurs maiſons & qu'un grand nombre ne trouverent d'autre reſſource pour ſe dérober aux ſoupçons & aux alarmes que de ſe joindre à la religion dominante.

Brandt IV. 976.

Les conjurés arrêttés.

Van Dyk fut arrêtté dans le village de Haazerswoude ſous un habit de payſan. Groeneveld, à l'inſtigation de ſon Epouſe, s'était ſauvé chez un pêcheur de Schevening qui lui propoſa de ſe rendre en Angleterre ou à Hambourg, ſur une barque de pêcheur: Mais il n'oſa s'expoſer aux vagues de la mer ſur ce

frêle batiment : Il aima mieux ſuivre quelque tems le rivage à pied avec ſon valet & le pêcheur jusqu'au premier village, où il monta ſur un chariot qui le tranſporta à Egmond. Il y prit un habit de pêcheur pour ſe déguiſer & ſe fit conduire au Texel, & de là dans l'Iſle de Vlieland. Il était prêt de s'embarquer, lorsqu'il fut reconnu & arrêté par le Bailly du lieu, qui le fit tranſporter à la Haye ſous une forte eſcorte. Les deux Blansaarts & Parthy eurent auſſi le malheur d'être pris par leur faute. Ils étaient arrivés à Groll où les Eſpagnols avaient garniſon. Le trouble où ils étaient les égara ; ils s'imaginerent qu'on les rançonnerait ; & cette crainte frivole & ridicule les fit revenir à Vollenhoven, d'où ils eurent encore le bonheur de gagner Embden. Ils ſortirent de cette ville ; mais une nouvelle terreur panique, la crainte d'être maltraités par les ſoldats de Mansfeld, les fit retourner ſur leurs pas. En rentrant dans Embden, ils dirent à leur hôte qu'ils reſteraient trois ou quatre jours dans la ville ; mais le même jour ils parlerent à un Capitaine de vaiſſeau pour les conduire en Angleterre ou en France. Ils firent apprêter un dîner ; & ſans y avoir touché, ils voulurent payer l'écot & même plus qu'on ne leur 1623. 18 Fev.

1623. demandait. Leur trouble extrême, leur mine égarée, les trahit : On conçut des soupçons. On les observa de plus près : Ils se disperserent : Mais ils furent bientôt arrêtés & livrés à deux Archers envoyés de Groningue pour les prendre. Un vaisseau les transporta à Amsterdam d'où ils furent conduits à la Haye. Henri Slatius, avec un méchant habit de payſan & un chapeau à larges bords, rabattu sur les yeux, n'était pas loin de Lingen, garnison Espagnole : Il entra malheureusement dans un cabaret du village de Rolde pour boire une pinte de bierre : Certaines paroles échappées à des soldats qui buvaient dans la même maison l'effrayerent. Il se hâta de payer sa bierre. Il sortit si précipitamment, avant de l'avoir buë, qu'il fit naître des doutes. Les soldats soupçonnant qu'il pouvait être un espion, coururent après lui & l'arrêtterent. On lui demanda ce qu'il était. Il répondit d'un air confus & embaraſſé qu'il s'apelait Hermansz, qu'il était oculiste, & pria qu'on voulût bien le laisser aller, parcequ'il avait eu le malheur de tuer un homme à Amsterdam. Cet imprudent aveu fit qu'on s'assura de lui avec plus de soin & qu'on ne tarda pas à le connaître. Il fut conduit à la Haye. Cette avanture a donné lieu à ce proverbe

verbe qui subsiste encore parmi les ivrognes. *Je ne veux pas faire comme Slatius qui paya sa biere sans la boire.* 1623.

Evasion de Stoutenbourg.

Stoutenbourg, le plus coupable & le chef des conjurés, fut plus heureux que les autres. On pense qu'il s'échappa de la Haye en se faisant porter dans un coffre. Il resta caché pendant dix à douze jours à Rotterdam avec van der Dussen. Un Batelier se chargea de les conduire hors du pays, pour la somme de mille florins. Ils surent si bien se cacher qu'ils remonterent la riviere jusqu'à Nimegue: mais près du Tolhuis le domestique de Stoutenbourg, ayant mis pied à terre, fut reconnu. On l'arrêtta: on le força de donner des nouvelles de son maître. On l'aurait attrapé, si, voyant le retard de son valet, il n'eût eu la précaution de descendre avec van der Dussen & le Batelier, de l'autre coté du Wahal sur le territoire de Cleves. Ils louerent promptement un Chariot sur lequel ils se rendirent à Goch. Le Commandant Espagnol les reçut bien & les fit ensuite conduire à Bruxelles où l'Archiducheſſe les prit sous sa protection. Stoutenbourg fit jusqu'a l'année 1626 des efforts pour pouvoir rentrer dans sa patrie; mais, voyant que même après la mort de Maurice, il n'avait aucun espoir, il embrassa la religion Romaine & commanda contre son pays une Compagnie de Ca-

1623. valerie. On le voyait entrer dans les villes portant un drapeau noir où était peinte une tête de mort, afin que perſonne ne pût douter qu'il avait voulu vanger ſon malheureux pere.

Execution du jeune Groeneveld. La conſpiration qu'il avait formée coûta la vie à quinze malheureux. Ils furent tous condamnés à perdre la tête & déclarés criminels de *Leze-Majeſté*; comme ſi le Prince d'Orange eût déjà porté le titre de Souverain. On plaignit ſurtout le ſort du jeune Groeneveld. Il n'avait trempé dans cette déplorable affaire qu'à regret, & n'en avait pas même connu les particularités. On crut que Maurice aurait égard à ces circonſtances & ſe piquerait de généroſité; quand ce ne ſerait que pour montrer qu'il pouvait ſe vaincre lui même & pour réparer, en quelque maniere, le tort qu'on l'accuſait d'avoir fait au pere. Madame Barnevelt, accompagnée de l'Epouſe & du fils du Priſonnier, vinrent ſe jetter à ſes pieds pour implorer ſa clémence. Prieres, ſollicitations, paroles entrecoupées de ſanglots, de ſoupirs, de larmes, enfin tout ce que la douleur & la tendreſſe ont de plus touchant, fut mis en uſage pour attendrir le cœur de Maurice: il leur fit un accueil gracieux; mais il reſta inflexible. On prétend même qu'il eût la cruauté de demander à cette mere éplorée, quel motif la portait à faire pour ſon fils, ce qu'elle avait

refusé de faire pour son mari ; & qu'à cette question outrageante, Madame Barnevelt, reprenant toute sa fermeté, eut la présence d'esprit de faire cette belle réponse : *c'est que mon fils est coupable & que mon mari ne l'était pas.* On leur permit cependant d'aller faire le dernier adieu à Groenevelt. Leur douleur éclata avec plus de violence encore, quand on les introduisit dans la prison. C'était un spectacle touchant de voir ces quatre illustres infortunés confondre leurs larmes & leurs soupirs réciproques dans de tristes & douloureux embrassemens. *Mon cœur*, disait Groeneveld à son épouse, *quelle malheureuse veuve allez-vous être !* A ces paroles la douleur fit place à la noblesse des sentimens *Mon amour*, répondit cette généreuse Epouse, *pour tous ces chagrins, faites moi l'honneur de mourir en Gentilhomme.* 1623.

Groeneveld entendit lire sa sentence sans témoigner aucune faiblesse. On lui permit de se rendre à l'échaffaut, en manteau, le chapeau sur la tête & l'épée au côté. Il marcha courageusement à la mort ; & s'adressant au peuple, „ la ven-„ geance," dit-il, „ & de mauvais con-„ seils m'ont conduit ici. Si j'ai offen-„ sé quelqu'un, je le prie, au nom de „ Jesus-Christ, de me pardonner." En faisant sa derniere priere, on observe

1623. qu'il se tourna vers la maison de son père. Lorsqu'il se mit à genoux sur le sable, on l'entendit prononcer ces paroles: „ ô Dieu quel homme j'ai été & que suis-je maintenant? patience:" Il avait à peine lâché ce dernier mot que l'exécuteur lui fit perdre la voix en lui abattant la tête d'un seul coup.

Execution de Slatius.

L'exécution des autres conjurés n'eut rien de remarquable, à l'exception de celle de Slatius. Après avoir commis plusieurs lâchetés pour éviter de mourir, il fit paraître la plus étonnante fermeté, quand il fut qu'il n'avait point de grace à espérer. Il disputa contre les dogmes des Ministres Calvinistes qui vinrent le préparer à la mort. Il soutint jusqu'à la fin qu'il était permis de faire périr un tyran. Il ouït la lecture de sa sentence d'un air farouche, & dit aux juges qu'ils étaient des tyrans & des menteurs. On le conduisit au supplice, attaché aux bras de deux Archers. Il s'avança vers le peuple d'un air intrépide. „ Honnêtes Bourgeois, leur dit-il, je suis Henri Slatius: il y avait longtems que mes ennemis étaient altérés de mon sang. Je vous annonce qu'un grand fléau est prêt de tomber sur ce pays." Il ne voulut pas que le Ministre priât Dieu pour lui. On fut moins touché de l'exécution de ce frénétique que de celle de trois malheureux Bourgeois de Leide qui n'avaient d'autre crime

Brandt IV. 1075, 1087

que d'avoir ouï parler de la conſpiration 1623.
ſans l'avoir découverte ; & qui ſoutinrent juſqu'à la fin qu'ils en avaient eu horreur & n'avaient jamais penſé qu'elle fût réelle.

Tant d'exécutions ſanglantes & terribles jetterent une teinte ſombre de cruauté ſur le gouvernement d'alors. Elles ſemblerent reſcuſciter les proſcriptions lugubres de ces tyrans de l'ancienne Rome qui, ne pouvant ſe ſoutenir par leur droit & leur modération, ne connaiſſaient d'autre reſſource pour aſſurer leurs perſonnes contre les reſtes de l'eſprit de liberté, que le ſpectacle effrayant de victimes percées de coups, de têtes abattues & expoſées aux yeux des citoyens. Cette conſpiration excita plus de pitié par l'abſurdité du plan que d'horreur pour l'atrocité de l'action. La crainte avait beau glacer les cœurs & lier les langues: un peuple naturellement doux & ennemi des ſpectacles ſanguinaires ne pouvait s'empêcher de ſentir une ſecrete indignation contre un gouvernement obligé de ſe ſoutenir par des moyens ſi extraordinaires & ſi violens. Il n'avait pour Maurice que les ſentimens de crainte que l'eſclavage inſpire, ſentimens précaires & mobiles que le moindre changement de circonſtances peut changer en fureur, vengeance & déſeſpoir. Les revers publics augmenterent le mécontentement de la

Mécontentement ſe-tional.

Brandt IV. 174. 175.

1624. nation; Maurice plus intéreſſé que tous les autres à ces revers en fut auſſi affligé plus vivement: le malheur de la maiſon Palatine fut un coup qui l'accabla. On ajoute que, dans les villes où il entrait, le peuple ne lui faiſait plus des acclamations comme auparavant. On aſſure qu'une fois, traverſant en plein jour la ville de Gorkum, il n'y eût pas un ſeul homme qui lui tirât le chapeau.

Aubery

Courſes des Eſpagnols.

Les Eſpagnols, profitant des troubles & de la faibleſſe des Provinces-Unies, chercherent à réparer le grand échec qu'ils avaient eſſuyé au ſiege de Berg-op-Zoom. Ils firent des courſes dans la Veluwe & dans les Ommelandes. Ils parurent juſques ſous les murs de Groningue & d'Arnhem, & mirent toute la Campagne à contribution. Le Colonel Marquette qui défendait cette derniere ville, ayant négligé d'attaquer l'ennemi avec avantage, ſe vit en bute aux murmures & aux ſoupçons. On ne l'accuſait pas moins que de trahiſon. On n'épargna par même Maurice, qui donnait toute ſa confiance à ce Capitaine. Quoique l'ennemi eût été repouſſé avec honte, le ſiege de Breda où Spinola porta tous ſes efforts ne laiſſa pas d'augmenter les chagrins de Maurice. Il preſſa longtems les Etats de lui fournir les ſecours néceſſaires pour délivrer ſon patrimoine héréditaire. Il était d'autant plus in-

Capel. I. 235, 238, 244, 261, 298, 304.

quiet sur le sort de cette ville que Spinola l'avait investie dans les regles & la tenait si étroitement bloquée, qu'il n'était possible ni d'attaquer ses lignes ni de faire entrer des secours dans la place. Voyant le danger des assauts, Spinola était résolu de la prendre par famine. Le Prince d'Orange aurait eu besoin d'avoir de nouvelles forces pour le repousser par une attaque vigoureuse. Mais, il manquait de tout; & les Etats ne pouvaient satisfaire à ses demandes. On dit que ce contre-tems l'accabla de chagrin; & que dans l'excès de sa douleur, il regretta le tems où Barnevelt avait tenu les rênes du gouvernement. „ Quand ce „ vieux coquin, dit-il, était vivant, „ on n'était embarassé ni pour de l'ar„ gent, ni pour des conseils. A présent „ on ne peut avoir ni l'un ni l'autre."

1624.

Brandt Regtspl.

Le Clerc T. II. 93.

Une des grandes maximes de Barnevelt avait été d'entretenir une étroite alliance avec la cour de la France. Mais, outre les derniers troubles, où l'on avait eu si peu d'égard pour sa médiation, elle avait encore à se plaindre de plusieurs violences commises sur les vaisseaux Français en Europe & dans les Indes, de quelques secours d'artillerie qu'on avait tenté de faire passer aux Révoltés de la Rochelle & du Languedoc & de plusieurs libelles injurieux. Ces petits motifs d'animosité avaient d'autant plus ser-

Nouveau traité avec la France.

Wagen. X. 425, 426, 498 *Resol. Holl. Sept Octob.* 1621. *Groot Plac. I.* 439. *Aitsema* I. 284, 351. *Dumont* V. p. II. 461, 463.

1623. vi à faire oublier le grand intérêt de l'Etat, que les favoris qui gouvernaient la France étaient ſans capacité & vendus à l'Eſpagne. Pour regagner ſon amitié, les Etats n'avaient pas manqué d'y envoyer une ambaſſade extraordinaire à l'expiration de la tréve: mais on ne voit pas qu'elle en ait rapporté autre choſe que des promeſſes. Enfin l'élévation du Cardinal Richelieu au miniſtere commença à occaſionner un changement dans le Syſtême politique de cette cour. Ce génie élevé, ſacrifiant de petits reſſentimens au grand intérêt de l'Etat, fit voir la néceſſité de ſe raprocher de la République. Il projettait déjà de mettre un frein aux ſuccès & à l'ambition de la maiſon d'Autriche. Les Etats profiterent de cette diſpoſition pour envoyer une nouvelle ambaſſade extraordinaire à la cour de France. Henri van Eſſen, Nicolas de Bouckhorst, Seigneur de Norwyk, Adrien Pauw d'Hemſtede, la compoſaient; & le Baron de Boetzelaar de Languerac, Ambaſſadeur ordinaire des Etats, ſe joignit à eux. La Cour de France ne projettait pas ſeulement d'humilier la maiſon d'Autriche; elle avait encore beſoin d'une flotte pour réprimer les Huguenots en écraſant la Rochelle. Ainſi les deux parties, pouvant être également utiles l'une à l'autre, le traité fut bientôt conclu. Le Roi s'obligeait à

prêter cette année aux Etats-Généraux douze cens mille livres & dans les deux suivantes, un million; à condition qu'ils ne feraient ni paix ni trêve sans son *avis* & sa *médiation*. Ils promirent, de leur côté, de lui vendre ou louer tous les vaisseaux dont il aurait besoin & de lui fournir, en cas qu'il eût la guerre, la moitié de la même somme ou des hommes & des vaisseaux à proportion. Le Monarque obtint, par un article secret, que l'Ambassadeur de France à la Haye aurait une chapelle dans son hôtel, où pourraient assister tous les Etrangers: on stipula, par une clause expresse, qu'il n'en ouvrirait l'entrée à aucun des sujets des Etats. 1624.

Dans le même tems on faisait avec l'Angleterre une alliance semblable. Des querelles de commerce, sans cesse renaissantes & les liaisons du Roi Jacques avec la maison d'Autriche, avaient beaucoup contribué à relâcher les nœuds qui devaient unir les deux nations. Enfin le voile, qui couvrait les yeux de ce Monarque, était tombé. Le voyage romanesque de son fils en Espagne où, bien loin d'accélerer la conclusion de son mariage avec l'Infante, ce Prince s'était vu le joûet des Espagnols, avait ouvert les yeux au Roi Jacques. Honteux d'avoir laissé dépouiller son gendre sous la promesse insidieuse de ce mariage, il était

Traité avec l'Angleterre.

Aitsem. I. 278.

décidé de ſe vanger avec éclat. Les E-
1625. tats, attentifs à profiter des circonſtances, lui envoyerent une ambaſſade extraordinaire. Jacques promit de lever & d'entretenir pour les Provinces-Unies un corps de ſix mille hommes, dont elles ne lui rembourſeraient la dépenſe qu'après la concluſion d'une paix ou d'une tréve avec l'Espagne. Elles promettaient, de leur côté, de l'aſſiſter de quatre mille hommes aux mêmes conditions; au cas que ſes royaumes fuſſent attaqués. Le Roi fit, en outre, lever douze mille hommes, pour les envoyer dans le Palatinat ſous les ordres du Comte de Mansfeld. Mais le Roi de France, ayant refuſé de permettre le débarquement d'un ſi grand nombre de troupes dans une ville telle que Calais; cette armée ſe diſſipa entierement, ſoit par les maladies, ſoit en ſe fondant dans les compagnies Anglaiſes qui ſe trouvaient en Hollande & en Zéelande où elle ſe retira.

Capellen I. 325, 337, 352.

Mort de Maurice.

Maurice n'eut pas le tems de cueillir le fruit de ces deux traités. Après avoir pris les villes de Gennep & de Cleves, & tenté vainement la délivrance de Breda, il avait formé une nouvelle entrepriſe ſur Anvers Il avait déjà, ſous différens déguiſemens, fait avancer douze cens hommes juſqu'aux portes de la ville. Ils avaient même

escaladé les remparts ; lorsqu'ils furent découverts & repoussés. Ce nouveau revers acheva de mettre le comble aux chagrins de Maurice. Une maladie de langueur le consumait depuis quelque tems. Il revint à la Haye, le désespoir dans le coeur & ne tarda pas à s'appercevoir que sa fin s'approchait. Le Ministre Bogerman fut apelé pour l'assister à la mort qui l'enleva dans la 59e. année de son âge le 23 Avril 1625. Ce fameux Président du Synode de Dort assura qu'avant de mourir, le Prince avait imploré la miséricorde de Dieu & désiré de sentir une douleur plus vive de ses péchés. Il ajouta, dans un long écrit qu'il fit paraître sur les derniers momens de Maurice, qu'on ne devait pas douter qu'il *n'eût obtenu la gloire céleste auprès de Jesus-Christ, en attendant la dernière résurrection.* 1625. *Aitsem* L. 376-383.

Cet Apothéose prématuré n'a pas empêché ceux du parti que Maurice opprima, de le déférer à la postérité sous les traits odieux d'un tyran lâche & cruel. En effet, si Barnevelt n'a pas mérité le supplice, si les moyens employés pour le perdre furent des usurpations ou des violences, comment justifier Maurice ? Ce serait décrier la religion que de prétendre qu'elle autorise des actions visiblement injustes & tyranniques. C'est la servir que d'arracher

Particularités sur le Caractere de Maurice. *Aitsem* L.

1625. à l'hipocrisie ambitieuse, le masque sacré dont elle ôse se voiler & de la montrer dans toute sa difformité naturelle. C'est même un devoir d'autant plus important qu'il est à présumer que Maurice n'eût jamais terni l'éclat d'une vie glorieuse, si de perfides adulateurs & des Théologiens fanatiques ne lui eussent offert dans la cause de la religion, un prétexte propre à justifier & faciliter ses projets. La crainte de l'opprobre, qui est un des plus grands freins des hommes puissans, lui eût fait étouffer ce désir impatient de dominer qui paraît avoir formé le fond de son caractere. Cette passion impérieuse, dans un esprit violent & fougueux, que la rudesse & la grossiereté des camps avaient rendu plus farouche, produisit les plus grands excès. Rien ne put tempérer son animosité contre ceux qui traversaient ses projets. La vengeance & l'ambition, obligées d'observer des ménagemens à cause des entraves du gouvernement, établirent dans un coeur franc jusqu'à être brusque, la dissimulation, l'hypocrisie & la plus affreuse des cruautés, celle qui est tranquille & froide.

Mem. de Guiche introd. 12.

Aitsem I. 443. *Capellen* I. 347. 348. 352.

Il n'est donc pas étonnant si, sur la fin de sa vie, Maurice devint sombre, soupçonneux, vindicatif, emporté, colere & si jaloux de son autorité, qu'il suffi-

fait qu'un avis lui vint de la part des Etats, pour qu'il refusât d'y déférer. Un jour leurs Députés vinrent, humblement & tête nuë, lui demander ses ordres pour une certaine entreprise. *Faites ce que vous voudrez*, leur dit-il dans son langage brusque & laconique, *moi, je ne le veux point.* 1625.

Les dédommagemens, qu'il accepta pour consentir à la trêve montrent encore qu'il ne savait mettre aucun frein à ses passions. Les pertes les plus légeres l'affligeaient sensiblement. On cite à ce sujet plusieurs traits de sa vie privée, propres à développer son caractere. Il jouait souvent aux échecs avec un Capitaine Français, nommé de la Caze, dont le plus grand revenu était fondé sur ce qu'il gagnait à ce Prince. Pour ne pas le rebuter, l'adroit Français avait soin de lui laisser gagner de tems en tems quelques parties. Quand Maurice avait beaucoup perdu; il devenait sombre, rêveur, enfonçait son chapeau dans sa tête & ne se levait pas de sa place. Mais quand il avait gagné, il était d'une gaîté charmante. Il conduisait le Capitaine fort loin & commandait à ses pages de l'éclairer & de l'escorter jusqu'à son logis. *Capelle* l. 81. *Aubery Mém.*

Quoique Maurice eût toujours dédaigné d'engager sa liberté dans les liens indissolubles du mariage, il ne fut

1625 pas exempt de ces faibleſſes aux quelles les plus grands héros ont, ſouvent, payé le tribut. *Maurice voulant*, avoue un panégyriſte des Princes d'Orange, *vivre garçon ou pour le plaiſir qu'il prenait au changement, ou pour conſerver ſa maiſon en ſa grandeur; il n'y avait beauté, veuve ou pucelle dont il n'entreprît la chaſſe: toutefois le ſecret couvrait l'offenſe.* Il laiſſa de différentes femmes, pluſieurs enfans naturels. Mais il eut une tendreſſe plus vive & des égards particuliers pour Mademoiſelle de Mechelen, d'une famille noble du Brabant. On dit, même, que ſi Frederic-Henri n'eût accepté une alliance qu'il lui propoſait, il était ſur le point de l'épouſer & de laiſſer ſes biens & ſes charges aux deux fils qu'il avait eus d'Elle, Guillaume & Louis de Naſſau. Il ne ſe contenta pas de les faire légitimer: Il leur aſſigna des legs conſiderables. Ils ont formé deux branches encore ſubſiſtantes & célebres par un courage qui ſemble héréditaire & de grands ſervices rendus à l'Etat dans les armées & dans la négociation.

La Piſe p. 809.

Aitſem I. 442. Aubery Art. Maurice.

Maurice réuniſſait en ſa perſonne toutes les qualités qui forment un grand capitaine. Il fut inventeur dans l'art de fortifier, d'attaquer & de défendre les places. Il perfectionna cette partie de l'art de la guerre. Sa plus grande gloire

fut l'établiſſement de cette diſcipline ſevere, avec laquelle il créa pour ainſi dire ſes troupes & en fit les milices les plus redoutables de l'Europe. A ces talens, il joignait une valeur intrépide, un ſang froid dans l'action que rien ne pouvait altérer, une activité infatigable, une prudence extrême, une adreſſe admirable. Il ſe confiait rarement à ce qu'on apele hazard. Il évitait les batailles rangées, ſans les craindre; & dans celles qu'il livra, ſon ame ſemblait s'élever, & tourner en reſſources les circonſtances qui paraiſſaient les moins favorables. Il ſe repentit toujours d'avoir hazardé la bataille de Nieuwpoort, ou il ne s'était effectivement engagé que par dépit & pour traverſer les États dont il commençait à mépriſer les ordres. Il reſpectait beaucoup les talens de Spinola; mais il n'était pas aveugle ſur les ſiens. On lui demandait un jour quel était le premier Général de ſon tems: Spinola eſt le ſecond dit-il: réponſe adroite & ingénieuſe qui eût éte plus juſte, ſi elle eût été un peu plus modeſte. Il faut, cependant, avouer que, par les talens & les ſervices militaires, Maurice a mérité d'être regardé comme le ſecond fondateur de la République. Heureux ſi, aux victoires qu'il remporta ſur les ennemis de l'Etat, il eût ajouté la gloire de ſe vaincre ſoi-même! 1625.

1625. Les événemens précédens développent suffisamment l'espèce de révolution, qu'il avait opérée dans les Provinces dont il était Stathouder. Les Calvinistes les plus ardens n'ont pu s'empêcher de déplorer les désordres qui furent les suites de l'extinction du parti des Arminiens. Ils frémissaient, en voyant toute l'autorité des Provinces, devenue le partage d'un seul; qui, souvent, sans consulter les Etats, expédiait les affaires les plus importantes avec quelques-uns de ses favoris, Ernst de Nassau, Aarsens & Marquette, trois étrangers, vendus, disait-on, à l'ennemi, pour trahir la patrie. Le grand nombre de nouveaux membres, subitement intrus dans les assemblées des Etats & des villes, causerent d'abord un désordre frappant. Comme, dans plusieurs endroits, les meilleures têtes en furent exclues, on ne savait plus y ouvrir des avis utiles; plusieurs même ne pouvaient pas s'énoncer & restaient la bouche close, quand on allait aux opinions. Les Etats furent souvent embarrassés sur la maniere d'expédier les affaires.

Conséquences particulieres des changemens qu'il fit dans l'Etat.

Capellen I. 84, 85, 121, 235.

Carleton 141. 147.

Il n'est donc pas étonnant que personne ait ôsé y faire entendre la voix de la liberté. Elle ne parlait que dans le fond de quelques ames libres & dans le silence des cabinets. On ne peut lire sans surprise les réflexions que fit à ce sujet,

un

un Gentilhomme de Gueldre encore jeune & que nous verrons jouer dans la suite un rôle important. (*) „ Il est „ à craindre, écrivait il en 1623, que „ la dignité de Stadhouder ne se perpétue dans les Princes de Nassau, que, „ soutenue par les emplois militaires, „ elle ne dégénere en tyrannie & qu'ils „ n'abusent, impunément, de la facilité qu'ils ont de renverser les loix & „ les libertés nationales. Il serait donc „ à propos, que la Gueldre se choisît „ un Stathouder dans une autre maison, „ assez puissant pour contre-balancer leur „ pouvoir, mais pas assez pour porter „ atteinte à la liberté." Il voudrait que ce choix tombât sur un des seigneurs de Bronkhorst, la premiere famille de la Province. Il s'étend, même, sur les conditions qu'on pourrait imposer à ce Stathouder. Il serait exclus des assemblées d'Etat. Il ne posséderait ni ne conférerait, sans leur consentement, aucune place de Gouverneur & de Commandant. On pourrait faire une autre élection tous les trois ou quatre ans. Il n'aurait point de garde réguliere. On veillerait même à ce qu'il ne devînt trop riche ou ne fît trop de dépenses. 1625.

(*) *Alexandre de Capelle, Seigneur de Aartsberg, dans ses mémoires ou Gedenkschriften. I. 203.*

Ce fut un grand bonheur pour les Provinces Unies que Maurice n'ait pas consommé la révolution & se soit contenté d'une autorité qui devait s'éteindre à sa

1625. mort. Mais sa conduite eut des suites fatales pour ses successeurs. Elle laissa dans les esprits un fatal levain de haine & de jalousie contre les Stathouders. Toutes leurs actions causerent des ombrages dont Frederic-Henri commença à éprouver les effets qui furent si funestes à Guillaume II, son fils. Les Régens, appercevant le tort qu'ils s'étaient fait par leurs divisions & par les haines religieuses, sacrifierent tout à l'amour de la liberté & à la conservation de leur pouvoir, & ne craignirent pas d'affermir le gouvernement Républicain sur les ruines d'une dignité qui avait procuré tant d'avantages à la République. Ceux qui savent combien l'esprit particulier d'un Système religieux influe sur les affaires politiques, trouveront encore, dans cette circonstance, une nouvelle cause du rétablissement de la liberté dans les Provinces-Unies. Les ardens Calvinistes que Maurice avait crées, protégés, élevés, furent dociles, complaisans & rampernt, tant qu'il vécut: mais à peine eût-il fermé les yeux, que, se prévalant de leur triomphe & s'abandonnant à toute l'ardeur que leur inspiraient leurs opinions religieuses, ils penserent à mettre des bornes à l'abus du pouvoir. Ceux du parti Remontrant, qui resterent dans les charges, excités par la vengeance, allerent au même but

& vinrent même à bout, lorsque le tems & la tolerance eurent effacé les différences religieuſes, de faire paſſer aux Régens Calviniſtes, un reſſentiment auxquels ils étaient redevables de leur élévation. 1625.

Maurice fut d'autant moins regretté qu'il ne s'était jamais piqué d'une affabilité populaire, & que, dans l'éclat de ſa puiſſance abſolue, on rejettait ſur lui le blâme des revers que les armes de la République venaient d'eſſuyer & des impôts publics dont le poids devenait tous les jours plus accablant. Les diverſes Provinces ne verſaient qu'à regret leur contingent dans la caiſſe générale. Les Provinces de Gueldre & d'Overyſſel, que l'ennemi avait déſolées par ſes courſes, obtinrent, non ſans peine, que leur quote-part fut allégée pour quelque tems. Des ſubſides levés par des impôts uniformes & communs dans toutes les Provinces, étaient le ſeul moyen efficace de faire diſparaître toutes ces diſputes. Mais, on craignait, ſans doute, qu'en adoptant cet expédient, la confédération ne dégénérât en un gouvernement unique ſous l'autorité ſuprême des Etats-Généraux, par la neceſſité de leur confier le droit d'impoſer les ſubſides & la force pour les faire percevoir. Mécontentement au ſujet des ſubſides. *Capell.* t. 121. *Aitſem* t. 153.

La charge de Barnevelt fut donnée à

Change-
ment dans

1625. Adrien Duik qui mourut en 1620. Antoine Duik lui succéda. Mais le nom d'Avocat de Hollande était devenu si odieux & les fonctions de cette charge avaient tellement changé que celui qui la possédait, n'a plus été désigné que sous le nom de *Conseiller-Pensionaire*(*).

la charge d'Avocat de Hollande ou de Grand-Pensionaire.

(*) *Ref. Holl Juill. Dec. 1620. Janv. mars Avr. 1621.*

On ne s'était point occupé pendant le tems de la trêve à mettre de l'ordre dans les finances, à préparer, par une sage économie, des ressources utiles pour l'ouverture de la guerre. On les avait dissipées en procédures folles & tyranniques au dedans, en entreprises ambitieuses sur deux Etats neutres & voisins dont on avait envahi une partie considérable. Mais ces conquêtes éloignées dans l'Oostfrise & dans le pays de Cleves n'avaient donné qu'un éclat apparent à la République & l'avaient chargée d'un fardeau réel. En étendant ses frontieres elle fut obligée d'augmenter ses garnisons; & n'eut plus une armée assez forte pour tenir tête à l'ennemi. Pour se former une idée des forces de la République dans le tems-là, il faut savoir qu'en 1623 ses charges ordinaires se montaient à environ douze millions cinq cens cinquante mille florins par an. Une compagnie de cent hommes de Cavalerie, y compris 25 cuirassiers avec leurs bagages, coûtait pour l'entretien 3350 livres de gros de Flan-

' Observations sur les revenus publics, le nombre des troupes & l'intérêt de l'argent.

Heilsam. Grond. 197. Aitsem. l. 165.

dre ; une compagnie de cent Arquebusiers à cheval & armés coûtait 2800 livres ; une compagnie de 135 hommes d'infanterie 1750 livres. En 1624 l'Etat était grêvé d'une dette d'environ cinq millions de florins. Les frais ordinaires se montaient à 786050 livres de gros de Flandre. Outre ces dépenses Maurice demandait encore un subside de 608040 livres pour entretenir trois nouveaux Régimens d'infanterie & deux compagnies de Cavalerie, & en outre 112000 florins pour d'autres augmentations & dépenses de la guerre. Et comme il désesperait de trouver des ressources suffisantes dans les subsides ordinaires, il fit hausser les droits d'entrée & de sortie, ressource dangereuse & capable de porter un coup mortel au commerce, la branche la plus fertile des richesses du pays. Ce dérangement dans les finances dura jusqu'aux années 1627, 1628, 1629. Les trésors immenses que l'on prit alors aux Espagnols sur mer, en augmentant le numéraire de la République, dégagerent les finances de cet embarras. En 1629 la Hollande seule fournit quatre millions & demi au delà de son contingent, sans compter de grandes sommes qu'elle emprunta. Il se trouva que la République eut sur pied cette année-là cent vint mille huit cens soixante sept hommes, tant d'infanterie

1625.

Ibid 268. 269.

Groot plac. II. V. 254. 260. I. V. 2348. *Aitz.* I. 781. 889. 986. *Ref. Holl. Dec.* 1629. *Capell.* I. 507. *Stath. Reger.* 59. 60. *Holl. inter.* 94.

1625. que de Cavalerie ; sans compter les Canoniers, Artilleurs, Charpentiers, ingenieurs, pionniers, mineurs &c.; Ce qui faisait en tout plus de 240000 hommes : Mais quoiqu'une grande partie d'une armée si considerable eût été levée à cause de l'invasion des Espagnols dans la Veluwe & la Province d'Utrecht, cependant à la retraite de l'ennemi, la reduction qu'on fit dans les troupes ne fut d'abord que d'environ cinq mille hommes. Les troupes, entretenues par le Roi de France, n'étaient jamais payées régulierement : Au moindre mécontentement, ce monarque suspendait leur payement : elles étaient souvent à la charge des Etats qui avaient bien de la peine à en recouvrer les arrérages, quand ils formaient une somme considérable. En 1630 le Conseil d'Etat comptait 50 à 60 mille hommes à la charge de la généralité : Il y avait sans doute d'autres troupes entretenues en particulier par les différentes Provinces. Un fardeau si énorme tombait, en grande partie sur la Hollande ; Frederic-Henri ne se mettait jamais en campagne avant d'avoir obtenu que cette Province suppléerait ce que les autres Provinces refusaient de payer de leur répartition : de sorte, qu'à la fin de cette guerre, la Hollande seule se trouva grêvée d'une dette de plus de cent cinquante millions dont elle paya jusqu'en 1644 l'interêt à six

Aitz. I. 228. 284. *Capell.* I. 146. 156. 175. 231. 279. 447. 540. 553. 557. 535. *Carlet.* II. *Wagen.* X. *Wiequef.* I. 50. *Pauw.* 403.

& un quart pour cent. Afin de fournir 1625.
de pareils ſubſides, on hauſſa, on multiplia les impôts. Celui ſur la bierre rendait à la Haye & dans ſes dépendances, 90000 florins en 1630. Les impôts publics y rendaient alors plus de 300000 florins par an, ſans compter 50000 pour la compagnie des Indes, & 50000 pour la ville. Un quart des droits d'entrée & de ſortie des Amirautés, furent affermés le 2 Aout 1629, cent cinquante mille florins, plus que l'année précédente & rendit alors ſix cens mille florins de plus. Cette taxe ſeule produiſait 2400000 florins. Cependant elle ne pouvait ſuffire aux dépenſes des Amirautés qui retiraient encore deux millions d'un ſubſide particulier reparti entre les différentes Provinces. Ce qui rendit, malgré l'augmentation du numéraire, l'interêt de l'argent ſi haut, c'eſt, ſans doute, parceque les particuliers trouvaient un plus grand profit à employer leur argent dans les ſpéculations de commerce: Ce qui prouve encore que la quantité des eſpeces était alors à moitié moindre qu'elle ne l'eſt à préſent ou valait une fois plus: Je dis qu'elle valait une fois plus; car il n'eſt pas impoſſible que le numéraire ait été auſſi conſidérable qu'à préſent. On ſait combien l'étonnante augmentation des billets de banque & de crédit a dû ſervir à dimi-

1625. nuer la valeur intrinſeque de l'argent, dont ils tiennent ſûrement lieu; puiſqu'il ne ſerait pas facile de les réaliſer.

Population. Ce qui eſt certain c'eſt que les ſubſides n'étaient gueres proportionnés à la population. En 1620 on comptait en Hollande 602417 habitans. En ſe réglant ſur les contingens, on trouverait à peu près le même nombre dans les autres Provinces. En y ajoutant les troupes, les hommes qui pouvaient ſe trouver alors ſur mer, & ceux qui échapperent à ce dénombrement; on ne peut gueres évaluer la population d'alors à plus de quinze cens mille habitans. Elle augmenta ſurement les années ſuivantes par les effets ſalutaires de la tolérance; puiſqu'en 1630 on compta par un dénombrement exact, dans la ſeule ville d'Amſterdam, 15249 habitans. Vers l'an 1763, on en a compté, deux cens mille.

Heilſ. Grond IX. 41. *Inter. v. Holl.* 18.19. *Pub. Gebed.* n. 3. *Amſt. Geſchied.*

Armemens contre les pirates de Dunkerque. Il eſt encore important de remarquer que les contingens des Provinces reſpectives ne ſervaient qu'à l'entretien de la guerre de terre: Les droits d'entrée & de ſortie qui revenaient aux amirautés ſervaient à la protection de la navigation en Europe. Les Armemens envoyés dans les deux Indes & dans le Groenland étaient à la charge des Compagnies aux quelles on avait cédé le droit excluſif de naviguer dans ces différens pays. On fut très étonné de voir

les Etats contribuer une partie de l'armement envoyé en 1623, dans les Indes occidentales contre les Eſpagnols. On fut étonné ſurtout de la conceſſion d'un ſubſide extraordinaire de ſix cens mille florins, fourni l'an 1624 aux Amirautés, qui n'avaient pu jusqu'alors reprimer les pirateries des Armateurs de Dunkerque qui, depuis l'expiration de la trêve & même auparavant, avaient cauſé des pertes immenſes aux négocians de la République. Les nouveaux Armemens ne purent arrêtter ces déprédations. Les Provinces-Unies, ainſi bleſſées dans leur interêts les plus chers, en conçurent même un chagrin ſi violent, qu'en 1625 elles prirent l'affreuſe réſolution de faire jetter dans la mer tous les Armateurs de Dunkerque qu'on pourrait rencontrer: Mais cette cruelle politique ne tarda pas à leur devenir funeſte: Les Armateurs eurent la précaution d'éviter les vaiſſeaux de guerre & uſaient de repréſailles contre les pêcheurs: Ce qui répandit tant d'effroi parmi ces hommes faibles & désarmés que la navigation en fut conſidérablement interrompue. 1625.

Baudart XI. 7. 95. *Vel. Hoorn.* 596. *Aitſema* I. 520. 522. 528. *Heiſſ.* *Grond.* II.

On employa des moyens plus doux contre les Pirates d'Algers & de Tunis. En 13 mois de tems (1620. 1621), ils avaient pris aux Hollandais ſeuls 143 vaiſſeaux évalués à 300 tonnes d'or. On crut les arrêtter en payant bien cher

Et contre les Barbaresques.

Ibid. *Baudart* 116.

1625 une alliance avec eux: Mais on ne voit pas qu'ils aient reſpecté les traités juſqu'en 1650: alors on eut recours à des meſures rigoureuſes, les ſeules capables de contenir des peuples féroces, avides & ſans foi.

Edit injuſte contre la liberté de la navigation.

Mais les Etats les plus policés ſacrifient-il toujours les loix de l'équité, aux motifs ſi puiſſans de l'interêt? L'exécrable réſolution priſe contre les Armateurs de Dunkerque, ne fait honneur ni à la politique ni à l'humanité des Etats. La déclaration qu'ils envoyerent en 1625 à ceux de Hambourg & à d'autres villes anſéatique n'eſt pas moins révoltante. Ils les firent avertir qu'il étaient réſolus d'intercepter tous les vaiſſeaux qui porteraient telle ſorte de proviſion que ce fût aux Eſpagnols & même de punir dans leur corps & dans leurs biens, ceux qui entreprendraient de le faire: Menace d'autant plus étonnante, d'autant plus injuſte que les vaiſſeaux des Etats avaient ſouvent, eux-mêmes, fourni les Eſpagnols de toutes ſortes de munitions.

V. d. Sande VIII. 112. *Gr. plac.* IV. 1120. *Hiſt.* I. 359.

Erection de la compagnie du Groenland.

C'eſt une choſe ſinguliere que, dans un Etat fondé ſur la liberté du commerce, on en vit les branches les plus fertiles érigées en monopole. La compagnie du Groenland ſe forma en 1615 par un octroi des Etats-Généraux pour la pêche de la baleine. Cet octroi fut re-

De laat Verh.

nouvelé en 1617; & en 1622 elle attira alors dans ſon ſein la compagnie formée en Zéelande pour le même commerce: Ce qui prouverait que les Provinces reſpectives ne croyaient pas être ſoumiſes aux réglemens dreſſés dans l'octroi des Etats-Généraux. Pour favoriſer cette pêche on fit bâtir le long de ces côtes éloignées des magazins & des chaudieres dont les débris ſe ſont encore conſervés longtems après la diſſolution de la compagnie qui s'eteignit en 1622. 1625.

Les Belges-confédérés brûlaient d'aller attaquer les Eſpagnols en Amérique. Les mines du Mexique & du Pérou excitaient leur cupidité: Cette brillante perſpective les flattait d'autant plus qu'ils eſpéraient y dépouiller non pas comme dans les Indes, les malheureux Portugais, ſujets forcés de l'Eſpagne, mais les Caſtillans eux-mêmes, & de puiſer juſques dans la principale ſource de leurs richeſſes. Ils ne ſe flattaient de rien moins que d'ajouter à leurs établiſſemens dans les Indes, la conquête du nouveau monde & d'aſſurer pour toujours dans leurs mains le ſceptre des mers. Tant que Barnevelt avait tenu le timon des affaires, il avait toujours combattu ces projets chimeriques. Si les établiſſemens dans les Indes avaient d'abord été faciles & avantageux, c'eſt qu'on y avait rencontré une multitude

Compagnie des Indes-Occidentales.

Carlet. III. 210. 290. 320.

1625 de petits Etats faibles, indépendans, & une grande abondance des productions de la nature & de l'industrie. Mais l'Amérique n'offrait dans les pays où les Européens ne s'étaient pas établis que des terres à défricher, des peuplades de sauvages, épars, pauvres & féroces; & dans les endroits occupés par les Espagnols, une autorité affermie par le tems, & des établissemens dispersés & si bien défendus que, s'il fallait des forces considérables pour les conquérir; il en fallait de plus considérables encore pour les conserver: Car on ne pouvait s'en assurer que par de nouvelles Colonies & de fortes garnisons. A peine Barnevelt eût-il été mis en prison, que ces raisons puissantes furent oubliées. L'érection d'une compagnie des Indes Occidentales à l'imitation de celle des Indes-Orientales fut demandée avec tant d'instance que les Etats faisirent le tems où la trêve expirait, pour en accorder l'octroi. Il est daté du 4 Juilliet 1621; & l'on y joignit de nouvelles prérogatives en 1622. La compagnie fut divisée en cinq *chambres* ou comptoirs. Elle obtint les mêmes privileges qu'on avait accordés à la Compagnie des Indes Orientales, excepté la nomination du Gouverneur-Général que les Etats se réserverent. Elle obtint le droit exclusif de naviguer, de commer-

Groot. plac. I. 565. 579. 896-912.

Aitsem. I. 61. *&c.*

cer, d'établir des forts ou des Colonies, de la côte d'Afrique depuis le tropique du Cancer jusqu'au Cap de Bonne-Espérance & dans toute l'Amérique depuis la pointe meridionale de Terre-neuve jusqu'aux differens Détroits de Magellan, de le Maire, d'Anyan, dans toutes les Isles situées entre la Mer du Nord & celle du Sud & même dans les Terres Australes. La compagnie fut divisée en cinq chambres. Celle d'Amsterdam y entra pour les quatre neuviemes, celle de Zéelande pour deux: les chambres de la Meuse, de la Westfrise, pour un, chacune; & celles de Frise, avec Groningue & Ommelandes ensemble pour un autre neuvieme. Un conseil de dix-neuf personnes fut établi pour diriger toutes les affaires de cette Compagnie. On lui accordait pendant huit ans l'exemption de tout droit d'entrée & de sortie. Les Etats promirent de la protéger de seize vaisseaux de guerre & de quatre Jachts, qui seraient joints à un armement pareil que la Compagnie promettait d'équipper. Le premier fond de cette Société fut de sept millions deux-cens mille florins, divisé en actions de six mille florins chacune. 1625.

Dès le mois de Septembre de l'année 1623 elle fut en état de mettre en mer l'armement promis. Il était composé de vingt trois vaisseaux de guerre. Conquêtes dans le Bresil. *Ibid.* 336, 343, 419.

1625. & de trois Jachts. L'Amiral Jacob Willekens & le Sous-Amiral Pierre Pieterzoon Hein, commandaient cette flotte. Chargés d'aller attaquer le Breſil, ils arriverent dans la Baye de tous les Saints au mois de May 1624 & parurent devant San Salvador. Cette ville, ſituée ſur une éminence eſcarpée qui domine la Baye, était défendue par pluſieurs forts, dont le Canon protégeait encore une flotte de quinze vaiſſeaux Portugais. Les Hollandais ôſerent les attaquer juſque ſous le feu de ce Canon. Ils auraient échoué dans leur entrepriſe; ſi, après pluſieurs efforts inutiles, ils n'avaient imaginé de venir à l'abordage ſur des bateaux: cette réſolution périlleuſe, exécutée avec la plus grande intrepidité, ſous les ordres du Vice-Amiral Hein, repandit l'effroi parmi les Portugais. Ils quitterent précipitamment leurs vaiſſeaux; ils y mirent le feu. Les habitans, pleins de conſternation, abandonnerent la ville pendant la nuit, le Commandant du château Saint-Antoine qui n'avait pû empêcher cette fuite, ne tarda pas à capituler lui même. Les vainqueurs firent un butin immenſe. A cet avantage il ajouterent la priſe de pluſieurs vaiſſeaux marchands, qu'ils tromperent par l'étendard Espagnol qu'ils avaient arboré, pour les attirer dans le port. Mais ils ne ſurent pas conſerver leur conquête. Le Commandant, Jean

de Dort fut massacré dans une embuscade. Le Commandement fut alors déféré successivement à Allert & à Guillaume Schouten, deux freres, qui ne pensant qu'à jouir, s'abandonnaient à la débauche & laissaient vivre la garnison dans la licence. Les Portugais qui s'étaient retirés dans les terres, encouragés & conduits par l'Evêque de San Salvador, profiterent de cette négligence pour insulter & bloquer la ville. Une flotte armée à la hâte en Espagne & en Portugal, & montée de douze mille hommes, vint à propos pour les seconder. Les garnisons Hollandaises qui n'étaient qu'au nombre de deux mille hommes que la licence avait divisés entr'eux, se rendirent; trop heureuses encore d'obtenir la liberté de s'en retourner, avec leurs biens, leurs Vaisseaux & leurs Canons. Cette perte fut d'autant plus affligeante qu'un mois après, on vit arriver dans la Baye une nouvelle flotte Hollandaise. Boudewyn Henrics-Zoon qui la commandait, voyant que les Espagnols l'avaient prévenu, n'ôsa tenter l'attaque. Il changea de dessein & il se rendit à *Portorico* qu'il prit & pilla sans avoir pu se rendre maître du château. Ainsi la Compagnie des Indes occidentales ne put former aucun établissement solide dans le pays ennemi : mais elle retira d'immenses pro- 1625. *Jean de Laet.*

1625. fits par les riches prises faites dans ces différentes expéditions.

Fondation de la Colonie de la nouvelle-Belge, à présent la Nouvelle-York.

v. d Sande VIII. 12. Holl. Rykdom I. 3. c. Hist. Phil. & Polit. Liv. 17. c. 44.

La Compagnie, devenue maîtresse de tous les établissemens des Etats en Amérique, ne perdit pas de vue une colonie qui s'était établie autour de la Baye de Hudson. Nous avons déjà vu comment ce fameux navigateur Anglais avait fait la découverte & pris possession de ces pays au nom des Etats qui l'avaient attiré à leur service. Pour faire usage de leur droit, les Etats y avaient envoyé une colonie. Elle réussit si bien qu'en 1624, un grand nombre d'émigrans s'y transporterent. Le pays fut apelé *nouvelle Belge*, & la ville que les Colons y bâtirent, la *nouvelle Amsterdam*. Cet établissement devait prosperer dans un sol d'une extrême fertilité sous un climat doux, avec l'avantage du commerce des Pelleteries le long de la riviere de Hudson, qu'on peut remonter & descendre par la marée jusqu'à cent soixante mille dans les terres.

Guerres & Progrès de la Compagnie des Indes Orientales.

Mais tous ces avantages n'étaient pas à comparer à ceux qu'on retirait des grandes Indes. Les Portugais s'étaient établis dans ces contrées par des entreprises brillantes & hardies. Les Hollandais agissant avec plus de flegme & de sang froid, chercherent à s'établir par l'intrigue & à se soutenir par ce courage

intrépide & raisonné qui caractérisait alors leur nation. La trêve avait fourni l'occasion aux Etats de s'affermir dans ces pays éloignés. Depuis cette époque, leurs établissemens avaient pris une forme plus réguliere, une consistance plus solide. L'assemblée des dix-sept avait imaginé de les réunir sous l'inspection d'un Gouverneur-Général le 21 Novembre 1609. PIERRE BOTH, natif d'Amersfoort, fut le premier qu'on revétit de ce titre & de ce pouvoir. Il fut aussi le premier qui conduisit dans les Indes des femmes Hollandaises : excellente politique pour y affermir la domination des Etats, en engageant ainsi leurs sujets à y former des Colonies qui se perpétuassent. Both jetta aussi les premiers fondemens de l'empire des Etats dans le pays de Jacatra. Le Roi de ce Canton faisait la guerre & le commerce. Toute son armée était renfermée dans quelques galeres dont le bas était occupé par des rameurs & le haut par des Soldats. Both lui fit quelques présens & n'eut pas de peine à le mettre dans ses intérêts. Il en obtint d'abord la permission de construire une loge Hollandaise dans ses domaines. On voit avec étonnement qu'il donne le titre de frere aux Rois de ces Cantons. Il fit avec eux plusieurs traités avantageux. Il réduisit les Isles de Solor & de Timor. GERARD REINST, d'Amster-

1625.

En 1611.

Dubois-vie de Gouvern. Holl. aux Indes Orient. 12, 15, 18, 21.

1625. dam, vint le remplacer en 1615; il eut pour successeur l'année suivante LAURENT REAAL d'Amsterdam qui abdiqua en 1618, après avoir mis les affaires de la Compagnie dans un état florissant. Ce fut alors que JEAN PIETERZOON COEN, homme de tête & de main, signala son entrée dans la place de Gouverneur Général par un projet grand & hardi. Il imagina de procurer à la Compagnie un établissement solide dans le Royaume de Jacatra, situé dans la grande Isle de Java qui est divisée en plusieurs autres petits royaumes. Les Hollandais avaient d'abord eu la politique d'y construire une loge dans la position la plus heureuse de l'Isle. C'était dans l'enfoncement d'une Baye profonde, couverte par plusieurs Isles qui rompent les flots agités & offrent une rade sûre contre tous les vents & dans toutes les saisons. Coen voyant le parti qu'il pouvait tirer d'une situation si avantageuse, vint demander au Roi de Jacatra la permission de fortifier cette loge; pour être, disait-il, en état de la défendre contre les entreprises de ceux de Bantam & des Anglais établis dans cette ville, qui n'en est qu'à douze milles. Mais, avant d'avoir obtenu cette permission, il fit mettre la main à l'oeuvre. Il fit précipiter cette entreprise à la nouvelle qu'on avait pillé la loge des Etats à Japara dans la même

Verhoef Oost-Ind. Voy. 126.

Valentyn I. D. *Dubois* 35--40.

Isle. Il ne tarda pas à se voir attaqué à la fois par les habitans du pays & par les Anglais. Il ne put pas même tenir tête à la flotte Anglaise & se retira après un engagement malheureux, dans les Molucques, au port d'Amboine. Pour comble de désastre, van den Broek, auquel il avait confié la défense de la loge de Java, fut perfidement arrêté par le Roi de Jacatra dans une visite de confiance. Il fut jetté dans une étroite & affreuse prison: l'état cruel & le péril où il était, n'ayant pu engagner ses compatriotes à se rendre, on le mena la corde au cou sous leur canon. Mais ce généreux citoyen, loin de les engager à céder à la nécessité, eut le courage de les exhorter à tenir fermes. Malgré ce courage & une défense vigoureuse, ils furent contraints de capituler: ils étaient prêts à livrer la place aux Anglais & au Roi de Jacatra lorsqu'un trait de génie servit à relever leurs espérances. Les Européens ne s'étaient établis dans ces pays lointains qu'en fomentant la division parmi différentes nations qu'ils n'auraient pu soumettre, si elles s'étaient réunies. Les Hollandais, fideles à cette politique qui leur avait procuré tant de succès, firent dire au Vice-Roi de Bantam qu'ils aimeraient beaucoup mieux se soumettre à un bon voisin tel que lui. Cette proposition fut re- 1625.

Ibid. 434 44. 45.

1625. que avec ardeur : deux mille Javanais, partis ſubitement de Bantam inveſtiſſent, tout à coup, la ville de Jacatra. Celui qui les commandait, ayant pris ſon tems pour ſe trouver ſeul avec le Roi, lui met le poignard ſur la gorge & le contraint de lui abandonner ſon palais & ſa ville. Ce Roi éprouva depuis tant de malheurs qu'il fut réduit à gagner ſa vie en faiſant le métier de pêcheur. Les Hollandais, alors preſſés de ſe rendre à ceux qu'ils venaient d'appeller, eurent recours aux négociations & ſurent les prolonger ſi adroitement qu'ils donnerent le tems au brave Koen de venir à leur ſecours. Après avoir brûlé la ville de Japara, pour vanger ſa nation, Koen parut avec une flotte de dix-ſept-voiles devant Jacatra & débarqua des troupes fraîches. On vit auſſitôt la fortune changer. Les aſſiéges devinrent aſſaillans. Ils attaquerent ſi vigoureuſement la ville de Jacatra qu'elle fut emportée d'aſſaut. Les murailles furent raſées, les maiſons brûlées & tout en fut éteint juſqu'au nom. Sur les ruines de cette ville on vit bientôt s'élever celle de BATAVIA, ſi fameuſe dans la ſuite. Elle ne tarda pas à devenir le centre du commerce des Indes Hollandaiſes, le ſiege du gouvernement, le grand marché de l'Inde & une des plus belles villes de l'univers. Après ce brillant exploit, Koen força le Roi de

Dubois 62—63.

8 *May* 1619.

Fondation de Batavia.

Bantam à lui rendre van den Broek & soixante & dix autres Prisonniers. Les Hollandais, profitant de la supériorité de leurs forces, les tournerent contre les Anglais. Ils avaient déjà enlevé sept navires à ces redoutables rivaux: un huitieme, qu'ils avaient forcé d'amener dans le détroit de la Sonde, les flattait de l'espoir d'un butin précieux: mais ils y trouverent les preuves & les documens d'une paix & d'un accord conclus en Europe entre les Compagnies des deux nations. 1625. *Ibid.* 63.

Réunion des Compagnies Anglaise & Hollandaise.

Cette convention faite au mois de Juillet 1619 mérite d'être connue par la singularité des réglemens. Les deux Compagnies se réuniſſaient dans une espèce d'association. Elles s'engageaient à partager, en commun, les frais des navires de guerre & des forts. Celle d'Angleterre devait avoir le tiers du commerce des Molucques, d'Amboine & de Banda. Un conseil, composé de huit personnes prises parmi les deux nations, décideront dans les Indes tous les différends de commerce. Ce traité devait durer ving ans: mais ceux qui le redigerent, avaient trop peu consulté l'état respectif des deux nations, pour se flatter qu'il serait observé. Les Hollandais commencerent par proposer à leurs nouveaux alliés la conquête des Isles de Banda. Les Anglais qui vivaient en bonne intelligence avec les ha-

1625. bitans de ces Isles, refuserent de concourir à cette expedition, sous prétexte qu'ils manquaient des vaisseaux & des fonds nécessaires. Koen ne manqua pas de faire enrégistrer cette déclaration à laquelle il s'attendait. Il courut aussitôt s'emparer des Isles de Banda, malgré les obstacles que la jalousie des Anglais tâcha d'oppoſer à sa conquête. Après de si brillans exploits, il revint dans sa patrie pour en recueillir la gloire & le fruit, jusqu'en 1627 qu'on le renvoya dans les Indes.

Armemens & conquêtes dans l'Isle de Ternate. *Nassauſche Voyage Dubois* 71. 79.

En 1623 la même Compagnie, se joignit aux Etats pour les frais d'une flotte de onze vaisseaux, montée de 1637 hommes, dont six cens étaient soldats, sous la conduite de l'Amiral Jaques l'Hermite. Peu s'en fallut que cette escadre, destinée à enlever le Perou aux Espagnols, ne réussît dans son projet. Elle attaqua leur flotte sous le port de Lima, la détruisit malgré la supériorité du nombre; ceux qui la montaient se feraient emparés de cette ville importante si la nécesſité de se rafraîchir n'eût donné le tems au Vice-Roi de la mettre en défense. Après plusieurs attaques destructives dans d'autres places, sans qu'on pût cependant s'en emparer, l'Escadre arriva dans les Indes chargée de butin. Elle aida le Gouverneur Général CARPENTIER à s'emparer du fort de Lou-

hou dans l'Isle de Ternate. Cette con- 1625
quête fut remarquable par la destruction de toutes les habitations d'alentour & par l'abbatis de tous les girofliers qu'on pût découvrir. La politique des Hollandais a toujours été de concentrer la culture de cette plante dans un petit nombre de territoires aisés à garder, à surveiller, pour empêcher que la grande quantité ou la transplantation n'en avilît le prix. Agir ainsi dans son propre pays, nous paraîtrait singulier: Cela nous révolterait dans le pays d'un autre, sans pouvoir alléguer d'autre droit que celui du plus fort; si l'on ne savait que ces mots plus fort ou maître sont presque toujours synonimes. *Ibid* 72. *En* 1623.

Affaire d'Amboine avec les Anglais.

Les premiers jours de l'administration de Pierre Carpentier, son successeur, furent marqués par un événement fâcheux & compliqué dont les impressions ne sont pas encore effacées. Les Anglais ne voyaient pas sans douleur la prépondérance de leurs rivaux dans les Indes. Les Hollandais, abusant de leur supériorité, n'oubliaient rien pour expulser & concentrer dans leurs mains le riche commerce des épiceries. Dans le tems que la jalousie du commerce & le ressentiment des dernieres injures ouvraient tous les coeurs aux soupçons & à la haine, les Hollandais arrêtrerent à Amboine un Japonais qui faisait quelques demandes *En* 1623. *Aitsem* I. 456. 360. 373.

1625 indiſcretes ſur la force du château. Le Japonais, mis à la torture, confeſſa qu'il y avait un complot formé par les Anglais de la ville pour ſe rendre maître du fort. Cet aveu fut confirmé par huit autres Japonais qui étaient au ſervice des Hollandais. Sur ces dépoſitions Gabriel Towerſon, premier Commis du Comptoir Anglais, fut arrêté avec neuf de ſes Compatriotes & un Portugais. Ils avouerent la conſpiration & furent tous condamnés au dernier ſupplice. Une exécution ſi terrible & ſans doute trop precipitée, inſpira le reſſentiment le plus furieux à tous les Anglais diſperſés dans ces Isles. Les premiers qui aborderent en Angleterre transmirent leurs ſentimens à leurs compatriotes. Ils dirent que cette conſpiration n'était qu'une chimere enfantée par une noire impoſture, effet d'une avarice effrénée & atroce. Ils dirent que les aveux n'avaient été arrachés que par les tourmens de la queſtion la plus cruelle. Or les Anglais qui n'ont jamais connu dans leur île cette méthode de découvrir la vérité diſaient que c'était un moyen équivoque, barbare, & plus propre à faire connaître la force du patient que ſon innocence. Ils ajoutaient qu'il était abſurde qu'un nombre ſi peu conſidérable eût pu former le projet de s'emparer d'une place où il y avait une forte garniſon, que ſi les Anglais

glais se fussent sentis coupables, ils n'auraient pas manqué de se mettre à couvert par la fuite, pendant les trois ou quatre jours employés d'abord à tourmenter les Japonais. Ils assurerent qu'ils s'étaient tous retractés solemnellement, & qu'ils avaient protesté de leur innocence jusqu'au dernier soupir. Il est certain qu'il eût été beaucoup plus prudent de renvoyer cette affaire en Europe. Aussi l'Ambassadeur d'Angleterre, conformément aux ordres de son maître, porta les plaintes les plus violentes aux Etats-Généraux & leur demanda une satisfaction éclatante. Il eut même recours à des expressions vives & menaçantes. Les Etats prirent plusieurs mesures pour faire la revision de ce fameux procès. Mais comme elles n'ont pas réussi & que les pieces de la sentence n'ont pas été produites au grand jour, les Anglais n'ont pas encore pu en dévorer le triste souvenir. Dans la suite elle n'a pas peu contribué à fomenter leur haine furieuse & leurs guerres sanglantes contre les Hollandais. Plus d'un siécle & demi s'est écoulé depuis cette fatale époque; & ils ne peuvent pas encore en parler de sang-froid. Cependant, s'il faut suspendre son jugement, c'est, sans doute, dans ces sortes d'affaires obscures & délicates où les deux 1625.

1625 parties exhibent de part & d'autre des documens contraires & ſe font des reproches flétriſſans. Peut on alors prononcer ſur des conjectures & des probabilités? D'ailleurs quand l'injuſtice des Hollandais ſerait averée, eſt-il juſte de rendre toute la nation & la poſterité reſponſable du crime de quelques particuliers?

Obſervations ſur les Compagnies excluſives.

On a beaucoup écrit, beaucoup raiſonné ſur l'utilité ou l'inconvénient des Compagnies excluſives. Les uns ſe ſont déchaînés contre toute inſtitution qui paraît avoir la moindre apparence de gêne, de monopole. D'autres ont prétendu que toute ſorte de commerce devait être abſolument dégagé d'entraves & ouvert à tous les citoyens d'un même Etat. S'il eſt des cas où la liberté eſt utile, il en eſt auſſi où des reſtrictions & des excluſions ſont néceſſaires. En général on ſemble être convenu que le commerce des Indes orientales devait être ſoumis à des Compagnies excluſives & celui des Indes occidentales à l'inſpection immédiate du gouvernement. Sans nous perdre dans des diſcuſſions qui ſont hors de notre ſujet, il eſt utile de faire obſerver que les deux Compagnies rendirent de grands ſervices à l'Etat dans les tems qui ſuivirent leur érection. Si les changemens arrivés par les progrès du commerce des autres nations ont changé l'état des cho-

ſes; ſi dans un tems de paix, le gouvernement n'eut pas dû continuer l'octroi de la Compagnie des Indes occidentales, on ne peut nier que, dans la derniere guerre avec l'Espagne, elle ne lui ait procuré des avantages & des ſuccès prodigieux qu'il ne pouvait eſperer d'obtenir par lui même. Le gouvernement occupé d'une infinité d'autres affaires, eût-il eu le loiſir d'entrer dans de nouveaux détails d'expéditions maritimes & pu combiner avec la même prudence, des plans & des ſpéculations de commerce? Les avantages qu'il eût retirés des ſuccès les plus brillans, auraient-ils été diſtribués avec équité, employés aux expéditions les plus utiles? Une Compagnie particuliere n'eſt-elle pas plus libre & plus propre à ces opérations vaſtes & compliquées? Les membres raſſemblés par les mêmes vues, & conduits par les mêmes intérêts, n'opérent-ils pas avec plus d'harmonie & d'activité? Les dépenſes que les établiſſemens & les expéditions dans les Indes devaient occaſionner, n'auraient-ils pas amené la néceſſité d'augmenter le poids des impôts publics déjà trop accablant? Une Compagnie qui ſe ſoumet à des contributions volontaires, ſachant mieux ce qu'il faut employer à de nouvelles expéditions, n'eſt-elle pas plus en état de les entreprendre? Le gouvernement n'avait d'autre occupation & d'autre 1625.

1625 charge que de les soutenir de tems en tems, quand elles étaient d'une grande importance pour l'Etat. Mais les richesses que la compagnie faisait circuler dans le pays, & les impôts établis sur les marchandises qu'elles y amenaient, n'indemnisaient pas seulement l'Etat en grossissant la masse des revenus publics; elles répandaient encore le mouvement & la vie dans toutes les autres branches de l'industrie & du commerce national.

Religion. Nous avons déjà vu qu'on eût cherché en vain dans les Provinces-Unies quelque image de tolérantisme. Cet heureux état ne se trouvait réellement qu'en France où les Catholiques & les Protestans jouissaient alors des mêmes privileges. Bien loin de penser à imiter cet exemple, on ne cessa, dans les Provinces-Unies, de publier contre l'exercice du culte Romain, les placards les plus rigoureux. Plusieurs prêtres, convaincus d'avoir fait les fonctions de leur Ministere, furent empriſonnés ou condamnés à de fortes amendes. Eh comment ne les aurait-on pas persécutés; puisqu'on ne cessait de les peindre dans les chaires comme des gens qui ne se croyent liés par aucun serment & comme les esclaves du Pape, qu'on regardait toujours comme la grande Bête de l'Apocalypse? La maniere dont les Arminiens furent persécutés, flétrit à ja-

Capell. I. 161. *Paquot* II. 358. V. 252. XIII. 413. *Brandt Reform.* III.

mais le Gouvernement de ce tems là. 1625.
Quelle honte pour les Provinces-Unies, disait un de ces infortunés, d'avoir violé le droit des gens & la foi publique!

Secte des Rhinsbourgeois.

Ces persécutions firent naître une secte d'une nouvelle espece. Quelques Remontrans voyant que les Ministres qui leur préchaient, étaient exposés à des vexations, à des empriſonnemens, imaginerent de s'en passer. Cette idée les conduisit naturellement à une autre. Ils imaginerent que le privilege de la parole était un don de Dieu & devait appartenir à tous les fideles. Ils en vinrent jusqu'à croire que, ſi chaque chrétien ne pouvait, dans une assemblée, faire entendre ce que l'esprit saint lui inspirait, il courait risque de son salut. Trois freres nommés Codde, d'une condition commune, mais versés dans la littérature sacrée, secondés par un pauvre pêcheur, apelé Antoine Cornelis-zoon, donnerent naissance à cette secte. Elle est connue sous le nom de de *Rhynsbourgeois*, de *Collégiens*, ou de *Prophetes*. Ils regardaient tous les Ministres de la religion comme des bourdons oisifs & incommodes qui vivaient aux dépens des abeilles industrieuses & utiles. Ils soutenaient que chaque fidele devait avoir un métier pour vivre dans l'occupation & dans une espece d'indépendance. Ils introduisirent le baptême par

Brandt IV. 99-119. *Mosheim* 17. *ſec.* 2. *sect.* 2. *part.* 7. *chap.*

immerſion. Ils condamnerent la guerre
1625. & l'office de Magiſtrat. Tels furent les faibles commencemens d'une ſecte qui s'eſt beaucoup étendue dans les Provinces de Hollande, d'Utrecht, de Friſe, & qui ſubſiſte encore.

Moeurs. Quant aux moeurs de la nation, on ſent que les progrès & ſurtout la jalouſie du commerce, ne devaient pas contribuer à ralentir le vice d'avidité qu'on lui reprochait. Les déciſions de nos cours de judicature, diſait Carleton, font beaucoup de mauvais ſang parmi ces gens-ci, dont le ſang vital eſt principalement dans la bourſe. L'ivrognerie n'était pas un vice qui fît rougir. Mais les intrigues galantes étaient cachées avec le plus grand ſoin ſous les voiles du myſtere. Nous avons déjà vu à quelles précautions Maurice lui-même avait recours. Toute la Haye fut ſcandaliſée de voir en 1622 l'Ambaſſadeur de Veniſe aller publiquement en caroſſe dans des lieux de proſtitution. Une comête qui parut en 1619 jetta la plus grande frayeur dans les eſprits. Les Arminiens crurent qu'elle avait annoncé tous leurs malheurs. Il y eut cependant quelques eſprits ſenſés qui s'en mocquerent. Les étiquettes des cours commençaient à cauſer de grands débats. L'Epouſe du Comte Ernſt Caſimir de Naſſau ne voulut jamais céder le pas à l'Ambaſſa-

Carlet. III. 254. 504.

Paquot IX. 122.

Capell. I. 202.

Brandt.

Capell. I. 67.

drice d'Angleterre. Elle s'oublia même jusqu'à lui donner un soufflet. On a déjà vu quel était le caractere de l'Ambassadeur Carleton. On peut juger de là combien les plaintes qu'il fit aux Etats-Généraux d'un affront si sanglant, durent être véhémentes. 1625.

Le peuple qui n'avait aucune part au gouvernement, & qui n'est frappé que par les signes extérieurs, avait les mœurs brusques & farouches des nations libres. Le Roi de Boheme, refugié en Hollande, tâchait de distraire le souvenir de ses malheurs par les plaisirs de la chasse. Il poursuivait un lievre dans un petit champ nouvellement semé, lorsqu'il vit venir à lui un habitant du canton avec un grand valet, armés tous deux d'une longue fourche ferrée. Roi de Boheme! Roi de Boheme! lui dit-il, d'un ton aigre & sans le saluer; pourquoi viens tu ravager mon champ de *Knolles*, que j'ai semé depuis peu? Le Roi de Boheme n'ôsa pas avancer, il se retira en faisant des excuses & réjettant la faute sur les chiens qui l'avaient mené trop loin. On trouve dans la vie de Turenne un trait qui sert encore à caracteriser les mœurs de ce tems là. On sait que ce grand Capitaine fit son apprentissage dans l'art de la guerre sous les Princes Maurice & Frederic-Henri, ses Oncles. Il parut un jour dans une promenade pu- *Aubery Art. Maurice.*

1625. blique de la Haye ſous un extérieur ſimple & en habit noir. De jeunes ſeigneurs Français, couverts d'or & de rubans, l'aborderent. La populace ſe ramaſſa autour de ces élégans, & par des dériſions indécentes, les força de ſe retirer avec confuſion. Turenne ſeul fut reſpecté. Mais il dut ces égards moins à ſa naiſſance qu'à ſon habillement ſimple & conforme aux manieres du pays.

Littérature Les diſputes civiles, quand elles touchent aux objets importans de la religion & de la liberté, ne ſont pas défavorables aux progrès des arts & de la littérature. L'ardeur de l'attaque, la néceſſité de la défenſe, la fermentation des partis aiguiſent le génie, & étendent la ſphere de l'eſprit. La recherche des principes qui peuvent appuyer les différens ſyſtêmes frayent le chemin à des découvertes intéreſſantes, à de grandes vérités. Les Arminiens ſe diſtinguerent ſurtout par une multitude d'ouvrages profonds & ſolides, quoique diffus & volumineux. Si les Calviniſtes triompherent par le moyen de l'autorité ſupérieure, les Arminiens avec les armes de l'éloquence, gagnerent leur cauſe au tribunal de la raiſon. Tant il eſt vrai que les religions opprimées ſavent toujours mieux ſe défendre par la plume que leurs adverſaires : ſoit que ceux qui triomphent par l'autorité ſe ſoucient moins de ſe ſoutenir par l'élo-

l'éloquence; soit que ceux qui sont per- 1625.
sécutés, n'ayant que cette dernière res-
source, sachent en tirer un parti plus
avantageux; soit que la pitié naturelle à
tous les hommes les engage à s'intéres-
ser pour ceux qui sont faibles & persécu-
tés.

Ces écrits, si peu lus aujourd'hui par- Goût na-
cequ'ils roulent sur des matieres qui tioual.
n'intéressent plus, ne se ressentent pas
du mauvais goût qui regnait alors dans
les autres pays de l'Europe. On ne peut
rien lire de plus délicat, pour les pen-
sées & les expressions, que le livre de
Cuneus intitulé: *Satyra menippea, sardi
Venales.* L'arme du ridicule y est ma-
niée avec beaucoup de grace & de fines-
se, contre les faux savans d'alors & con-
tre ces Théologiens dangereux, ardens
à se quereller sur des points qu'aucun
d'eux n'entendait & à se déchirer par
des atrocités, en parlant de grace, d'u-
nion, de charité. Erpenius de Gorcum fit *Halma Art.*
des progrès si étonnans dans les langues *Erpen.*
Orientales qu'employé par les Etats pour
écrire en Arabe à des Princes étrangers,
l'Empereur de Maroc trouvait tant de
sublimité dans ses lettres qu'il les plaçait
parmi ses plus précieux joyaux. Gro-
tius était sans doute un des plus grands gé-
nies de son siécle. Quand il vint se fixer à Pa-
ris, il ne put s'empêcher d'être révolté
du goût barbare qui regnait alors dans

1625. les chaires & dans les barreaux de cette capitale de la France.

C'eſt une remarque ſurprenante, mais vraie, que la plupart des ouvrages fameux qui parurent en latin ſont marqués au coin du bon goût & de la ſaine éloquence; pendant que ceux qui furent ecrits dans les langues vulgaires, manquent presque tous de ces qualités. Pour s'aſſurer de la verité de cette obſervation dans les Provinces-Unies, on n'a qu'à comparer les ouvrages latins, auſſi élégans que ſolides & profonds de Grotius, de Cuneus, de Barleus, de Heinſius &c. à ceux des principaux écrivains en langue vulgaire. Quoique la littérature Hollandaiſe fût dans le période brillant où ſes plus grands poëtes commençaient à percer, on ne peut l'abſoudre de ces défauts. On n'y trouve point ce ſel attique, cette plaiſanterie fine, ces peintures fideles & vraies des paſſions & ces ſentimens qui vont au cœur d'où ils ſont ſortis & qui caracteriſent le vrai bon goût. Une mâle énergie dans les expreſſions, un fond d'idées plus étonnantes que naturelles, des deſcriptions riches & pompeuſes, voilà les qualités qu'on rencontre dans les meilleurs auteurs Hollandais de ce tems: Encore ces beautés ſont-elles étouffées ſous un cas de Bouffonneries plates & indécentes, & défigurées par des idées communes & des expreſſions triviales.

Les pieces de Vondel, qui ſont dans un genre ſérieux & tragique, ne ſont pas exemptes de ces défauts. Hooft, non moins remarquable par l'énergie du pinceau, n'a ni les mêmes beautés, ni les mêmes défauts. Il ne manque pas de génie; mais ſon goût n'eſt pas ſain ni ſon jugement sûr. S'il avait, ainſi que Vondel, dit un critique moderne, vécu dans un tems où le flambeau de la philoſophie éclaire les ſentiers du poëte, ils auraient reculé les limites de l'art & ne ſe ſeraient pas permis des libertés oppoſées au vrai beau. Ils ont caſſé la glace; ils ont commencé à rapeler le bon goût, ils ont donné de l'énergie à la langue; mais il ſerait auſſi déplacé de les prendre pour des modeles que de leur refuſer le génie & le titre de poëtes. Hooft s'eſt auſſi diſtingué par d'excellens ouvrages en proſe. On l'apele le *Tacite Hollandais*; non ſeulement parcequ'il a traduit cet auteur latin en langue tudesque; mais, parcequ'il l'a pris pour modele dans les Hiſtoires qu'il a données au public. Celle de Henri IV fut ſi goutée alors, que Louis XIII. l'en recompenſa par des lettres de nobleſſe & par l'ordre de St. Michel. Son hiſtoire des Provinces-Unies eſt regardée comme un chef d'œuvre dans ce genre: il m'a paru cependant avoir plus approché de l'énergie de Tacite pour le ſtile, que de la

1625.

Hooft & Vondel.

Mr. A. van Alphen Theor. der ſchoone Kunſten &c. Inleid. p. IX. X.

1625. profondeur de ſon génie, pour les réflexions. D'ailleurs il ſacrifie trop ſouvent la clarté à cette énergie: & ſa manie de vouloir tout exprimer par des mots dérivés & compoſés de ſa propre langue ſert encore à augmenter l'obſcurité de ſon ſtile. On a voulu comparer Vondel à Shakespear. Mais s'il eſt vrai, comme le prétendent les Anglais, que leur compatriote qu'ils vantent ſi fort, ait pris ſouvent la nature ſur le fait, rien ne reſſemble moins aux productions de Vondel, qui s'en écarte trop ſouvent. Et s'il faut apprécier le poëte Hollandais par quelque comparaiſon, il me ſemble qu'il a beaucoup de cette énergie de ſtile & de cette force de génie qu'on trouve dans Corneille, mais rien de ces traits de ſentiment, de ce langage naturel des paſſions qu'on rencontre dans Racine. Il étonne par des beautés extraordinaires, ſaillantes & ſouvent irrégulieres: mais il n'attache pas l'attention par le développement approfondi du coeur humain. Roddenberg tâcha de s'approcher de l'imitation de la nature: mais ce n'eſt pas la belle nature qu'il a copiée: ſes pieces ſont du genre heroï-comique, eſpece de ſpectacle que l'on rencontre chez tous les peuples dont le goût naturel a été perverti par une érudition barbare.

Rodd'enberg.

Hugo Grotius ou de Groot fut la lu-

mière & la merveille du dix-ſeptième ſiecle, comme Erasme ſon compatriote l'avait été du ſiécle précédent. Sa patrie pourrait s'honorer d'avoir produit ce grand homme ſi, après l'avoir perſécuté pendant ſa vie, il ſuffiſait de lui avoir rendu juſtice après ſa mort. En 1631 il crut pouvoir compter ſur la diſpoſition des eſprits & ſur les promeſſes de Frederic-Henri. Il ôſa revenir en Hollande. A cette nouvelle le grand nombre des Régens qui avaient contribué à ſa proſcription, s'alarmerent. Les villes de Haarlem, de Gouda, d'Alkmaar & d'Enkhuiſen réſolurent de ne déliberer ſur aucune affaire du gouvernement, avant qu'on eût ſévi contre cet audacieux. Quelques-uns aſſurerent qu'il cauſerait plus de mal à ſa patrie qu'elle n'en éprouvait des Armateurs de Dunkerque. Enfin les Etats de Hollande promirent une recompenſe de deux mille florins à celui qui ſe ſaiſirait de ſa perſonne (*). Pour ſe dérober

1625

Vie & génie de Grotius.

Burigny

Brandt. vie de Grot.

Bayle Leclerc II. 242.

(*) Pendant qu'on délliberait ſur l'affaire d'un homme qui venait de cauſer une révolution dans le monde littéraire, un membre de l'aſſemblée s'aviſa de dire qu'il y avait dans le pays un *quidam* qu'il fallait décreter de priſe de corps. „ Un *quidam* lui répondit-on; ſi vous ſaviez aſſez de latin pour entendre la force de ce mot, vous verriez qu'il convient mieux à vous qu'à Grotius.”

1625. à ce reſſentiment furieux, on lui conſeillait de préſenter une Requête aux Etats où il avait beaucoup d'amis. Mais il rejetta avec dédain une démarche qui lui paraîſſait donner atteinte à ſon innocence. Il ſe retira dans le Nord. Le Grand Guſtave avait projetté de l'employer; & n'avait pu ſe laſſer de lire ſon traité *de jure belli & pacis*. Après la mort de ce monarque, le Chancelier Oxenſtiern lui fit donner en 1635 l'Ambaſſade de Suede à la cour de France. Le Cardinal de Richelieu, outré qu'il n'eût pas rampé devant lui, comme tant de mauvais poëtes aux quels il prodiguait les libéralités, l'avait contraint à quitter Paris, en lui retranchant ſa penſion. Ce Miniſtre orgueilleux ne vit pas ſans chagrin revenir en France avec un titre ſi diſtingué, un homme de mérite qu'il avait maltraité. Cette généroſité de la Suede ſemblait lui reprocher ſon injuſtice. Auſſi chercha-t-il mille chicanes à Grotius pour le faire rapeler ou pour le dégoûter de ſon emploi. Mais Grotius ſut ſe comporter avec tant de ſageſſe & de dextérité, qu'il ſe maintint pendant dix-ans dans ſon poſte, au milieu des négociations les plus épineuſes. Quand ſon Ambaſſade en Angleterre où ſa patrie l'avait employé, quand l'eſtime de Barnevelt qui voulait évidemment en faire ſon ſucceſſeur, ne dépoſeraient pas en faveur de ſes talens

pour la négociation ; cette longue Ambaſſade & ſes lettres en ſeraient des preuves convaincantes. Il ne fut rapelé qu'à ſa propre ſollicitation, & mourut à Roſtok en Allemagne le 28 Aout 1645 âgé de 62 ans. Son corps fut tranſporté à Delft & inhumé à côté de ceux de ſes ancêtres. Comme il ne ſuivait les rites d'aucune ſecte particuliere, on a prétendu qu'il était mort en philoſophe qui n'en reconnaît aucune. Quelques Catholiques ont cru que, ſur la fin de ſes jours, il inclinait beaucoup pour leur religion. Le fameux Jéſuite Petau n'a pas même craint de dire la meſſe pour le ſalut de ſon ame. Cependant, ſi l'on fait attention, que Grotius ne paraiſſait ſe rapprocher tour à tour de chaque religion que parcequ'il n'abandonna jamais ſon projet auſſi louable que chimérique de les réunir toutes dans une tolérance fraternelle, on pourrait douter ſi la meſſe du pere Petau n'a pas été en pure perte. 1625. *Aubery Mem.*

Il n'eſt pas facile de faire un tableau racourci du génie d'un homme qui fut, à la fois, Juriſconſulte, Poëte, Philoſophe, Théologien, Critique, Hiſtorien, & qui excella dans tous les genres comme s'il eût fait toute ſon étude d'un ſeul. Les ſciences abſtraites, telles que les mathématiques, ne lui furent pas même étrangeres. Il ſavait

1625. tout ce qu'il avait lu ; & peu de livres échappaient à ſa curioſité. C'eſt avec cette immenſe érudition, guidée par un vaſte génie & un jugement profond, qu'il éleva les fondemens de ſa gloire en éclairant ſon ſiécle. Avant lui, perſonne n'avait penſé à rédiger la juriſprudence naturelle en ſcience ; on n'avait ſur la morale univerſelle que les ſyſtêmes vagues & oppoſés des Philoſophes & des ſcholaſtiques. Le Chancelier Bacon avait bienindiqué le mal ; mais non pas le remede. Grotius ramaſſe tous ces matériaux épars, jette les fondemens, & montre bientôt à l'univers étonné l'édifice régulier d'un code d'humanité pour toutes les nations (*). Raſſemblant ſous un même point de vuë une multitude d'objets qui ſe prêtent une clarté mutuelle par leur rapprochement, il mit les ſavans en état de faire d'autres découvertes. Il tira la juriſprudence du Cahos où, ſans lui, peut-être ſerait elle encore

(*) Tous les jours on propoſe des prix ſur des ſujets frivoles ou problématiques. On n'a pas encore penſé à en propoſer un ſur le ſervice qu'a rendu Grotius au Genre humain. Ce ſujet ne ſerait-il pas digne d'être propoſé par une de ces ſociétés littéraires qui ſe ſont ſi fort multipliées dans ſa patrie ? Ne ſerait-il pas tems de montrer l'ignorance ou la mauvaiſe foi des détracteurs d'un des plus grands génies qui ait paru ?

enſevelie. Il excita l'émulation univerſelle pour la ſcience la plus importante à l'eſpèce humaine. 1625.

Ce n'eſt pas que ſon ouvrage ſoit exempt de défauts; il a payé le tribut à ſon ſiécle en prodiguant les autorités; mais c'eſt le calomnier que de prétendre qu'il ne fait que citer. Il eſt plein de raiſonnemens nerveux & ſolides. Il avoue lui même que les autorités ne peuvent pas ſuffire pour prouver des principes; & comme il fonde les ſiens ſur le conſentement de la droite raiſon qui céde à l'évidence, il a cru que cette raiſon ne pouvait pas être un guide plus sûr que dans les écrits de ces ſages qui l'ont perfectionnée par la méditation. On ſent que cette régle n'eſt rien moins que ſatisfaiſante & que Grotius, au lieu de s'attacher à ce qu'ont dit les anciens, aurait mieux fait d'examiner ce qu'ils ont dû dire. Ce n'eſt ſurement pas, parceque le meurtre & l'adultere ſont condamnés par des Ecrivains Latins, Grecs, Hebreux, que ces actions ſont au rang des crimes: ce ne ſont pas, non plus, les coutumes & les loix des différentes nations qui doivent nous guider dans l'examen des loix naturelles: rien ne ſerait plus propre à les rendre problématiques. Leur preuve eſt dans les avantages ou dans les maux, dans l'ordre ou le déſordre qui en réſultent pour les hommes, ſuivant qu'ils obſervent ou violent ces loix. Il en-

Liv. I. *S.* 13, 14. *Proleg. S.* 17.

1625. eſt de même du droit des gens. C'eſt le droit naturel, appliqué aux ſociétés dont la baſe poſe également ſur l'ordre général & ſur l'avantage réciproque des diverſes nations, dont aucune ne peut nuire à d'autres ſans ſe nuire à elle-même ou ſans cauſer le déſordre. Ces droits *volontaires* & *divins*, qui ne ſont pas *naturels*, *univerſels* & *poſitifs*, voilà encore des diſtinctions que la ſubtilité de l'ancienne Scholaſtique aurait peine à démeler. Ce titre même, *du droit de la guerre & de la paix*, n'offre pas une idée plus préciſe qu'un cours de médecine qui ſerait intitulé de la *fievre*.

Le livre que Grotius regardait comme ſon chef d'œuvre, c'eſt ſon Hiſtoire des Provinces-Unies qui n'a paru qu'après ſa mort. Cet ouvrage eſt une nouvelle preuve de ſa fureur à ſuivre les pas des anciens. C'eſt Tacite qu'il a pris pour modele. Pour mieux l'imiter, il diviſe ſon ouvrage en *annales* & en *hiſtoires*. Les annales n'expoſent que laconiquement l'origine & les progrès de la révolution. Il brille par l'exactitude, par l'impartialité, par la ſageſſe des reflexions, par l'éclat & la verité des portraits. Il exprime, comme Tacite, beaucoup de choſes en peu de mots. Son ſtile eſt également fort, précis, énergique. Mais on y chercherait envain cette peinture des

passions, ces traits fins, délicats & pro- 1625
fonds qui montrent à nud tous les replis du cœur humain dans le développement des différens caracteres. Il est aussi beau peintre que Tacite; mais il n'est pas aussi bon anatomiste que lui.

Arts utiles.

Il paraît par les progrès de la littérature dans les tems suivans que les Hollandais sont moins propres aux arts de pur agrément; mais qu'on ne peut leur disputer la palme dans les sciences utiles. La navigation & surtout la Tactique furent alors poussées à un dégré étonnant de perfection Maurice comblait de ses bontés & de ses faveurs tous ceux qui excellaient dans cette partie. Le génie des méchaniques qui tient à ces deux sciences, nous étonne dans la structure de ce fameux chariot que fit alors le célebre Simon Stevin, Ingénieur de ce Prince. On le conserve encore à Scheveling. Il pouvait contenir vingt-huit personnes. Il était garni de voiles & de mâts comme un vaisseau: C'était le vent qui le faisait avancer sur le sable le long des côtes. Sa rapidité était telle qu'il faisait, à ce qu'on assure, quatorze lieues en deux heures.

Tous les arts qui pouvaient contribuer à la richesse de la nation, trouvaient des encouragemens. Un seigneur Allemand y porta alors une nouvelle branche

1625. d'induſtrie aſſez ſinguliere: Son Hiſtoire, quoique un peu romanesque, eſt trop curieuſe pour être paſſée ſous ſilence. Il avait, dans ſon pays, recherché en mariage une Demoiſelle de ſon rang & d'une fortune égale à la ſienne qui n'était pas médiocre. Le pere la lui refuſa, parcequ'il ne ſavait point de métier pour la faire ſubſiſter, au cas qu'il vînt à eſſuyer un revers de fortune. L'amant fut d'abord déſeſpéré, enfin il imagina de s'abſenter pendant quelques mois. Il apprit à faire des paniers. Lorsqu'il ſe ſentit habile dans cet art, il vint déguiſé en ſimple ouvrier, offrir quelques eſſais de ſon travail au pere de ſon amante. Ce ſeigneur les trouva ſi beaux qu'il voulut en acheter. L'amant ſaiſit cet inſtant pour ſe découvrir. Il obtint la main de celle qu'il adorait. Les troubles du Palatinat ayant fait perdre à toute cette famille ſes biens & ſes terres, elle ſe réfugia en Hollande où le Gentilhomme la ſoutint & répara même ſa fortune par ſon adreſſe à faire des paniers. On dit que c'eſt lui qui inventa la maniere de faire ces paniers pélés qui ont eu un ſi grand nom & un débit ſi prodigieux.

Eſprit des Journaux Fevrier 1780. p. 377.

Liberté de la preſſe.

Les progrès dans les ſciences & les les arts ne ſont point étonnans dans un pays, le ſeul de l'univers où la preſſe

jouit de quelque liberté. Ce n'eſt pas que les différens partis, chacun, ſuivant ſon intérêt ou ſon pouvoir, n'aient tour à tour taché d'y faire mettre des entraves & des bornes, quand ils en étaient les victimes: Mais la ſoif du gain, l'ardeur des factions oppoſées, ſurtout la conſtitution qui fait de toutes les villes votantes, autant de républiques, à peu près ſouveraines, rendaient inutiles toutes les recherches & tous les obſtacles. Maurice, triomphant & abſolu, ne fut pas en état d'en arrêter les effets. A peine ce Prince eût-il fermé les yeux qu'on afficha & fit courir partout une épitaphe latine à l'honneur de Barnevelt. On lui donnait le titre de Reſtaurateur & de martyr de la liberté & Maurice y était deſigné ſous celui d'un tyran plus crûel que les Nerons. 1625. *Aitſem.* I. 385.

On ſait que les fréquens voyages que faiſaient alors les Hollandais dans les Indes leur donnerent occaſion de découvrir une cinquieme partie du monde. En 1616 ils firent la découverte d'un vaſte étendue de terres ſituées au midi des Molucques, aux quelles ils donnerent le nom d'*Eendragt* ou la concorde. En 1626, ils relâcherent à la partie occidentale de ces terres & l'apelerent *Wit-land*. L'année ſuivante, ils découvrirent au ſud du même continent un Découvertes de nouvelles terres.

1625. pays qu'ils nommerent le Leeuwin-land; & à quelques milles plus loin, Pierre de Nuyts decouvrit une autre côte à laquelle il donna ſon nom. Tous ces différens pays furent enſuite connus ſous le nom de Nouvelle-Hollande. La Carpentairerie, ainſi apelée à l'honneur de Carpentier Gouverneur-Général des Indes, fut découverte en 1628. Elle eſt ſituée entre la Nouvelle-Guinée & la Nouvelle-Hollande. La terre de Diemen, ainſi apelée en l'honneur d'un autre Gouverneur-Général de la Compagnie, & la nouvelle Zéelande ne furent découvertes qu'en 1642, par Abel Janſen Tasman. Toutes ces terres ſont ſituées au midi de la nouvelle Hollande.

Purry Mem. de la Comp. des Ind. Orient. Voy. Dubois, vie des Gouvern. 81. & la carte p. 133. Voy. de Dampier.

Il faut que ces pays aient tenté bien peu l'avidité de ceux qui les ont trouvées, pour que, depuis tant d'années, on n'ait pas encore penſé à y faire des établiſſemens. On a cru que les Hollandais y avaient découvert des contrées riches & fertiles, & que les productions étant les mêmes que celles des Molucques & de Ceylon, ils avaient non ſeulement renoncé à s'y établir, mais encore ſupprimé tous les mémoires qui pouvaient fournir des éclairciſſemens ſur cette navigation. Comme cette idée flattait la malignité & la jalouſie que la proſperité de leur commerce avait in-

ſpirée aux autres nations, on n'a pas manqué de l'adopter avec avidité & de la répandre avec ardeur, ſans examiner ſi les faits ſur lesquels cette opinion eſt appuyée, ſont ſolides & concluans. Les derniers voyages faits dans l'hémiſphere auſtral par les Anglais & ſurtout ceux du Capitaine Cook doivent détruire ce préjugé. 1625.

Fin du Cinquieme Volume.

ERRATA.

Pag. 10	*ligne* 23	la ſcel *liſ.* le ſcel
— 49	— 3	nos *liſ.* vos
— 51	— 7 & 8	li-té *liſ.* liberté
— 55	— 9	leur *liſ.* les
— 75	— 15	foi qu'il *liſ.* la foi qu'elle
— 79	— 19	les *liſ.* ſes
— 83	— 4	manqua-t-il *liſ.* manqua-t-il pas
— 110	— *derniere*	masculin de Jean *liſ.* masculin. Jean
— 133	— 16	da *liſ.* de
— 159	— 2	*Effacez* auſſi
— 174	— 3	coulaient *liſ.* coulerent
— 176	— 20	ces aſſemblées *liſ.* des aſſemblées
— 199	— 28	manquerait d'y *liſ.* manquerait pas d'y
— 244	— 25	de *liſ.* d'un
— 257	— 19	*Effacez* bientôt
— 258	— 15	que *liſ.* qui
— 286	*not. L.* 11	*Effacez* discours
— 392	— 19	converſation *liſ.* conſervation
— 409	— 8	-il toujours *liſ.* trop ſouvent
— 503	— 26	expulſer *liſ.* les expulſer

MAG 70,5189